

Philippe ANTOINE, Dieudonné OUÉDRAOGO et Victor PICHÉ (éds)

TROIS GÉNÉRATIONS DE CITADINS AU SAHEL

Trente ans d'histoire sociale
à Dakar et à Bamako

Préface de Abdoulaye Bara Diop



Trois générations de citoyens au Sahel

© L'Harmattan, 1998
ISBN : 2-7384-7274-5

**Collection « Villes et entreprises »
dirigée par Jean Remy**

**Philippe Antoine, Dieudonné Ouédraogo
et Victor Piché (eds)**

Trois générations de citadins au Sahel

Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako

Préface de Abdoulaye Bara Diop

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Collection *Villes et Entreprises*
dirigée par Alain Bourdin et Jean Rémy

La ville peut être abordée selon des points de vue différents : milieu résidentiel, milieu de travail, milieu de culture. Ceux-ci peuvent être entremêlés ou séparés. Il en va de même des groupes sociaux qui communiquent à travers ces divers types d'enjeux. La dimension économique n'est jamais absente, mais elle entre en tension avec la dimension politique. Ainsi peut-on aborder la conception urbanistique ou architecturale, l'évaluation des politiques sociales ou socio-économiques et les formes d'appropriation par divers acteurs. Pour répondre à ces interrogations, la collection rassemble deux types de textes. Les premiers s'appuient sur des recherches de terrain pour dégager une problématique d'analyse et d'interprétation. Les seconds, plus théoriques, partent de ces problématiques ; ce qui permet de créer un espace de comparaison entre des situations et des contextes différents. La collection souhaite promouvoir des comparaisons entre des aires culturelles et économiques différentes.

Dernières parutions

- S. JUAN (dir), *Les sentiers du quotidien*, 1997.
J. Faure, *Le marais organisation du cadre bâti*, 1997.
D. CHABANE, *La pensée de l'urbanisation chez Ibn Khaldun 1332-1406*, 1997.
M.L. FELONNEAU, *L'Etudiant dans la ville*, 1997.
M. U. PROULX, *Territoires et développement économique*, 1998.
P. ABRAMO, *La ville kaléidoscopique. Coordination spatiale et convention urbaine*, 1998.
A. MEDAM, *Villes pour un sociologue*, 1998.
B. MONTULET, *Les enjeux spatio-temporels du social*, 1998.
V. HEYMANS, *Les dimensions de l'ordinaire*, 1998.
F. MARTINELLI, *Pauvreté et misère à Rome*, 1998.
P. ORÉOPOULOS, *Le modèle spatial de l'Orient hellène*, 1998.
A. MOLES, E. ROHMER, *Psychosociologie de l'Espace*, 1998.

Cet ouvrage constitue l'aboutissement d'un projet collectif réunissant des chercheurs appartenant à cinq institutions : le CERPOD (Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement) à Bamako ; l'IFAN-CAD (Institut fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta Diop) à Dakar ; l'ORSTOM (Institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération) et le CEPED (Centre français sur la population et le développement) à Paris ; et le Département de démographie de l'Université de Montréal. Ce projet a reçu l'appui financier du PPDS/ACDI, du CERPOD, du CEPED/Coopération française, du ministère français de la Recherche, de l'ORSTOM et de l'AUPELF-UREF.

Outre les auteurs, les chercheurs suivants ont été associés à un moment ou à un autre au projet : pour le CERPOD, Mouhamadou Gueye, Mamadou Konaté, Hamdou Wane ; pour l'IFAN, Youssouf Guissé ; pour le Département de démographie de l'Université de Montréal, Aka Kouamé, Soumaila Mariko et Benoît Laplante, chercheur à l'INRS-Culture.

La mise en forme de l'ouvrage a été réalisée au CEPED par Valérie Mary et Sabine Joao.

LES AUTEURS

- ANTOINE Philippe, démographe, directeur de recherche, ORSTOM/CEPED, Paris.
- BOCQUIER Philippe, démographe, chercheur ORSTOM au CERPOD jusqu'en juillet 1997 ; chercheur ORSTOM/CEPED, Paris.
- DIOP Abdoulaye Bara, sociologue, directeur de l'IFAN jusqu'en 1995 ; présentement à la retraite, Dakar.
- DJIRÉ Mamadou, démographe, chercheur au CERPOD jusqu'en juillet 1997 ; présentement chargé de programme, Population Council, Bamako.
- FALL Abdou Salam, sociologue, chercheur à l'IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- GINGRAS Lucie, démographe, chercheur au Département de démographie, Université de Montréal, Montréal.
- LEGRAND Thomas, économiste-démographe, professeur au Département de démographie, Université de Montréal, Montréal.
- MARCOUX Richard, démographe, professeur au Département de sociologie, Université Laval, Québec.
- NANITELAMIO Jeanne, psycho-sociologue, chercheur à l'IFAN, Université Cheikh Anta Diop, jusqu'en mars 1997 ; actuellement consultante indépendante, Luxembourg.
- OUÉDRAOGO Dieudonné, géographe, directeur du CERPOD jusqu'en mars 1996 ; actuellement coordonnateur régional du réseau de recherche sur les politiques sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre au CRDI, Dakar.
- PICHÉ Victor, sociologue-démographe, professeur et directeur du Programme Population et développement au Sahel, Département de démographie, Université de Montréal, Montréal.
- RONDEAU Chantal, politologue, directrice du Département de sciences politiques, Université du Québec à Montréal, Montréal.
- TOKINDANG Joël, démographe, consultant au CERPOD.

PRÉFACE

Abdoulaye Bara DIOP

L'examen de la situation de l'Afrique subsaharienne dans le domaine de la démographie et de l'urbanisation durant les trois dernières décennies révèle, pendant toute cette période, une forte croissance de la population, en général, et de celle des villes, en particulier. Si le taux de croissance démographique annuel moyen est de l'ordre de 3 %, celui de la croissance urbaine est proche de 5 %, pouvant atteindre, voire dépasser 10 % ; il est l'un des plus élevés du monde.

La population de l'Afrique subsaharienne a triplé de 1950 à 1990, tandis que le nombre d'habitants des villes a été multiplié par huit. L'Afrique de l'Ouest s'inscrit dans ce processus de vitalité démographique générale, avec une augmentation de la population urbaine favorisée par l'exode rural. Il en est de même dans les pays du Sahel caractérisés, cependant, par une précarité économique et écologique, où l'on observe les taux de fécondité parmi les plus élevés d'Afrique. On a qualifié d'explosive cette croissance démographique exceptionnellement rapide par rapport à celle de la plupart des autres régions du monde, la comparant à une bombe à retardement. S'agissant de l'urbanisation, on pense qu'elle favoriserait le développement de mégalopoles et l'émergence de réseaux urbains macrocéphales. Il convient de nuancer ces généralisations, dans l'appréciation de situations dont la diversité apparaît dans le temps et dans l'espace.

La croissance de la population totale de l'Afrique subsaharienne s'est accentuée progressivement, passant d'un taux annuel moyen de 2,5 % dans la décennie 1960, à 2,7 % dans celle de 1970, puis à 3 % dans les années 1980. Concernant la croissance urbaine, elle a également été progressive. Elle atteignait un taux annuel moyen de 5,1 % dans la décennie 1960, puis 5,4 % et ensuite 5,6 %, respectivement dans les décennies 1970 et 1980. Le taux global d'urbanisation en

Trois générations de citoyens au Sahel

Afrique de l'Ouest qui était de 14,8 % en 1960, 22,7 % en 1975, se chiffrait à 32,5 % en 1990.

Mais depuis une décennie, on observerait en Afrique subsaharienne un fléchissement de la fécondité, préfigurant une transition démographique mettant fin à l'exception africaine (Locoh et Makdessi, 1995). De manière plus nette, on note, dans cette même période un ralentissement de la croissance démographique urbaine. Il ne concernerait pas, cependant, la plupart des pays sahéliens. Des auteurs pensent qu'il s'agit plutôt d'une stagnation à un niveau élevé que d'un recul réel.

Ce ralentissement se vérifie dans les capitales du Sénégal et du Mali dont il est question dans cette étude. Si les deux pays ont des taux globaux d'urbanisation très différents (42 % dans le premier et 22 % dans le second), leurs croissances urbaines fléchissent dans des proportions semblables, en ce qui concerne leurs capitales tout au moins. Au niveau de la démographie générale, urbaine et rurale, les projections jusqu'en 2025 indiquent que, si la croissance en valeur absolue se poursuit, elle baisse dès maintenant en valeur relative mesurée par les taux annuels. Il s'agit certainement, de manière générale d'une situation de transition démographique à l'échelle du continent, présentant néanmoins des diversités voire des exceptions au niveau des sous-régions et des pays.

À Dakar, le taux annuel de croissance est passé de 1960 à 1980 de 9 % à 4 %. Pour Bamako, ce taux qui avait atteint 10 % au milieu de la décennie 1970, est descendu à 4,5 %, dans les années 1980-1990, revenant au niveau qu'il avait dans la décennie 1960. La croissance urbaine a été favorisée en grande partie par les mouvements migratoires, notamment en Afrique de l'Ouest où ils apparaissent parmi les plus importants du continent. L'exode rural a concerné tous les pays, en particulier sahéliens ; il s'est accentué dans les années 1970 marquées par une grande sécheresse. Il demeure important aujourd'hui, comme les migrations internes et internationales, en général, dans ces pays. Mais les flux migratoires se sont ralentis depuis les années 1980 et la croissance démographique dans certaines grandes villes ouest-africaines, comme les capitales du Sénégal et du Mali, est due principalement à leur développement interne.

Dans ce contexte démographique encore souvent caractérisé par une forte croissance (même si elle amorce aujourd'hui un fléchissement), la situation

Préface

économique de l'Afrique subsaharienne s'est aggravée régulièrement au cours de la période considérée avec, là aussi, une diversité de cas.

Dans les années 1960, cette situation, qualifiée de faste par certains, était relativement bonne, surtout en comparaison de ce qu'elle deviendra. Elle a été marquée par une croissance économique d'assez longue durée dans bon nombre de pays. Celle-ci a atteint, par exemple, le taux annuel de 3 % au Sénégal, pendant cette période, dépassant la croissance démographique. Mais à partir de la décennie 1970, le processus s'est dégradé, notamment dans le Sahel éprouvé par de longues périodes de sécheresse. Cependant, cette détérioration de l'économie a affecté bien d'autres pays, atteints par les conséquences de phénomènes comme la baisse des prix de certaines matières premières, le renchérissement des coûts des produits pétroliers. Dans les années 1980, la crise s'est aggravée et généralisée sur l'ensemble du continent qui connaît un taux de croissance annuel du produit national brut (PNB) par habitant négatif (-2,4%). En Afrique subsaharienne, il est plus faible encore, de l'ordre de -3,6 % (Savané, 1988). D'après la Banque mondiale, dans la décennie 1980, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique subsaharienne aurait diminué de moitié par rapport à celle des années 1970, passant de 3,6 % à 1,8 % l'an ; le produit national brut (PNB) par habitant aurait baissé de 0,8 % (Dubresson, 1996).

L'Afrique subsaharienne est actuellement plongée dans une crise profonde considérée comme structurelle, même si elle renoue avec la croissance dans des pays qui ont pris récemment des mesures de redressement (dévaluation du franc CFA, en 1994) dont l'efficacité conjoncturelle n'est pas gage de développement durable. Des programmes d'ajustement structurel sont appliqués presque partout sous l'égide d'institutions internationales de financement (BIRD, FMI). Ils visent, en priorité, le rétablissement des équilibres macro-économiques. Leurs effets immédiats, au niveau des populations, ne sont pas toujours positifs ; ils se traduisent, entre autre, par l'aggravation de la pauvreté et l'extension du chômage qui atteignent de larges catégories sociales y compris les couches moyennes urbaines.

Dans les pays sahéliens, la situation apparaît généralement plus sévère, leurs économies à caractère essentiellement agricole étant très vulnérables. Dans les années 1980-1990, leurs performances se sont révélées négatives, dans presque

Trois générations de citadins au Sahel

tous les domaines : investissements, échanges extérieurs, consommation des ménages, croissance de l'agriculture dont le taux est inférieur à celle de la démographie. (Kalassa, 1996). Ces pays qui sont parmi les plus pauvres du monde, mais dont les taux de fécondité sont les plus élevés d'Afrique subsaharienne, se caractérisent par des économies fortement dépendantes de l'extérieur. Ils ont souvent besoin d'aide alimentaire et budgétaire. Le Sénégal et le Mali connaissent aussi ces contre-performances et ces contraintes. Quelques chiffres donnent une idée de l'ampleur de la crise qu'ils subissent.

Au Sénégal, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) de 3 % entre 1960 et 1968, est devenu faible voire négatif jusqu'en 1980 (de 1 % à 0,2 %) sauf durant la courte période 1974-1977 où il était de 5,2 % (Duruflé, 1994). En 30 ans (1961-1992), le revenu annuel par habitant dans ce pays a baissé d'au moins 45 %. C'est le premier pays africain à avoir bénéficié d'un prêt d'ajustement structurel de la Banque mondiale, dès 1980. Depuis lors, le réajustement de son économie se poursuit.

Le Mali a aussi connu une récession sérieuse au milieu des années 1970 ; la situation économique du début de la décennie 1980 est proche de celle prévalant en 1966. Le pouvoir d'achat en milieu urbain aurait baissé de 50 % en 20 ans (1962-1982). Le retour du pays en zone monétaire ouest-africaine (UMOA) se traduit par une baisse soudaine de 50 % du pouvoir d'achat des salariés (Dagnoko, 1990).

Cette crise profonde et durable dans les deux pays, qui nécessite, depuis une quinzaine d'années, l'application de programmes d'ajustement et de réajustement structurels dont on ne voit pas encore le terme, affecte gravement les conditions de vie des populations.

Les travaux présentés dans cet ouvrage ont eu pour objectifs d'étudier, dans le contexte de crise économique et de forte croissance démographique, la vie des habitants de Dakar et de Bamako, aussi bien natifs que migrants. Il s'agissait d'examiner notamment leurs stratégies d'insertion dans ces centres urbains. Les auteurs ont adopté des méthodes novatrices qui se sont révélées efficaces, en particulier celle des biographies quantitatives. Des enquêtes biographiques ont déjà été effectuées en Afrique mais elles s'intéressaient plutôt à des itinéraires individuels et les résultats étaient difficilement généralisables. Les études dont il s'agit ici, réalisées à Dakar et Bamako sur de larges échantillons, permettent

Préface

grâce à cette méthode, au-delà de la saisie des comportements individuels, des généralisations de résultats concernant les processus d'insertion observés.

L'adoption d'une même méthode a permis la comparaison systématique des modalités d'insertion dans les deux capitales. En prenant en considération trois générations d'habitants de ces villes, natifs et migrants, ces enquêtes biographiques ont permis la comparaison des résultats dans une perspective historique.

Les auteurs de cet ouvrage exposent clairement, dans le premier chapitre, le contexte historique, démographique et économique qui caractérise les deux villes, ensuite la problématique, les hypothèses, ainsi que les méthodes de leurs recherches dont certaines sont qualitatives. Ils font la synthèse des résultats de leurs travaux dans le dernier chapitre notamment. Il n'est pas nécessaire de les reprendre ici, même sous forme de résumé. Nous voudrions souligner, cependant, l'originalité et l'intérêt de ces travaux ainsi que le mérite de leurs auteurs qui nous paraissent considérables. Toutes ces études mettent en évidence la profondeur de la crise qui affecte les individus et les groupes dans tous les aspects de leur vie et dont ils tentent de surmonter et de réduire les effets. Les jeunes générations sont les principales victimes de cette crise qui n'épargne cependant pas les autres.

L'ampleur du chômage est l'un des meilleurs révélateurs de celle-ci : 21,3 % de la population de Dakar et 14,6 % de celle de Bamako sont sans emploi. Le chômage touche particulièrement les jeunes : plus de 28 % des 20-29 ans sont au chômage à Dakar, et 23 % de la même catégorie d'âges à Bamako. Les auteurs remarquent que les jeunes générations des deux villes éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver un emploi salarié dans le secteur formel, mais aussi à s'établir à leur compte dans le secteur informel. Celui-ci est pourtant le plus grand pourvoyeur d'emplois à Dakar comme à Bamako.

Sur ce marché du travail, les natifs ne sont pas nécessairement plus favorisés que les migrants. Ceux-ci, les jeunes en particulier, ont même un léger avantage à Dakar, tandis qu'il est difficile d'affirmer si les migrants sont plus ou moins défavorisés que les natifs à Bamako. Il convient de noter, cependant, la complexité des relations entre statut migratoire et accès à l'emploi que révèlent ces travaux. Ils montrent, par exemple, que l'effet de génération annule l'avantage des migrants à Dakar par rapport à ceux de Bamako ; il apparaît remarquable dans les deux villes. D'autre part, la prise en compte du facteur "niveau

Trois générations de citadins au Sahel

d'instruction" annule l'effet du statut migratoire à Bamako, alors qu'il inverse la relation à Dakar : les migrants ayant alors moins de chance que les non-migrants, à instruction égale, de se retrouver dans le secteur informel. Certains résultats vont à l'encontre d'hypothèses courantes, de "bon sens". Parmi ceux-ci, s'inscrit la rapidité avec laquelle les migrants trouvent du travail.

Ce qui apparaît nettement partout, ce sont les difficultés d'accès des jeunes générations, de natifs ou de migrants, aux emplois salariés du secteur moderne ; elles sont confinées davantage dans l'informel où tout laisse penser qu'elles y sont minoritaires au niveau supérieur. Même la scolarisation n'est pas un antidote au chômage des jeunes : les plus scolarisés étant, au contraire, les plus susceptibles de se retrouver au chômage.

Ces quelques résultats donnent la mesure de la gravité de la crise qui affecte le marché de l'emploi des deux capitales, particulièrement chez les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales ou géographiques. Mais cette crise atteint, évidemment, l'ensemble des populations. Lorsqu'on sait que l'emploi est la clef de l'insertion, on comprend les difficultés qu'éprouvent notamment les jeunes à réussir ce processus.

La récession économique affecte les individus jusque dans leur vie sociale et privée la plus intime. C'est ainsi que les auteurs montrent que l'âge de l'entrée en première union matrimoniale des jeunes recule par rapport à celui de leurs aînés. Pour les hommes, ce retard est respectivement de 4 et 7 ans, entre la génération la plus jeune et la plus ancienne, à Bamako et Dakar. Pour les femmes, il est plus important encore : 11 et 7 ans, entre ces générations, dans les deux villes.

Il apparaît cependant, malgré la situation de crise, que la polygamie reste une pratique courante, aussi bien dans l'une et l'autre des capitales : un homme sur deux connaît, au cours de sa vie, cette forme d'union qui demeure valorisée. De grandes différences de comportements entre générations, notées à Bamako, ne s'observent pas à Dakar où le niveau d'instruction des hommes ne semble pas réduire leur risque de devenir polygame.

En ce qui concerne le divorce, sa fréquence plus faible à Bamako qu'à Dakar s'expliquerait davantage par des raisons socioculturelles complexes qui en réduiraient la portée dans la capitale malienne. Néanmoins, le chômage du mari est un facteur important de divorce à Dakar.

Préface

La crise qui atteint particulièrement les jeunes est amortie, dans une certaine mesure, par la solidarité familiale. Ainsi, l'étude de l'insertion résidentielle montre que la sortie de l'hébergement assuré par les parents est tardive. Elle se réalise souvent au-delà de 30 ans. Un retard de 3 à 7 ans peut être accusé, respectivement à Bamako et Dakar, par rapport à la génération la plus ancienne. Cette situation contribue à favoriser une densification de l'occupation des logements. Le nombre de personnes par logement est, en moyenne, de 12,8 à Dakar et de 12,6 à Bamako ; tandis que l'effectif des ménages est respectivement de 8,1 et 9 personnes.

L'accès à la propriété des jeunes générations est rendu de plus en plus difficile. Sa réalisation n'est pas garantie par le contrôle des autres variables de l'insertion dont l'accès à l'emploi est la plus importante. L'augmentation exorbitante des coûts de construction, renchérissant les prix du marché de l'immobilier, est la raison principale de cette difficulté. Les réseaux familiaux ne semblent pas avoir d'effets significatifs sur cet accès à la propriété. Signalons qu'ils n'en avaient pas, non plus, sur l'accès à l'emploi dans le secteur moderne.

L'analyse des politiques d'habitat révèle que des réseaux sociaux sont à l'œuvre, favorisant l'accès au logement. Mais ils sont d'une nature autre que familiale : politico-administrative, religieuse, clientéliste. Ils sont nombreux et divers, entretenant des connexions et réalisant des combinaisons, selon les sollicitations et les circonstances. Ils sont dominés ou contrôlés par des personnalités, des notables ; des agents subalternes de l'administration ou du pouvoir local peuvent s'y montrer efficaces, comme, par exemple, des chefs de quartiers populaires de la capitale sénégalaise. Selon les auteurs, ces réseaux sont structurés non pas autour de la solidarité mais plutôt de l'intérêt. Ils ne sont pas souvent à la portée des jeunes générations qui ne disposent pas des meilleures relations ni des plus grandes possibilités financières pour être gagnantes dans cette "course d'obstacles" qu'est la compétition foncière ; les coûts d'acquisition y sont élevés, grevés par les "commissions", la demande étant bien supérieure à l'offre. Les réseaux proliférant dans ce secteur crucial pour l'insertion, profitent des insuffisances ou imperfections de la législation, des difficultés de son application. Ils peuvent la contourner, la violer, même avec l'aide ou la complicité d'agents chargés de la faire respecter ou de la mettre en œuvre ; ils demeurent souvent impunis, bénéficiant de solides protections.

On peut comprendre, dès lors, l'échec qui menace les meilleures législations, avec de telles pratiques et mœurs qui sévissent pour rendre inopérantes voire pour enfreindre des dispositions essentielles des politiques d'habitat et d'autres, au Sénégal et au Mali, notamment avant la révolution de 1992.

Dans la crise économique sans précédent, à laquelle ils sont confrontés depuis l'indépendance, les deux États appliquent des programmes d'ajustement structurel adoptés il y a une quinzaine d'années déjà. Ils sont censés aboutir au redressement de leur situation, en permettant d'abord le rétablissement des équilibres macroéconomiques. Ils n'ont pas encore permis l'amélioration sensible des conditions de vie des populations, en général, urbaines en particulier ; celles-ci se sont même détériorées. Les travaux constituant cet ouvrage le montrent suffisamment. L'insertion des individus et des groupes à Dakar se heurte à de nombreuses contraintes qui affectent ceux-ci dans des aspects fondamentaux de leur vie. Tous les habitants sont concernés par ces difficultés, natifs comme migrants, toutes les générations aussi, mais particulièrement les jeunes.

Les études révèlent l'ampleur de ces contraintes, les stratégies complexes qu'adoptent les populations pour les surmonter, vivre et survivre dans ces capitales particulièrement peuplées. L'efficacité de leurs comportements individuels, des solidarités qu'ils mettent en œuvre, trouve des limites de plus en plus fortes imposées par la crise. Les États ont encore un rôle majeur à jouer pour tenter de la résoudre, même avec les politiques de désengagement qui sont plutôt les leur aujourd'hui.

Nous avons tenté de donner un bref aperçu de ces travaux dont la grande richesse ne peut être bien rendue par un résumé. Les méthodes rigoureuses et novatrices adoptées par les auteurs permettent aussi bien des analyses fines que de larges synthèses. La connaissance de pareilles études devient indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux conditions de vie des populations dans ces villes et, au-delà, de celles de l'Afrique urbaine, sahélienne ou subsaharienne.

Préface

Bibliographie

- DAGNOKO, 1990. – "Les travailleurs salariés et leurs syndicats : moments difficiles et initiatives nouvelles", in : *Le Mali. Les défis du développement à la base*.
- DUBRESSON A., 1996. – "Crises et peuplement des villes en Afrique au sud du Sahara", in : J. COUSSY et J. VALLIN (dir.), *Crise et population en Afrique*, p. 375-405. – Paris, CEPED, 580 p. (Les Études du CEPED, n°13).
- DURUFLÉ G., 1994. – *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*. – Paris, Karthala, 222 p.
- KALASSA B., 1996. – "Crise et perspectives d'urbanisation dans les pays du Sahel", in : J. COUSSY et J. VALLIN (dir.), *Crise et population en Afrique*, p. 407-421. – Paris, CEPED, 580 p. (Les Études du CEPED, n°13).
- LOCOH T. et MAKDESSI Y., 1995. – "Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africaine", *La Chronique du CEPED*, n° 18.
- SAVANÉ L., 1988. – *Populations. Un point de vue africain*. – Anvers, EPO, 212 p.

L'INSERTION À DAKAR ET À BAMAKO : UNE COMPARAISON DES ITINÉRAIRES

Philippe ANTOINE et Victor PICHÉ

L'étude des modes de vie urbains en Afrique a été jusqu'à présent dominée par l'analyse monographique d'une seule ville. Ce n'est que très récemment que l'analyse comparative s'est développée et a pu montrer la très grande diversité des situations¹. Dans le cas du Sahel qui nous intéresse ici, plusieurs éléments de l'histoire coloniale commune ont façonné les villes de sorte que l'on y retrouve plusieurs traits similaires. C'est le cas de Dakar et de Bamako qui ont pendant longtemps constitué deux pôles importants de l'Afrique occidentale française. Il en est de même pour l'histoire plus récente au cours de laquelle plusieurs forces macroéconomiques présentes dans les deux villes ont permis le développement de stratégies urbaines similaires. En effet, Dakar et Bamako ont subi dans les années 1980 des programmes d'ajustement structurel qui ont rétréci le marché du travail urbain. Plus récemment, la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a diminué de façon drastique le pouvoir d'achat des citoyens². Mais en même temps, les deux villes se distinguent sur plusieurs points. Par exemple, Dakar est plus développée sur le plan des infrastructures urbaines et le marché de l'emploi y

¹ Voir par exemple les travaux de Stren et White (1993) sur la gestion de la croissance urbaine dans 7 pays (Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tanzanie et Zaïre), ceux de Lachaud concernant l'emploi (1995) sur Abidjan, Yaoundé, Conakry, Ouagadougou et Bamako et ceux sur les pratiques résidentielles à Dakar, Bamako, Saint-Louis et Lomé par Lebris *et al.* (1987).

² Il faut préciser que l'étude présentée dans cet ouvrage précède cette dévaluation.

est plus diversifié qu'à Bamako. De même le rôle de l'État dans le développement urbain a été très différent au Mali et au Sénégal.

Ce sont ces similitudes et ces contrastes qui fondent l'intérêt de la comparaison de ces deux villes. Cette comparaison s'effectue ici au niveau des stratégies individuelles en matière de travail, mariage et logement. Dans les trois cas, il s'agit essentiellement d'examiner comment les individus, hommes et femmes, jeunes et vieux, migrants et natifs, arrivent ou non à s'insérer une première fois : le premier emploi, le premier mariage (y compris la première forme d'union polygame), le premier logement. Il devient alors intéressant de voir si, au-delà des marqueurs individuels tel que l'âge, le sexe ou le statut migratoire, les stratégies d'insertion se différencient selon que l'on vit à Dakar ou à Bamako.

L'étude présentée ici s'appuie sur deux enquêtes de type biographique. La première enquête a eu lieu à Dakar en 1989 alors que celle de Bamako s'est déroulée en 1992³. Dans les deux cas, les mêmes méthodologies (questionnaires, plans de sondage, méthodes d'analyse, etc.) ont été utilisées, permettant une véritable approche comparative. Cette étude comparative s'est effectuée dans le cadre d'une collaboration entre quatre institutions : le CERPOD, l'IFAN, l'ORSTOM et le Département de démographie de l'Université de Montréal.

DAKAR ET BAMAKO : SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES

Le Sénégal et le Mali sont deux pays sahéliens comptant le premier 7,7 millions d'habitants en 1992, et le second 8,9 millions à la même période. Leur superficie diffère largement puisqu'avec 1 240 000 km² le Mali est 6 fois plus étendu que le Sénégal (196 000 km²). Alors que le Sénégal dispose de près de 400 km de façade maritime, le Mali est un pays enclavé, dont une partie du territoire est désertique. Les deux pays sont avant tout à vocation agricole (arachide et pêche pour le Sénégal, coton et élevage pour le Mali), et sont particulièrement affectés par les cycles de sécheresse de ces dernières années, et par la fluctuation des cours mondiaux de leurs productions agricoles. Cependant les villes sénégalaises,

³ Les résultats de l'enquête de Dakar sont présentés dans Antoine *et al.* (1995), Bocquier (1996) et ceux de Bamako dans Ouédraogo et Piché (1995).

pour leur alimentation, sont plus dépendantes de l'importation de denrées que les villes maliennes, en particulier en ce qui concerne le riz, produit alimentaire de première nécessité. Les produits de substitution n'ont pas réussi à s'imposer aux consommateurs et la production de riz local au Sénégal n'est pas à la mesure des besoins de la population.

Le Sénégal plus urbanisé que le Mali

Si les deux pays ont été marqués par la colonisation française, son influence diffère fortement d'un pays à l'autre, car elle a davantage modelé le paysage administratif et productif du Sénégal. En 1621, les Hollandais fondent un comptoir à Gorée, une île qui fait face à Dakar, et dès 1678 les Français leur succèdent. En 1857, ces derniers prennent possession de Dakar (Sinou, 1993). En 1902, cette ville devient capitale de l'Afrique occidentale française alors que, à partir de 1883, Bamako, ancien carrefour de caravanes, ne constitue pour les Français qu'une simple tête de pont pour la conquête de l'intérieur du pays (Sinou, 1981).

Le Sénégal est bien plus urbanisé que le Mali. En 1988, plus de 40 % de la population sénégalaise vit dans les villes, alors qu'à la même période le niveau d'urbanisation est plus faible au Mali (environ 22 %). Dans les deux pays la capitale abrite une part importante de la population urbaine, près de la moitié des urbains du Sénégal résident à Dakar et plus du tiers des citoyens maliens sont à Bamako (tableau 1.1).

Ainsi au dernier recensement près de la moitié (47 %) de la population urbaine sénégalaise résidait à Dakar et environ 39 % des urbains maliens demeuraient à Bamako. Le poids relatif de la capitale s'accroît dans ces deux pays, puisque si on calcule un ratio de concentration de la population urbaine (défini comme le rapport entre la taille de la première ville et la taille de la seconde), on constate que ce ratio s'accroît d'un même ordre de grandeur dans les deux villes (tableau 1.2). Toutefois, depuis les années 1950, la proportion d'urbains accueillis à Dakar reste relativement constante (autour de 45 %), alors que cette proportion croît régulièrement à Bamako. Dakar compte encore près de deux fois plus d'habitants que Bamako.

Tableau 1.1 : La part de Dakar et Bamako dans la population urbaine

Année	1955	1960	1976	1987-1988
Pop. urbaine/ Pop. Sénégal	21 %	28 %	36 %	42 %
Pop. Dakar/ Pop. urbaine	43 %	46 %	45 %	47 %
Pop. urbaine/ Pop. Mali	10 %	11 %	16 %	22 %
Pop. Bamako/ Pop. urbaine	23 %	26 %	38 %	39 %

Sources : Recensements de 1955, 1976, 1988 ; Mainet (1988), Seck (1962), Diarra *et al.* (1995) et United Nations (1995).

Tableau 1.2 : Distribution du rang des villes selon la taille (en milliers)

Année	Mali			Sénégal		
	1 ^{ère} ville	2 ^e ville	Pv1/Pv2 ⁴	1 ^{ère} ville	2 ^e ville	Pv1/Pv2
1960	129	28	4,57	375	70	5,36
1976	419	65	6,45	813	115	7,07
1987-1988	646	89	7,26	1 309	175	7,48

Sources : À partir de CEA (1989), Diarra et Nadio (1994), Mbodj (1989), et recensements.

Deux villes marquées par l'histoire

Dakar est la plus ancienne des grandes villes francophones d'Afrique Noire, qui pour la plupart ont été fondées par le pouvoir colonial dans des sites choisis en fonction de considérations liées à ses besoins ; la localisation des grands centres urbains actuels reste d'ailleurs marquée par cette extraversion. De ce point de vue, Dakar constitue un archétype. Pendant longtemps (XVII^e et XVIII^e siècles, c'est-à-dire durant toute la période de la traite négrière), les Européens resteront sur l'île de Gorée, face à la pointe du Cap Vert. Les Français n'annexeront les côtes du Sénégal qu'en 1857. En 1885 s'achève la construction du chemin de fer Saint-Louis - Dakar. Il faudra cependant attendre 1887 pour que la ville de

⁴ Pv1/Pv2 : rapport entre l'effectif de population de la première ville du pays et celui de la seconde.

L'insertion à Dakar et à Bamako

Dakar soit érigée en commune particulière, indépendante de celle de Gorée. Dakar devient la capitale de la fédération de l'Afrique occidentale française en 1902, succédant à Saint-Louis (Sinou, 1993).

Les grands travaux portuaires et les constructions de bâtiments publics sont réalisés durant la période 1898-1914, au moment même où s'opère la colonisation de l'ensemble du pays, le développement de la culture de l'arachide et l'essor des villes où s'arrête le chemin de fer. La traite de l'arachide entraîne la mise en place d'un réseau urbain pyramidal constitué de multiples centres de collecte et de trois débouchés portuaires : Dakar, Rufisque et Kaolack. Le système urbain devient plus déséquilibré, et, au cours des années, toute une série de facteurs se conjuguent pour faire de Dakar le principal pôle de développement urbain du pays. L'histoire de Dakar met en évidence un accaparement progressif d'activités réparties en divers points du territoire (Plan directeur d'urbanisme, 1986). Au début du siècle le port de Dakar supplante Saint-Louis et Rufisque ; en 1930, l'activité portuaire de Kaolack est transférée à Dakar ; en 1958, Dakar retire à Saint-Louis sa fonction de capitale du Sénégal. Peu à peu, à partir de 1960, vont se concentrer à Dakar les activités industrielles (dont celle des huileries) et les activités de commerce de gros (les grandes maisons de commerce ont fermé leurs succursales dans les villes de l'intérieur).

Bamako est également une ville ancienne, son origine remontant au XVII^e siècle (Diakité et Sanankoua, 1987). Le Mali a été durant une longue période le théâtre de contacts commerciaux importants grâce à la prospérité et au rayonnement de grands empires et de royaumes qui l'ont constitué, tels l'empire du Mali, l'empire songhaï, le royaume peuhl du Macina, le royaume bambara de Ségou, etc. Des villes très célèbres comme Tombouctou, Gao, Djenné, Ségou ont longtemps rayonné tant sur le plan culturel que commercial. Durant la période coloniale, les villes enclavées de l'actuel Mali verront leur rayonnement décliner et leur croissance ralentir au profit des villes de la côte telle Abidjan ou Dakar. Les villes coloniales maliennes se développèrent surtout dans les régions de production pour l'exportation après l'introduction de la culture de l'arachide et le long des axes de circulation reliant ces régions aux ports de Dakar ou d'Abidjan, en particulier avec la création du chemin de fer Dakar-Bamako-Koulikoro en 1905. À partir de cette période Bamako va concentrer une part importante des investissements effectués dans le pays, qui toutefois ne suffiront pas à pourvoir à

l'absence manifeste d'infrastructures urbaines et au sous-équipement de la plupart des aires d'habitation.

Une croissance démographique qui tend à se ralentir dans les deux villes

En 1866, Gorée compte 3 400 habitants et Dakar, qui lui fait face, seulement quelques centaines. En 1891, le rapport est déjà inversé, 8 700 habitants résidant déjà à Dakar, et Gorée n'en compte guère plus de 2 000 (Sinou, 1993). C'est à partir de cette époque que l'autorité coloniale commence à se préoccuper des migrations autochtones, et décide de séparer quartiers européens et quartiers africains. En 1915, le quartier indigène de la Médina, accolé au Plateau, est créé (Sinou, 1990). L'extension ultérieure de la ville se réalise par des opérations successives de lotissement, surtout à l'issue de la seconde guerre mondiale, grâce auxquelles on a tenté de mettre en place une nouvelle politique urbaine favorisant l'intégration des communautés. Le taux moyen d'accroissement est de l'ordre de 5,8 % par an entre 1921 et 1951 ; cette croissance s'est accélérée, entre 1951 et 1961, de façon substantielle par rapport à la période antérieure, et atteint alors le taux de 8 %.

Tableau 1.3 : Évolution des effectifs de population des agglomérations de Dakar et Bamako depuis le début du siècle (en milliers)

Ville	Années								
	1907	1945	1955	1958	1960	1976	1987	1988	1998 estimation
Dakar	20	150	238,6		374,7	813,3		1 309,2	1 800
Bamako	6	37		76,2	129,3	419,2	658,3		1 016

Sources : Dakar : recensements de 1955, 1976, 1988 ; Seck (1962), Sinou (1993).

Bamako : recensements de 1958, 1960, 1976, 1987, 1998 ; Bléneau et Cognata (1972).

Capitale de l'AOF jusqu'en 1958, Dakar perd son rôle politique en Afrique francophone avec les indépendances. Mais le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar, lui permet de renforcer sa prééminence sur les autres villes sénégalaises. Entre 1955 et 1961 l'accroissement de l'agglomération sera

L'insertion à Dakar et à Bamako

encore plus rapide puisqu'il atteint le taux de 9 %. En effet, d'importants quartiers naissent à la périphérie. Ainsi, en 1955, faisant suite aux premiers déguerpissements de Dakar, la banlieue de Pikine accueille de plus en plus d'habitants. Avec le temps, Pikine est devenue une commune aussi peuplée que Dakar, mais moins bien équipée, et où la majorité de l'habitat est irrégulier sur le plan foncier, ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas d'une certaine qualité sur le plan du bâti. Depuis le milieu des années 1970, la croissance démographique de l'agglomération dakaroise (Dakar et Pikine) s'est fortement ralentie (4 % par an durant la période 1976-1988) (Mbodj, 1988).

À la fin du XIX^e siècle, Bamako est un gros bourg de 600 à 800 habitants (Villien-Rossi, 1966) ; sa population atteint déjà 6 000 habitants en 1907. Là aussi l'arrivée du chemin de fer ainsi que les fonctions administratives et commerciales allouées à la ville vont contribuer à son peuplement. Toutefois la ville de Bamako reste de dimension modeste puisqu'en 1945 elle ne compte encore que 37 000 habitants (Meillassoux, 1965 ; Bléneau et Cognata, 1972). Sa croissance va rester relativement lente jusqu'en 1958, où la population atteindra 76 000 habitants. La période de l'indépendance (1958-1961) a été marquée par de forts déplacements de population, puisque Bamako s'est accru de 53 000 personnes en deux ans et demi, soit un accroissement de deux-tiers. L'exode rural n'est pas seul en cause, car cette forte croissance résulte également des conséquences du retour massif de Maliens résidant au Sénégal suite à l'éclatement, en août 1960, de la Fédération du Mali (fondée en 1959) (Diarra *et al.*, 1993).

Durant la période suivante (1966-1976), la croissance de Bamako diminue considérablement, le taux de croissance annuel moyen passe en effet à 4,7 %. Les politiques mises en œuvre par l'équipe gouvernementale du Président Modibo Keita ne sont sûrement pas étrangères à ce phénomène. En effet, le gouvernement tente de lutter contre l'exode rural, qui selon lui oblitère le développement harmonieux du pays. De nombreuses mesures sont mises en place afin de freiner les départs : instauration d'un laissez-passer obligatoire pour les déplacements, surveillance plus étroite sur les axes routiers, etc. (Bléneau et Cognata, 1972).

Au cours de la décennie 1970, on assiste à une nouvelle poussée démographique de la capitale malienne, le taux de croissance dépassant même les 10 % par an entre 1974 et 1976. Deux événements expliquent partiellement ce phénomène.

Trois générations de citadins au Sahel

D'une part, en 1968 le régime en place est renversé et le nouveau pouvoir libéralise en partie l'économie favorisant notamment l'essor du commerce dans la capitale (Bléneau, 1976). D'autre part, la grave sécheresse qui sévit au début des années 1970 induit des migrations en cascades depuis le Nord du pays, qui se répercutent sur la croissance démographique de la capitale. Enfin, sur la période 1976-1987, le taux de croissance de la capitale se ralentit de nouveau et est comparable à son niveau d'avant l'indépendance.

L'apport des mouvements migratoires est loin d'être négligeable dans la croissance démographique des deux villes, mais il est sans commune mesure avec l'apport résultant de la croissance naturelle (maintien d'une fécondité élevée malgré l'amorce d'un ralentissement⁵, structure par âge comprenant une forte proportion d'individus en âge de procréer, diminution des niveaux de mortalité, etc.). Les résultats des enquêtes REMUAO⁶ (CERPOD, 1995) confirment que dans l'ensemble, les deux capitales sont bénéficiaires des mouvements migratoires avec l'intérieur du pays. Ainsi à Bamako, sur la période 1988-1992, c'est environ 98 000 personnes de plus de 15 ans qui quittent la capitale pour l'intérieur du pays, alors que 116 000 y arrivent. À Dakar, les flux sont un peu plus importants en termes d'effectifs, mais leur poids relatif est moindre : 181 000 arrivées de migrants compensent largement les 156 000 départs d'individus de plus de 15 ans (tableau 1.4). Le poids relatif des migrants diminue toutefois dans les deux villes. Ainsi à Dakar, on comptait 42 % de non-natifs de la ville au recensement de 1976 et seulement 36 % en 1993 (CERPOD, 1997). À Bamako, la part des migrants est plus forte, on passe de 35 % de non-natifs en 1976 à 44 % en 1987, pour retomber à 41 % en 1993 (CERPOD, 1996).

À côté de ces flux migratoires internes, il ne faut pas oublier les migrations internationales qui sont loin d'être négligeables dans les deux pays. L'émigration internationale touche une part importante de la population sénégalaise et surtout

⁵ Ainsi, selon les derniers résultats de la seconde EDS (Enquête démographique et de santé) au Mali (DHS, 1996), en 1995-1996, l'indice synthétique de fécondité était de 4,7 enfants par femme à Bamako (7,3 en milieu rural), alors qu'il était estimé à 6,8 en 1981-1983 (DHS, 1989), soit une diminution de la fécondité d'un tiers en 13 ans. Au Sénégal, l'indice synthétique de fécondité passe de 5,4 enfants en 1986 (DHS, 1988) à 4,2 en 1997 (DHS, 1997).

⁶ Réseau des enquêtes migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest.

maliennne. En effet les migrations internationales sur la période 1988-1992 portent sur 294 000 émigrations au départ du Mali contre 186 000 arrivées (dont une grande part des flux à destination ou en provenance de Côte d'Ivoire). Le Sénégal connaît également des flux importants : 228 000 départs et 146 000 immigrations sur la même période ; les flux sont plus diversifiés qu'au Mali : ils concernent de nombreux pays africains mais aussi des pays occidentaux. Les départs demeurant plus nombreux que les retours, le taux de migration nette est négatif, il est d'environ - 0,2 % au Sénégal et - 0,5 % au Mali (CERPOD, 1996 et 1997). Les répercussions économiques de cette émigration restent importantes, en terme de flux financiers et d'investissements immobiliers par exemple.

Tableau 1.4 : Flux internes entre milieux durant les années 1988-1992 en effectifs et en pourcentage du total des flux (individus de plus de 15 ans)

Pays	Capitale → Autre urbain	Capitale → Rural	Autre urbain → Capitale	Autre urbain → Rural	Rural → Capitale	Rural → Autre urbain	Total des flux entre milieux	Population moyenne de plus de 15 ans
Mali	34 700 9,1 %	63 600 16,7 %	46 900 12,3 %	72 100 19,0 %	68 800 18,1 %	94 100 24,8 %	380 100 100,0 %	4 028 164
Sénégal	63 000 13,3 %	92 700 19,6 %	76 600 16,5 %	59 900 12,7 %	104 800 22,2 %	75 500 16,0 %	472 500 100,0 %	3 963 138

Source : CERPOD, 1995.

Les différences démographiques entre les deux villes s'estompent donc : les taux de croissance démographique ralentissent et se rapprochent (4 % à Dakar, 4,5 % à Bamako) résultant surtout d'une forte croissance naturelle (environ 3,3-3,5 %) (Antoine et Mboup, 1993 ; Diarra *et al.*, 1993), et d'une diminution du solde migratoire (entre 0,5 et 1 % à Dakar et 1 % à Bamako). Dakar et Bamako sont les deux villes les plus peuplées du Sahel. On peut estimer que Dakar compte près d'un million et demi d'habitants en 1993, alors que Bamako dépasse les 850 000 habitants à la même date. Même si leur croissance s'est fortement ralentie, les deux villes doivent faire face à des accroissements annuels de population qui sont loin d'être négligeables. En effet à ce rythme la population

double environ tous les 16 ans. Respectivement, Dakar s'accroît d'environ 60 000 personnes par an, et Bamako doit accueillir près de 40 000 personnes de plus par année, soit dans chaque cas l'équivalent d'une ville de la taille d'une capitale régionale. Ces deux villes doivent donc faire face aux conséquences d'une croissance importante de la population dont le pic est certainement passé, mais dont elles devront supporter les conséquences durant encore plusieurs décennies du fait de l'inertie des phénomènes démographiques.

La scolarisation progresse légèrement dans les deux capitales

Les deux pays, le Mali et le Sénégal, sont parmi les pays les moins scolarisés et alphabétisés de la planète. La population adulte demeure majoritairement analphabète ; en effet respectivement 69 % des adultes de plus de 15 ans au Mali et 67 % au Sénégal étaient dans ce cas en 1995 (UNESCO, 1995). Cette situation n'est guère différente de celle qui prévaut sur l'ensemble du continent africain où la proportion d'analphabètes est de 60 %, mais accuse un retard important par rapport à l'ensemble du monde (30 % d'analphabètes). Le taux de scolarisation brut dans l'enseignement primaire constitue un autre indicateur qui montre, dans ces deux pays, le retard enregistré dans le domaine de la scolarisation, en particulier au Mali. En effet le taux de scolarisation est de 73 % en Afrique en 1992, mais au Mali, il n'est que de 25 % à la même date et stagne à ce niveau depuis le début des années 1980. Au Sénégal, la situation semble s'améliorer très progressivement, le taux de scolarisation dans le primaire est passé de 46 % en 1980 à 59 % en 1992. Dans ce pays également, le retard par rapport à l'ensemble du continent est moins manifeste en ce qui concerne la scolarisation dans le second degré. La proportion d'enfants scolarisés dans le second degré y est passée de 11 à 17 % (proportion égale à celle de l'ensemble du continent africain). Dans l'ensemble au Sénégal, la croissance des effectifs scolarisés est supérieure à la croissance démographique (GRETA, 1997). Au Mali, par contre, la situation se dégrade puisque ce taux passe de 9 à 7 % entre 1980 et 1992 (UNESCO, 1995). La déscolarisation devient importante au début des années 1980 comme dans nombre de pays africains (Marcoux, 1995 ; Lange et Gisselbrecht, 1998) traduisant une certaine défiance des parents devant un système scolaire manquant de moyens et aux débouchés incertains. C'est seulement à partir de 1991, après le changement de régime, qu'on relève une nette amélioration de la fréquentation scolaire.

Dans les deux pays on note une grande disparité par sexe, les filles étant les parents pauvres du système scolaire. Tant au Mali qu'au Sénégal les filles sont moins scolarisées que les garçons, et abandonnent leur scolarité en plus grand nombre. En effet, par exemple au Sénégal, 55 % des garçons scolarisés ont la chance d'atteindre leur sixième année d'étude, mais seulement 39 % des filles (GRETAF, 1997).

La disparité régionale est encore plus flagrante. Le taux net de scolarisation pour l'ensemble du Mali était de 27 % en 1993-94, alors qu'il était de 79 % à Bamako. Cette scolarisation plus forte dans la capitale est également relevée dans une moindre mesure au Sénégal : pour l'ensemble du pays le taux de scolarisation est de 57 % et celui de Dakar, 88 % (identique à celui enregistré au sud du pays, en Casamance, pour la région de Ziguinchor).

À partir des résultats des recensements de 1987 au Mali et 1988 au Sénégal, on peut tenter de comparer les niveaux de scolarité atteints pour une même génération. Nous avons choisi les 20-29 ans, génération dont la plupart des membres ont terminé leur scolarité et sont prêts à rentrer sur le marché du travail. Chez les garçons, la proportion de non-scolarisés est voisine dans les deux villes, un tiers n'ont jamais fréquenté l'école. Par contre plus de la moitié des jeunes femmes à Bamako n'ont pas fréquenté l'école (54 %) et un peu moins à Dakar (49 %). Les niveaux atteints sont sensiblement voisins dans les deux villes, environ 36 % de l'ensemble des jeunes gens et 23 % des jeunes filles entament des études secondaires (6 % des garçons vont dans le supérieur, 2 % des filles). L'enseignement professionnel occupe une place plus importante à Bamako qu'à Dakar. L'écart de scolarisation importante entre le Mali et le Sénégal est nettement moins marqué entre les deux capitales. Il s'agit là de comparaisons purement quantitatives qui ne présument en rien de la qualité réciproque des enseignements dans chacun des pays.

D'une génération à l'autre dans les deux villes le niveau d'instruction progresse. Si l'on compare à partir des données de nos enquêtes *Insertion*, les niveaux respectifs d'instruction des trois générations étudiées de la plus ancienne (âgée de plus de 45 ans à l'enquête) à la plus jeune (âgée de 25 à 34 ans), on note une nette amélioration du niveau d'instruction d'une génération à l'autre. Les profils sont voisins dans les deux capitales, où une part importante des jeunes gens a

Trois générations de citoyens au Sahel

suivi des études secondaires ou techniques, mais où également les disparités par sexe se maintiennent (tableau 1.5).

Tableau 1.5 : Répartition de la population selon le sexe, le niveau d'instruction et la génération

	Bamako			Dakar		
	Génération plus âgée	Génération intermédiaire	Génération plus jeune	Génération plus âgée	Génération intermédiaire	Génération plus jeune
Homme						
Non scolarisé	59	38	27	59	37	28
Primaire	13	14	19	20	17	28
Secondaire et technique	28	48	54	21	46	44
Total	100	100	100	100	100	100
Femme						
Non scolarisée	85	63	51	88	66	39
Primaire	8	13	18	7	18	27
Secondaire et technique	7	24	31	5	16	34
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête insertion Dakar (1989) et Bamako (1992).

Crise et pauvreté à Dakar et Bamako

Le Sénégal et le Mali sont parmi les pays les plus pauvres de la planète, et même dans les deux capitales, les revenus par ménage demeurent faibles : environ 70 000 FCFA par mois à Dakar (année 1986), et 62 000 FCFA à Bamako (année 1983). Les contraintes externes se sont accentuées, les deux pays faisant difficilement face à la concurrence internationale (tant dans leurs exportations que leurs importations) de certains pays en développement (Asie du Sud-Est, Mexique, Maroc, etc.). Les différents programmes d'ajustement mis en place dans les années 1980 ont eu certains effets positifs ; ils ont permis en particulier d'assainir les finances

publiques et de diminuer la charge de l'État. Cependant il demeure difficile d'en évaluer les répercussions sur la vie des populations faute de données appropriées.

Au Sénégal, après l'indépendance, l'économie a connu une période d'expansion (entre 1960 et 1966), phase pendant laquelle plusieurs nouvelles entreprises publiques et privées ont vu le jour. Une forte demande de main-d'œuvre qualifiée a fourni des emplois pour les travailleurs sénégalais les plus instruits essentiellement dans le secteur formel. Cette situation s'est maintenue jusqu'au milieu des années 1970 malgré une économie en récession du fait, en grande partie, de la mise en sommeil des accords commerciaux concernant les principaux produits d'exportation du Sénégal (arachide, phosphate), de l'augmentation du prix de pétrole, ainsi que d'une sécheresse prolongée qui avait débuté vers la fin de 1969. Les déficits budgétaires se sont accrus vers le milieu et la fin des années 1970, alors que les problèmes économiques allaient en s'intensifiant.

Un programme d'ajustement structurel a été amorcé en 1979, bien que la plupart de ses éléments ne soient entrés en vigueur qu'après les élections de 1983. Le gouvernement sénégalais tente alors, à l'aide de mesures fiscales et douanières (révision du code du travail, suppression des restrictions à l'importation des produits, libéralisation des prix), de redynamiser l'industrie et de la rendre internationalement plus compétitive. Ce programme comprend également une restructuration (privatisation et décentralisation) des actions publiques dans les secteurs agricole (la Nouvelle Politique agricole de 1984) et industriel (la Nouvelle Politique industrielle de 1986). Néanmoins, malgré la mise en vigueur en 1985 du Programme d'ajustement économique et financier à long terme, qui a conduit à la vente de 13 entreprises d'État (incluant 5 banques), les déficits gouvernementaux ont continué d'augmenter. L'instabilité politique et sociale ainsi que l'inflation marquent le milieu et la fin des années 1980, et le chômage s'aggrave également à partir de cette période (Diouf, 1992).

En 1960, le taux de chômage était estimé à 6,8 % de la population active (Fall, 1997), ce taux atteint 17 % en 1985 et 20 % en 1990 en milieu urbain (Lee et Loutfi, 1992). Le recensement général de la population du Sénégal de 1988 indique pour Dakar un taux de chômage de 27 % chez les hommes et de 31 % chez les femmes (Bocquier, 1996a). L'État, principal employeur du secteur moderne (40 % des emplois dans l'administration), est contraint, pour réduire ses

Trois générations de citoyens au Sahel

dépenses et diminuer sa dette, de limiter les nouveaux recrutements et de favoriser le départ de certains fonctionnaires. Le gel des embauches dans le secteur public est décrété en 1985. Entre janvier 1981 et janvier 1989, les pertes d'emplois dans ce secteur se sont chiffrées à 20 000 postes, dont la plupart à Dakar (Diop, 1992). Si les effectifs de la fonction publique se sont accrus régulièrement de 1973 à 1986, passant de 39 287 à 68 893 fonctionnaires, ils ont ensuite diminué pour atteindre 61 743 en 1992 (Duruflé, 1994). Durant la même période, les salaires de la fonction publique ont baissé. Ils sont passés de l'indice 100 en 1973 à 109 en 1981 pour diminuer ensuite, avec certaines fluctuations et atteindre l'indice 93 en 1992 (Duruflé, 1994). L'extension du chômage est devenue une des traductions majeures de l'effet social des politiques d'ajustement (Fall, 1997).

Les contraintes qui touchent le secteur moderne limite ses possibilités d'embauche. Si de 1970 à 1982 les effectifs du secteur moderne ont crû plus rapidement que la population, à partir de 1983, pour l'ensemble du pays, les effectifs ont régressé, passant de 173 000 en 1982, à moins de 165 000 en 1990 (Bocquier, 1996a). Mais tous les licenciés du secteur moderne ne se reconvertissent pas dans l'informel. L'arrêt de l'embauche touche particulièrement les jeunes ; ainsi à Dakar, à la fin de l'année 1991, 42,6 % des hommes âgés de 20-24 ans se déclaraient au chômage, 38,8 % des 25-29 ans et 27,6 % des 30-34 ans (DPS, 1993). Selon l'enquête IFAN/ORSTOM, les apprentis et aides familiaux, pour la plupart non-rémunérés, représentent 27 % de l'ensemble des emplois, et 46 % du secteur informel. Les personnes qui travaillent à leur propre compte constituent 45 % du secteur informel. Dans les branches de la production et des services, les indépendants, les apprentis et les aides familiaux représentent 71 % des hommes en activité. Il s'agit essentiellement, dans le secteur informel, de stratégies de survie dans lesquelles tous les membres de la famille peuvent être impliqués, notamment les enfants et les femmes.

Entre 1961 et 1991, le revenu annuel par tête a diminué au Sénégal. Ainsi, en milieu rural, il est passé de 39 800 FCFA à 21 800 FCFA et, en milieu urbain, de 322 200 FCFA à 168 300 FCFA (en francs constants de 1980) (Duruflé, 1994) soit respectivement, en trente ans, une baisse de 45 % à la campagne et 48 % en ville. Il y a peu de données disponibles sur l'évolution des revenus à Dakar. En 1980 le revenu moyen par mois et par ménage était estimé à 83 300 FCFA à Dakar, et 51 200 FCFA à Pikine (Plan d'urbanisme, 1986). Le SMIG (salaire minimum officiel) qui était de 50 FCFA de l'heure en 1969 est

passé à 201 FCFA en 1988, hausse qui ne suffit pas à combler l'inflation (l'indice des prix étant de 492,2 en 1989 pour une base 100 en 1967) ; à monnaie constante le SMIG a diminué de 13 % entre 1969 et 1988. Il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, car une partie des travailleurs ont une rémunération inférieure au SMIG.

Peu de données existent sur la pauvreté au Sénégal. Les travaux de la Banque mondiale se fondent sur un seuil de pauvreté représentant "*la dépense mensuelle, en franc CFA, pour se procurer la ration alimentaire minimum (2 400 calories) et un panier non alimentaire*" (Banque mondiale, 1994, cité par Programme de gestion urbaine, 1995). Selon ces travaux, on compte 12,5 % de ménages pauvres à Dakar au début des années 1990.

Au Mali, la politique économique des années 1960 s'inspirait du modèle soviétique. En affirmant son indépendance par rapport aux politiques françaises antérieures, le Président Modibo Keita a tenté d'instaurer une économie planifiée. Des grandes entreprises industrielles, subventionnées principalement par l'Union soviétique et d'autres états socialistes, ont été mises sur pied au cours de cette décennie (Maharoux, 1992). Le coup d'état de novembre 1968 qui a mené au pouvoir Moussa Traoré n'a pas provoqué de changements rapides dans cette politique. Bien que le plan de développement de ses cinq premières années au pouvoir affiche une plus grande flexibilité envers les entreprises privées, la gestion socialiste de l'économie dans les sociétés et les entreprises d'État n'est pas altérée de manière fondamentale au cours de cette période.

Au début des années 1980, des pressions de la part du FMI et de la Banque mondiale conduisent à l'instauration d'un programme d'ajustement structurel comprenant la privatisation, la gestion commune ou la fermeture directe de plusieurs entreprises d'État. En 1983, la garantie d'emploi par le gouvernement pour tous les diplômés des écoles supérieures de Bamako est abolie et remplacée par un examen d'entrée dans la fonction publique. À partir de 1984, l'emploi dans le secteur public est progressivement réduit par des licenciements⁷ et par des mises à la retraite anticipée. Au Mali, une des mesures majeures a été le retour au franc CFA en 1984, se traduisant par une dévaluation de fait de 50 %,

⁷ Le nombre des licenciements est de 5 472 après 1986, représentant 11 % des travailleurs du secteur public (Lachaud, 1989).

réduisant ainsi de moitié le pouvoir d'achat des salariés. Il s'agit de la seconde dévaluation affectant la population malienne, une première dévaluation de 50 % du franc malien ayant eu lieu en 1969 lorsque le Mali réintègre la Zone Franc⁸ (Lecaillon et Morrisson, 1986). Vers la fin du troisième plan de développement de cinq ans, en 1985, le Mali réintérait l'Union monétaire d'Afrique de l'Ouest et adoptait le franc CFA. Durant la deuxième moitié des années 1980, le pays a subi le déclin progressif de son pouvoir d'achat, du volume et de la valeur des transactions, et de son secteur industriel urbain, tandis que le marché de l'emploi urbain stagnait.

Au début des années 1990, de nombreuses grèves et manifestations ont conduit au renversement du régime de Moussa Traoré, en mars 1991. L'année qui a suivi (jusqu'au moment de l'enquête *Insertion* en mars 1992) a continué d'être défavorable à l'embauche dans le secteur moderne : plusieurs entreprises qui avaient été saccagées sont demeurées fermées, et l'incertitude politique a fait obstacle aux nouveaux investissements et au redressement de l'économie. Par contre, les mutations politiques et économiques accompagnant le changement de régime pourraient avoir entraîné un renouvellement accru des emplois dans le secteur moderne au cours de la période la plus récente.

À Bamako, la situation des ménages n'est guère plus enviable qu'à Dakar. Même si les données statistiques ne sont pas aussi abondantes pour Bamako, quelques études indiquent une détérioration importante du pouvoir d'achat des consommateurs (Piché et Marcoux, 1996). Par exemple, en 1982, le pouvoir d'achat des ménages urbains est inférieur de plus de 50 % à celui qui prévalait en 1962 (Lecaillon et Morrisson, 1986). Selon une étude de la Banque mondiale (DPU, 1984), le revenu mensuel moyen des ménages de Bamako était estimé à 62 000 FCFA en 1983. Ce niveau correspondait à un accroissement de 20 % par rapport à celui de 1979. Ce niveau relativement élevé cache cependant une très grande inégalité dans la répartition des revenus. En effet les 10 % des ménages les plus aisés disposent de 36 % du revenu total, tandis que les 36 % des plus démunis ne disposent que de 12 % de celui-ci (DPU, 1984). Plus de la moitié des ménages a un revenu inférieur à la moyenne comme l'indique le revenu médian de 40 000 FCFA. Plus récemment, l'étude de Lachaud (1995) a estimé que plus de 60 % des travailleurs de Bamako avait en 1991 un statut d'emploi vulnérable -

⁸ Sans toutefois adopter le franc CFA.

irrégulier, indépendant marginal et salarié non protégé. Cette étude met en évidence la précarité de l'intégration sociale des ménages bamakois, précarité qui se serait aggravée considérablement avec la crise économique des dix dernières années.

D'autres différences majeures subsistent entre les deux villes sur le plan économique. Le rôle de l'État a été plus important au Sénégal qu'au Mali en particulier dans les années qui ont suivi l'indépendance. En effet l'État malien est resté en retrait tant dans le domaine de la politique de l'habitat (logements sociaux, parcelles assainies, rôle des banques) que dans celui de la politique de l'emploi et de la législation sociale. Toutefois au Sénégal, si le secteur moderne est mieux encadré et plus développé, on note aussi un manque de fluidité plus grand sur le marché de l'emploi dakarois. Une autre différence tient au niveau des équipements et infrastructures urbains moins développés à Bamako qu'à Dakar. Par exemple 50 % des ménages ont l'eau courante à Dakar contre 21 % à Bamako ; de même pour l'électricité dont respectivement 65 et 30 % des ménages sont équipés. Les modes de transport diffèrent également, le recours aux deux roues étant bien plus important à Bamako, où un réseau de bus se met tout juste en place.

Le secteur moderne hors administration occupe très peu d'actifs à Bamako. Comparativement à Dakar, il y a peu d'industries, peu d'activités de service moderne (banques, communications, tourisme). Le secteur dit informel concerne une part plus importante de la population active à Bamako. Par contre, dans les deux villes l'administration est le principal employeur, mais les recrutements dans la fonction publique sont bloqués depuis quelques années. Les femmes occupent, par ailleurs, une faible part des emplois.

Des différences concernant le logement existent également, mais sont peut-être moins importantes que celles concernant le marché de l'emploi. Le logement social (type HLM) est quasi absent à Bamako. Mais dans les deux villes, près d'un ménage sur deux est propriétaire de sa concession. L'habitat de concession familiale domine largement dans les deux villes, favorisant la cohabitation avec la parenté élargie. Ce mode d'habitat, consommateur d'espace, suscite une croissance rapide des périphéries.

LA PROBLÉMATIQUE ET LES HYPOTHÈSES COMPARATIVES

Les travaux sur l'urbanisation sont la plupart du temps de type macroscopique et transversal. Si l'on arrive à bien cerner les structures urbaines et leur évolution, on perd de vue les stratégies individuelles et, surtout, les itinéraires multiples suivis par les individus pour en arriver là où ils sont au moment où on les étudie. L'approche biographique utilisée ici permet, par la reconstitution rétrospective d'événements marquants liés par exemple à la vie professionnelle, au mariage et aux migrations, de suivre les individus dans leurs cheminements et surtout d'en dégager des éléments explicatifs quant aux facteurs qui facilitent ou au contraire retardent les divers types d'insertion considérés.

Le concept d'insertion utilisé dans notre étude se réfère simplement à l'entrée ou non dans une nouvelle étape de vie. Certes, il existe une multitude d'étapes de vie et il n'est pas possible dans une seule recherche de les cerner toutes. Nous en avons retenu trois qui, selon nous, constituent des moments cruciaux dans la vie de toute personne et en particulier dans le passage à la vie adulte. Premièrement, la recherche d'un emploi, que ce soit pour un jeune natif de la ville ou un migrant nouvellement arrivé, représente souvent le moment le plus préoccupant puisque l'accès au travail constitue le fondement de la réussite sociale et économique. Le mariage est un deuxième temps fort de la vie, particulièrement en milieu urbain où les exigences scolaires et économiques tendent à retarder l'entrée en première union et éventuellement l'entrée en polygamie. Enfin, une troisième étape importante dans le cycle de vie est l'autonomie résidentielle, définie comme le fait de quitter la résidence familiale pour accéder à son propre logement, soit à titre de locataire ou de propriétaire. C'est ce que nous appelons ici la sortie de l'hébergement et l'accès à la propriété.

Les trois types d'insertion étudiés sont interreliés. Très souvent d'ailleurs, c'est dans l'ordre présenté ci-dessus qu'ils sont vécus par les individus : l'accès à un emploi permet ou facilite le mariage lequel est souvent l'occasion d'accéder à un nouveau logement. Bien sûr, cet ordre peut être bouleversé pour toutes sortes de raisons : par exemple, un mariage précoce peut mettre un terme à la scolarisation et précipiter la recherche d'un emploi. De plus, tous les individus ne connaissent

pas forcément les trois types d'événements. Quoi qu'il en soit, l'approche biographique permet de reconstituer les séquences et donc d'étudier l'articulation entre vie professionnelle, familiale et résidentielle. Une limite inhérente à cette approche concerne la causalité déduite du fait de l'antériorité d'un événement (e.g. trouver en emploi) sur un autre (e.g. se marier par la suite). En effet, cette méthode ne permet pas toujours de tenir compte du comportement anticipatoire. Par exemple, la promesse d'un emploi ou même l'espoir d'en trouver un rapidement, peut accélérer le mariage ; dans ce cas, même si le mariage est antérieur à l'obtention d'un emploi, il ne peut pas être interprété comme en étant la cause. Il faut donc toujours tenir compte de cette limite dans l'interprétation des résultats.

Si tous les individus aspirent à franchir ces trois étapes cruciales, tous n'y arrivent pas de la même façon ni avec la même facilité. Dans notre étude, nous retenons deux caractéristiques qui agissent de façon marquante sur les processus d'insertion : le sexe et la génération. Les différences entre les hommes et les femmes sont probablement celles qui sont les plus significatives, c'est-à-dire qu'elles transcendent toutes les autres. Que ce soit à Bamako ou à Dakar, chez les jeunes comme chez les plus vieux, on peut s'attendre à ce que l'insertion des femmes se vive toujours de façon très différente de celle des hommes. Ainsi, comparativement aux hommes, les femmes accéderont moins au marché du travail, se marieront plus jeunes, et accéderont peu à la propriété, passant de l'état d'hébergée chez leur père à celui d'hébergée chez leur mari.

Le schéma de la figure 1.1 tente de récapituler le processus d'insertion urbaine. On doit d'abord constater que loin d'être un processus simple, l'insertion urbaine est le résultat de plusieurs forces qui jouent à différents niveaux. Au niveau individuel, l'accès au travail, qui conditionne les autres types d'insertion, est déterminé comme dans toutes les économies de marché par l'accès au capital humain (instruction, expériences antérieures, âge, etc.). Mais ces attributs individuels, ceux qui déterminent en grande partie les chances d'accès aux ressources clé (travail, mariage, logement), n'ont pas la même portée selon ces divers contextes. L'espace, la culture et le temps constituent trois facteurs contextuels primordiaux. L'espace ici concerne deux villes qui partagent certes une histoire commune mais qui se sont également développées selon des logiques spécifiques. Le degré d'urbanisation, le type de développement urbain, les politiques de logement, l'évolution des structures du marché du travail, les

Trois générations de citadins au Sahel

politiques et réalisations scolaires, voilà autant de facteurs qui conditionnent les possibilités réelles des individus. Les facteurs familiaux et culturels médiatisent également les stratégies individuelles. Le moment du mariage, le divorce et la polygamie, le temps de l'émancipation résidentielle, l'accès à la propriété, sont des événements qui se vivent "en famille" de sorte que les pressions vont varier en fonction du contexte culturel.

Enfin, la variable temps est probablement la plus importante : mesurée ici par les effets de génération, elle permet de voir qu'au-delà de tout le reste, la conjoncture historique demeure déterminante. L'insertion se vivra de façon très différente dans le temps. Par exemple, trouver un emploi dans les années 1990 n'a pas la même signification que dans les années 1960. Pour cerner les changements dans le temps, l'approche générationnelle s'avère particulièrement utile. Elle permet d'observer les modalités d'insertion selon les expériences spécifiques des différentes générations et donc en tenant compte des contraintes conjoncturelles et historiques. Dans notre étude, la stratégie de stratification de l'échantillon a prévu trois groupes de générations respectivement âgées au moment de l'enquête de 25-34 ans, 35-44 ans et 45-59 ans (Dakar) et 45-54 ans (Bamako)⁹.

Même si les deux enquêtes n'ont pas eu lieu exactement aux mêmes dates, les périodes traversées par les trois groupes de génération couvrent à peu près les mêmes décennies. Les premiers événements qui nous intéressent ici ayant eu lieu entre 20 et 30 ans après la date de naissance, l'expérience des trois générations des deux enquêtes se rapporte en gros aux années 1960 pour les plus anciennes générations, aux années 1970 pour les générations intermédiaires et aux années 1980 pour les plus jeunes. Compte tenu des changements importants survenus au cours de chaque décennie, on peut s'attendre à ce que les modalités d'insertion varient d'une génération à l'autre. L'approche générationnelle permettra entre autres d'examiner l'effet de la crise des années 1980 qui devrait rendre plus difficile l'insertion économique, familiale et résidentielle des jeunes générations.

⁹ Cette stratification par générations est nécessaire pour obtenir des effectifs similaires dans les trois générations. Sans cette stratification, nous aurions presque trois fois plus de jeunes que de personnes âgées dans l'échantillon.

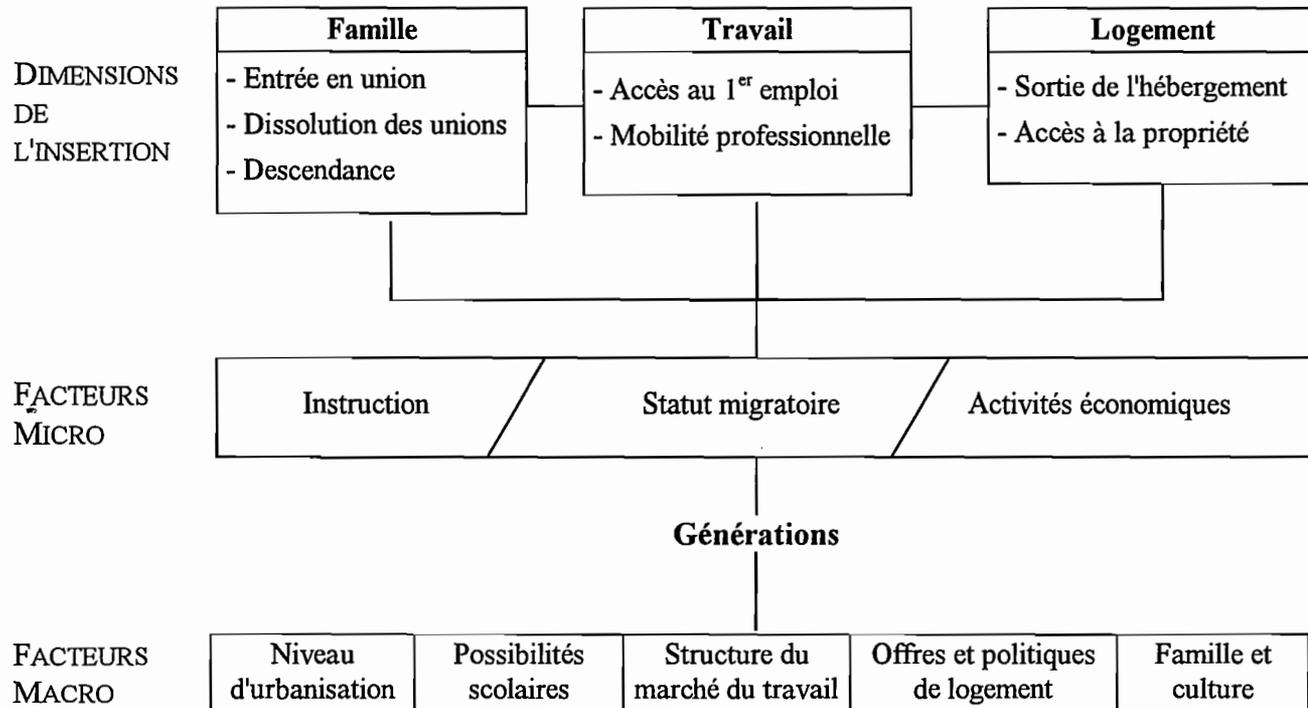


Figure 1.1 : Schéma d'analyse des processus d'insertion urbaine

LES DONNÉES BIOGRAPHIQUES

Notre analyse comparative s'appuie principalement sur les données de deux enquêtes biographiques concernant l'insertion urbaine, l'une réalisée à Dakar par l'IFAN et l'ORSTOM, au cours du dernier trimestre 1989, l'autre à Bamako par le CERPOD et le Département de démographie de l'Université de Montréal, au cours du premier trimestre 1992. L'étude de Bamako s'inspire explicitement de celle de Dakar. Le questionnement, les objectifs, les concepts et le questionnaire sont semblables, certaines améliorations ayant toutefois été apportées au questionnaire de Bamako.

Le recueil des biographies

Le principe du recueil biographique rétrospectif est de retracer les principaux événements connus par un individu depuis sa naissance concernant son activité (y compris l'éducation), sa vie matrimoniale (c'est-à-dire constitution ou dissolution du couple) et sa vie résidentielle (mobilité, décohabitation, accès à la propriété...). Ces informations dites tri-biographiques (Courgeau et Lelièvre, 1989) peuvent aussi être complétées par le recueil de la vie génésique, ou par d'autres informations susceptibles d'apporter un complément à l'analyse des itinéraires individuels.

Le recueil des biographies s'appuie sur un bon repérage dans le temps des événements vécus par l'enquêté. Peu de personnes mémorisent les dates des événements vécus, mais en revanche, l'enchaînement des événements familiaux est facilement gardé en mémoire. Dans le cas des enquêtes menées à Dakar et Bamako¹⁰, nous avons eu recours à la fiche Ageven (âge-événement) pour aider les personnes enquêtées à placer dans le temps les principaux moments de leur vie (Antoine, Bry et Diouf, 1987). Avant de commencer à remplir le questionnaire, l'enquêteur demande à l'enquêté de situer dans le temps les principaux événements de sa vie familiale, puis de sa vie migratoire et

¹⁰ La méthodologie de collecte est présentée en détail dans le chapitre 1 de l'ouvrage sur l'insertion à Dakar (Antoine *et al.*, 1995) et dans le chapitre 2 de celui sur l'insertion à Bamako (Bâ *et al.*, 1995). On trouvera en appendice de cet ouvrage une carte de chacune des deux villes permettant de localiser les principaux quartiers.

résidentielle, et de sa vie professionnelle. Ces événements sont replacés au fur et à mesure de l'entretien sur une fiche où figurent une échelle de temps (années calendaires) et la durée écoulée depuis l'événement. Le classement des événements s'opère alors sans trop de difficultés.

À Dakar, l'enquête ménage a été conduite auprès de 2 100 ménages (17 900 personnes) ; à Bamako c'est 2 275 ménages (21 323 personnes) qui ont été soumis à l'enquête. Ces échantillons de ménages, tirés à partir des unités de recensement, constituent pour chacune des agglomérations, une image représentative de la composition des ménages, des systèmes migratoires et des activités économiques. L'enquête ménage sert de base au tirage d'un sous-échantillon après stratification par sexe et par groupe d'âges. L'analyse s'appuie sur un recueil détaillé des itinéraires professionnels, matrimoniaux et résidentiels à l'aide d'un questionnaire biographique. En définitive, 1 523 biographies ont été recueillies à Dakar au cours du dernier trimestre 1989, et 2 055 à Bamako durant le premier trimestre 1992, auprès d'un échantillon stratifié par sexe et par groupe d'âges (tableau 1.6). Ces effectifs suffisent largement pour entreprendre des analyses des biographies¹¹.

Tableau 1.6 : Répartition des effectifs enquêtés par sexe et par génération pour les deux enquêtes

Ville	Sexe	Génération plus âgée	Génération intermédiaire	Génération plus jeune
Bamako	Hommes	239	308	334
	Femmes	341	395	438
Dakar	Hommes	324	343	368
	Femmes	164	162	162

Le questionnaire biographique est composé de six modules correspondant chacun à un aspect de la vie de l'individu. Un premier module concerne les origines

¹¹ Selon des simulations faites par Schou et Vaeth, le nombre d'événements doit être au moins égal à 10 (Courgeau et Lelièvre, 1989, p. 80).

Trois générations de citadins au Sahel

familiales et l'enfance de l'enquêté. Le second module décrit son parcours migratoire en dehors de l'agglomération dakaroise ou bamakoise¹², et, s'il s'agit d'un migrant, les conditions de sa première migration vers la capitale. Un troisième module retrace l'itinéraire résidentiel dans la ville et l'accès au logement. Le module suivant prend en compte chacune des activités (l'une après l'autre) exercées à Dakar ou Bamako. Deux autres modules permettent d'une part, de recueillir la vie matrimoniale et les conditions de résidence de l'épouse (ou des épouses), et d'autre part, de connaître le devenir de chacun des enfants¹³. *A priori* le questionnaire peut paraître long, la durée moyenne de l'interview est d'une heure, mais dans l'ensemble il passe bien auprès des enquêtés.

À l'issue du terrain, on se retrouve avec une série d'informations biographiques concernant un même individu. Le passage du questionnaire aux fichiers informatiques constitue un travail délicat. Pour chaque thème nous constituons un fichier où pour un même individu les événements sont datés et classés dans le temps. Ce travail informatique nécessite un certain nombre de procédures spécifiques de fusion des données tenant compte du temps¹⁴.

Pour un même individu, le fichier comprend autant de lignes que de changements d'état, et ainsi on peut connaître à chaque instant de sa vie, sa profession, son lieu de résidence, sa situation matrimoniale, la naissance de ses enfants et les renseignements afférents à ces divers événements, et mettre ces éléments en relation. Ces différentes informations sont datées, et l'on connaît pour chaque période de la vie de l'individu, le temps passé dans un état. En effet, il est fondamental d'aboutir à un recueil cohérent des dates de transition d'une étape à l'autre de la vie. L'originalité de l'analyse des biographies réside dans l'analyse des relations dans le temps entre les différents événements de la vie. Il est donc indispensable, au moment de la collecte, de situer les événements dans chacune

¹² Dans le cas de l'enquête à Bamako, ce module comprend aussi des questions sur la vie professionnelle en dehors de Bamako.

¹³ Le questionnaire de Dakar se cantonne aux enfants survivants, le questionnaire de Bamako relève l'ensemble des naissances quelle que soit leur issue.

¹⁴ Ces procédures ont été testées lors de l'enquête de Dakar. L'ensemble de nos données a été exploité à l'aide du logiciel Stata qui semble bien adapté à ce type d'étude. Les deux enquêtes ont bénéficié des procédures mises au point par Bocquier (1996b), pour faciliter la fusion des épisodes de chaque module en fonction du temps et permettre la création des variables de troncatures.

des dimensions les uns par rapport aux autres (par exemple, le mariage par rapport à l'emploi, l'emploi par rapport à l'accès au logement). Pour cela, le juste recueil de la succession des événements importe plus que la datation précise de ces événements (au jour ou au mois près).

Avec ce type de fichier, il devient très facile d'envisager des analyses biographiques complètes couvrant l'ensemble de la vie de l'individu. Ce type de données et d'analyse permet de dépasser l'analyse transversale et de prendre en considération les différents états traversés par un individu. Ainsi on peut étudier l'itinéraire professionnel, l'itinéraire matrimonial, et tenir compte des influences de l'un sur l'autre.

Techniques d'analyse des biographies

Le principe de base de ce type d'analyse est le suivant¹⁵. Il s'agit de prendre en considération le temps qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus analysés et la date de l'événement observé ou bien la date de sortie de l'observation. Cette méthode nécessite surtout un effort important de conceptualisation rigoureuse de la question étudiée. Il faut définir précisément la population soumise au risque, l'événement étudié (le risque) et les risques concurrents qui amèneront l'individu à sortir de l'observation. Par exemple si l'on étudie la transition du célibat au premier mariage pour les hommes dans une ville donnée, la population soumise au risque sera composée des hommes célibataires qui résident dans cette ville à l'âge de 18 ans (âge minimal du mariage) ; le temps qui s'écoule sera mesuré depuis la date anniversaire des 18 ans jusqu'à la date du mariage. Un homme arrivé dans cette ville après l'âge de 18 ans ne sera pas pris en compte dans l'analyse ; un homme quittant la ville avant son mariage sera pris en considération jusqu'à sa date de départ. Ce mode de traitement des troncatures permet de tenir compte de toutes les biographies, même celles des jeunes générations, qui sont observées jusqu'à la date d'enquête (ce que l'on dénomme troncature à droite), et contribuent au calcul des coefficients de la régression.

¹⁵ Le lecteur non familier avec les techniques statistiques peut poursuivre directement sa lecture aux trois derniers paragraphes de cette section. Il y trouvera un résumé non technique des principes des méthodes utilisées.

Trois générations de citadins au Sahel

Plusieurs méthodes et modèles des biographies sont à la disposition des utilisateurs (Cox, 1984 ; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Blossfeld, Hamerle, Mayer, 1989 ; Allison, 1991 ; Bocquier, 1996b). Dans notre comparaison nous avons eu essentiellement recours aux courbes de Kaplan-Meier et à la méthode de la régression semi-paramétrique à risques proportionnels dite modèle de Cox.

Avant tout descriptive, la courbe dite de séjour, ou encore de Kaplan-Meier, est un des outils les plus efficaces de l'analyse exploratoire des biographies. La courbe décrit le comportement hypothétique d'une cohorte qui aurait connu les mêmes conditions de vie pour que l'événement étudié, éventuellement, se réalise. Pour l'établir, on calcule une probabilité de connaître l'événement à chaque âge. La courbe ainsi obtenue s'interprète simplement comme la proportion de "survivants" pour chaque durée de séjour dans un état donné. Habituellement, pour résumer l'allure de la distribution, on calcule un indice de valeur centrale, la médiane, qui correspond à la durée à laquelle la moitié de la cohorte est encore "vivante" à l'événement (Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Bocquier, 1996b).

Cox, le premier, a proposé de combiner l'analyse de régression et le principe des tables de survie (Cox, 1972). On peut voir le modèle de Cox comme le contrôle par la régression de l'effet des variables explicatives dans l'analyse de survie, ou bien comme l'introduction de la dimension temporelle dans la régression. Pour résoudre le problème de la durée et des facteurs explicatifs, la régression est faite non pas sur la caractéristique acquise par l'individu à l'issue de sa vie, mais sur la caractéristique acquise à chaque année de son existence jusqu'au moment de l'enquête. La modalité de référence, telle que l'exige le modèle de régression, n'est pas unique pour l'ensemble de l'échantillon, mais elle est propre à chaque durée d'observation. Cette série de probabilités permet d'établir une courbe de séjour de référence (par exemple en l'état de célibataire s'il s'agit de l'analyse du premier mariage) appelée encore fonction de séjour de base : c'est la composante non paramétrique du modèle. Ce modèle de régression calcule alors l'effet des variables explicatives sur le risque annuel de connaître l'événement. C'est la composante paramétrique du modèle, qui s'ajoute à la composante non paramétrique, pour former un modèle dit semi-paramétrique. Un coefficient de régression, qui mesure l'influence moyenne de cette variable sur le risque annuel, est associé à chaque variable. La régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox permet d'estimer non seulement les paramètres mais

également leur erreur-type compte tenu de la taille des échantillons, et donc de tester le seuil de significativité des résultats.

Le coefficient s'interprète comme un facteur accélérant ou ralentissant le risque que l'événement étudié se produise. Par exemple, dans un modèle consacré à la sortie du célibat, une variable qui augmente le risque de mettre fin au célibat multiplie le risque de base par une quantité supérieure à 1 ; et inversement pour une variable qui diminue le risque. Si, par exemple, la valeur est de 0,64, on dira que, toutes choses égales par ailleurs, la modalité concernée diminue de 36 % (ou d'un peu plus du tiers) le risque de former une union. On pourrait aussi bien dire que cette modalité divise ce risque par 1,56, l'inverse multiplicatif du coefficient 0,64.

Des variables dépendant du temps peuvent être introduites dans les modèles à risques proportionnels ; c'est d'ailleurs l'une de leur originalité. L'effet de ces variables indépendantes dont la valeur peut varier en cours d'observation, s'interprète de la même manière que l'effet d'une variable indépendante dont la valeur ne changerait pas. Un homme qui est successivement apprenti, salarié du secteur informel, puis chômeur, contribue successivement à l'estimation du risque des apprentis, à celui des salariés du secteur informel puis à celui des chômeurs. Pour l'interprétation, ceci revient à dire que cet homme est successivement soumis à la modification du risque caractéristique des apprentis, à celle des salariés du secteur informel puis à celle des chômeurs.

En termes non techniques, la méthode d'analyse utilisée dans l'ensemble de l'ouvrage peut se comparer à une course de vitesse. Sur la ligne de départ, tout le monde part en même temps et dans la même catégorie ou le même état (comme célibataires, ou comme sans-emploi, ou encore comme hébergés). Une fois la course commencée, certains individus arriveront plus vite que d'autres à la ligne d'arrivée, définie ici comme un changement d'état (par exemple de célibataire à marié, de "sans emploi" à "en emploi", d'hébergé à locataire ou propriétaire). C'est déjà là un premier niveau d'observation, à savoir la mesure de la vitesse d'arrivée (ce sont les courbes de Kaplan-Meier). Mais on peut faire un pas de plus et se demander quels facteurs sont responsables de la plus grande vitesse des uns et des autres. C'est ainsi qu'avec l'analyse de régression, il est possible d'estimer si l'âge, le sexe, l'ethnie, etc. interviennent de façon significative dans la vitesse. Mais une des principales forces de l'analyse biographique est la

possibilité d'inclure parmi les facteurs des caractéristiques qui peuvent changer en cours de route. Par exemple, il se peut que pendant la course une personne changè d'emploi ou encore de résidence : la méthode de Cox (contrairement aux méthodes de régression classiques) permet de voir si ces changements accélèrent ou ralentissent les coureurs. C'est dans ce sens que les coefficients peuvent être interprétés.

Le fait d'avoir recueilli des données biographiques originales selon une méthodologie commune présente de nombreux avantages. Une première stratégie d'analyse aurait consisté à accoler les deux études de cas concernant Dakar et Bamako. Mais on voulait dépasser cette approche et tenter une véritable comparaison formelle, en testant une série identique d'hypothèses sur chacune des villes. C'est donc cette seconde voie qui a été retenue car elle permet de bien mettre en évidence les particularités des populations de chacune des deux agglomérations. Toutefois cette démarche possède elle-même ses propres limites. On ne peut retenir que les facteurs présents dans les deux enquêtes, ainsi on ne peut prendre en considération l'activité en dehors de l'agglomération puisque cette information n'existe que pour l'enquête de Bamako. De plus, pour toutes les variables retenues, le découpage est adapté au plus petit dénominateur commun aux deux enquêtes, c'est-à-dire que les modalités des variables sont regroupées de façon telle qu'elles soient utilisables dans les deux cas. Enfin certains facteurs sont présents dans les deux enquêtes mais difficilement comparables comme c'est le cas pour l'habitat, où les typologies sont trop diverses d'une ville à l'autre.

Tous les chapitres, sauf le dernier, utilisent les méthodes quantitatives de l'analyse biographique. Ces méthodes demeurent limitées aux individus de sorte que l'analyse causale ne peut s'interpréter que par rapport aux caractéristiques individuelles. Or dans bien des cas, des facteurs macrostructurels peuvent jouer de façon significative. Cela est particulièrement vrai pour l'accès au logement qui dépend par exemple de la disponibilité et des coûts des logements. Nos enquêtes quantitatives sont donc complétées d'une part, par des entretiens approfondis et certaines études socio-économiques, visant à saisir de façon fine les histoires de vie recueillies auprès d'un sous-échantillon extrait de nos enquêtes biographiques. Ces données servent en particulier à mettre en perspective les comportements matrimoniaux et à reconstituer les réseaux sur lesquels s'appuient les individus pour se faire aider dans la recherche d'un logement.

LE PLAN DE L'OUVRAGE

Trouver du travail, se marier, avoir un logement sont parmi les principales aspirations de tout citadin de longue date ou nouvellement arrivé. Ces étapes de la vie ne s'enchaînent pas forcément en suivant cette logique. Ce sera malgré tout le fil conducteur de notre propos. Deux chapitres traitent d'abord de l'accès au premier emploi. Le chapitre 2 examine l'accès différentiel au premier emploi selon la génération et le statut migratoire : il vise à vérifier en particulier si le statut de migrant exerce un effet significatif sur l'obtention d'un premier emploi. Le chapitre 3 s'intéresse également au premier emploi, en se focalisant particulièrement sur les facteurs facilitant l'accès au premier emploi dans le secteur formel. Dans un contexte de raréfaction de l'emploi dans ce secteur, ce chapitre permet d'aborder entre autre les débouchés de la scolarisation et l'existence ou non d'un passage du secteur informel vers le moderne. Accéder à un emploi ouvre souvent l'accès à d'autres ressources urbaines et permet d'envisager le mariage dont certains aspects sont abordés dans les deux chapitres suivants. Le mariage est de plus en plus tardif en ville. Face à ce constat, le chapitre 4 permet d'examiner si ce sont les mêmes facteurs culturels et économiques qui influent dans les deux villes sur la formation des unions. Le chapitre 5 aborde les relations de genre à travers deux révélateurs : la polygamie et le divorce. La dynamique matrimoniale obéit-elle au même processus dans les deux villes ? Bien souvent une nouvelle union donne naissance à un nouveau ménage qui doit trouver à se loger. Le chapitre 6, portant sur la sortie de l'hébergement et l'accès à la propriété, examine les facteurs qui entravent ou au contraire facilitent l'accès au logement, et en particulier quelle est l'influence de la vie matrimoniale et du nombre d'enfants sur la mobilité résidentielle. Le chapitre 7 apporte un éclairage qualitatif sur les réseaux sociaux dont se servent les individus et les ménages pour avoir accès à des terrains ou à des logements sociaux. Le dernier chapitre examine quelques enseignements à tirer des analyses présentées dans cet ouvrage et propose en conclusion une théorie de l'insertion urbaine à partir d'une synthèse de l'ensemble des résultats des analyses comparatives.

Bibliographie

- ALLISON P.D., 1991. – *Event History Analysis : Regression for Longitudinal Event Data*, Series : Quantitative Applications in the Social Sciences. – Beverly Hills, Sage University Paper, 87 p.
- ANTOINE P. et MBOUP G., 1993. – "Sénégal", in : TARVER J.D. (ed.), *Urbanization in Africa. A Handbook*, p. 279-297. – Greenwood Press, Westport, Connecticut.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Dakar, ORSTOM-IFAN-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., BRY X. et DIOUF P.D., 1987. – "La fiche AGEVEN : un outil pour la collecte des données rétrospectives", *Techniques d'enquête*, déc. 87, vol. 13, n° 2, p. 173-181.
- BÂ A., KONATÉ K., KOUAMÉ A., MARCOUX R., MARIKO S. et DIAWARA M., 1995. – "Méthodologie de la recherche et présentation des données utilisées", in : OUEDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 27-38. – Paris, Karthala.
- BLÉNEAU D. et COGNATA G., 1972. – "Évolution de la population de Bamako", *Études maliennes*, n° 3, p. 26-46.
- BLÉNEAU D., 1976. – "Démographie bamakoise", *Études maliennes*, n° 19, p. 1-36.
- BLOSSFELD H-P., HAMERLE A. and MAYER K.U., 1989. – *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*. – Millsdale, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, 294 p.
- BOCQUIER P., 1996a. – *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. – Paris, IFAN-ORSTOM, 312 p. (Collection Études et thèses).
- BOCQUIER P., 1996b. – *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*. – Paris, CEPED, 208 p. (Les Documents et Manuels du CEPED, n° 4).
- CEA, 1989. – *Patterns, causes and consequences of urbanization in Africa*. – Addis Ababa, ECA/POP/TP/89/I(2.5(ii)), Septembre 1989, 62 p.
- CERPOD, 1995. – *Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest. Résultats préliminaires*. – Bamako, CERPOD, 30 p.

L'insertion à Dakar et à Bamako

- CERPOD, 1996. – *Mali. Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU-1993)*. – Bamako, CERPOD, décembre 1996, 4 p.
- CERPOD, 1997. – *Sénégal. Enquête migrations et urbanisation au Sénégal (EMUS-1993)*. – Bamako, CERPOD, mai 1997, 4 p.
- COURGEAU D. et LELIÈVRE E., 1989. – *Analyse démographique des biographies*. – Paris, INED, 268 p.
- COX D.R., 1972. – "Regression models and life tables", *Journal of royal statistical society*, B34, p. 187-220.
- COX D.R., 1984. – *Analysis of survival data*. – London, Chapman and Hall, 201 p.
- DHS/CERPOD, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*. – 187 p.
- DHS/DNSI, 1996. – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1995-1996*. – 375 p.
- DHS/MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, 1988. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal, 1986*. – 173 p.
- DHS/MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1997. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-III), 1997*. – 238 p.
- DIAKITÉ D. et SANANKOUA B., 1987. – *Bamako, fleur des savanes (la ville d'hier et d'aujourd'hui)*. – Bamako, Gouvernorat du district de Bamako, 55 p.
- DIARRA S., CAMARA A., KOUAMÉ A. et MARCOUX R., 1993. – "Mali", in : J.D. TARVER (ed.), *Handbook of urbanization in Africa*, p. 230-245. – Greenwood Press, Westport, Connecticut.
- DIARRA S. et NADIO M., 1994. – *Migration et urbanisation au Mali*. – CERPOD, Réseau de recherche Migration et urbanisation dans le Sahel, 96 p. (Rapport de recherche, vol. 1, n° 7).
- DIOP M.C., 1992. – *Sénégal : Trajectoires d'un État*. – Dakar, CODESRIA.
- DIOUF M., 1992. – "La crise de l'ajustement", *Politique Africaine*, mars 1992, n° 45, p. 62-85.
- DIRECTION DU PROJET URBAIN (DPU), 1984. – *Programmation décennale des investissements. Étude du développement urbain de Bamako*. – Bamako, Banque mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED, 472 p.
- DURUFLÉ G., 1994. – *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*. – Paris, Karthala, 222 p.

Trois générations de citoyens au Sahel

- FALL B., 1997. – "De la pénurie à la pléthore : l'évolution et la configuration du marché du travail", in : FALL B. (dir.), *Ajustement structurel et emploi*, p. 1-28. – Dakar, CODESRIA.
- GRETAFF, 1997. – *L'éducation de base pour tous en Afrique francophone subsaharienne : bilan et perspectives*. – Paris.
- LACHAUD J.-P., 1989. – *Le désengagement de l'État et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*. – Genève, IIES. (Série de Recherche, n° 96).
- LACHAUD J.-P., 1995. – "Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse", *Revue Tiers Monde*, tome XXXVI, n° 142 (avril-juin), p. 279-302.
- LANGE M.F. et GISSELBRECHT O., 1998. – "L'évolution de la scolarisation", in : BOCQUIER P. et DIARRA T. (éds.), *Population du Mali*. – Paris, L'Harmattan. (À paraître).
- LEBRIS E., MARIE A., OSMONT A. et SINOU A., 1987. – *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. – Paris, L'Harmattan. (Collection Villes et entreprises).
- LECAILLON J. et MORRISSON C., 1986. – *Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Mali, 1960-1983*. – Paris, OCDE/Centre de développement.
- LEE E. et LOUFTI M., 1992. – "La stagnation économique et l'emploi au Sénégal", in : *Ajustement, emploi et développement au Sénégal*, p. 1-21. – Genève, BIT.
- MAHARAUX A., 1992. – "Politique d'industrialisation", *Politique africaine*, n° 47, p. 70-78.
- MAINET G., 1988. – *La dynamique démographique des villes sénégalaises*. – Dakar, Département de géographie, Université de Dakar, 21 p. multigr.
- MARCOUX R., 1995. – "Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali", *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 31, n° 3, p. 655-674.
- MARCOUX R. et PICHÉ V., 1996. – *Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako*. (Communication présentée aux Secones journées scientifiques du Réseau démographie de l'UREF, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996 (à paraître)).
- MBODJ F.G., 1989. – "Interprétation des résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat de 1988 au Sénégal", *Historiens Géographes du Sénégal*, n°4-5, p. 12-18.

L'insertion à Dakar et à Bamako

- MEILLASSOUX C., 1965. – "The Social Structure of Modern Bamako", *Africa*, vol. 35, n° 2, p. 125-142.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982. – *Recensement général de la population d'avril 1976, Région du Cap-Vert, Résultats définitifs*. – Dakar, 185 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1993. – *Dimensions sociales de l'ajustement - Enquête sur les priorités. Résultats préliminaires*. – Dakar, 120 p.
- MINISTÈRE DU PLAN, SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1962. – *Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs*. – 143 p.+ annexe.
- MINISTÈRE DE L'URBANISME, 1986. – *Plan directeur d'urbanisme de Dakar 2001*. – Dakar, 255 p.
- OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), 1995. – *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala, 206 p.
- PROGRAMME DE GESTION URBAINE (BUREAU RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE), 1995. – *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*. – Dakar, 157 p. (Série Documents de politique).
- RÉPUBLIQUE DU MALI, SERVICE DE LA STATISTIQUE, s.d. – *Enquête démographique 1960-61*. – INSEE/Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, 349 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1969. – *Bamako. Recensement de 1958. Enquête démographique 1960-61*. – INSEE/Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, 49 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1985. – *Analyse du recensement de 1976. Caractéristiques démographiques*. – Bamako, FNUAP/Institut du Sahel, 243 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1990. – *Recensement général de la population et de l'habitat (1987). Résultats définitifs*, tome 1, vol. 0 à 8. – Bamako, Bureau central du recensement.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1998. – *Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998). Résultats provisoires*. – Bamako, Ministère du Plan et de l'intégration, 59 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DÉLÉGATION AU PLAN ET AUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES, DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1989. – *Les principaux résultats provisoires du recensement de la population et de l'habitat du Sénégal – 1988*. – Dakar, 56 p.

Trois générations de citadins au Sahel

- SECK A., 1962. – *Dakar, métropole ouest-africaine*. – IFAN.
- SINOUE A., 1981. – "Les moments fondateurs de quelques villes coloniales", *Cahier d'Études Africaines*, vol. 21, n° 1-3, p. 375-388.
- SINOUE A., 1990. – "Dakar", *Bulletin d'informations architecturales, Institut français d'Architecture*, supplément au n° 141, été 1990.
- SINOUE A., 1993. – *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*. – Paris, Karthala/ORSTOM, 361 p.
- STRENGER R. et WHITE R. avec la coll. de COQUERY M., 1993. – *Villes africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*. – Paris, L'Harmattan, 345 p.
- VILLIEN-ROSSI M.-L., 1966. – "Bamako, capitale du Mali", *Bulletin de l'IFAN*, tome 28, série B, n° 1-2, p. 249-380.
- UNESCO, 1995. – *Rapport mondial sur l'éducation*. – Paris, UNESCO, 173 p.
- UNITED NATIONS, 1995. – *World urbanization prospects. The 1994 Revision*. – New-York, 178 p.

TRAVAILLER

MIGRER, UN ATOUT POUR L'EMPLOI ?

Victor PICHÉ et Lucie GINGRAS

Les travaux sur l'urbanisation s'intéressent particulièrement aux liens entre la migration et l'emploi. D'une part, les théories de la migration rurale-urbaine insistent toutes sur la prépondérance des facteurs économiques dans les décisions de migrer, que ce soit à l'origine (facteurs de répulsion) ou à la destination (facteurs d'attraction). La recherche d'un emploi et d'un revenu monétaire constitue la trame de fond de toutes ces théories (Wood, 1982 ; Lututala, 1995). D'autre part, une fois arrivés en ville, l'insertion sur le marché du travail devient pour les migrants la préoccupation centrale, celle qui en quelque sorte couronne le succès ou non de l'entreprise migratoire. Les théories de l'insertion économique des migrants ne sont pas aussi univoques que les théories migratoires (Williamson, 1988). En effet, on retrouve dans la littérature deux hypothèses contradictoires, l'une insistant sur les difficultés particulières des migrants qui les désavantageraient sur le marché du travail par rapport aux natifs (ou aux non-migrants), l'autre suggérant au contraire un accès à l'emploi plus facile pour les migrants compte tenu de la sélectivité migratoire (les migrants sont plus dynamiques, plus motivés, etc.).

Une recherche antérieure sur Bamako avait montré que la deuxième hypothèse semblait mieux rendre compte de la dynamique migration-emploi (Piché, Mariko et Gingras, 1995). Dans ce chapitre, nous reprenons ces analyses dans une optique comparative. L'intérêt de l'analyse comparative est de permettre de voir si la dynamique migratoire de l'insertion économique est sensible à des contextes socio-historiques différents. Nous avons déjà suggéré dans le chapitre 1 quelques

éléments de contraste entre Dakar et Bamako. Dans la première partie du présent chapitre, nous présentons d'autres éléments de différenciation concernant les marchés du travail dakarois et bamakois. Dans la deuxième partie, nous examinons pour les hommes de Dakar et de Bamako les liens entre migration et emploi¹.

MIGRATIONS ET EMPLOI

Les théories de l'insertion sur le marché du travail distinguent deux niveaux de facteurs correspondant aux dimensions macro et microscopique². L'approche macrostructurelle, appliquée surtout à la migration internationale vers les pays développés, met l'accent sur la structuration du marché du travail qui régit les règles d'entrée selon des logiques propres au marché. À proprement parler, c'est de plusieurs marchés différenciés dont il s'agit et non d'un marché unique. Ainsi, les marchés du travail étant segmentés, les modes d'insertion varieront selon les divers segments et certaines catégories de personnes, au-delà de leurs caractéristiques individuelles, se retrouveront concentrées dans des segments spécifiques (Portes, 1983). Il existerait donc des barrières institutionnelles à l'emploi (Gindling, 1991) du moins dans certains secteurs privilégiés, barrières qui agiraient en quelque sorte comme facteurs d'exclusion de certaines catégories de travailleurs dont les migrants. Dans ce contexte, plusieurs groupes d'immigrants ou bien se retrouveront dans des emplois précaires ou bien vont développer des stratégies d'insertion basées sur l'économie ethnique et constitueront des niches (Light, 1984) ou même des enclaves (Portes et Manning, 1985). Bref, dans cette approche, plusieurs groupes de migrants, surtout les moins qualifiés, sont destinés au bas de l'échelle socioprofessionnelle (Castles et

¹ Malheureusement, il n'est pas possible d'effectuer des analyses comparatives sur les femmes étant donné leurs trop faibles effectifs dans l'enquête de Dakar. Les analyses présentées ici sont essentiellement descriptives. Les analyses causales sont présentées dans le chapitre suivant pour le secteur formel.

² Nous tenons à remercier Aka Kouamé pour nous avoir fourni une revue de littérature dont nous nous sommes inspirés ici.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

Kosack, 1985) en raison principalement de leur position vulnérable sur le marché ou de barrières institutionnelles qui vont jusqu'à la discrimination à leur égard³.

En Afrique, la théorie de la vulnérabilité des migrants et celle de l'exclusion a surtout été appliquée aux migrants internationaux impliqués dans des systèmes migratoires circulaires (Wolpe, 1972 ; Cordell, Gregory et Piché, 1996). Néanmoins, la migration rurale-urbaine a également été interprétée comme participant à la marginalisation de certaines couches urbaines d'origine rurale, particulièrement vulnérables sur le marché du travail urbain. En bref, cette approche insiste sur le faible potentiel d'insertion des migrants dans un marché du travail urbain déjà limité, voire saturé. En général, la littérature sur l'insertion différentielle des populations migrantes en milieu urbain suppose que celles-ci sont nettement désavantagées par rapport aux autres populations urbaines "de souche" de par le plus grand accès de ces dernières aux ressources urbaines, en particulier l'instruction, les réseaux familiaux et sociaux. Mais alors comment expliquer l'afflux massif et constant de migrants dans les villes si la seule perspective est le chômage et la pauvreté extrême ? En fait, les travaux récents ont montré à quel point les populations migrantes développent des capacités d'adaptation en milieu urbain, en particulier par la prolifération de petites entreprises informelles (Portes et Benton, 1984).

Dans cette optique, l'hypothèse de l'exclusion des migrants du marché du travail urbain a été reformulée dans le cadre des théories du dualisme sectoriel. Ces approches décrivent le marché du travail urbain comme ayant une structure duale, impliquant un secteur formel et un secteur informel⁴. Comme pour les pays développés, le débat tourne également autour de l'existence ou non de barrières à l'entrée de l'un ou l'autre de ces secteurs. Pour certains, il n'y aurait pas de barrières à l'entrée des deux secteurs (e.g. Todaro, 1976) ; pour d'autres, les barrières existeraient pour le secteur formel, réservé aux migrants dotés de capital humain, mais non pour le secteur urbain de subsistance (Cole et Sanders,

³ Dans cette approche, les immigrants sont considérés comme une main-d'œuvre bon marché (Burawoy, 1976).

⁴ Plusieurs autres concepts existent pour désigner ces secteurs : moderne *versus* traditionnel, structuré *versus* non structuré, protégé *versus* non protégé. Nous nous en tenons ici à la terminologie formel-informel. Nous précisons plus loin notre définition opératoire des secteurs formel et informel.

1985). Les immigrants (le plus souvent les migrants d'origine rurale) se retrouveraient plus que les natifs au bas de l'échelle socioprofessionnelle dans le secteur de subsistance et s'y trouveraient même bloqués.

L'approche micro-individuelle met quant à elle l'accent sur les caractéristiques individuelles, en particulier celles reliées au capital humain (e.g. Borjas, 1989). Le statut migratoire appartient à cet ensemble de caractéristiques dont les principales sont l'instruction, l'expérience de travail, l'âge, le sexe, l'origine sociale et l'origine nationale. Dans cette approche, la question est de savoir si le statut migratoire a un impact réel au-delà des autres caractéristiques individuelles (effet net) ou bien si l'impact du statut migratoire sur l'accès à l'emploi urbain est en fait médiatisé par les variables de capital humain. Dans le deuxième cas, le problème se situe du côté de l'offre dans la mesure où ce n'est pas le statut migratoire en soi qui compte mais bien les qualifications différentielles alors que dans le premier cas, il faut chercher l'explication ailleurs que dans les qualifications individuelles, soit plutôt du côté de la demande.

L'insertion sur le marché du travail est mesurée de deux façons impliquant deux étapes dans l'insertion. La première mesure réfère à l'accès à un emploi et surtout au temps mis pour l'obtenir. En général, les travaux empiriques sur la vitesse d'accès à l'emploi urbain indiquent que les migrants ne sont pas plus désavantagés que les non-migrants (Peek et Antolinez, 1977 ; Yap, 1977 ; Rodgers, 1989) et même, dans bien des cas, que les chances d'accès à un emploi sont plus grandes chez les migrants que chez les natifs (Sinclair, 1978 ; Oberai et Singh, 1984 ; Piché, Mariko et Gingras, 1995 ; Bocquier, 1996). Ces résultats sont expliqués par le fait que les migrants ne peuvent se permettre de rester longtemps inactifs et accepteraient n'importe quel emploi.

La deuxième mesure porte plutôt sur la nature de l'emploi occupé une fois sur le marché du travail. Les travaux sur cette question sont contradictoires, oscillant entre deux types d'explication⁵. D'une part, étant donné le faible pouvoir d'absorption du marché du travail urbain, les migrants vont se retrouver en grand nombre dans les emplois les plus précaires (Standing, 1982), peu productifs (Gugler, 1988) et les moins bien rémunérés du secteur informel (Telles, 1993).

⁵ Au moins une étude conclut que la relation entre migration et emploi est indéterminée (Oberai et Bilsborrow, 1984).

Migrer, un atout pour l'emploi ?

Le secteur informel constituerait pour les migrants une salle d'attente, un passage obligé avant d'avoir accès au secteur formel (Harris et Todaro, 1971). Par contre, d'autres travaux indiquent que cette hypothèse n'est pas vérifiée (Mazumbar, 1976). En fait, si les migrants, surtout à leur arrivée en ville, sont désavantagés, c'est essentiellement à cause de leur origine rurale, de leur accès moindre à l'éducation qui en découle et de leur manque d'expérience de travail pertinente (Yap, 1977 ; Cole et Sanders, 1985). Avec le temps, les migrants atteignent des niveaux socioprofessionnels à la mesure de leurs aptitudes, éducation et expérience (Goldscheider, 1983, p. 242).

Entre les facteurs structurels et les qualifications individuelles, un troisième type de facteurs pourrait expliquer les différences entre migrants et non-migrants. En effet, le processus qui permet qu'un individu possédant toutes les qualifications requises pour un poste y accède, ou inversement qu'un poste à pourvoir le soit par la personne la mieux qualifiée, n'est pas automatique. Il s'agit d'un processus de jumelage qui vise à faire correspondre les caractéristiques des travailleurs à celles des emplois (Granovetter, 1985), processus qui peut favoriser certaines catégories de travailleurs par rapport à d'autres (par exemple les natifs par rapport aux migrants). Plusieurs travaux ont montré que les modalités de la recherche d'un emploi peuvent intervenir comme facteur médiateur entre migration et emploi (Fields, 1975). Ainsi, au-delà des qualifications individuelles et de la structuration du marché du travail, l'information sur la disponibilité et la qualité des emplois pourrait être fort inégale en quantité et en qualité selon que l'on est migrant ou non-migrant. On pourrait penser par exemple que sur ce point les personnes nées dans une ville auraient davantage accès aux réseaux d'information (moyens informels, contacts personnels) que les migrants. Par ailleurs, les employeurs cherchent également à faire appel aux meilleurs candidats, ceux qui répondent le mieux aux besoins des emplois disponibles. Au-delà de l'instruction, les employeurs répondent à d'autres signaux comme par exemple les recommandations formelles et informelles, les contacts socio-professionnels, et dans certains cas leur propre perception des candidats. À instruction égale par exemple, un candidat originaire de la même ville que l'employeur pourrait avoir de meilleures chances d'être retenu que le candidat d'origine rurale. En somme, les pratiques de recherche d'emploi (des travailleurs) de même que les pratiques d'embauche (des employeurs) peuvent expliquer l'insertion différentielle des migrants et des non-migrants sur le marché du travail. Malheureusement, seuls quelques travaux ont montré que ces facteurs étaient

importants dans le contexte migratoire (Fields, 1975 ; Harris et Sabot, 1982 ; Trzeinsky et Randolph, 1991).

En ligne avec les théories de l'insertion, nous posons comme hypothèse générale qu'il existe un lien significatif entre migration et emploi. Le rôle du statut migratoire dans l'insertion sur le marché du travail urbain comporte deux dimensions. La première concerne l'accès même à l'emploi, c'est-à-dire la rapidité avec laquelle les migrants trouvent leur premier emploi une fois arrivés en ville. Dans leur cas, il semble que l'accès à l'emploi est très rapide, voire plus rapide que pour les non-migrants. La deuxième dimension réfère à la nature ou au type d'emploi occupé par les migrants, pour laquelle nous posons comme hypothèse plus spécifique que le statut migratoire aura un impact négatif sur l'accès à l'emploi au-delà des variables de capital humain et des différences de marchés du travail entre Dakar et Bamako.

Quant à la différence entre Dakar et Bamako, étant donné que le marché du travail à Dakar est plus structuré et plus diversifié qu'à Bamako, on peut s'attendre à ce que les règles formelles à l'entrée soient plus rigides et que les réseaux pré-existants soient plus difficiles à pénétrer à Dakar qu'à Bamako. Dans ces conditions, on peut suggérer l'hypothèse qu'il sera plus difficile, pour les migrants, de percer le marché du travail à Dakar qu'à Bamako (durée plus longue avant l'obtention du premier emploi et accès plus grand au secteur informel).

Une dernière hypothèse intègre les changements dans le temps en tenant compte du facteur générationnel. En l'absence de crise économique, on pense généralement que les jeunes sont plus avantagés sur le marché du travail que leurs aînés. Par contre, en temps de crise, ces avantages peuvent devenir inopérants, comme l'ont déjà montré les travaux antérieurs sur Dakar et Bamako (Bocquier, 1996 ; Piché, Mariko et Gingras, 1995 ; Mariko, 1996). En termes concrets, compte tenu de la crise de l'emploi qui frappe les marchés urbains africains, nous pensons que les jeunes générations, par rapport aux plus vieilles, vivront un accès plus tardif au premier emploi et une plus grande concentration dans le secteur informel et dans le statut d'indépendant, et cela autant à Dakar qu'à Bamako.

Notre recherche permet à plusieurs titres de jeter un éclairage nouveau sur le processus d'insertion économique. Premièrement, en comparant deux villes, nous tenons compte, ne serait-ce qu'indirectement, de facteurs macroscopiques liés à la

structure différenciée des marchés du travail. Deuxièmement, en privilégiant par une approche longitudinale l'accès au premier emploi, nous sommes en mesure de suivre le processus de façon dynamique et de tenir compte du temps, c'est-à-dire le temps d'accès au premier emploi. Enfin, en introduisant comme facteurs de contrôle les variables de capital humain, nous pouvons analyser l'effet réel (net) du statut migratoire, au-delà des effets dus aux différences de marchés du travail et de qualifications.

MÉTHODOLOGIE

Nous utilisons ici les données biographiques des deux enquêtes effectuées à Dakar en 1989 et à Bamako en 1992. D'entrée de jeu, il faut préciser que les analyses comparatives effectuées ici sur le premier emploi visent uniquement les hommes. L'étude des trajectoires féminines sur le marché du travail est plus complexe : d'une part, toutes les femmes ne travailleront pas et d'autre part, leur calendrier d'entrée dans la vie active est retardé par rapport à celui des hommes car il est conditionné par de nombreux événements familiaux (mariage, naissances). De plus, dans le cas de l'enquête de Dakar, les effectifs sont trop réduits pour permettre des analyses approfondies⁶.

Dans les analyses qui suivent, nous avons considéré l'âge de 12 ans comme le seuil minimal d'entrée en activité. Ce seuil inférieur est surtout important à délimiter dans le cas des analyses qui tiennent compte du temps. Pour caractériser les types d'activité, nous avons utilisé le statut professionnel comme critère : salarié ou indépendant. Les salariés ont ensuite été séparés selon leur appartenance au secteur formel (reçoit une fiche de paie) ou au secteur informel (n'a pas de fiche de paie) et les indépendants selon qu'ils tiennent une comptabilité écrite (formel) ou non (informel). Plusieurs autres indicateurs auraient pu être utilisés pour distinguer les secteurs formel et informel mais nos analyses factorielles ont montré que cet indicateur était le plus discriminant et recouvrait en grande partie les autres. De plus, cette définition est conforme aux travaux récents qui définissent les activités informelles comme des activités

⁶ Pour Bamako, une analyse par sexe est présentée dans Piché, Mariko et Gingras (1995) et Mariko (1996) et pour Dakar, dans Bocquier (1996).

génératrices de revenus et non réglementées par l'État (Portes et Schauffler, 1993 ; Feige, 1990). Pour ce qui est des indépendants, nous avons utilisé le critère de la branche d'activité pour les distinguer entre eux : (i) indépendants de la production (agriculteurs, pêcheurs, travaillant dans l'agro-alimentaire, le textile et le cuir, le bois et les métaux, artistes et indépendants du bâtiment) ; (ii) indépendants des services (réparation, transport de marchandises ou de personnes, restauration, services occultes et religieux et autres services ; et (iii) indépendants du commerce. Enfin, l'insertion sur le marché du travail est appréhendée de trois façons : selon le secteur, le statut dans l'emploi et la rapidité d'entrée dans la vie active.

Compte tenu de notre problématique, le statut migratoire constitue la variable explicative principale. Dans les analyses présentées ici, cette variable est dichotomique : la modalité "présent à l'âge de 12 ans" (dans le texte, nous utiliserons plutôt le terme plus bref de "non-migrant") comprend tous les individus qui étaient présents à Dakar ou à Bamako à l'âge de 12 ans (indépendamment du fait qu'ils y soient nés ou non), alors que la modalité "migrant" regroupe tous les autres. La génération, seconde variable importante dans nos analyses, est constituée des trois groupes ayant servi à stratifier l'échantillon de l'enquête biographique⁷.

UN BREF SURVOL DE LA SITUATION DE L'EMPLOI MASCULIN À DAKAR ET À BAMAKO

On a déjà vu dans le premier chapitre certains éléments macro-structurels de comparaison entre Dakar et Bamako. La présente section vise à caractériser les marchés du travail afin d'établir les contextes spécifiques dans lesquels s'insèrent les hommes de Dakar et de Bamako. Les informations utilisées ici proviennent des questionnaires ménages et des questionnaires biographiques et présentent la situation de l'emploi au moment des enquêtes, soit en 1989 à Dakar et en 1992 à Bamako.

⁷ Voir présentation de la méthodologie dans le chapitre 1.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

Les hommes, à Dakar, ont des taux de chômage⁸ bien plus élevés que ceux de Bamako, et cela à tous les âges quoique les écarts soient particulièrement importants entre 10 et 29 ans. À ces âges, la part de chômage due à la recherche du premier emploi est beaucoup plus élevée à Dakar qu'à Bamako. Bref, les jeunes Dakarais sont davantage en activité mais aussi plus nombreux à être au chômage et en particulier à la recherche du premier emploi. Cela reflète déjà des différences importantes dans les marchés du travail : à Dakar, l'espoir d'un travail rémunéré maintient les jeunes en situation d'attente alors qu'à Bamako, aux mêmes âges, la situation de l'emploi serait moins encourageante, augmentant la part des jeunes qui se déclarent plutôt inactifs.

Tableau 2.1 : Répartition de la population masculine de Dakar (1989) et Bamako (1992) selon la participation à l'activité et le chômage (en %)

Groupes d'âges (ans)	Dakar			Bamako		
	Taux		Part de chômage dans recherche du 1 ^{er} emploi (%)	Taux		Part de chômage dans recherche du 1 ^{er} emploi (%)
	d'activité (%)	de chômage (%)		d'activité (%)	de chômage (%)	
10-14	12,9	36,4	95,7	9,1	20,3	43,3
15-19	50,3	28,8	92,4	40,0	15,7	54,9
20-24	67,6	28,8	81,4	65,0	23,5	53,8
25-29	88,5	28,3	74,5	88,9	23,6	57,5
30-34	95,7	21,8	53,8	93,6	14,8	54,2
35-39	98,0	12,5	39,8	96,5	7,4	37,6
40-44	97,6	12,0	17,9	96,4	4,3	11,1
45-49	99,6	9,1	0,0	95,9	6,4	18,1
50-54	95,2	9,5	0,0	92,8	9,3	0,0
55-59	58,5	9,1	0,0	71,7	3,0	0,0
60 et +	33,2	9,2	0,0	45,5	2,9	0,0

⁸ Le taux de chômage est le rapport entre les personnes non occupées mais qui sont à la recherche d'un emploi (numérateur) et la population active du groupe d'âges considéré (dénominateur).

Trois générations de citadins au Sahel

On constate que le secteur informel occupe davantage d'hommes à Bamako qu'à Dakar, et cela quels que soient la génération ou le statut migratoire (tableau 2.2). Le statut migratoire semble jouer un rôle important puisque les migrants sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur informel dans les deux villes. L'analyse par cohorte montre que les jeunes générations sont moins présentes dans le secteur formel que les plus vieilles, et les différences entre les villes et entre statuts migratoires s'estompent pour les plus jeunes générations. Toutefois, il n'est pas possible avec les données transversales de distinguer l'effet d'âge de l'effet de génération. Les analyses biographiques effectuées plus loin indiquent qu'il s'agit bien d'un effet de génération, confirmant ainsi la chute brutale de l'emploi formel dans les jeunes générations des deux villes.

Tableau 2.2 : L'occupation des hommes selon le secteur d'emploi, le statut migratoire et la génération, Dakar (1989) et Bamako (1992)

Statut migratoire / Génération	Dakar				Bamako			
	Informel	Formel	Total	Effectif	Informel	Formel	Total	Effectif
Natifs								
Gén. 1930-44	28,8	71,1	100,0	52	26,4	73,6	100,0	53
Gén. 1945-54	31,8	68,2	100,0	110	38,7	61,3	100,0	106
Gén. 1955-64	63,4	36,4	100,0	129	72,1	27,9	100,0	140
Migrants								
Gén. 1930-44	50,0	50,0	100,0	209	66,0	34,0	100,0	159
Gén. 1945-54	42,6	57,4	100,0	190	53,9	46,1	100,0	178
Gén. 1955-64	66,4	33,6	100,0	150	66,7	33,3	100,0	117

Une analyse plus fine secteur par secteur permet de constater des similitudes de même que des différences importantes entre Dakar et Bamako. Premièrement, dans le secteur informel (tableau 2.3), c'est chez les non-migrants⁹ que l'on retrouve les différences les plus importantes entre Dakar et Bamako : dans cette dernière ville, l'apprentissage y est beaucoup plus important qu'à Dakar et il en va ainsi mais dans une moindre mesure pour le salariat. Les différences entre

⁹ Il s'agit des natifs et des hommes présents dans la capitale avant l'âge de 12 ans.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

statuts migratoires ne sont pas très prononcées à Dakar, alors qu'elles le sont plus à Bamako, tout au moins pour la plus jeune génération : en effet, les jeunes migrants de Bamako sont davantage indépendants ou salariés dans l'informel ; en revanche, ils sont moins apprentis que les natifs.

Tableau 2.3 : Répartition des hommes occupés dans les activités informelles en 1989 à Dakar et en 1992 à Bamako, selon le statut dans l'activité, le statut migratoire et la génération

Statut dans l'activité	Dakar			Bamako		
	Génération			Génération		
	1930-1944	1945-1954	1955-1964	1937-1946	1947-1956	1957-1966
Non-migrants						
Indépendants	93,3	82,8	64,6	71,4	56,1	39,6
Salariés	6,7	14,6	24,4	28,6	36,6	29,7
Apprentis	0,0	0,0	11,0	0,0	7,3	30,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	15	35	82	14	41	101
Migrants						
Indépendants	83,8	72,8	68,7	69,5	67,7	46,2
Salariés	16,2	27,2	21,2	29,5	31,3	42,3
Apprentis	0,0	0,0	10,1	1,0	1,0	11,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	105	81	99	105	96	78

Pour le secteur formel, les différences entre migrants et non-migrants divergent suivant les générations. En effet, à Dakar, la proportion d'indépendants est plus importante chez les migrants pour la génération la plus ancienne, et cela s'inverse ensuite, la proportion devenant plus élevée chez les natifs. À Bamako, la proportion d'indépendants est toujours plus élevée chez les natifs, mais l'écart selon le statut migratoire s'accroît nettement d'une génération à l'autre : près d'un quart des jeunes natifs exerçant une activité formelle le font comme indépendant, alors que seulement 8 % des jeunes migrants sont dans ce cas (tableau 2.4). Si les natifs de Bamako se distinguent des migrants, ils se distinguent également des natifs de Dakar où les salariés sont un peu plus

Trois générations de citadins au Sahel

répandus à tous les groupes d'âges. La comparaison des secteurs formels et informels des deux villes confirme ce que l'on savait déjà, à savoir que le formel est dominé par le salariat et l'informel par le statut d'indépendant. Toutefois, l'on observe une certaine hétérogénéité dans la mesure où, d'une part, se développent des activités indépendantes dans le secteur formel et où, d'autre part, le salariat occupe une bonne partie des hommes (entre 20 et 30 %) dans le secteur informel. D'ailleurs, avec la crise, ces activités vont croissantes, les jeunes générations des deux villes ayant de plus en plus de difficultés à trouver un emploi salarié dans le formel ou à s'établir à leur compte dans l'informel.

Tableau 2.4 : Répartition des hommes occupés dans les emplois du secteur formel en 1989 à Dakar et en 1992 à Bamako selon le statut dans l'activité, le statut migratoire et la génération

Statut dans l'activité	Dakar			Bamako		
	Génération			Génération		
	1930-1944	1945-1954	1955-1964	1937-1946	1947-1956	1957-1966
Non-migrants dans le secteur formel						
Indépendants	5,4	9,3	14,9	12,8	10,8	23,1
Salariés	94,6	90,7	85,1	87,2	89,2	71,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	37	75	47	39	65	39
Migrants dans le secteur formel						
Indépendants	11,5	6,4	9,8	11,1	8,5	7,7
Salariés	88,5	93,6	90,2	88,9	91,5	92,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	104	109	51	54	82	39

Bref, d'un côté, les marchés du travail dakarois et bamakois se ressemblent sur plusieurs points : importance du secteur informel, importance du salariat dans le formel et du statut d'indépendant dans l'informel, crise de l'emploi chez les jeunes. Autant de traits que Dakar et Bamako partagent avec plusieurs autres villes africaines et qui sont bien documentés par les nombreuses enquêtes emploi

Migrer, un atout pour l'emploi ?

effectuées depuis une vingtaine d'années¹⁰. Les différences demeurent cependant importantes : à Dakar, le marché du travail est plus développé et plus diversifié et le secteur formel offre plus de chances. Par contre, à Bamako, l'informel domine largement et y est beaucoup plus hétérogène, surtout parmi les jeunes dont une minorité seulement accède au statut d'indépendant, les autres générations se retrouvant comme salariés ou comme indépendants. Parmi les jeunes ayant la chance d'accéder à un emploi, les natifs de Dakar par rapport à ceux de Bamako, ont davantage accès au travail salarié formel et peuvent davantage s'établir à leur compte dans le secteur informel.

Enfin, quant au lien entre migration et emploi, les quelques données présentées ici suggèrent qu'il n'est pas toujours univoque. En fait, le lien semble très ténu en ce qui concerne Dakar alors qu'à Bamako le lien apparaît partout : davantage de migrants que de non-migrants dans l'informel, davantage de migrants dans le statut d'indépendant et moins dans le statut d'apprentis dans l'informel, et davantage de migrants dans le salariat formel. Il est difficile avec ces données de dire si à Bamako les migrants sont plus ou moins désavantagés que les natifs. D'un côté, ils le seraient dans la mesure où ils ont moins accès au secteur formel mais par ailleurs, à l'intérieur de chaque secteur, les migrants semblent mieux placés sur le marché (i.e. davantage salariés dans le secteur formel et davantage "à leur compte" dans l'informel).

Les données présentées jusqu'ici sont de nature transversale et donnent une idée de la distribution des emplois au moment des enquêtes. Par contre, elles sont muettes sur les processus qui amènent tel groupe à accéder à un emploi donné par rapport à un autre groupe et ne permettent donc pas une véritable analyse des liens entre migration et emploi. L'analyse rétrospective du premier emploi demeure une voie privilégiée à ce titre : les chances d'accès au premier emploi, de même que la nature du premier emploi occupé, demeurent de puissants déterminants de l'avenir. C'est cette voie que nous explorons dans le reste du chapitre.

¹⁰ Voir en particulier le Programme des emplois des compétences techniques pour l'Afrique du BIT (e.g. van Dijk, 1986), les travaux de Charmes (e.g. 1989), ceux de Lachaud (1994) et les enquêtes récentes de DIAL.

ACCÈS AU PREMIER EMPLOI : UNE ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE DES HOMMES

Nous traiterons ici de l'insertion différentielle des migrants selon le lieu de résidence (Dakar ou Bamako), d'abord de façon statique en considérant les différents statuts occupés par les hommes lors du premier emploi, puis, en incluant le facteur temps (i.e. la rapidité avec laquelle le premier emploi est obtenu). Dans la première analyse, nous ne nous intéressons qu'au sous-groupe des migrants ayant été formés hors de Bamako ou hors de Dakar. Ce sous-groupe, ayant la particularité de ne pas avoir été socialisé et scolarisé dans la capitale, est donc théoriquement le moins favorisé en terme d'insertion professionnelle comparé au sous-groupe des migrants ayant été formés en ville ou à celui des non-migrants. Gardons également à l'esprit que, contrairement aux non-migrants, les migrants constituent une main-d'œuvre très hétérogène, puisque pour certains, il ne s'agit pas de leur premier emploi, alors que pour d'autres, oui.

Premièrement, on observe que les non-migrants ont accès au salariat formel dans des proportions semblables à Dakar et Bamako (tableau 2.5). En revanche, le salariat formel comme premier emploi semble beaucoup plus accessible aux migrants de Dakar qu'à ceux de Bamako quoique ce phénomène ne soit plus vrai pour les jeunes générations (tableau 2.6). Néanmoins, dans les deux villes, les migrants occupent des premiers emplois sensiblement différents de ceux des non-migrants : on les retrouve davantage dans le salariat informel et à leur compte dans le commerce (surtout à Bamako) ou dans la production (surtout à Dakar). D'une certaine façon, le statut de migrant donne donc moins accès aux emplois formels ou à ceux reliés à la production. Le schéma d'insertion professionnelle selon le statut migratoire est vraisemblablement identique d'une ville à l'autre, avec un léger avantage pour les migrants dakarois, ce qui va à l'encontre de notre hypothèse. L'effet de génération est remarquable dans les deux villes et annule même l'avantage des migrants de Dakar par rapport à ceux de Bamako. C'est dire que dans les deux villes, les jeunes générations, qu'elles soient migrantes ou non, ont moins accès aux emplois salariés dans le secteur moderne. Ainsi, on les retrouve davantage dans l'informel, surtout à Bamako, et dans les activités indépendantes.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

Tableau 2.5 : Répartition selon le statut d'activité des hommes présents à l'âge de 12 ans lors de leur premier emploi selon les générations, à Dakar et Bamako

Statut d'activité	Dakar			Bamako		
	Génération			Génération		
	1935-44	1945-54	1955-64	1937-46	1947-56	1957-66
Salarié formel	63,5	62,8	33,8	60,0	62,1	26,3
Salarié informel	13,5	7,8	23,0	12,7	14,6	33,9
Indépendant-production	17,3	15,5	21,6	7,3	1,9	0,9
Indépendant-services	5,8	10,1	13,0	12,7	15,5	16,1
Indépendant-commerce	0,0	3,9	8,6	7,3	5,8	22,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	52	129	139	55	103	118

Sources : Enquête biographique à Dakar IFAN-ORSTOM 1989 et Enquête biographique IMMUS-BAMAKO 1992.

Tableau 2.6 : Répartition selon le statut d'activité des migrants lors du premier emploi selon les générations, hommes seulement, à Dakar et Bamako

Statut d'activité	Dakar			Bamako		
	Génération			Génération		
	1935-44	1945-54	1955-64	1937-46	1947-56	1957-66
Salarié formel	50,3	56,2	33,6	35,8	41,9	32,2
Salarié informel	18,7	14,8	23,2	26,7	19,0	33,9
Indépendant-production	8,6	11,3	16,1	8,0	8,1	5,0
Indépendant-services	5,3	6,9	7,7	13,6	18,5	13,2
Indépendant-commerce	17,1	10,8	19,4	15,9	12,5	15,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	187	203	155	176	184	121

Sources : Enquête biographique à Dakar IFAN-ORSTOM 1989 et Enquête biographique IMMUS-BAMAKO 1992.

Une autre façon de comparer l'insertion des migrants et des non-migrants est de regarder si la vitesse d'entrée dans la vie active varie d'un groupe à l'autre. La population à risque, c'est-à-dire celle qui est incluse dans notre analyse, concerne d'une part, tous les hommes présents à Dakar ou Bamako à l'âge de 12 ans (les non-migrants) et d'autre part, tous les migrants. Dans le premier cas, nous calculons les proportions de "non-actifs" pour un âge donné, alors que dans le deuxième cas, il s'agit toujours de proportions de "non-actifs" mais pour une durée donnée, soit depuis leur arrivée dans la ville. Les figures 2.1 et 2.2 présentent ce calendrier d'entrée dans la vie active. Il semble que les non-migrants de Dakar s'insèrent un peu plus rapidement sur le marché du travail que ceux de Bamako : en effet, la moitié des non-migrants dakarois a obtenu un premier emploi au bout de 9 à 10 ans contre un peu plus de 12 ans pour les Bamakois (figure 2.1). Par contre, l'intensité est comparable dans les deux villes, c'est-à-dire qu'au bout du compte, à peu près autant d'individus se seront insérés en emploi.

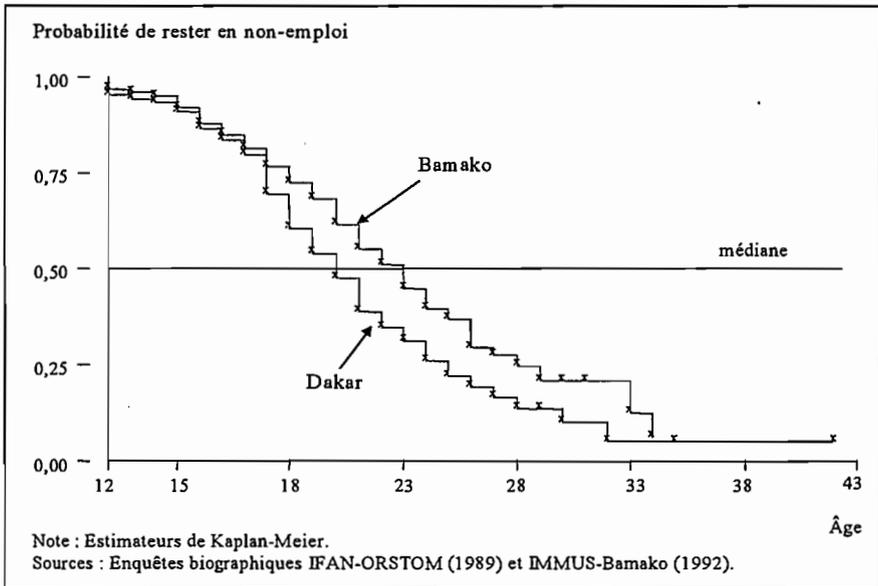


Figure 2.1 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes présents à 12 ans à Dakar et Bamako

Migrer, un atout pour l'emploi ?

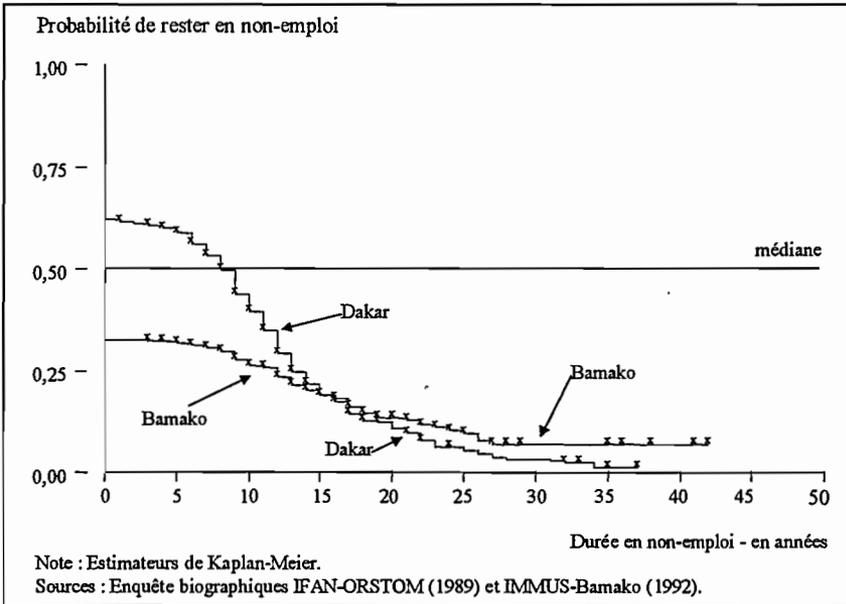


Figure 2.2 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes migrants à Dakar et Bamako

Pour ce qui est des migrants, leur processus d'insertion est lui aussi différent d'une ville à l'autre. En effet, les migrants qui arrivent à Bamako s'insèrent beaucoup plus rapidement et dans une proportion beaucoup plus forte que ceux qui arrivent à Dakar. C'est qu'une grande part d'entre eux (67 %) trouvent dès leur arrivée (ou dans l'année qui suit) un emploi, phénomène qui ne touche que 37 % des migrants arrivant à Dakar. En fait, ces derniers doivent attendre près de 15 ans pour s'insérer dans les mêmes proportions que les migrants bamakois mais, au bout du compte, un plus fort pourcentage d'entre eux entreront dans la vie active.

Ici, l'effet de génération est aussi important. Dans les deux villes, les jeunes non-migrants connaissent un retard du calendrier dans la vie active ainsi qu'une intensité plus faible que les générations plus âgées (figure 2.3). Toutefois, le retard des jeunes semble plus important à Bamako qu'à Dakar : à 30 ans, les trois-quarts des 25-34 ans avaient obtenu un emploi à Dakar contre environ 60 %

Trois générations de citadins au Sahel

à Bamako. Chez les jeunes migrants, on note dans les deux villes le même phénomène de retard par rapport aux générations plus anciennes (figure 2.4). Toutefois, les jeunes migrants bamakois s'insèrent dès leur arrivée dans une proportion de 50 % contre seulement 29 % pour les Dakarais même si, en fin de compte, ils sont moins nombreux à travailler (si les conditions des années précédentes se maintiennent, bien entendu). À Dakar, la courbe des 25-34 ans rejoint celles des aînés au bout d'environ 15 ans, ce qui est loin d'être le cas à Bamako, où ces derniers affichent un net retard par rapport aux générations plus anciennes et sans que semble s'amorcer de rattrapage.

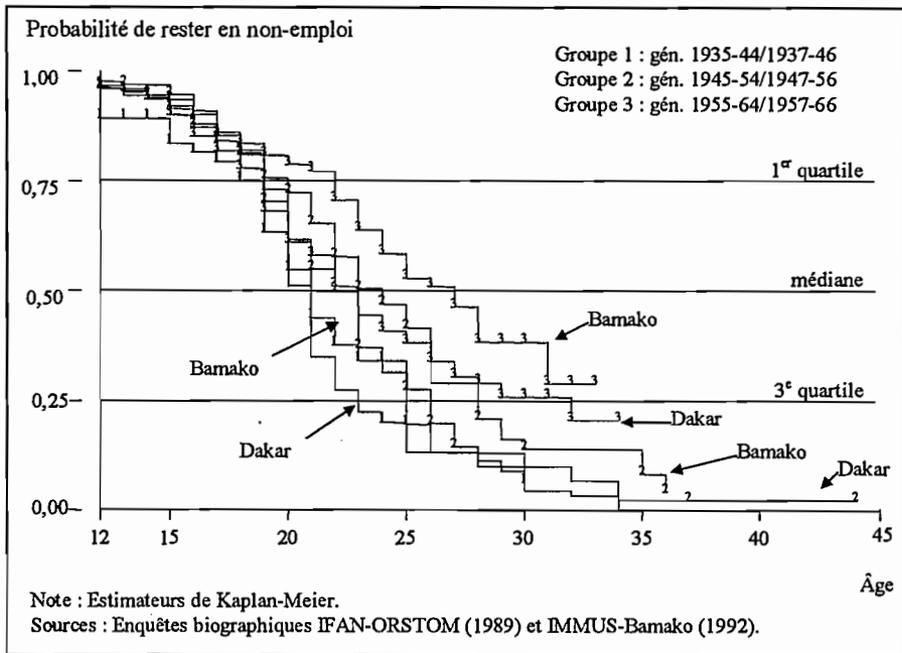


Figure 2.3 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes présents à 12 ans à Dakar et Bamako, selon la génération

Migrer, un atout pour l'emploi ?

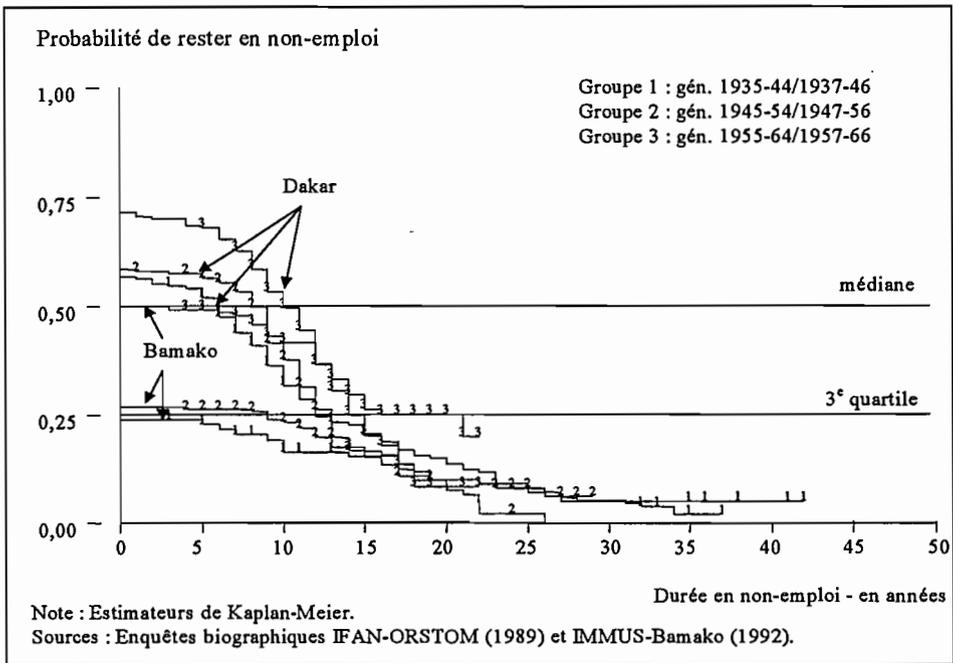


Figure 2.4 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes migrants à Dakar et Bamako, selon la génération

Deux conclusions ressortent des précédentes analyses. Premièrement, l'hypothèse d'un processus d'insertion différentielle selon le statut migratoire se voit partiellement confirmée dans les deux villes. Partiellement parce que, d'une part, les migrants ont un accès rapide au marché du travail dans les deux villes, majoritairement au cours de leur première année de séjour, ce qui va à l'encontre d'une certaine littérature qui présente les migrants comme les exclus du marché du travail. D'autre part, tout en ayant un accès rapide au marché du travail, les migrants ont moins accès au travail salarié du secteur formel que les non-migrants. On note ici quelques différences entre Dakar et Bamako : si les migrants mettent plus de temps à trouver le premier emploi à Dakar qu'à Bamako, ils accèdent davantage au salariat formel et aux activités de production.

Deuxièmement, l'effet de crise, mesuré par les différences d'accès au marché du travail par génération, est remarquable tant chez les migrants que chez les non-

migrants et ceci dans les deux villes. Ici aussi il existe quelques différences importantes entre Bamako et Dakar : les difficultés d'entrer sur le marché du travail seraient plus fortes chez les jeunes non-migrants de Bamako. Quant aux migrants, ils acquièrent plus rapidement un emploi à Bamako qu'à Dakar, toutefois le rythme d'accès se ralentit pour les plus jeunes générations qui ne parviennent pas à rattraper les plus anciennes.

NIVEAU D'INSTRUCTION ET EFFET DE GÉNÉRATION

On l'a vu, le secteur informel constitue un débouché important, particulièrement chez les migrants et les jeunes. Nous nous proposons de tester dans un même modèle les effets de la migration et les effets de génération. De plus, pour expliquer les différences d'insertion selon le statut migratoire, nous ajoutons un troisième facteur, identifié dans la littérature comme étant déterminant quant à l'orientation future sur le marché du travail, à savoir le niveau de formation académique atteint. Deux analyses de régression logistique ont été effectuées, une pour chaque ville, afin d'estimer les chances d'accéder à un premier emploi dans le secteur informel. La variable dépendante est donc dichotomique : secteur formel (=0) et secteur informel (=1). Nous incluons dans le secteur informel, outre les salariés de ce secteur (précédemment définis), tous les employeurs et indépendants ne tenant pas de comptabilité écrite. Les variables indépendantes sont : le statut, la cohorte de naissance et le niveau d'instruction (sans instruction, primaire sans diplôme, certificat d'études primaires (CEP) et secondaire ou plus).

Les résultats du tableau 2.7 sont présentés en termes de rapports de chance¹¹. On voit que pour le niveau d'instruction, toutes les modalités de la variable (sauf primaire sans diplôme à Dakar) sont significatives dans les deux régressions effectuées et vont dans le même sens, c'est-à-dire que plus le niveau est élevé, moins les chances d'accéder à l'emploi informel sont fortes. En particulier, ceux qui ont un CEP ou qui ont au moins atteint le niveau secondaire possèdent, tant à Bamako qu'à Dakar, très peu de chances de se retrouver sur le marché du travail informel. Toutefois, il semble qu'à Dakar, le niveau "primaire sans diplôme" ne se distingue pas du niveau "sans instruction". On remarque aussi que l'effet de la

¹¹ Ces rapports de chance (*odds ratio*) sont obtenus après une transformation exponentielle des coefficients du modèle additif.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

crise a été le même dans les deux villes quoique affectant un peu plus les jeunes de Dakar. Ceux-ci ont, en effet, plus de chances de se retrouver dans le secteur informel (3,26) que les plus jeunes de Bamako (2,59). Enfin, une fois introduit l'effet de l'instruction, le statut migratoire n'a pas d'impact à Bamako alors qu'à Dakar, les migrants ont moins de chance que les non-migrants d'accéder au secteur informel.

Tableau 2.7 : Rapports de chance associés à l'accès au premier emploi dans le secteur informel à Dakar et Bamako. Hommes, 25 à 54 ans seulement

Variables	Dakar	Bamako
Cohorte :	**	**
• 45-54 ans	0,85	0,73
• 25-34 ans	3,26**	2,59**
• (35-44 ans)	réf.	réf.
Statut migratoire :	*	n.s.
• Migrant	0,68*	1,40
• (présent à 12 ans)	réf.	réf.
Niveau d'instruction :	**	**
• Primaire, sans diplôme	0,65	0,42**
• C.E.P.	0,21**	0,22**
• Secondaire ou plus	0,07**	0,06**
• (aucune)	réf.	réf.
Constante	2,80**	2,91**
<i>Effectif</i>	866	760
N.S. = non significatif ; * = significatif à un seuil de 0,05 ; ** = significatif à un seuil de 0,01. Notes : les catégories de référence sont indiquées entre parenthèses ; la variable dépendante est codée ainsi : secteur formel = 0, secteur informel = 1.		

Sources : Enquêtes biographiques IFAN-ORSTOM 1989 et IMMUS - Bamako 1992.

L'hypothèse de l'importance du capital humain semble primordiale, mais ce qui mérite d'être souligné c'est qu'elle n'a pas le même effet dans les deux villes. À

Bamako, le niveau d'instruction annule en quelque sorte l'effet du statut migratoire : si les migrants se retrouvent davantage dans le secteur informel que les non-migrants, c'est essentiellement à cause de leur plus faible niveau d'instruction. En revanche, à Dakar, à instruction égale, les migrants ont moins de chance de se retrouver dans l'informel.

CONCLUSIONS

Que conclure de tous ces résultats en fonction des hypothèses posées au début du chapitre ? La première hypothèse supposait que les migrants trouveraient rapidement leur premier emploi autant à Dakar qu'à Bamako. Nos résultats vont dans le sens de cette hypothèse et rejoignent en cela d'autres travaux qui concluaient également à un accès rapide à l'emploi pour les migrants (Oberai et Singh, 1984 ; Sinclair, 1978). L'accès est-il plus rapide pour les migrants que pour les non-migrants ? Malheureusement, il n'est pas possible de répondre à cette question puisqu'il s'agit de deux processus temporels distincts. Alors que les natifs de la ville commencent à chercher un emploi dès qu'ils ont atteint l'âge d'être en activité (ici, nous l'avons fixé à 12 ans), les migrants commencent leur recherche d'emploi dès leur arrivée en ville, soit à partir de l'âge d'arrivée qui peut théoriquement varier entre 12 ans et 54 ans¹². Les temps d'exposition sont donc différents entre les migrants et les non-migrants et rendent toute comparaison impossible.

La rapidité observée avec laquelle les migrants trouvent un emploi va à l'encontre de nombreux écrits qui soutiennent que les migrants viennent gonfler les rangs des sans-emploi. Comment expliquer alors cette relative rapidité ? Une première explication insiste sur le fait que les migrants n'ont pas le choix ; ils ne peuvent se permettre de chômer ni même d'être sélectifs dans leur choix. Ils acceptent donc n'importe quel type d'emploi (e.g. Oberai et Singh, 1984). Une autre explication se réfère plutôt à la sélectivité migratoire dont trois aspects nous intéressent ici. D'abord, en relation avec ce que nous avons appelé la théorie de l'information dans la recherche d'emploi, les migrants viendraient en ville uniquement lorsqu'ils estiment que leur probabilité de trouver un emploi est

¹² Dans les faits, l'âge d'arrivée à Bamako se situe essentiellement entre 17 et 25 ans (Traoré, Marcoux et Konaté, 1995, tableau 3.5).

Migrer, un atout pour l'emploi ?

élevée : les signaux peuvent venir des parents ou amis déjà sur place ou par le biais de visites, plus ou moins fréquentes et plus ou moins prolongées, effectuées par les migrants eux-mêmes. Ensuite, il y a la sélectivité liée au capital humain : seuls les plus instruits et les plus qualifiés opteraient pour la migration. Enfin, une dernière explication, elle aussi liée à la sélectivité, est inhérente aux données d'enquêtes : il est fort possible que les migrants que nous interrogeons soient ceux qui ont "réussi" et sont donc restés en ville. Les autres, devant les difficultés d'insertion, ont pu décider de retourner au village ou de tenter leur chance ailleurs. Nous ne connaissons malheureusement pas l'ampleur de ce dernier biais. Tout ce que l'on peut affirmer c'est que les migrants qui sont en ville au moment des enquêtes ont trouvé leur premier emploi très rapidement. En soi, il s'agit là d'un résultat important et nous pensons que la deuxième hypothèse explicative liée à la circulation de l'information mériterait d'être approfondie.

Dans les deux villes, la dynamique temporelle se ressemble suffisamment pour conclure qu'il s'agit d'un phénomène que l'on devrait retrouver généralement dans la plupart des migrations vers les grands centres urbains. Néanmoins, l'analyse comparative nous a permis de constater qu'il existe des différences qui méritent explication. Par exemple, comment expliquer que les migrants de Dakar accèdent moins rapidement à l'emploi que ceux de Bamako ? La raison est probablement à chercher du côté du marché du travail lui-même. On a vu que le marché du travail dakarais est plus diversifié que celui de Bamako. Comme le secteur formel et les activités de production sont plus développés à Dakar, il se pourrait que les migrants préfèrent attendre un peu dans l'espoir de trouver un emploi plus satisfaisant que le premier offert. À Bamako, cet espoir étant plus faible, les migrants auraient moins de choix et profiteraient du premier emploi qui s'offre. Par contre, les différences entre Dakar et Bamako en ce qui concerne les natifs ne trouvent pas facilement explication. En effet, pourquoi les natifs de Dakar trouveraient-ils un emploi plus rapidement que ceux de Bamako ? Se pourrait-il que la plus grande diversité du marché du travail dakarais joue dans le sens inverse pour les natifs que pour les migrants, c'est-à-dire qu'elle accélère leur entrée sur le marché du travail ?

La deuxième hypothèse concerne la nature de l'emploi occupé et suppose que les migrants ont plus de chances de se retrouver dans des emplois précaires du secteur informel que les natifs. Les résultats ne confirment pas cette hypothèse et vont même dans le sens contraire. Si les données transversales indiquent

effectivement une plus grande concentration des migrants dans le secteur informel, les données longitudinales montrent que l'effet du statut migratoire est médiatisé par le niveau d'instruction : à Bamako, l'introduction du niveau d'instruction annule l'effet du statut migratoire, alors qu'à Dakar, l'instruction inverse la relation, les migrants ayant moins de chance que les non-migrants (à instruction égale) de se retrouver dans le secteur informel (et donc plus de chances de se retrouver dans le secteur formel)¹³. Encore une fois la sélectivité pourrait expliquer ces résultats. Dans le cas de Bamako, si les migrants se retrouvent davantage dans l'informel que les natifs, c'est qu'ils sont moins instruits. À niveau d'instruction égale, ils se comportent comme les natifs. À Dakar s'ajouterait une autre variable, à savoir l'expérience de travail antérieure des migrants qui les favoriserait sur le marché du travail. Quant à l'hypothèse des barrières institutionnelles à l'entrée (e.g. exigence des syndicats, qualifications requises, clientélisme), elle est difficile à admettre dans les cas de Dakar et de Bamako dans la mesure où les emplois protégés seraient trop peu nombreux pour affecter l'ensemble de la dynamique de l'emploi et où, à instruction égale (indicateur de qualification), les migrants accèdent autant (Bamako) sinon moins (Dakar) au secteur informel que les non-migrants¹⁴. Les théories de la segmentation ou du dualisme sectoriel ne semblent donc pas s'appliquer dans le cas de la migration.

Notre dernière hypothèse portait sur l'effet de la crise sur l'emploi. La méthode des biographies utilisée ici trouve toute sa force car elle permet de resituer les diverses générations dans le temps. L'analyse par génération permet en quelque sorte une analyse des effets macrostructurels sur l'emploi. Au-delà des qualifications (facteurs de capital humain), au-delà des origines sociales et géographiques (statut migratoire), les jeunes générations masculines sont systématiquement défavorisées par rapport à leurs aînés : entrée retardée sur le marché, moindre accès aux emplois du secteur formel, plus souvent indépendants

¹³ Le chapitre 3 approfondit justement cette question.

¹⁴ Notre discussion sur l'accès aux emplois précaires doit être relativisée puisque nous supposons qu'il existe une certaine correspondance entre emplois précaires et secteur informel. Certes, l'hétérogénéité du secteur informel est indéniable (voir Trager, 1987 ; pour Bamako, voir Lachaud, et Sidibé, 1993 ; pour Dakar, voir van Dijk, 1986) ; néanmoins, nous avons estimé qu'à Bamako du moins, les activités de subsistance constituaient plus de 70 % du secteur informel (données non publiées).

Migrer, un atout pour l'emploi ?

dans le secteur formel ou apprentis et salariés dans l'informel. Si la crise affecte les deux villes, les jeunes de Dakar semblent plus touchés que ceux de Bamako. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une proportion plus importante de la force de travail de Dakar est constituée de jeunes diplômés qui ont été particulièrement frappés par les programmes d'ajustement structurel et les suppressions d'emploi dans la fonction publique des années 1980.

L'insertion sur le marché du travail constitue un processus complexe et multidimensionnel qu'une seule théorie peut difficilement englober. D'une part, les facteurs micro-individuels jouent un rôle important (théorie du capital humain) : les qualifications, la sélectivité, la génération sont autant de facteurs de différenciation entre migrants et non-migrants. D'autre part, ces attributs individuels n'expliquent pas tout car ils jouent à l'intérieur de certaines limites ou contraintes provenant de facteurs liés au marché du travail (théories macrostructurelles). Ainsi, on l'a vu, la différenciation selon le statut migratoire est sensible au contexte différent des deux villes. Toutefois, l'importance des facteurs liés au marché ne justifie pas, du moins dans le cas de Dakar et de Bamako, qu'il faille avoir recours aux théories du dualisme sectoriel ou de la segmentation pour expliquer les liens entre migration et emploi. Enfin, au-delà des facteurs micro et macro, l'explication des différences entre migrants et non-migrants doit tenir compte des facteurs de jumelage entre types d'emploi et types de qualifications individuelles : nous avons suggéré un tel facteur en parlant du processus de recherche d'emploi basé sur une information dont la quantité et la qualité peuvent varier selon que l'on est migrant ou non-migrant. On pourrait considérer un autre facteur de jumelage : les réseaux familiaux et sociaux. Compte tenu des résultats présentés ici, il faudrait reconsidérer la conception selon laquelle il faut être natif ou avoir résidé longtemps dans une localité pour avoir accès aux réseaux d'information. D'après notre étude, sur ce point, les migrants ne seraient pas désavantagés, loin de là.

Bibliographie

BOCQUIER P., 1996. – *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar.* – Paris, IFAN-ORSTOM. (Collection Études et thèses).

- BORJAS J.G., 1989. – "Economic Theory and International Migration", *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, p. 457-499.
- BURAWOY M., 1976. – "The Functions and Reproduction of Migrant Labor : Comparative Material from Southern Africa and the United States", *American Journal of Sociology*, n° 81, p. 1050-1087.
- CASTLES S. et KOSACK G., 1985. – *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*. – London, Oxford University Press.
- CHARMES J., 1989. – *35 ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso : 1954-1989*. – New York, PNUD et Paris, ORSTOM.
- COLE W.E et SANDERS R.D., 1985. – "Internal Migration and Urban Employment in the Third World", *American Economic Review*, n° 73, p. 481-494.
- CORDELL D., GREGORY J.W. et PICHÉ V., 1996. – *Hoe and Wage : A Social History of a Circular Migration System in West Africa*. – Boulder, Westview Press.
- DUREAU F., 1989. – "Migration et dynamisation des villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire", in : ANTOINE P. et COULIBALY S. (éds.), *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, p. 119-146. – Paris, ORSTOM.
- EDWARDS R.C., REICH M. et GORDON D.M. (éds), 1975. – *Labor Market Segmentation*. – Lexington, Mass., D.C. Heath.
- FEIGE E.L., 1990. – "Defining and Estimating Underground and Informal Economies : the New Institutional Economics Approach", *World Development*, vol. 18, n° 7, p. 989-1002.
- FIELDS G., 1975. – "Rural-Urban Migration, Urban Unemployment and Job Search Activity in LDC's", *Journal of Development Economics*, vol. 2, n° 2, p. 165-187.
- GINDLING T.H., 1991. – "Labor Market Segmentation and the Determination of Wages in the Public, Private-Formal and Informal Sectors in San José, Costa Rica", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 39, n° 3, p. 585-605.
- GOLDSCHIEDER C., 1983. – "The Adjustment of Migrants in Large Cities of Less Developed Countries : Some Comparative Observations", in : GOLDSCHIEDER G. (ed.), *Urban Migrants in Developing Nations : Patterns and Problems of Adjustment*. – Boulder, Westview Press.
- GRANOVETTER M., 1985. – "Vers une théorie des inégalités de revenus", in : DUSSAULT G. et PICHÉ V. (éds.), *L'inégalité sociale et les mécanismes de pouvoir*, p. 61-99. – Sillery, Presses de l'Université du Québec.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

- GUGLER J., 1988. – "Overurbanization Reconsidered", in : GUGLER J. (ed.), *The Urbanization of the Third World*. – Oxford, Oxford University Press.
- HARRIS J.R. et TODARO M.P., 1971. – "Migration, Unemployment and Development ; a Two-Sector Analysis", *American Economic Review*, vol. 60, n° 1, p. 126-142.
- HARRIS J.R. et SABOT R.H., 1982. – "Urban Unemployment in LDCs : Toward a More General Search Model", in : SABOT R.H. (ed.), *Migration and Labour Market in Developing Countries*. – Boulder, Colorado, Westview Press.
- KOUAMÉ A., 1991. – "Croissance urbaine et restructuration du marché du travail en Côte d'Ivoire", *Revue canadienne des études africaines*, vol. 25, n° 3, p. 396-416.
- LACHAUD J.-P., 1995. – "Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse", *Revue Tiers Monde*, vol. XXXVI, n° 142, p. 279-302.
- LACHAUD J.-P. (éd.), 1994. – *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*. – Genève, International Institute for Labour Studies.
- LACHAUD J.-P. et SIDIBÉ B. El Hadj, 1993. – *Pauvreté et marché du travail au Mali : le cas de Bamako*. – Genève, BIT.
- LIGHT I., 1984. – "Immigrant and Ethnic Enterprise in North America", *Ethnic and Racial Studies*, n° 7, p. 195-216.
- LUTUTALA M., 1995. – "Les migrations africaines dans le contexte socio-économique actuel - une revue critique des modèles explicatifs", in : GÉRARD H. et PICHÉ V. (éds.), *La sociologie des populations*, p. 391-416. – Montréal, Presses universitaires de Montréal et AUPELF/UREF.
- MARIKO S., 1996. – *L'accès au premier emploi à Bamako*. – Département de démographie, Université de Montréal. (Thèse de doctorat).
- MAZUMBAR D., 1976. – "The Urban Informal Sector", *World Development*, vol. 4, n° 8, p. 655-679.
- OBERRAI A.S. et BILSBORROW R., 1984. – "Theoretical Perspectives on Migration", in : BILSBORROW R., OBERRAI A.S. et STANDING G. (eds.), *Migration Surveys in Low Income Countries : Guidelines for Survey and Questionnaire Design*. – London et Sydney, Croom Helm, chapitre 2.
- OBERRAI A.S. et SINGH H.K.M., 1984. – "Les migrations, l'emploi et le marché du travail urbain : le cas du Pendjab indien", *Revue internationale du travail*, vol. 123, n° 4, p. 553-572.

Trois générations de citoyens au Sahel

- PICHÉ V., MARIKO S. et GINGRAS L., 1995. – "L'emploi et l'insertion sur le marché du travail", in : OUEDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 59-80. – Paris, Karthala.
- PORTES A., 1983. – "Modes of Structural Incorporation and Present Theories of Labor Immigration", in : KRITZ M.M., KEELY C.B. et TOMASI S.M. (eds.), *Global Trends in Migration*. – New York, Centre for Migration Studies.
- PORTES A. et BENTON L., 1984. – "Industrial Development and Labour Absorption : A Reinterpretation", *Population and Development Review*, vol. 10, n° 4, p. 589-611.
- PORTES A. et MANNING R.D., 1985. – "L'enclave ethnique : réflexions théoriques et études de cas", *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 14, n° 54, p.45-61.
- PORTES A. et SCHAUFFER R., 1993. – "Competing Perspectives on the Latin American Informal Sector", *Population and Development Review*, vol. 19, n° 1, p. 33-60.
- SINCLAIR S., 1978. – *Urbanization and Labor Markets in Developing Countries*. – New York, St Martin's Press.
- STANDING G., 1982. – *Analyzing Interrelationships Between Migration and Employment*. – Genève, BIT.
- TELLES E.E., 1993. – "Urban Labor Market Segmentation and Income in Brazil", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 41, n° 2, p. 231-249.
- TODARO M.P., 1976. – *Internal Migration in Developing Countries. A Review of Theory, Evidence, Methodology and Research Priorities*. – Genève, BIT.
- TRAGER L., 1987. – "Re-examination of the Urban Informal Sector in West Africa", *Revue canadienne des études africaines*, vol. 21, n° 2, p. 238-255.
- TRAORÉ S., MARCOUX R. et KONATÉ M., 1995. – "Les cheminements migratoires", in : OUEDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala.
- TRZEINSKY E. et RANDOLPH S., 1991. – "Human Capital Investment and Relative Earnings Mobility : the Role of Education, Training, Migration and Job Search", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 40, n° 1, p. 153-168.
- VAN DIJK M.P., 1980. – "La réussite des petits entrepreneurs dans le secteur informel de Ouagadougou", *Revue Tiers Monde*, vol. XXI, n° 82.
- VAN DIJK M.P., 1986. – *Sénégal : le secteur informel à Dakar*. – Paris, L'Harmattan.

Migrer, un atout pour l'emploi ?

- WILLIAMSON J.G., 1988. – "Migration and Urbanization", in : CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds.), *Handbook of Development Economics*, vol. 1, p. 425-465. – New York, North Holland Press.
- WOLPE H., 1972. – "Capitalism and Cheap Labor-Power in South Africa : From Segregation to Apartheid", *Economy and Society*, n° 1, p. 425-455.
- WOOD C.H., 1982. – "Equilibrium and Historical-Structural Perspectives on Migration", *International Migration Review*, n° 16, p. 298-319.
- YAP L., 1977. – "The Attraction of Cities : a Review of the Migration Literature", *Journal of Development Economics*, n° 4, p. 239-264.

L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE

Philippe BOCQUIER et Thomas LEGRAND

La grave récession économique qui a affecté la plupart des pays africains au cours des quinze dernières années a ralenti la création de nouveaux emplois dans les entreprises modernes. Les déficits budgétaires grandissants des états ainsi que l'implantation de programmes d'ajustement structurel ont souvent provoqué un gel des emplois dans le secteur public. Le chômage urbain s'est accru au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes, et fait maintenant partie des préoccupations majeures du pouvoir politique. Il n'est pas sûr que le secteur informel puisse générer suffisamment d'emplois pour absorber une main-d'œuvre en rapide croissance, et l'extension de ce secteur pourrait bien cacher une hausse du chômage ou du sous-emploi, plutôt qu'un nombre grandissant d'emplois "de qualité".

Au cours de ces dernières années, la plupart des modèles théoriques et des débats sur les politiques économiques concernant l'emploi urbain dans les pays en développement convergent pour établir une distinction entre les activités des secteurs formel et informel. Dans ces pays, une large proportion des populations urbaines dépend, pour sa subsistance, des emplois du secteur informel. Les recherches en ce domaine ont fait prendre conscience de la diversité et de la complexité de ce secteur, dont les activités vont du commerce ambulante à la petite entreprise hautement organisée autour de compétences bien définies (Kannappan, 1988 ; Fields, 1990 ; Cole and Fayissa, 1991).

Paradoxalement, nous comprenons mieux maintenant le fonctionnement du secteur informel que celui du secteur formel. Les études sur le secteur formel s'appuient souvent sur des statistiques officielles qui n'offrent qu'une image incomplète des entreprises et de leur comportement sur le marché de l'emploi. L'importance des revenus issus du secteur formel ne doit pas non plus être sous-estimée. En matière de salaires, d'avantages et de sécurité d'emploi, un poste dans ce secteur reste préférable à la plupart des emplois disponibles dans le secteur informel (Becker *et al.*, 1994 ; Fields, 1990). Étant donné la distribution des ressources au sein des familles étendues en Afrique, les retombées sociales découlant des salaires et des avantages liés au secteur formel se font sentir bien au-delà de la famille immédiate de l'employé (Antoine et Piché, 1994).

La production et l'emploi dans le secteur formel sont directement affectés par les changements de situations macroéconomiques et politiques. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les capitales d'Afrique subsaharienne, où le secteur public englobe une grande partie des activités du secteur formel. De plus, dans une certaine mesure, le nombre d'emplois dans le secteur informel dépend de la sous-traitance, de l'embauche directe par les entreprises du secteur formel, et de l'achat de biens et de services par les employés de ces entreprises (Hemmer et Mannel, 1989 ; Stark, 1982 ; Becker *et al.*, 1994 ; Meagher et Yunusa, 1991 ; Chaudhuri, 1989). Les baisses de production et d'emplois dans le secteur moderne peuvent avoir des effets d'entraînement négatifs sur le secteur informel, qui ne pourra pas créer un nombre suffisant d'emplois pour une main-d'œuvre en pleine croissance.

Le présent chapitre vise à cerner les éléments qui déterminent l'accès à un premier emploi dans le secteur formel dans chacune des deux villes. En voici les objectifs :

- Étudier les effets d'une première expérience d'immigration ou de migration de retour en ville sur l'accès au secteur formel. Comparativement aux citoyens qui vivent en ville depuis l'âge de 15 ans ou moins, les migrants sont-ils désavantagés du fait de réseaux d'emplois moins développés, d'une instruction de moins bonne qualité, ou d'un manque de ressources et de support familial sur place, qui leur permettraient autrement de se réserver pour un emploi rémunérateur ? Ou bien, au contraire, leurs chances effectives de succès sont-elles meilleures du fait que les travailleurs qui choisissent de migrer seraient parmi les plus compétitifs sur le marché du travail ?

- Examiner les transitions des diverses activités (formation, emploi dans le secteur informel, etc.) vers l'emploi dans le secteur formel.
- Évaluer les effets des origines sociales (instruction, ethnie, caste) sur les chances d'accès au secteur formel.
- Étudier l'évolution de l'accès aux emplois du secteur formel au cours des trente dernières années, période de grands changements dans les deux pays. L'accès au secteur formel a-t-il été plus difficile au cours des dernières années, et les plus jeunes ont-ils été affectés plus durement ? Les conjonctures économiques qu'ont connues les deux villes ont-elles eu un impact différent sur l'accès à l'emploi formel ?

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Dans les deux enquêtes, les employés du secteur formel sont définis comme étant ceux qui reçoivent régulièrement des bulletins de salaires - une bonne indication que leurs employeurs se conforment aux législations sociales et fiscales - et qui conservent leur poste pendant au moins six mois. Du fait de définitions identiques dans les deux enquêtes, les différences de résultats entre les deux villes pourront être attribuées à de réelles différences de contexte ou de comportement plutôt qu'à une incohérence entre les questionnaires.

Du point de vue du travailleur, le meilleur emploi disponible se mesure en termes de salaire, avantages, sécurité d'emploi et avancement à long terme, dans un contexte d'environnement économique incertain et en constant changement. Les stratégies de recherche d'emploi vont du choix de la poursuite des études, au chômage accompagné d'une recherche d'emploi à temps plein, jusqu'à l'acceptation d'un emploi disponible dans le secteur informel, peu rémunéré mais qui permet la recherche durant les heures de travail, ou à une implication dans des réseaux sociaux d'accès à l'emploi, etc. Ces stratégies sont tributaires des ressources dont dispose l'individu, y compris du soutien familial (logement, subsistance), qui affectent notamment ses possibilités de poursuivre des études ou d'attendre de meilleures opportunités d'emploi. D'autres facteurs influencent également la stratégie de recherche d'emploi : les talents de l'individu, l'étendue de son réseau parental, son ethnie, et sa caste. En résumé, temps et argent doivent être investis pour rechercher activement un emploi à leur convenance, sans certitude de résultats, et des options alternatives, telles que l'acceptation

d'un poste moins intéressant dans le secteur informel, sont continuellement envisagées.

Notre analyse se limite aux hommes pour deux raisons : les travailleurs du secteur moderne sont majoritairement de sexe masculin dans les deux villes, et l'échantillon féminin de l'enquête de Dakar est trop faible pour permettre une analyse comparative en fonction du sexe. L'étude ne tient pas compte de l'expérience acquise avant 15 ans sur le marché du travail. Peu d'hommes dans les deux échantillons ont eu accès à un travail dans le secteur formel avant cet âge (seulement neuf à Dakar et quatre à Bamako). Ils ont été écartés de l'étude du fait de leur faible effectif.

Deux outils essentiels de l'analyse des biographies, les courbes de survie de Kaplan-Meier et les régressions semi-paramétriques à risques proportionnels, sont utilisées dans cette étude pour évaluer le temps nécessaire pour obtenir un premier emploi salarié dans le secteur formel (chapitre 1). Pour l'élaboration du modèle de régression, trois aspects ont été retenus : l'endogénéité des activités antérieures, la sélection de l'échantillon due à la migration, et la mesure des effets d'âge et de périodes. L'annexe fournit des détails sur ces deux derniers éléments, et nous insisterons plus particulièrement ici sur la question de l'endogénéité. En effet, l'activité d'un individu (école, travail dans le secteur informel, etc.) est dans une certaine mesure, et au moins parmi certaines couches de la population, le choix de l'individu et de sa famille. Ainsi, cette activité est endogène au processus de recherche visant l'obtention d'un poste dans le secteur formel. À titre d'exemple, un chômeur peut passer plus de temps à rechercher intensivement un emploi dans le secteur formel qu'un travailleur du secteur informel, et ses chances d'obtenir un tel poste sont vraisemblablement plus grandes, toutes choses égales par ailleurs. Ceux qui croient avoir une bonne chance d'accéder au secteur formel (grâce à leur dynamisme, leur réseau familial, etc.) peuvent être mieux disposés que les autres à rester sans emploi plutôt que d'accepter un emploi subalterne dans le secteur informel. La perception des chances d'accéder au secteur formel peut donc influencer l'activité courante d'un individu autant que le contraire. Si l'on observe que les chômeurs ont de meilleures chances d'accéder au secteur formel que les autres, cela peut être dû au statut même des chômeurs (qui leur donne par exemple plus de temps pour rechercher un tel emploi) ou au fait que les chômeurs possèdent des caractéristiques qui augmentent leurs probabilités de réussite sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons distingué deux modèles pour chaque ville : le premier ne tient pas compte des facteurs d'endogénéité tandis que le second les

prend en compte à l'aide des variables correspondant aux diverses activités connues avant l'obtention d'un emploi¹.

En ce qui concerne la sélection de l'échantillon due à la migration, on peut faire l'hypothèse que les migrants, en particulier les nouveaux migrants, par rapport aux natifs des villes, auraient moins de chances d'obtenir un emploi dans le secteur formel, parce qu'ils auraient plus de difficultés à entreprendre une recherche d'emploi intensive et sur le long terme. Les migrants auraient tendance à cesser plus rapidement leur recherche d'emploi formel pour accepter un travail dans le secteur informel (voir par exemple, Becker *et al.*, 1994, p. 55). Une fois qu'ils travaillent dans ce secteur, ils disposent de moins de temps pour rechercher intensivement un emploi dans le secteur formel, et acquièrent aussi progressivement des compétences spécifiques à leur travail qui les rendent moins enclins à changer d'emploi. Placés dans une telle situation, les nouveaux migrants auraient moins de chances d'obtenir un emploi dans le secteur formel que les autres, en particulier dans le premier modèle, qui ne tient pas compte de l'activité courante.

À l'aide de nos modèles, nous voulions aussi déterminer les variations de l'accès à l'emploi formel d'un âge à l'autre mais aussi d'une période à l'autre, en distinguant bien les deux effets d'âges et de périodes indépendamment l'un de l'autre. Pour cela, nous avons construit une variable indiquant toutes les combinaisons possibles entre les groupes d'âges et les périodes traversées de cinq ans en cinq ans (par exemple, hommes ayant entre 25 et 29 ans dans la période 1980-84). Les effets d'âges sont mesurés en comparant les groupes d'âges au sein d'une même période, et les effets de périodes sont mesurés en comparant les périodes au sein d'un même groupe d'âges. De cette façon, on

¹ Par ailleurs, les renseignements ont été recueillis au cours de l'enquête uniquement sur les activités d'une durée minimum de six mois, ce qui implique une probabilité de changement d'activité nulle dans les premiers six mois de chaque nouvelle activité observée. Afin d'éviter d'éventuels biais, ces premiers six mois sont omis dans les modèles de régression comportant des variables sur le type d'activité (modèle dit "endogène"). Les nouveaux migrants et les migrants de retour sont inclus dans les données seulement six mois après leur arrivée dans les villes, de façon à exclure ceux ayant migré après avoir trouvé un emploi (migration par affectation, comme par exemple pour les fonctionnaires). Dans la mesure où les migrants les plus dynamiques sont aussi les plus susceptibles d'obtenir un emploi dans le secteur formel peu après leur arrivée, cette approche aura tendance à sous-évaluer les effets de sélection par la migration.

peut, par exemple, vérifier l'hypothèse que la dégradation de la conjoncture économique a freiné l'accès au secteur moderne pour les jeunes générations.

LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Durant les quatre dernières décennies, l'économie urbaine du Sénégal et celle du Mali ont évolué de manière voisine². Le chapitre 1 présente déjà un historique des deux pays et des deux villes. Rappelons simplement que l'accession à l'indépendance, en 1960, a marqué un changement majeur dans la gestion des affaires économiques et politiques des deux pays.

Au début des années 1960, ils ont entrepris des politiques de "sénégalisation" et de "maliénisation" visant à nationaliser plusieurs grandes compagnies privées, à élargir les champs d'activités du gouvernement, et à augmenter l'emploi dans le secteur public. La croissance de l'emploi dans le secteur moderne est restée importante au cours des années 1970.

Au début des années 1980, les deux pays, affectés par des déficits budgétaires grandissants et une récession économique persistante, ont décrété le gel des embauches accompagné de réductions d'effectifs dans le secteur public suite à l'adoption de programmes d'ajustement structurel. Cet ajustement a été ressenti plus fortement dans les capitales, où la majorité des postes du secteur public sont concentrés.

Dakar est généralement réputée pour être plus développée que Bamako, tant par le niveau d'instruction et les revenus plus élevés de ses habitants que par l'importance de son secteur formel. Cependant, la structure de l'emploi dans les deux villes, mesurée par les deux enquêtes *Insertion*, semble assez similaire. Le tableau 3.1 présente des données provenant des questionnaires rétrospectifs recueillis auprès des enquêtés âgés de 25 à 55 ans.

² Pour des études détaillées, voir Goreux (1991), Diop (1992), Diouf (1993) et Lee *et al.* (1992) pour Dakar, et Maharaux (1993), Sanogo (1993) et Châu (1993) pour Bamako.

Tableau 3.1 : Répartition en pourcentage des activités économiques principales des hommes, par groupe d'âges, au moment des enquêtes de Dakar et Bamako (données provenant des questionnaires biographiques)

Activités	Dakar				Bamako			
	Groupes d'âges				Groupes d'âges			
	25-34	35-44	45-54	Total	25-34	35-44	45-54	Total
Employés								
- secteur formel	22,2	50,5	48,4	34,3	18,6	43,5	34,7	31,7
- secteur informel	10,6	8,3	5,8	9,2	18,9	14,6	14,6	16,2
Indépendants ou employeurs	34,4	30,0	35,2	33,3	26,4	33,2	39,3	32,2
Travailleurs à domicile non rémunérés	2,6	0,0	0,0	1,5	4,5	1,3	0,4	2,3
Apprentis	2,3	0,0	0,0	1,3	7,8	0,3	0,0	3,1
Chômeurs :								
- jamais travaillé	8,0	0,3	0,0	4,6	10,8	1,0	0,0	4,4
- déjà travaillé	14,0	11,0	10,7	12,6	9,6	5,2	10,5	8,3
Étudiants	5,9	0,0	0,0	3,3	3,6	1,0	0,4	1,8
<i>Nombre d'observations</i>	<i>387</i>	<i>337</i>	<i>242</i>	<i>966</i>	<i>334</i>	<i>308</i>	<i>239</i>	<i>881</i>

Note : Les hommes âgés de 55 à 59 ans à Dakar ont été omis des calculs.

Près du tiers de ces hommes occupent des postes salariés du secteur formel dans les deux villes, et un bon nombre d'entre eux sont employés par le secteur public³. Ces emplois sont plus présents à Dakar, où la moitié des hommes de 35 à 54 ans occupent ce type d'emploi. Par contre, seulement un cinquième de la plus jeune génération travaillent dans ce secteur, à Dakar comme à Bamako.

³ Antoine *et al.* (1995b, p. 121), en utilisant les données provenant de l'enquête *Insertion*, rapportent que 44 % des employés (à l'exclusion des domestiques) à Dakar travaillent dans le secteur public. L'enquête de Bamako ne faisait pas la distinction entre les emplois dans le secteur public et les autres. Des données du recensement de la population du Mali en 1987 et de l'enquête ILO sur l'emploi en 1991 montrent que plus de la moitié des emplois salariés (occupés par les hommes et les femmes) à Bamako se situent dans le secteur public (DNSI, 1991b ; Lachaud, 1994, p. 37).

Trois générations de citadins au Sahel

Un tiers des hommes âgés de 25 à 55 ans sont des travailleurs indépendants dans les deux villes. Il s'agit d'un groupe extrêmement hétérogène, qui comprend à la fois des personnes qui ne font qu'assurer leur survie et des employeurs du secteur informel supérieur bénéficiant de revenus élevés. Dans les deux villes, environ un huitième de ces hommes tiennent une comptabilité, ce qui indique qu'ils se conforment aux pratiques du secteur formel. À Dakar, la prédominance des emplois d'indépendants et d'employeurs est la même pour les trois groupes d'âges. À Bamako, ces emplois sont plus courants chez les hommes plus âgés.

Les emplois salariés du secteur informel sont plus fréquents à Bamako qu'à Dakar, mais dans les deux villes, ils sont plus souvent occupés par les jeunes hommes. Enfin, comme on peut s'y attendre, les chômeurs à la recherche de leur premier emploi ont presque tous moins de 35 ans. Parmi les chômeurs ayant déjà travaillé, c'est également la jeune génération qui est la plus affectée par le chômage à Dakar, tandis qu'à Bamako, l'effet de l'âge est moins clair.

L'analyse des activités des hommes et des femmes de 12 ans et plus, à partir des questionnaires ménages (tableau 3.2) montre que les études constituent l'occupation principale la plus souvent rapportée chez les jeunes de moins de 25 ans à Dakar comme à Bamako, surtout chez les hommes. À Dakar, 15 % des hommes sont au chômage contre 10 % à Bamako. Le chômage déclaré est plus faible pour les femmes, mais environ un quart des femmes seulement ont déclaré avoir comme occupation principale un travail rémunéré. Les données des questionnaires rétrospectifs montrent que parmi les femmes occupées de 25 à 54 ans, 60 % à Dakar et 68 % à Bamako travaillent comme indépendantes, et environ un quart d'entre elles occupent un poste salarié dans le secteur formel.

Pourquoi le niveau de chômage a-t-il tant augmenté au cours des dernières années, comme le confirment nombre d'études (Lachaud, 1994 ; Mariko, 1996 ; Becker *et al.*, 1994 ; Diouf, 1992 ; Antoine et MBoup, 1994 ; Diarra *et al.*, 1994) ? Depuis la fin des années 1970, l'accès au secteur formel a diminué et les différences de salaires entre les secteurs formel et informel se sont réduites, rendant la recherche d'un emploi dans le secteur formel et les efforts qu'elle nécessite moins attrayants. Les modèles à deux secteurs comme ceux mis au point par Todaro (1980) prévoient que, dans une telle situation, un emploi à long terme dans le secteur informel devrait normalement devenir relativement plus intéressant et que le chômage devrait diminuer.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

Tableau 3.2 : Répartition en pourcentage des activités économiques principales, par âge et sexe, au moment des enquêtes (données provenant des questionnaires ménages)

	Groupes d'âges							
Dakar	12-14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55 +	Total
Hommes								
Au travail	11,2	35,8	48,1	68,4	85,7	88,6	38,0	54,8
Sans emploi	6,7	14,5	19,5	23,3	12,1	9,1	3,8	14,8
Étudiants	74,6	45,4	28,0	6,3	0,2	0,0	0,4	21,7
Autres	7,5	4,3	4,4	2,0	2,0	2,4	57,8	8,8
Femmes								
Au travail	7,8	19,9	20,2	30,6	43,9	43,9	27,8	26,8
Sans emploi	1,2	2,0	4,9	7,3	4,0	2,6	0,2	3,8
Étudiantes	62,0	27,8	14,7	2,0	0,3	0,0	0,4	15,4
Autres	29,1	50,3	60,3	60,0	51,9	53,4	71,5	54,0
Bamako								
Hommes								
Au travail	10,9	35,7	53,2	75,9	92,9	88,6	49,6	57,5
Sans emploi	2,6	6,7	16,3	18,2	6,0	7,5	2,0	10,0
Étudiants	85,9	56,4	28,9	4,5	0,3	0,5	0,3	26,5
Autres	0,6	1,2	1,6	1,5	0,9	3,5	48,1	5,9
Femmes								
Au travail	21,8	29,4	21,8	26,1	33,6	26,5	12,6	25,4
Sans emploi	2,3	5,1	6,8	7,6	2,6	0,7	0,4	4,6
Étudiantes	56,6	31,6	15,2	2,7	0,7	0,2	0,8	17,0
Autres	19,4	33,9	56,3	63,5	63,1	72,6	86,2	53,1

Note : Les données sur Bamako ont été pondérées pour refléter l'importance relative des grappes dans la population en général.

L'explication de l'augmentation du chômage ne réside donc pas là : le phénomène résulte plutôt de l'écart grandissant entre le nombre de chômeurs relativement bien instruits et le nombre réduit d'emplois disponibles dans l'ensemble des secteurs. Le chômage s'explique aussi par le fait que les coûts

sociaux et économiques d'une tentative infructueuse de recherche d'un emploi formel restent encore inférieurs à la différence des gains et avantages divers entre secteurs formel et informel⁴.

Au cours des deux dernières décennies, la main-d'œuvre de Dakar et de Bamako s'est constamment accrue et la proportion de nouveaux arrivants de niveau scolaire élevé a augmenté encore plus rapidement, en même temps que la scolarisation en général⁵. Les systèmes d'éducation en vigueur continuent de mettre l'accent sur une formation et des connaissances générales plus appropriées au travail administratif, plutôt que sur les compétences techniques requises dans la plupart des emplois du secteur informel supérieur qui aurait pu prendre le relais du secteur formel sur le marché de l'emploi urbain (Antoine *et al.*, 1995b ; Lachaud, 1994).

UN ACCÈS AU SECTEUR MODERNE DE PLUS EN PLUS TARDIF

Le tableau 3.3 résume les principaux indicateurs descriptifs concernant Dakar et Bamako. Les résultats concernent les générations correspondant aux trois groupes d'âges utilisés pour le tirage de l'échantillon biographique : ceux nés à Dakar entre 1955 et 1964, 1945 et 1954, et 1930 et 1944, et ceux nés à Bamako entre 1957 et 1966, 1947 et 1956, et 1937 et 1946, équivalant, à la date des

⁴ Voir Lachaud (1994, 1995), Diouf (1992), Becker *et al.* (1994), Jamal et Weeks (1988), et Claire (1990). Selon Jamal et Weeks (1988), les travailleurs peu qualifiés du secteur formel ont été particulièrement touchés durant la crise économique, subissant d'importantes baisses de leurs salaires réels et des menaces sur la sécurité d'emploi. Lachaud (1995) rapporte que les salaires dans le secteur public malien ont toujours été passablement faibles. Étant donné les longs et fréquents retards de paie dans le secteur public, ces emplois n'étaient pas tellement appréciés par rapport aux autres. Cependant, les avantages associés aux emplois du secteur formel - accès plus aisé aux soins de santé, à la retraite, etc. - étaient souvent cités comme facteurs décisifs dans la décision de ne pas changer d'emploi.

⁵ Selon les données de l'enquête *Insertion*, à Dakar, le pourcentage d'hommes ayant achevé l'école primaire à la date des enquêtes grimpeait de 35 % dans la génération la plus ancienne à 65 % pour la plus jeune ; à Bamako, les chiffres correspondants sont de 32 % à 58 %. Dans les deux villes, l'écart le plus important se situe entre les générations d'âge moyen et les plus âgées. Voir également le chapitre 1.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

enquêtes, aux groupes d'âges de 25-34 ans, 35-44 ans, et 45-59 ans (Dakar) ou 45-54 ans (Bamako). Les données sont limitées aux hommes vivant dans les deux capitales depuis l'âge de 15 ans, observés avant toute émigration. Les immigrants âgés de 15 ans et plus et les migrants de retour y sont omis. Ces hommes représentent une proportion assez importante dans les deux échantillons. Ainsi, les données sur les non-migrants n'offrent qu'une image partielle de l'accès à l'emploi dans le secteur formel.

Tableau 3.3 : Statistiques descriptives sur l'accès des hommes à un travail salarié dans le secteur formel pour les résidents des villes âgés de 15 ans et plus par génération, pour Dakar et Bamako

	Dakar			Bamako		
	1930-44	1945-54	1955-64	1937-46	1947-56	1957-66
Proportion ayant obtenu ce type d'emploi avant :						
20 ans	22 %	16 %	7 %	20 %	14 %	2 %
25 ans	54 %	43 %	22 %	39 %	32 %	11 %
30 ans	64 %	66 %	33 %	52 %	47 %	17 %
Âge de l'obtention de ce type d'emploi/quartile :						
Premier (25 %)	20½	21½	27	21½	23	n/a
Second (médian)	23	26½	n/a	26½	35	n/a
Troisième (75 %)	41	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre de :						
Hommes à risque	91	151	212	69	119	186
Événements	57	89	53	26	46	25
Émigrations internes avant événement	21	33	42	27	44	47
Notes : "n/a" indique que l'âge par quartile n'était pas atteint à la date des enquêtes. Les données sur les nouveaux migrants et sur les migrants de retour après leur retour en ville, à l'âge de 15 ans et plus, ne sont pas incluses dans ces statistiques.						

Le temps d'accès au secteur formel peut être présenté à l'aide des proportions des hommes n'ayant pas encore obtenu un emploi dans ce secteur,

respectivement à l'âge de 20, 25 et 30 ans. On constate que dans les deux villes, pour les non-migrants, les délais d'accès au secteur formel augmentent sans cesse et, pour la jeune génération, la proportion ayant obtenu un emploi dans ce secteur est de plus en plus faible. Entre les générations intermédiaires et les plus âgées, l'âge médian des hommes ayant obtenu pour la première fois ce type d'emploi a augmenté de 3 ans à Dakar et de 8,5 ans à Bamako, bien que la proportion y ayant accédé avant l'âge de 30 ans soit environ la même d'une génération à l'autre : deux tiers à Dakar, et la moitié à Bamako. Par contre, dans les plus jeunes générations, un tiers seulement à Dakar et un sixième à Bamako décrochaient ce type d'emploi avant d'avoir 30 ans. Les différences entre la génération la plus jeune et les autres sont significatives au seuil de 0,1 % pour les deux villes⁶, alors que les différences entre les générations plus âgées sont négligeables. Ces résultats confirment notre hypothèse initiale (chapitre 1) selon laquelle, dans les deux villes, l'accès au secteur moderne est devenu de plus en plus difficile au cours des dernières années.

ANALYSE MULTIVARIÉE

L'analyse descriptive est insuffisante pour introduire les variables explicatives concernant l'accès à l'emploi formel, et comparer dans une même analyse migrants et non-migrants. Pour cela, nous faisons appel aux régressions à risques proportionnels qui mesurent les déterminants du délai d'attente, pour les hommes âgés de 15 ans et plus, avant l'obtention éventuelle d'un emploi salarié dans le secteur formel.

Deux régressions sont effectuées pour chacune des villes. La première régression (modèle 1, tableau 3.4) mesure les probabilités associées à l'origine socio-économique, telles que le niveau d'éducation atteint, le lieu de naissance, le groupe ethnique et la caste. Elle comprend en outre des variables dépendantes du temps indiquant la période traversée par groupe d'âges, et le statut d'immigrant ou de migrant de retour. Nous reviendrons sur le choix de ces variables lors du commentaire des résultats.

⁶ Selon les tests Mantel-Haenszel qui mesurent la différence entre deux courbes de séjour.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

La seconde régression (modèle 2, tableau 3.4) mesure les mêmes effets, mais elle comporte, en plus, des variables représentant l'activité courante, c'est-à-dire l'activité à chaque âge jusqu'à l'obtention éventuelle d'un emploi dans le secteur formel. Cela permet de mesurer la probabilité d'une mobilité vers ce secteur à partir d'une période d'études, de chômage ou d'un emploi dans le secteur informel. Comme nous l'avons expliqué plus haut, ces variables sont qualifiées d'endogènes car elles représentent des activités qui peuvent faire partie d'une stratégie de recherche d'emploi dans le secteur formel. Pour simplifier, nous parlerons de modèle endogène. Le tableau 3.4 contient les résultats de ces régressions, ainsi que la répartition du nombre d'hommes-années d'exposition au risque. Les effets des variables explicatives sont exprimés sous forme exponentielle, ce qui illustre les risques relatifs d'accéder au secteur formel, par rapport à la catégorie de référence.

Tableau 3.4 : Résultats des régressions à risques de Cox : l'accès à un premier emploi salarié dans le secteur formel à Dakar et Bamako

Modèle	Dakar			Bamako		
	Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig	Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig
Lieu de naissance (Dakar/Bamako)	3 758			3 452		
Autres zones urbaines	1 993	1,144	1,128	727	1,015	0,970
Zones rurales	3 690	1,099	1,213	4 475	0,783	0,916
Statut de la migration (non migrant)	3 904			3 432		
Nouveau migrant ≥15 ans	676	1,247	1,424 **	856	1,776 **	2,030 **
Migrant de retour ≥15 ans	4 861	1,445 *	1,731 **	4 367	0,856	1,022
Éducation (non scolarisé)	4 699			4 113		
Scolarisé, sans diplôme	549	1,572 *	1,512	1 417	1,715 *	1,676
Diplôme d'études primaires	4 192	4,095***	2,705***	3 125	3,692	2,337***
Ethnie (Wolof/Bambara)	4 122			2 904		
Lébou/Malinké	601	1,308	1,192	1 254	1,120	0,972
Peul	943	0,771	0,845	1 125	1,002	0,818
Toucouleur/Soninké	1 080	1,063	0,953	1 025	0,988	0,940
Mandé/Sonrai	458	1,201	1,193	399	0,712	0,559
Serrer/Minianka	1 218	0,854	0,688 *	436	0,992	1,019
Diola	384	1,164	0,875	—	—	—
Autres ethnies	727	0,721	0,713	1 511	0,773	0,737

Trois générations de citoyens au Sahel

Modèle	Dakar			Bamako		
	Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig	Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig
Caste (non casté)	8 418			7 903		
Griot	491	0,425 **	0,538	195	0,458	0,550
Forgeron	320	0,886	1,037	375	0,790	0,737
Cordonnier	121	0,341	0,405	110	0,915	1,283
Autre	91	1,560	1,838	72	1,369	1,302
Activité (étudiant)	1 474			839		
Apprenti	1 189	---	0,850	1 649	---	0,689
Employé : secteur informel	3 706	---	0,773	3 296	---	0,319 ***
Indépendant ou employeur	637	---	0,209 ***	472	---	0,153 ***
Chômeur : jamais travaillé	436	---	1,545 **	252	---	1,716 **
déjà travaillé	1 704	---	1,447 *	1 953	---	2,370 **
Âge par période						
15-19 ans < 1960	386	0,681	0,746	159	0,969	0,663
1960-64	258	0,373 **	0,349 **	194	1,463	1,076
1965-69	344	0,329 ***	0,348 ***	248	0,696	0,473
1970-74	508	0,230 ***	0,250 ***	370	0,997	0,716
1975-79	504	0,211 ***	0,236 ***	437	0,073 **	0,052 ***
1980-84	409	0,085 ***	0,094 ***	472	0,137 **	0,100 ***
1985-89	---	---	---	53	0,412	0,346
20-24 ans < 1960	192	1,481	1,676	31	1,190	0,840
1960-64	166	1,492	1,463	120	1,808	1,455
1965-69	238	0,665	0,593	184	1,206	1,148
1970-74	363	0,681	0,638	223	1,259	1,017
1975-79	481	0,609 *	0,568 *	356	1,058	0,805
1980-84	548	0,317 ***	0,289 ***	418	0,563	0,418 *
1985-89	432	0,194 ***	0,204 ***	526	0,480	0,316 **
1990-92	---	---	---	68	0,301	0,206
25-29 ans < 1960	58	2,374 **	2,754 **	---	---	---
1960-64	94	0,486	0,667	26	0,973	0,800
1965-69	156	1,025	1,031	112	1,354	0,062
1970-74	179	0,954	0,852	170	0,587	0,688
1975-79	261	[réf.]	[réf.]	195	[réf.]	[réf.]
1980-84	372	0,610 *	0,581 *	321	1,032	0,854
1985-89	531	0,258 ***	0,240 ***	412	0,349 **	0,265 ***
1990-92	---	---	---	300	0,311 **	0,183 ***

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

Modèle		Dakar			Bamako		
		Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig	Hommes-années	Modèle 1 Coef. Sig	Modèle 2 Coef. Sig
30-34 ans	1960-64	80	0,247	0,383	---	---	---
	1965-69	108	0,603	0,649	24	0,000	0,000
	1970-74	148	0,886	0,911	134	0,302	0,241
	1975-79	150	0,651	0,622	225	0,000 (a)	0,000 (a)
	1980-84	221	0,119 ***	0,131 ***	216	0,255 *	0,326
	1985-89	349	0,397 **	0,383 **	361	0,296 **	0,250 **
	1990-92	---	---	---	190	0,101 **	0,081 **
35-39 ans	1965-69	76	0,850	1,166	---	---	---
	1970-74	113	0,000 (a)	0,000 (a)	30	0,000...	0,000
	1975-79	140	0,247 *	0,283 *	162	0,000 (a)	0,000 (a)
	1980-84	172	0,410	0,371 *	274	0,000 (a)	0,000 (a)
	1985-89	229	0,126 ***	0,157 **	288	0,000 (a)	0,000 (a)
		1990-92	---	---	---	171	0,390
40 ans +	1970-74	66	0,537	0,564	---	---	---
	1975-79	186	0,340	0,307	38	1,786	1,128
	1980-84	364	0,190 ***	0,250 **	228	0,168	0,174
	1985-89	561	0,029	0,026 ***	557	0,136 **	0,159 **
		1990-92	---	---	---	361	0,081 **
<i>Observé :</i>							
<i>Hommes à risque</i>			910	910		746	746
<i>Hommes-années à risque</i>			9 441	9 145		8 654	8 461
<i>Événements</i>			375	372		160	159
Pseudo R2			0,066	0,089		0,087	0,122

Notes : Coef. représente les coefficients du modèle sous forme multiplicative et sont interprétés en termes de risques relatifs par rapport aux catégories de références (omis dans la régression). Pour les risques nuls, (a) indique les cas d'au moins 50 hommes et 100 personnes-années soumises au risque. Les niveaux significatifs sont : *** P<1 %, ** P<5 %, et * P<10 %. Les catégories de référence sont les 25-29 ans, en 1975-79, nés en ville, qui ont vécu en ville depuis l'âge de 15 ans, non scolarisé, d'ethnie Wolof (Dakar) ou Bambara (Bamako), non casté, et étudiants.

Une surprenante rapidité d'intégration des migrants sur le marché du travail urbain

Deux variables témoignent des effets de la migration sur l'accès à l'emploi dans le secteur formel : le lieu de naissance (en distinguant les natifs de la ville par

opposition aux natifs des zones rurales et d'autres zones urbaines), et le statut migratoire après l'âge de 15 ans (immigrants et migrants de retour, par opposition aux hommes présents à l'âge de 15 ans dans les villes de Dakar et de Bamako, que nous appellerons pour simplifier des non-migrants). Comme nous l'avons expliqué plus haut, ces variables peuvent indiquer deux effets contraires : un effet négatif résultant du désavantage d'être migrant, et un effet positif découlant de la sélection des migrants.

Ces effets contradictoires seraient moins accentués pour les migrants venus s'établir en ville avant 15 ans. Ces individus accompagnaient souvent leurs parents et, pour eux, l'effet de sélection par la migration se situe davantage au niveau de la famille migrante que de l'individu. Beaucoup d'entre eux ont fréquenté l'école en ville et leur famille et eux-mêmes ont eu le temps de développer des réseaux citadins. C'est pourquoi on peut supposer que le lieu de naissance aura moins d'impact que le statut migratoire après l'âge de 15 ans.

Les résultats indiquent que le désavantage du migrant sur le marché de l'emploi formel est plus que contrebalancé par l'effet de sélection par la migration⁷. En effet, les données ne confirment pas la thèse selon laquelle les probabilités du migrant d'accéder au secteur formel seraient affectées par une difficulté plus grande de financer une longue et intensive recherche d'emploi. L'influence de la migration est positive pour tous les migrants à Dakar, et seulement pour les nouveaux migrants à Bamako. Les effets liés au statut de nouveau migrant sont plus accentués (et significatifs) dans les régressions qui tiennent compte de l'activité économique. À Dakar, l'écart entre migrants de retour et nouveaux migrants n'est pas significatif, ce qui suggère que les différences avec les non-migrants ne sont pas dues seulement à l'existence de réseaux sociaux spécifiquement urbains. À Bamako, seuls les nouveaux migrants ont des probabilités plus élevées d'accéder au secteur formel : l'expérience hors de la ville n'a pas constitué pour les migrants de retour un avantage décisif sur les non-migrants. Par ailleurs, les effets supposés du milieu de naissance sont minimes et négligeables dans toutes les régressions.

Deux autres types de régression, que nous ne présenterons pas ici dans le détail, ont été élaborés afin d'examiner plus en profondeur les effets de la migration sur l'accès à l'emploi dans le secteur formel. Tout d'abord, des variables sur la

⁷ Ces résultats vont dans le même sens que ceux du chapitre précédent concernant l'accès au premier emploi.

dernière activité exercée (études, travail ou chômage) par le migrant à son lieu de résidence antérieure, définies séparément pour les nouveaux migrants et les migrants de retour, ont été ajoutées à l'ensemble des variables indépendantes. Les résultats montrent que les effets positifs de la migration concernent les élèves du secondaire ou les étudiants du supérieur juste avant leur arrivée à Dakar ou à Bamako. La sélection par la migration recouvre en fait une sélection par la scolarisation, qui s'ajoute à l'effet du niveau d'instruction proprement dit. Les destinations, nationale ou internationale, ont aussi été testées : les résultats montrent que la destination des migrants a moins d'importance que leur activité à cette destination. En particulier, ce n'est pas tant la migration dans un pays étranger qui augmente la probabilité d'accès au secteur formel que le fait d'avoir fait des études. Bien que les deux villes disposent des meilleures infrastructures scolaires de leur pays, les migrants scolarisés hors de ces villes (essentiellement à l'étranger) ont plus de chances d'intégrer le secteur formel que les non-migrants. Pour les autres migrants qui ont travaillé avant leur arrivée à Dakar ou à Bamako, la probabilité d'accès à ce type d'emploi est assez semblable à celle des non-migrants.

On peut comprendre les différences entre nouveaux migrants et migrants de retour en comparant dans le tableau 3.5, leur activité principale après six mois de séjour à Dakar ou à Bamako⁸. Les structures d'activités ne sont pas les mêmes pour les deux villes (principalement en raison de l'importance du chômage à Dakar et du salariat informel à Bamako) mais les différences selon le statut migratoire sont très proches d'une ville à l'autre. Par rapport aux nouveaux migrants, à Dakar comme à Bamako, les migrants de retour sont davantage intégrés au secteur formel ou bien sont au chômage, et sont beaucoup moins engagés dans d'autres types d'emploi ou dans une formation (études ou apprentissage). Le succès des migrants de retour suggère que nombre d'entre eux retournent à Bamako ou à Dakar seulement après avoir trouvé un emploi (par exemple, lorsque leur employeur les y affecte) ou au moins après avoir été informés des possibilités d'emplois. Il suggère également que plusieurs d'entre eux auraient d'abord émigré afin de se constituer un capital humain (études, formation, etc.), dans une stratégie à long terme qui leur permettrait de trouver un emploi formel dans leur ville d'origine.

⁸ Rappelons que les six premiers mois de séjour des migrants sont exclus de l'analyse. Voir la première note de ce chapitre.

Tableau 3.5 : Activités des migrants six mois après leur première arrivée en ville, à l'âge de 15 ans ou plus, par type de migration

Activités	Dakar		Bamako	
	Nouveaux migrants	Migrants de retour	Nouveaux migrants	Migrants de retour
Employés : - secteur formel	23,0	38,0	24,5	43,1
- secteur informel	11,2	5,4	18,5	13,9
Indépendants ou employeurs	23,5	19,4	28,7	13,9
Étudiants ou apprentis	29,3	9,3	20,3	8,0
Chômeurs	13,0	27,9	8,0	14,6
<i>Nombre d'observations</i>	<i>591</i>	<i>129</i>	<i>477</i>	<i>137</i>

Note : les données sur les migrants de retour sont limitées à ceux qui vivaient à Dakar ou Bamako à l'âge de 15 ans, qui n'avaient jamais travaillé dans le secteur formel avant leur départ, et qui en étaient à leur premier retour dans ces villes.

Le bas niveau de chômage des nouveaux migrants six mois après leur arrivée en ville conforte les hypothèses selon lesquelles ils transigeraient plus rapidement sur leur aspirations pour trouver un emploi, et qu'ils seraient mieux informés des possibilités d'emploi avant leur arrivée. Ces hypothèses sont renforcées par les résultats des régressions qui montrent que l'effet de sélection par la migration agit aussi bien à l'arrivée en ville que six mois après : même s'ils ne trouvent pas immédiatement un emploi dans le secteur formel après leur arrivée à Dakar ou à Bamako, leurs chances d'y accéder restent plus élevées que celles des non-migrants.

Les entreprises formelles valorisent avant tout la réussite scolaire

Les données sur l'éducation sont représentées par deux variables indiquant si l'enquêté a achevé le cycle primaire, ou s'il a simplement fréquenté l'école sans terminer le primaire, par opposition à ceux qui n'ont pas fréquenté l'école du tout. La scolarisation a sans aucun doute un effet positif dans l'accès aux emplois du secteur formel, et les mieux scolarisés sont peut-être aussi plus aptes à entreprendre une recherche active d'emploi (Banerjee et Bucci, 1995). Le niveau d'études devrait donc jouer positivement sur l'entrée dans le secteur formel. Les niveaux de scolarisation élevés ne figurent pas dans les variables

explicatives pour réduire les risques de biais liés à l'endogénéité : en effet, la décision de poursuivre des études secondaires et supérieures fait souvent partie d'une stratégie de recherche d'emploi à plus long terme. Les effets d'une scolarisation supérieure sont déjà mesurés dans les deux régressions par la poursuite des études, parmi les variables qualifiant l'activité économique en cours.

Les résultats confirment nos attentes : dans les deux villes, l'éducation a un effet marqué, positif et permanent sur l'accès à l'emploi dans le secteur moderne. À Dakar comme à Bamako, les hommes ayant achevé le cycle primaire accèdent environ une fois et demie plus vite à un emploi formel que ceux ayant juste fréquenté l'école, et quatre fois plus vite que ceux n'ayant jamais fréquenté l'école. Dans les régressions dites endogènes, l'impact de la réussite scolaire sur l'accès au marché du travail demeure évident, bien que les coefficients diminuent en importance. On note que les effets de l'instruction sont pratiquement du même ordre à Dakar et à Bamako.

Une filière d'accès au secteur formel très cloisonnée

Le lien entre le type d'activité et la probabilité de transition vers un poste du secteur formel est mesuré par des variables dépendantes du temps représentant les périodes : 1) d'emploi dans le secteur informel, 2) d'emploi en tant qu'indépendant ou employeur, 3) d'apprentissage ou d'emploi en tant qu'aide familial non salarié, 4) de première recherche d'emploi, et 5) de chômage après avoir déjà travaillé. Rappelons que les périodes de chômage, comme les autres activités, sont incluses dans le modèle uniquement lorsqu'elles se prolongent au-delà de six mois. La catégorie de référence est constituée des périodes d'études⁹.

Les liens hypothétiques entre les activités courantes et l'accès au secteur formel s'établissent comme suit :

- *Étudiants et chômeurs.* Ces deux groupes devraient avoir les chances de transition les plus élevées. Les études de niveau supérieur constituent

⁹ En raison des limites imposées par les questionnaires, il a été impossible d'établir une distinction entre les emplois du secteur informel supérieur (d'accès difficile parce que demandant un important investissement en formation technique et en matériel) qu'on aurait pu comparer valablement à ceux du secteur formel, et les activités de subsistance d'accès facile (Fields, 1990).

souvent un prérequis pour l'obtention de postes dans le secteur formel. Un grand nombre d'enquêtés ayant poursuivi leurs études après l'âge de 15 ans (et dont les périodes d'études figurent dans les modèles), ont suivi un cycle secondaire, universitaire ou technique ; plusieurs d'entre eux visaient peut-être ainsi un emploi dans le secteur formel. De même, il est probable que les hommes sans emploi sur une longue durée soient les mêmes qui, bien souvent, recherchent un emploi dans le secteur formel ou dans le secteur informel supérieur. À l'opposé, les emplois dans le secteur informel de subsistance ne nécessitent en principe qu'un minimum d'investissements en efforts et en compétences. Ainsi, on peut supposer que les hommes au chômage de longue durée pensent que leur niveau d'études, leurs talents ou leurs autres atouts les conduiront en définitive à la réussite sur le marché du travail. De plus, contrairement aux autres activités, le chômage permet d'entreprendre une recherche d'emploi à plein temps, ce qui augmente de ce fait même leurs chances de succès (Fields, 1990).

- *Emplois indépendants et emplois salariés dans l'informel.* Les hommes qui occupent un emploi, particulièrement en tant qu'indépendant ou employeur, seraient moins susceptibles que les autres d'obtenir un emploi salarié dans le secteur formel. La plupart d'entre eux ayant largement investi dans leur emploi actuel - compétences spécifiques à leur domaine, réputation, commerce, ou réseau établi de fournisseurs et de clients - seraient grandement désorientés s'ils avaient à changer d'emploi. Le revenu de certains dépasse même celui des employés du secteur moderne (Cole et Fayissa, 1991 ; Fields, 1990 ; voir aussi Kannappan, 1985, cité par Williamson, 1988). Par contre, les employés du secteur informel, bien qu'ils possèdent aussi sans doute des compétences spécifiques à leur secteur, ont probablement des salaires et des avantages bien en dessous de ceux offerts par le secteur formel : leurs probabilités de transition vers le secteur formel devraient être plus élevées que celles des indépendants et des employeurs.
- *Apprentissage.* Les effets supposés de l'apprentissage sont moins évidents. Ce type de formation, y compris les emplois non salariés en tant qu'aide familial, est un moyen très répandu pour acquérir les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi de bon niveau dans le secteur informel (Bocquier, 1995 ; Becker *et al.*, 1994 ; Lachaud *et al.*, 1994 ; Hemmer et Mannel, 1989), ce qui réduit par le fait même les

probabilités de transition vers le secteur moderne. Cependant, les compétences acquises sont parfois, dans une certaine mesure, transférables entre secteurs, l'apprentissage étant aussi pratiqué dans le secteur formel. Mais les enquêtes ne fournissent pas de critère pour distinguer l'apprentissage selon qu'il a lieu dans le secteur formel ou dans le secteur informel, et il est par conséquent difficile de prédire les conséquences précises de l'apprentissage sur l'accès au secteur formel.

Les résultats confirment nos hypothèses. Dans les deux villes, les indépendants et employeurs affichent la probabilité de loin la plus faible de passer à un emploi du secteur moderne. Leurs chances d'accès à ce type d'emploi sont évaluées à environ un cinquième de celles des étudiants et à 7 % (à Bamako) et 14 % (à Dakar) de celles des chômeurs. Les probabilités des employés du secteur informel de Bamako sont aussi relativement réduites. À Dakar, leurs chances de passer à un emploi du secteur formel se situent en dessous (quoique non significativement) de celles observées chez les étudiants et les apprentis. Dans les deux villes, les probabilités des apprentis ne sont pas significativement plus basses que celles des étudiants.

Ce sont les chômeurs qui présentent les chances de transition de loin les plus élevées. Il n'existe aucune différence significative entre les effets des deux types de chômage (à la recherche d'un premier emploi ou ayant déjà travaillé) dans les deux villes. Lorsque ces deux catégories sont jointes, le modèle montre que l'effet du chômage est considérablement plus élevé que celui des études, la différence étant significative au seuil de 1 % à Bamako comme à Dakar.

À la date des enquêtes, plus de 20 % des hommes de la plus jeune génération (âgée de 25 à 34 ans) étaient sans emploi dans les deux villes, contre environ 10 % des hommes plus âgés (tableau 3.1). La proportion relative de jeunes hommes parmi les chômeurs était encore plus élevée, du fait de la structure par âges et des hauts niveaux de chômage observés chez les hommes d'un peu plus de 20 ans (tableau 3.2). Rappelons que ce sont les jeunes scolarisés qui sont de loin les plus susceptibles d'être chômeurs. Le taux de chômage augmente fortement avec le niveau scolaire : chez la plus jeune génération, il était deux fois plus élevé pour les hommes ayant terminé leurs études primaires que pour les non-scolarisés (26 % contre 13 %) dans les deux villes (voir Lachaud, 1994, pour des conclusions similaires). Parmi les hommes ayant déclaré être sans emploi et n'avoir jamais travaillé avant la date des enquêtes, environ 86 %

avaient terminé l'école primaire et 75 % à 80 % possédaient un diplôme d'études secondaires.

Pour la plupart de ces jeunes instruits, le chômage correspond bien à la recherche d'un emploi dans le secteur formel. Cette recherche peut devenir d'autant plus longue que les offres d'emplois dans ce secteur se raréfient.

Les origines socio-culturelles ont un effet marginal sur le marché de l'emploi formel

Les variables d'ethnie et de caste traduisent l'accès à certains réseaux culturels, sociaux et professionnels qui offrent des renseignements divers sur le marché du travail et qui pourraient jouer un rôle dans l'attribution des emplois aux candidats. Bien que ces effets soient probablement plus marqués dans le secteur informel, où les facteurs familiaux, ethniques et linguistiques peuvent constituer des conditions préalables à l'emploi, ils peuvent également influencer l'accès aux emplois du secteur formel. Des données recueillies à partir d'une enquête nationale malienne sur les activités économiques des ménages a montré que les Bambara - le plus important groupe ethnique du Mali - sont sur-représentés dans les emplois du secteur formel à Bamako (DNSI, 1991a). L'appartenance à une caste peut aussi expliquer les différences dans la formation et l'accès aux activités traditionnelles liées au statut des castes.

Pourtant, nos données montrent que l'ethnie a peu d'impact, tant à Bamako qu'à Dakar, sur les probabilités d'accéder à un emploi salarié du secteur formel. Aucune modalité de cette variable n'est significative à moins de 5 % dans chacune des villes, et le degré de significativité attribué globalement à l'ethnie est nul dans toutes les régressions (tableau 3.4). Pour Bamako, si on compare les Bambara à tous les autres groupes ethniques, l'avantage attendu des Bambara sur le marché de l'emploi moderne s'avère minime et également non significatif.

En ce qui concerne la caste, les *griots* accusent des probabilités considérablement plus faibles d'accéder à un emploi du secteur moderne à Dakar. Bien que les probabilités des autres castes soient individuellement non significatives, un test montre que l'effet combiné des variables représentant la caste est significatif au seuil de 5 % dans le premier modèle. Lorsque les variables sur l'activité sont ajoutées (modèle endogène), le coefficient des *griots* devient non significatif, suggérant que son impact pourrait jouer par

l'intermédiaire de l'accès à d'autres types d'emploi. À Bamako, la place de la caste n'est jamais significative, tant au niveau de chaque caste que globalement, même au seuil de 10 %.

L'ethnie et la caste traitent uniquement de certains aspects des relations familiales et des réseaux d'emploi, et les résultats ne devraient donc pas être interprétés comme une preuve que l'origine sociale ne joue aucun rôle dans l'accès à un emploi dans le secteur formel. Par exemple, les migrants de retour semblent remarquablement bien réussir à pénétrer le secteur formel durant les six premiers mois suivant leur retour : ce succès s'expliquerait en grande partie par les renseignements qu'ils ont pu obtenir de leurs réseaux sociaux et familiaux sur les disponibilités d'emplois. Parmi les hommes accédant au secteur formel pour la première fois, seulement 13 % à Bamako et 18 % à Dakar ont rapporté avoir reçu une assistance de la part de la famille étendue¹⁰, alors qu'un peu plus des trois cinquièmes ont indiqué n'avoir reçu aucune aide. Cela renforce ainsi la conclusion selon laquelle les réseaux sociaux ne joueraient qu'un rôle limité dans l'accès au secteur formel.

Un effet de période plus fort à Dakar qu'à Bamako

Les effets de l'âge et de la période sont représentés par un ensemble d'indicateurs croisant les groupes d'âges et les périodes par intervalles de cinq ans. Parfois, aucune transition n'y figure, avec comme résultat des quotients instantanés tendant vers zéro et un degré de significativité non défini. Afin de faciliter l'interprétation des interactions âge-période du tableau 3.4, on retrouve aux figures 3.1 et 3.2 les diagrammes de Lexis, qui illustrent les quotients instantanés associés au premier modèle (non endogène) respectivement pour Dakar et Bamako.

Les situations économique et politique décrites plus haut sont supposées réduire les probabilités de transition vers un emploi du secteur formel après 1980 environ. L'impact prévu de l'âge englobe l'effet réel de l'âge et les effets de sélection tels que décrits en annexe. Relativement à l'effet réel de l'âge, on estime que les chances de transition sont plus élevées chez les hommes âgés de 20 à 29 ans. Les adolescents sont en général moins susceptibles d'avoir acquis le niveau de scolarisation nécessaire pour accéder à la plupart des emplois du

¹⁰ Lachaud (1994) fait état de résultats similaires pour l'enquête BIT de Bamako en 1990.

secteur formel. Par ailleurs, les hommes plus âgés occupent déjà souvent des emplois stables et bien établis, et de ce fait sont moins disponibles pour entreprendre une recherche d'emploi intensive et à long terme. De plus, ils auraient moins le temps, en cas de succès dans leur recherche, de profiter de leur nouvel emploi avant leur retraite, et donc ne seraient pas vraiment inciter à changer d'emploi.

Les résultats de la régression sont largement conformes à ces hypothèses. Les probabilités d'accéder à un emploi du secteur formel ont diminué substantiellement pour la plupart des groupes d'âges après 1980 environ, et ce phénomène est particulièrement accentué à Dakar. Dans cette ville, les coefficients estimés ont chuté dramatiquement pour presque tous les groupes d'âges entre la période 1975-1979 et la période 1980-1984, et le marché du travail du secteur formel a continué de se détériorer à la fin des années 1980. À Bamako, on constate également que les chances des hommes d'accéder à un emploi dans le secteur formel ont décliné à partir de la fin des années 1970 chez les adolescents, et vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 chez les 20 à 34 ans. Pour les hommes de 35 ans et plus, les transitions vers un emploi du secteur moderne sont si rares au cours de toutes les périodes qu'il est difficile d'en dégager des tendances claires. L'analyse de la dernière activité exercée avant la transition vers le secteur formel permet de constater que la proportion d'hommes ayant accédé directement à ce secteur à partir de l'école ou de l'apprentissage plutôt qu'à partir d'un emploi ou du chômage a chuté dans les deux villes à la fois chez les plus vieilles générations et chez les plus jeunes, renforçant davantage la conclusion selon laquelle l'accès à l'emploi dans le secteur formel s'est resserré au cours des années.

En ce qui concerne les effets d'âges, les hommes dans la vingtaine semblent systématiquement plus portés vers le secteur formel que les plus jeunes ou les plus âgés et ce, au cours de toutes les périodes couvertes et dans les deux villes. L'accès à l'emploi dans le secteur formel pour les adolescents des deux villes a commencé à diminuer bien avant 1980. À Dakar, on constate un déclin régulier dans les coefficients durant toute la période d'observation (soit environ 45 ans), bien que le rythme du déclin se soit accentué après 1980. Cette tendance à long terme indique une élévation du niveau d'éducation requis pour l'accès au secteur formel, qui rend la compétition pour obtenir ce type d'emploi plus difficile pour les adolescents. À Bamako, un déclin très marqué dans les probabilités de transition chez les adolescents a été observé durant la deuxième moitié des années 1970, pour s'estomper ensuite.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

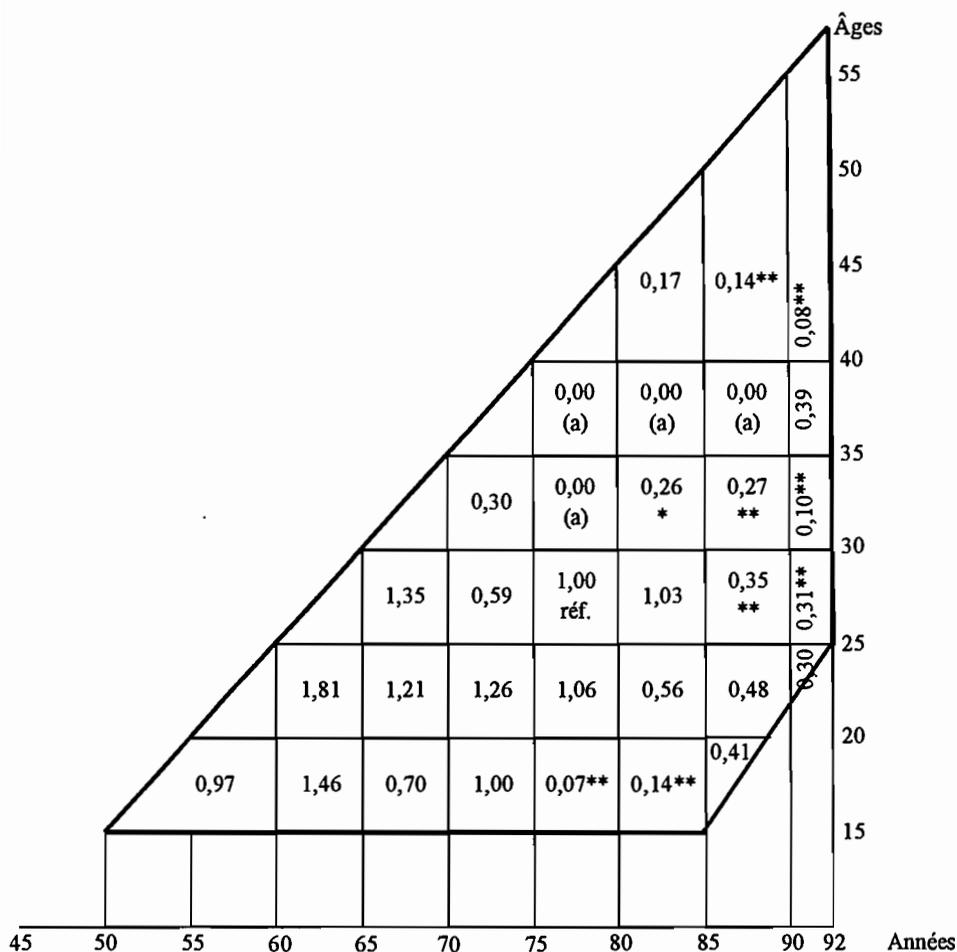


Figure 3.1 : Diagramme de Lexis représentant l'effet combiné de l'âge et de la période pour l'accès à l'emploi formel à Dakar

Note : Pour les risques nuls, (a) indique les cas d'au moins 50 hommes et 100 personnes-années soumises au risque. Les niveaux significatifs sont : *** P<1 %, ** P<5 % et * P<10 %.

Trois générations de citoyens au Sahel

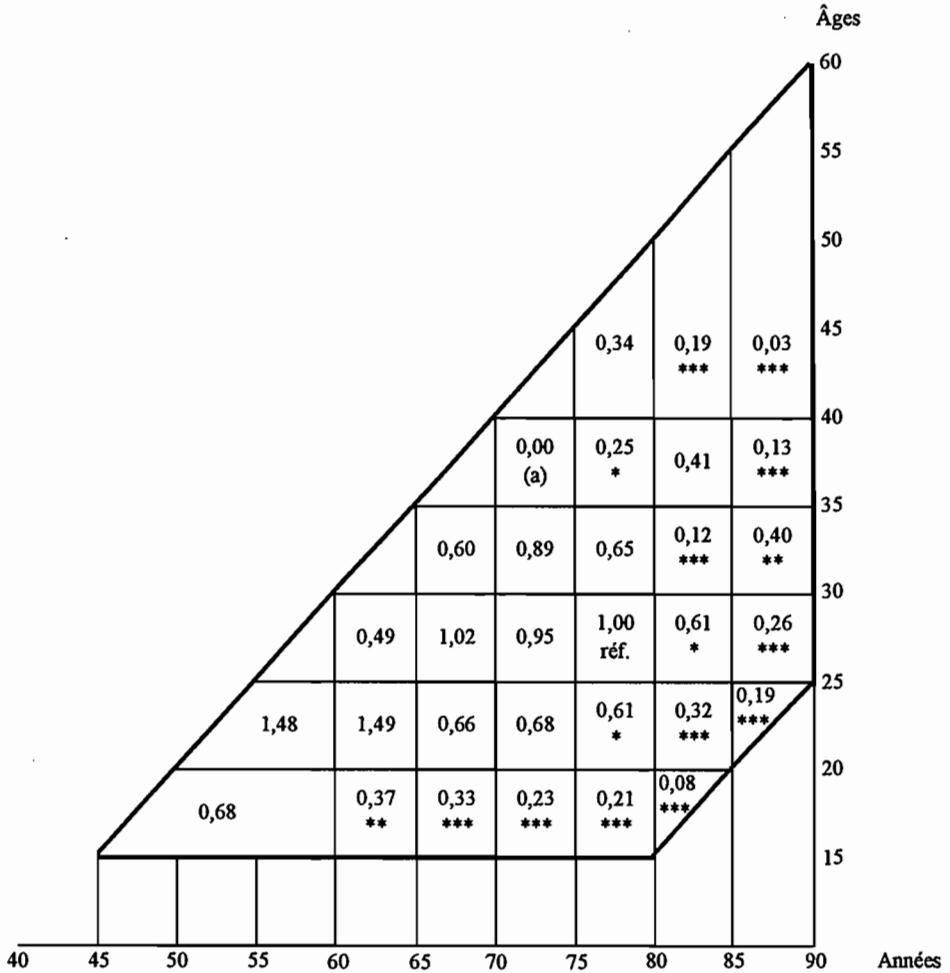


Figure 3.2 : Diagramme de Lexis représentant l'effet combiné de l'âge et de la période pour l'accès à l'emploi formel à Bamako

Note : Pour les risques nuls, (a) indique les cas d'au moins 50 hommes et 100 personnes-années soumises au risque. Les niveaux significatifs sont : *** P<1 %, ** P<5 % et * P<10 %.

En comparaison des effets de l'origine sociale, de l'éducation, du statut migratoire, et des activités courantes, on constate de plus grandes différences entre Dakar et Bamako pour les effets de conjoncture. La conjoncture économique a eu nettement plus d'effets sur le marché de l'emploi formel de Dakar. La chute des probabilités d'accès au salariat formel est à la fois plus brutale et plus significative à Dakar qu'à Bamako.

DES PROCESSUS D'ACCÈS À L'EMPLOI REMARQUABLEMENT PROCHES DANS LES DEUX VILLES

Les résultats des régressions sur l'accès des hommes à un premier emploi salarié dans le secteur formel montrent que les déterminants individuels ont des effets étonnamment similaires à Dakar et à Bamako.

L'ethnie, liée à la culture, à un réseau social et à la connaissance des langues locales, semble n'avoir aucune influence sur l'accès à ces postes. En revanche, l'appartenance à une caste – également liée aux réseaux sociaux ainsi qu'à la formation et l'accès aux emplois de bon niveau du secteur informel – semble avoir un effet à Dakar mais pas à Bamako. Les hommes de 20 à 29 ans affichent, dans les deux villes, des probabilités globales de transition vers le salariat formel plus élevées que les plus jeunes et les plus âgés. Comme on peut s'y attendre, la scolarisation se révèle être un facteur clé pour expliquer l'accès à l'emploi dans le secteur moderne. Les étudiants et les enfants scolarisés de 15 ans et plus, et plus particulièrement les chômeurs, sont davantage susceptibles d'obtenir un emploi dans le secteur formel que les travailleurs indépendants ou les employeurs et, au moins à Bamako, que les employés du secteur informel. Dans l'ensemble, à Dakar comme à Bamako, les résultats confirment l'effet prédominant du capital humain ou des stratégies de recherche d'emploi - les études, l'âge et les activités courantes - sur les variables reflétant les origines sociales et culturelles.

Rien ne confirme que les migrants sont désavantagés pour l'accès aux emplois du secteur formel, une conclusion qui doit cependant tenir compte des effets probables de sélection par la migration. En fait, nos résultats montrent que les migrants de retour réussissent relativement mieux à obtenir un emploi dans le secteur formel, ce qui suggère l'importance de la formation acquise hors de la

ville et peut-être l'importance de la migration d'affectation - la migration vers la ville consécutive à l'obtention d'un emploi. Même les nouveaux migrants ont plutôt bien réussi : après six mois, près du quart d'entre eux étaient employés dans le secteur formel, et seulement 13 % des migrants à Dakar et 8 % à Bamako étaient sans emploi. Ceux qui n'avaient pas obtenu d'emploi dans le secteur formel durant leurs six premiers mois de séjour continuaient quand même d'afficher, toutes choses égales par ailleurs, des probabilités d'accès plus élevées que les non-migrants.

Bien que la sélection par l'émigration - le départ des migrants ayant été incapables d'obtenir un emploi satisfaisant en ville - puisse nous amener à surévaluer la capacité d'absorption des migrants dans l'économie urbaine, il n'en reste pas moins que les résultats donnent l'image d'une surprenante rapidité d'insertion et de succès des migrants sur le marché du travail, autant à Dakar qu'à Bamako. Cette conclusion se confirme par un nombre croissant d'études sur les pays en développement, qui montrent que les migrants ont généralement besoin de moins de temps pour acquérir des emplois qui leur conviennent (Goldscheider, 1983 ; Williamson, 1988 ; Oberai et Singh, 1984 ; Ghatak et Levine, 1993 ; voir aussi Banerjee et Bucci, 1995). Ajoutons, enfin, que l'immigration et l'émigration sont des phénomènes très courants dans les deux villes ; parmi les hommes qui y vivaient à l'âge de 15 ans et qui étaient âgés de 35 à 55 ans à la date des enquêtes, 39 % à Dakar et près de 50 % à Bamako avaient vécu ailleurs pendant au moins six mois durant la période étudiée.

Il semble bien que la migration vers et hors la ville fait partie intégrante des pratiques de recherche d'emploi et des trajectoires de carrière en Afrique subsaharienne. Cela souligne l'inadaptation des formations offertes dans bien des capitales. Pour se constituer un capital humain compétitif, les citadins ont recours à la migration, pour suivre une formation et revenir ensuite avec de meilleures chances sur le marché de l'emploi urbain.

Les effets de période sur l'accès à l'emploi dans le secteur formel se manifestent de façon semblable dans les deux villes. Les probabilités d'accès au secteur formel ont chuté drastiquement dans les années 1980, en particulier à Dakar où l'effet de la crise semble avoir été plus brutal. Cette situation est liée à des gels d'embauche et des réductions de postes dans le secteur public découlant des programmes d'ajustement structurel et à une stagnation dans les secteurs manufacturiers, le tout joint à une faible mobilité des emplois dans le secteur formel. Pour ne citer qu'un exemple, entre les années 1975-1979 et 1985-1989,

les chances des hommes de 25-29 ans d'accéder à un emploi du secteur formel ont diminué de 65 % à Bamako et de près de 75 % à Dakar. Les exigences accrues du marché du travail semblent avoir affecté tous les groupes d'âges et, à l'exception possible des adolescents, il ne semble pas que les chances d'accès au secteur formel des jeunes aient été considérablement plus réduites que celles des hommes plus âgés. Cependant, si les effets d'âges sont faibles, les jeunes ont subi, dans la période des années 1980, la plus grande part des effets du contexte économique difficile, simplement parce que la plupart d'entre eux se trouvaient en position vulnérable - en fin d'études, sans travail stable, etc. - lorsque les gels de l'embauche et les récessions économiques ont fait leur apparition. Étant donné que Dakar offrait plus d'opportunités d'emplois formels jusqu'à la fin des années 1970, les tentatives pour trouver un emploi dans ce secteur y sont aussi plus importantes : en conséquence, l'écart entre la demande et l'offre dans ce secteur n'en a été que plus grand.

CONCLUSION

La présente étude a montré que le marché du travail dans le secteur formel s'est considérablement réduit dans les années 1980. Le secteur informel supérieur (d'accès difficile) a probablement été aussi affecté par la crise économique généralisée - en partie parce que la plupart des emplois qu'on y trouve dépendent de la demande générée par le secteur formel - et n'a pas pu s'accroître suffisamment rapidement pour compenser les pertes d'emplois dans le secteur formel. De plus, la plupart des postes du secteur informel supérieur sont occupés par des travailleurs indépendants ou par des employeurs, et requièrent des compétences et un important capital acquis après l'apprentissage et de longues années de travail et d'épargne, ou encore l'appui d'une famille relativement aisée (Fields, 1990 ; Lachaud, 1994)¹¹. Ainsi, alors que les revenus

¹¹ Les enquêtes *Insertion* montrent dans une certaine mesure le resserrement du marché de l'emploi dans le secteur informel supérieur, ainsi que les difficultés d'accès des jeunes hommes à ces emplois. À la date des enquêtes, la proportion d'employeurs et de travailleurs indépendants tenant une comptabilité a chuté à Dakar, passant de 4,2 % pour la génération d'âge moyen à 3,1 % pour les plus jeunes, et de 4,6 % à 3,6 % à Bamako. Bocquier (1994 et 1996) et Mariko (1996) fournissent des renseignements additionnels, basés sur les mêmes données. Enfin, Lachaud (1995) rapporte, en s'appuyant sur une étude des données de l'enquête BIT de 1990, que l'importance relative du travail "précaire" à Bamako s'est accrue durant les années 1980. L'espoir que le secteur informel puisse compenser le gel des embauches et les

du secteur formel diminuaient, très peu d'opportunités d'emploi relativement bien rémunéré dans le secteur informel étaient accessibles aux nouveaux arrivants en nombre croissant sur le marché du travail.

L'écart de revenus et des avantages divers entre les emplois du secteur formel et les emplois disponibles dans le secteur informel demeure sans doute encore trop important pour que le transfert de main-d'œuvre s'opère facilement du secteur formel vers le secteur informel. La plupart des emplois dans le secteur informel inférieur (d'accès facile) ne présentent que de faibles potentialités d'améliorations des rémunérations à long terme, ce qui réduit leur attrait auprès de la main-d'œuvre qui aspire à un emploi dans le secteur formel.

Les coûts sociaux d'un échec sur le marché du travail ne doivent pas non plus être ignorés. Des ressources financières suffisantes sont nécessaires pour pouvoir quitter le foyer parental et fonder son propre foyer. La capacité d'assumer les frais substantiels d'un mariage et en particulier de subvenir aux besoins d'une épouse et de futurs enfants est souvent un préalable pour fonder une famille. Les chapitres suivants du présent ouvrage montrent les relations fortes entre l'itinéraire professionnel, la mobilité résidentielle et le mariage.

Malgré des différences importantes au niveau de l'activité (le chômage frappe plus durement à Dakar) et de la structure des emplois (le salariat et l'apprentissage dans le secteur informel sont plus importants à Bamako), les déterminants de l'accès au secteur formel sont pratiquement identiques dans les deux villes. Cela est certainement dû à l'existence dans les deux villes de deux filières bien distinctes sur le marché de l'emploi : l'une qui remonte depuis l'école jusqu'au salariat formel, en passant le plus souvent par une période de chômage plus ou moins longue selon la conjoncture économique, et l'autre qui prend son origine dans l'apprentissage et qui mène au statut d'indépendant dans le secteur informel. À Dakar comme à Bamako, le choix d'une filière se fait très tôt, au moment de l'adolescence, lors du choix d'une filière de formation. L'existence de ces filières est bien connue, mais ce qui l'est moins, c'est que ces filières sont dans une large mesure étanches.

Cette absence de différence d'une ville à l'autre dans les mécanismes fondamentaux d'accès à l'emploi est à la fois rassurante et décevante du point de vue des politiques économiques et sociales. D'une part, contrairement à une idée

diminutions d'emploi dans ces villes semble avoir été irréaliste, au moins à court et moyen termes.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

bien répandue sur les économies africaines, il ne semble pas y avoir de spécificité culturelle qui viendraient perturber ou pervertir le marché de l'emploi urbain. Le secteur moderne privilégie le capital humain de la même façon dans les pays développés qu'à Dakar ou à Bamako. D'autre part, cela laisse peu d'espoir de trouver, dans une ville, les mécanismes régulateurs qui permettraient de résoudre les problèmes rencontrés dans une autre ville. Par exemple, le niveau moins élevé du chômage à Bamako et la relative importance de son secteur informel, n'indiquent par pour autant une solution applicable aux problèmes que rencontre Dakar.

Étant donné l'étanchéité des filières d'accès à l'emploi, il semble bien illusoire de compter sur le secteur informel pour absorber les emplois perdus et les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi formel. Cela d'autant plus que le secteur informel dépend en grande partie de la consommation des revenus acquis dans le secteur formel. Par conséquent, la régulation de la crise ne peut se faire que par un ou plusieurs mécanismes extérieurs au fonctionnement propre du marché de l'emploi de la ville : une intervention de l'État sur le marché de l'emploi (par l'embauche ou par le lancement de projets à forte intensité de main-d'œuvre), une émigration de la main-d'œuvre excédentaire sur le marché du travail (ce qui suppose l'existence d'un autre marché du travail national ou international demandeur de main-d'œuvre), ou encore un apport de revenus extérieurs (transferts des émigrants, subvention de l'État) maintenant la consommation à un niveau suffisant pour entretenir l'emploi dans le secteur informel.

D'autres mécanismes peuvent jouer, mais il semble qu'à Dakar, l'émigration (notamment internationale) et les transferts qui lui sont associés, n'ont pas suffi pour réduire l'impact de la crise, notamment sur le niveau de chômage. En revanche, à Bamako, l'émigration est plus importante et le secteur informel est sans doute moins dépendant du secteur moderne, du fait d'une extraversion plus forte de l'économie de la capitale : jusqu'à une période récente, l'industrie locale contribuait peu à l'économie urbaine, alors que la ville entretenait des liens commerciaux anciens et intenses avec les pays voisins (la Côte d'Ivoire en particulier). Les différences entre les marchés de l'emploi des deux villes ne tiennent donc pas aux mécanismes d'accès à l'emploi dans tel ou tel secteur, mais bien plutôt à l'environnement économique, notamment international, dans lequel se situe chacune de ces villes. C'est du moins une hypothèse qu'il serait intéressant de vérifier à propos d'autres villes des pays en développement.

Bibliographie

- ANTOINE P. et al., 1991. – *L'insertion urbaine des migrants dans l'agglomération dakaroise*. Vol. 1 : *Méthodologie des enquêtes*. – Dakar, IFAN-ORSTOM.
- ANTOINE P. et MBOUP G., 1994. – "Sénégal", in : TARVER J.D. (ed.), *Urbanization in Africa : A Handbook*. – Westport Connecticut, Greenwood Press, p. 279-297.
- ANTOINE P. et PICHÉ V., 1994. – "L'insertion urbaine à Bamako et Dakar : les jeunes vivent la crise, leurs aînés la supportent", *Pop Sahel*, n° 21, p. 48-51.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995a. – "Étude de l'insertion urbaine à Dakar", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (éds.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*. – Paris et Dakar, IFAN-ORSTOM.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995b. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., DJIRÉ M. et LAPLANTE B., 1995c. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, vol. 50, n° 1, p. 95-118.
- BÂ A., KONATÉ M.K., KOUAMÉ A., MARCOUX R. et MARIKO S., 1995. – "Méthodologie de la recherche et présentation des données utilisées", in : OUEDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*. – Paris, Karthala.
- BANERJEE B. et BUCCI G.A., 1995. – "On-the-Job Search in a Developing Country : An Analysis Based on Indian Data on Migrants", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 43, n° 3, p. 565-583.
- BECKER C. et MBODJ M., 1994. – "Dynamiques régionales au XX^e siècle", in : CHARBIT Y. et NDIAYE S. (éds.), *La population du Sénégal*, p. 467-486. – Paris, Imprimerie Jouve.
- BECKER C.M., HAMER A.M. et MORRISON A.R., 1994. – *Beyond Urban Bias in Africa : Urbanization in an Era of Structural Adjustment*. – London, James Currey Ltd.
- BOCQUIER P., 1994. – "L'insertion et l'emploi à Dakar", in : CHARBIT Y. et NDIAYE S. (éds.), *La population du Sénégal*, p. 521-536. – Paris, Imprimerie Jouve.
- BOCQUIER P., 1995. – "Un pied dans la formation et un pas vers la vie active. La formation en entreprise et ses débouchés à Dakar". – Bamako, CERPOD. (non publié).
- BOCQUIER P., 1996. – *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*. – Paris, IFAN/ORSTOM. (Collection Études et thèses).
- CHAU L., 1992. – "Politiques économiques et crises durant les 30 années d'indépendance", *Politique Africaine*, n° 47, p. 31-42.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

- CHAUDURI T., 1989. – "A Theoretical Analysis of the Informal Sector", *World Development*, vol. 17, n° 3, p. 351-355.
- CLAIRE G., 1990. – "Les problèmes de l'emploi dans l'Afrique subsaharienne", *Mondes en Développement*, vol. 18, n° 71, p. 35-47.
- COLE W. et FAYISSA B., 1991. – "The Urban Subsistence Labour Force : Towards a Policy-Oriented and Empirically Accessible Taxonomy", *World Development*, vol. 19, n° 7, p. 779-789.
- DIARRA S., KOUAMÉ A., MARCOUX R. et CAMARA A.-M., 1994. – "Mali", in : TARVER J.D. (ed.), *Urbanization in Africa : A Handbook*, p. 230-245. – Westport Connecticut, Greenwood Press.
- DIOP M.C., 1992. – *Sénégal : Trajectoires d'un État*. – Dakar, CODESRIA.
- DIOUF M., 1992. – "La crise de l'ajustement", *Politique Africaine*, n° 45, p. 62-85.
- DNSI (Direction nationale de la Statistique et de l'informatique du Mali), 1991a. – "Enquête secteur informel (1989) : analyse préliminaire". – Bamako, Ministère du Plan.
- DNSI (Direction nationale de la Statistique et de l'informatique du Mali), 1991b. – *Recensement général de la population et de l'habitat au Mali. Analyse, Tome 3: Activité économique*. – Bamako, Bureau central de recensement.
- FIELDS G.S., 1975. – "Rural-Urban Migration, Urban Unemployment and Underemployment, and Job-Search Activity in LDCs", *Journal of Development Economics*, 1975, n° 2, p. 165-187.
- FIELDS G.S., 1990. – "La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain : la théorie et l'empirique", in : TURNHAM D. et al. (éds), *Nouvelles approches du secteur informel*. – Paris, OCDE. (Séminaires du Centre de Développement, n° 2).
- GHATAK S. et LEVINE P., 1993. – *Migration Theory and Evidence : An Assessment*. – London, Centre for Economic Policy Research. (Discussion Paper, n° 769).
- GOLDSCHIEDER C., 1983. – "The Adjustment of Migrants in Large Cities of Less Developed Countries : Some Comparative Observations", in : GOLDSCHIEDER C. (ed.), *Urban Migrants in Developing Countries : Patterns and Problems of Adjustment*, p. 233-253. – Boulder Colorado, Westview Press.
- GOREUX L., 1991. – *Ajustement et sous-emploi urbain au Sénégal*. – Dakar. (Symposium national sur l'emploi, Dakar, 15-18 juillet 1991).
- HEMMER C. et MANNEL C., 1989. – "On the Economic Analysis of the Urban Informal Sector", *World Development*, vol. 17, n° 10, p. 1543-1552.
- JAMAL V. et WEEKS J., 1988. – "The Vanishing Rural-Urban Gap in Sub-Saharan Africa", *International Labour Review*, vol. 127, n° 3, p. 271-292.

Trois générations de citadins au Sahel

- KANNAPAN S., 1988. – "Urban Labor markets and Development", *World Bank Research Observer*, vol. 3, n° 2, p. 189-206.
- LACHAUD J.-P., 1989. – *Le désengagement de l'état et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*. – Genève, IIES. (Série de Recherche, n° 96).
- LACHAUD J.-P., 1994. – "Les spécificités nationales et le marché du travail urbain", in : LACHAUD J.-P. (éd.), *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, p. 35-92. – Genève, International Institute for Labour Studies.
- LACHAUD J.-P., 1995. – "Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse", *Revue Tiers Monde*, vol. 36, n° 142, p. 279-302.
- LACHAUD J.-P., RAKOTOBÉ F. et SAVADOGO E., 1994. – "Accès à l'emploi, mobilité et segmentation", in : LACHAUD J.-P. (éd.), *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, p. 35-92. – Genève, International Institute for Labour Studies.
- LEE E. et al., 1992. – *Ajustement, emploi et développement au Sénégal : cinq études*. – Genève, ILO.
- MAHARAUX A., 1992. – "Politique d'industrialisation", *Politique Africaine*, vol. 47, p. 70-78.
- MARCOUX R., MORIN R., OUÉDRAOGO D. et GINGRAS L., 1995. – "L'insertion résidentielle à Bamako", in : OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*. – Paris, Karthala.
- MARIKO S., 1996. – *L'accès au premier emploi en ville : un moment du parcours de la vie à Bamako (Mali)*. – Montréal, Université de Montréal. (Thèse de doctorat en démographie).
- MEAGHER K. et YUNUSA M.-B., 1991. – "Limits to Labour Absorption : Conceptual and Historical Background to Adjustment in Nigeria's Urban Informal Sector". – Genève, Nations unies. (UNRISD Discussion Paper, n° 28).
- MOLHO I., 1986. – "Theories of Migration : A Review", *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 33, n° 4, p. 396-419.
- OBERAI A.S. et SINGH H.K.M., 1984. – "Les migrations, l'emploi et le marché du travail urbain : Le cas du Penjab indien", *Revue internationale du travail*, vol. 123, n° 4, p. 553-572.
- OUÉDRAOGO D., PICHÉ V., KOUAMÉ A., MARCOUX R. et KONATÉ M.K., 1995. – "Problématique de l'insertion dans les villes africaines : le cas de Bamako", in : OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala.

L'accès à l'emploi dans le secteur moderne

- PICHÉ V., MARIKO S. et GINGRAS L., 1995. – "L'emploi et l'insertion sur le marché du travail", in : OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*. – Paris, Karthala.
- ROSENZWEIG M., 1988. – "Labor Markets in Low-Income Countries", in : CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds.), *Handbook of Development Economics*, vol. 1, p. 713-762. – New York, North Holland Press.
- STARK O., 1982. – "On Modeling the Informal Sector", *World Development*, vol. 10, n° 5, p. 413-416.
- STARK O., 1991. – *The Migration of Labor*. – Cambridge MA, Blackwell Publishers.
- TODARO M.P., 1980. – "Internal Migration in Developing Countries : A Survey", in : EASTERLIN R. (ed.), *Population and Economic Change in Developing Countries*. – University of Chicago Press - NBER.
- TOKINDANG J., 1995. – *Insertion résidentielle à Dakar*. – Montréal, Université de Montréal. (Thèse de doctorat en démographie).
- UNESCO, 1993. – *L'enseignement fondamental au Mali. Indicateurs 1993*. – Paris, UNESCO-IIEP.
- UNESCO, 1994. – *Statistical Yearbook – 1994*. – Paris, UNESCO.
- VALETTE A., 1990. – "Emploi et nouvelle politique industrielle au Sénégal", *Les Cahiers ORSTOM*, n° 12, p. 83-95.
- WILLIAMSON J.G., 1988. – "Migration and Urbanization", in : CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds.), *Handbook of Development Economics*, vol. 1, p. 425-465. – New York, North Holland Press.
- WORLD BANK, 1995. – *World Development Report 1995 : Workers in an Integrating World*. – New York, Oxford University Press.

Annexe

Effet de sélection par la migration et effets d'âges et de périodes

Pour répondre aux questions que nous nous posons sur l'influence du statut migratoire sur l'accès à l'emploi dans le secteur moderne, nous avons établi un modèle statistique particulier (tableau 3.4). La variable dépendante de ce modèle est le temps d'attente *vécu dans la ville* avant l'acquisition d'un emploi salarié dans le secteur formel. On ne tient pas compte du temps vécu hors de la ville. Par exemple, un individu qui aurait vécu depuis l'âge de 15 ans (l'âge minimum dans notre étude) à Bamako jusqu'à l'âge de 24 ans avant d'émigrer hors de la ville, sera pris en compte pendant 9 ans. S'il revient ensuite à Bamako à l'âge de 32 ans et est enquêté à 37 ans, il intégrera à nouveau le groupe à risque mais à la durée 9, jusqu'à la durée 14 (=9+5). Par contre, un immigrant arrivé à l'âge de 21 ans à Bamako et interrogé à l'âge de 27 ans, ne sera pris en compte qu'à partir de 21 ans (durée 0) pendant 6 ans (durée 6), puisqu'il n'a pas vécu à Bamako entre 15 et 21 ans. L'expérience hors de la ville interviendra dans le modèle sous la forme de variables explicatives indépendantes.

La perception des chances de réussite sur le marché du travail urbain influence certainement les décisions relatives à la migration. C'est ce qui détermine la sélection des migrants : ceux qui sont les plus susceptibles de réussir sur le marché du travail des villes sont aussi les plus susceptibles de migrer¹². C'est le cas par exemple des hommes qui, grâce à leurs contacts familiaux, à un précédent et court séjour en ville, ou simplement à une mutation de poste (cas des fonctionnaires en affectation), ont pu acquérir un emploi dans le secteur formel urbain préalablement à leur migration. Dans de tels cas, la migration n'affecte pas leurs chances d'obtenir un emploi, mais au contraire leur décision de migrer se fonde sur la certitude d'obtenir un emploi *avant* de migrer en ville. Il est impossible de modéliser explicitement cet effet de sélection dans les

¹² Par exemple, Sinclair (1978), Papola (1981) et Yap (1977), tous cités par Williamson (1988) ; Rosenzweig (1988) ; Goldscheider (1983) ; Molho (1986). Le fait de limiter les données aux non-migrants ne résoudrait pas le problème de la sélection, la décision de migrer étant aussi de nature endogène. Seulement environ la moitié de la population des villes de Dakar et de Bamako à la date des enquêtes y avait vécu constamment depuis l'âge de 15 ans.

décisions d'immigration, nos enquêtes ne faisant état d'aucun renseignement sur ceux qui n'ont pas migré (ou sur les émigrés qui ne sont pas retournés) en ville.

Pour contourner ce problème, les premiers six mois après l'arrivée d'un nouveau migrant ou d'un migrant de retour vers la ville - la plus courte période de collecte de renseignements sur l'activité - sont omis dans l'analyse. Cette procédure exclut par conséquent les migrants ayant trouvé un travail dans le secteur formel avant leur arrivée. Elle écarte également ceux qui ont été capables de trouver un emploi dans le secteur formel peu de temps après avoir migré, en particulier, les hommes dont le profil les conduit à davantage de succès sur le marché du travail. De cette façon, on réduit l'effet de la sélection sur les coefficients estimés. La migration vers la ville après l'âge de 15 ans est indiquée par une variable dépendante du temps, avec deux modalités représentant les nouveaux migrants et les migrants de retour. Les variables indiquant le groupe d'âges et la période traversée permettent de contrôler le temps passé hors de la ville. Les effets de la migration avant l'âge de 15 ans sont mesurés par des variables sur le lieu de naissance.

La sélection par la migration est susceptible d'influer fortement sur les effets de l'interaction âges-périodes de deux manières. Premièrement, l'immigration et l'émigration pourraient avoir un effet modérateur sur le marché du travail en amenuisant les conséquences des changements économiques à court et long termes. Les conséquences de la crise en ville, au plan du chômage et des revenus, seraient atténuées par l'émigration temporaire ou permanente, ainsi que par la réduction de l'immigration. Ainsi, les effets des changements exogènes ou macro-économiques sur les besoins en main-d'œuvre devraient être en partie compensés par les changements dans le stock de main-d'œuvre disponible. Du fait de cet ajustement, les effets de la période de conjoncture que nous avons observés tendront à être sous-estimés.

Deuxièmement, l'émigration consécutive à un échec sur le marché de l'emploi est susceptible d'être corrélée à l'âge à cause de ce qu'on pourrait appeler l'effet du "travailleur découragé". Il est probable que de nombreux jeunes rechercheront activement un emploi dans le secteur formel. S'ils n'y parviennent pas, ils se résoudront à l'échec après un certain temps et les probabilités qu'ils quittent la ville par la suite augmenteront. Dans un tel cas, les hommes plus âgés, qui ont généralement passé plus de temps en ville, seront en plus grande majorité des hommes qui ont réussi sur le marché du travail. Les effets de

sélection des migrants sont ainsi susceptibles d'être plus prononcés chez les hommes âgés que chez les plus jeunes.

Pour contrôler cet effet, nous avons croisé systématiquement les périodes avec les groupes d'âges traversés par les individus, comme on va l'expliquer maintenant. Les effets d'âges et de périodes sont représentés par des variables indiquant l'interaction entre groupes d'âges et périodes, par intervalles de cinq ans. Chaque année vécue par un individu est située dans le temps par rapport à ces catégories : un homme de 22 ans en 1984 se trouve dans le groupe d'âges des 20-24 ans durant la période 1980-1984 ; l'année suivante, il sera toujours dans le groupe d'âges des 20-24 ans mais dans la période suivante 1985-1989 (voir les deux diagrammes de Lexis présentés dans le texte).

La combinaison de l'âge et de la période a été choisie pour deux raisons. Premièrement, la nature rétrospective de ces enquêtes signifie que l'échelle d'âge des hommes dans les échantillons change systématiquement au cours du temps. À titre d'exemple, à la date de l'enquête de Dakar vers la fin de 1989, l'âge des hommes du groupe à risque variait de 25 à 59 ans ; en 1964, il variait de 15 à 34 ans. En tenant compte de l'interaction entre âges et périodes, on a tenu compte des changements dans la composition par âge. On peut donc distinguer les effets d'âges (pour une même période) et les effets de périodes (pour un même groupe d'âges).

Deuxièmement, il est préférable d'appliquer les effets des périodes aux hommes de même âge de façon à éviter tout biais de sélection par l'âge. La sélection par l'âge tient compte de facteurs difficiles à saisir par les enquêtes tels que le dynamisme propre d'une personne, son réseau familial, ou la qualité de son éducation, et qui peuvent influencer ses chances de succès sur le marché du travail. Les hommes les plus favorisés par ces facteurs trouveront plus rapidement un emploi dans le secteur formel. C'est pourquoi les hommes toujours soumis au "risque" à un âge plus avancé – qui n'ont jamais été employés dans le secteur formel – seront en majorité des hommes dont les caractéristiques seront moins susceptibles de les conduire au secteur formel. Ainsi, l'effet de la sélection en fonction de l'âge devrait agir en diminuant la probabilité observée d'accéder au marché du travail pour les âges les plus avancés.

SE MARIER

UN CÉLIBAT DE CRISE ?

Philippe ANTOINE et Mamadou DJIRÉ

La nuptialité est un remarquable marqueur de l'évolution d'une société et de ses transformations. Malheureusement la plupart des études concernant le mariage en Afrique, ne se soucient que de ses implications sur la fécondité. Cette voie présente de moins en moins d'intérêt dans la mesure où certains travaux récents (Delaunay, 1994 ; Thiriat, 1996) montrent qu'en Afrique une dissociation de plus en plus marquée s'opère entre débuts de la vie sexuelle et entrée en union. Le mariage est aussi un révélateur des nouveaux comportements sociaux qui se font jour dans les sociétés urbaines. L'urbanisation permet un élargissement de l'espace social de l'individu, le contrôle familial peut s'affaiblir, l'homme ou la femme peuvent s'affirmer davantage. Cependant si la liberté de choix du conjoint s'accroît, le marché matrimonial reste relativement segmenté soit à cause du fait ethnique soit de la fragmentation sociale urbaine.

Dans l'optique de l'analyse des processus d'insertion urbaine, le mariage marque une étape importante dans la vie de l'individu. Il permet souvent la constitution d'un nouveau ménage, dont l'autonomie résidentielle est toutefois plus ou moins longue à se produire. La dynamique matrimoniale et la dynamique familiale conditionnent en partie celle du parc immobilier. Mais, inversement, l'état du marché de l'emploi ou du marché immobilier interagissent sur le marché matrimonial, l'absence de ressources pouvant retarder le mariage. Pour envisager cette approche il faut donc appréhender la vie matrimoniale dans une perspective dynamique, et l'inscrire dans l'ensemble du cycle de vie de l'individu.

L'âge au mariage recule dans la plupart des pays africains (Hertrich et Pilon, 1997) et plus particulièrement en milieu urbain. Mais quels sont les facteurs qui expliquent cette modification des comportements matrimoniaux ? Les données rétrospectives recueillies à Dakar et à Bamako permettent d'inscrire les événements matrimoniaux dans l'évolution de la situation économique et sociale de l'individu. À l'aide de ces données une analyse de l'entrée en première union des hommes et des femmes peut être conduite, afin de voir si les valeurs culturelles prévalantes et les conditions socio-économiques spécifiques à chaque ville affectent de façon différente l'entrée en première union. L'hypothèse avancée est que dans ces deux villes, le retard de l'âge au premier mariage résulte d'un ensemble de facteurs en particulier de la scolarisation, d'un effet de génération et surtout des conséquences de difficultés économiques croissantes. Ces facteurs jouent certainement avec des amplitudes différentes dans chacune des villes étudiées. Pour vérifier cette hypothèse, un certain nombre de caractéristiques économiques et culturelles seront examinées indépendamment, puis en tenant compte de certains événements (professionnels et résidentiels) affectant le cycle de vie de l'individu.

LE PREMIER MARIAGE AU SÉNÉGAL ET AU MALI

Un recul de l'âge au mariage en Afrique

Le mariage en Afrique se caractérise entre autres, par la précocité de la première union chez les filles, et la quasi-absence de célibat définitif pour les hommes et les femmes. En Afrique, selon les Nations unies (1988), la proportion de femmes célibataires à 50 ans varie entre 0 et 6 %. Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers (1988) ont enregistré une augmentation de l'âge au premier mariage, tant chez les femmes que chez les hommes, dans la plupart des pays. À l'intérieur des pays, cette évolution de l'entrée en première union semble plus marquée en zone urbaine où on assiste à de profondes mutations. Cependant, peu de données permettent d'appréhender l'évolution de l'âge au premier mariage dans les grandes villes, principal pôle des changements sociaux en Afrique. Les enquêtes nationales n'opèrent pas toujours la distinction entre la capitale et les autres villes du pays. Lorsque ces données existent, elles indiquent un âge médian au premier mariage plus tardif pour les jeunes générations de la capitale par rapport à ceux des villes secondaires.

Un célibat de crise ?

Le recul de l'âge au premier mariage des femmes est le plus souvent imputé à un effet de la scolarisation, se manifestant par la difficulté de concilier la fréquentation scolaire et la tenue d'un ménage ou même par l'adoption de nouveaux comportements avant le mariage (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989). D'autres auteurs pensent que la scolarisation n'est pas le facteur majeur, mais plutôt l'activité féminine. McDonald (1985) relie le recul de l'âge au mariage à la fréquence de l'activité des femmes dans le secteur moderne de l'économie avant leur mariage. En effet, le déplacement de la sphère de production de certaines femmes en dehors de la sphère familiale leur permet une relative indépendance en tant que célibataires. Ce fait peut également favoriser un célibat prolongé là où l'organisation sociale et les croyances religieuses sont plus favorables.

Il existe très peu de résultats similaires concernant les déterminants du premier mariage des hommes. Tout au plus certaines caractéristiques des maris sont évoquées pour mesurer leur effet sur le comportement matrimonial de leurs épouses. Les difficultés matérielles auxquelles les hommes sont confrontés dans la plupart des villes africaines, les problèmes d'emploi, de logement et de constitution de la dot sont les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le mariage tardif des hommes (Diop, 1982 ; Nations unies, 1988 ; Antoine et Nanitelamio, 1991 ; Donadjé, 1992). Ces nouvelles conditions de vie dans les villes sahéliennes sont vécues dans un contexte empreint de diverses influences, en particulier les modèles socio-économiques et culturels arabo-musulmans et occidentaux. Les nouveaux modèles matrimoniaux sont-ils en contradiction avec les normes culturelles traditionnelles, ou les individus essaient-ils d'adapter les pratiques ancestrales à un environnement différent (Parkin et Nyamwata, 1987) dans un contexte de crise socio-économique ?

Le mariage au Sénégal et au Mali

Au Sénégal comme au Mali, le comportement matrimonial est fortement marqué par l'Islam. Dans les droits coutumiers, la reconnaissance d'un mariage exige le paiement par la famille du futur époux, d'une "dot" ou de prestations matrimoniales, à la famille de la future épouse. Après le mariage, le nouveau ménage reste sous la tutelle des parents qui veillent à ce qu'il se conforme à la conduite établie par la coutume. Après les indépendances, en 1960, le Mali et le Sénégal ont régleménté le mariage par une intégration des lois coloniales françaises et des pratiques coutumières : le consentement des époux est requis,

et l'âge minimum au mariage "civil" est fixé à 16 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons au Sénégal et respectivement à 15 ans et 18 ans au Mali où le consentement parental est requis avant l'âge de la majorité (18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons) (Boye, 1987). Au Sénégal le mariage peut, toutefois, être légal en dessous de l'âge minimum avec le consentement des parents (Boye, Hill, Issacs et Gordis, 1991). Dans la pratique, ces dispositions ne concernent qu'une minorité de la population, en général des salariés bénéficiant des prestations familiales. En pratique, le mariage demeure avant tout traditionnel, sans légalisation par l'état civil.

Au Sénégal, l'âge au premier mariage des femmes a reculé de 17,7 ans en 1978 à 19,1 ans en 1986 et on rencontre très peu de femmes célibataires au-delà de 35 ans (Mboup, 1992). En outre, en milieu urbain, la proportion de femmes célibataires à 20-25 ans a augmenté, passant de 14,1 % en 1978 à 22,6 % en 1986 (DHS-Sénégal, 1988). Moins nombreuses qu'au Sénégal, les études démographiques au Mali n'ont guère abordé la nuptialité. Selon les résultats de l'enquête DHS-Mali (1987), le premier mariage des femmes reste précoce. L'âge médian est de 15,7 ans et demeure constant pour les différents groupes d'âges. À 35 ans, il n'y a pratiquement plus de célibataires. En milieu urbain, l'âge médian au premier mariage est de 16 ans et il s'avère peu différent de celui qui prévaut en milieu rural. Chez les hommes, la proportion de célibataires varie de 35 % à 25-29 ans à 0,8 % dans le groupe d'âges 40-44 ans. Une étude réalisée par Marcoux (1991) a permis de disposer d'un aperçu de l'évolution de la nuptialité au Mali entre 1960 et 1985. Les tendances observées sont différentes selon les zones de résidence ; des transformations notables sont apparues en milieu urbain et spécifiquement durant la période de 1960-76. La proportion de célibataires a augmenté de 50 % chez les hommes et a été multipliée par 4 chez les femmes. L'âge au premier mariage a également connu une augmentation, tant chez les hommes (27,4 à 29,2 ans) que chez les femmes (16,6 à 21,3 ans). La proportion d'hommes célibataires de 25-29 ans est passée de 44 % à 70 % entre 1960 et 1985. La proportion des célibataires parmi les jeunes femmes urbaines âgées de 20-24 ans négligeable en 1960 (moins de 4 %) atteint près du tiers de ce groupe d'âges en 1985.

Il existe peu de données démographiques traitant spécifiquement de la nuptialité dans les deux capitales. En 1973, à Dakar, selon Ferry (1977), l'âge moyen des femmes au premier mariage était situé entre 17 et 17,5 ans, et l'auteur note un recul régulier de l'âge au premier mariage, même si passé 35 ans toutes les femmes sont mariées. D'autres études confirment un retard progressif de l'âge

Un célibat de crise ?

au premier mariage dans cette ville (Antoine et Nanitelamio, 1991). À Pikine (banlieue de Dakar), la proportion des hommes célibataires de 30 à 34 ans est passée de 18 % en 1966 à 27 % en 1986 (Antoine et Nanitelamio, 1991). Il n'existe pas d'étude équivalente à Bamako antérieure à nos enquêtes.

Afin d'avoir un aperçu dans les deux villes de la situation matrimoniale des hommes et des femmes, nous avons procédé à une analyse de la situation du moment à partir des données extraites des enquêtes ménages de chacune des études sur l'insertion en milieu urbain. Le tableau 4.1 présente quelques indicateurs de la primo-nuptialité à Dakar en 1989 et à Bamako en 1992.

Tableau 4.1 : Les indicateurs de la nuptialité du moment

Indicateurs	Dakar		Bamako	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge moyen au 1 ^{er} mariage (en années) ¹	24,0	32,0	23,5	31,0
Proportion de célibataires en % parmi :				
les femmes de 20-24 ans	57,3		50,5	
les hommes de 25-29 ans		77,6		75,4
Proportion de célibataires en % parmi :				
les femmes de 35-39 ans	7,1		5,5	
les hommes de 40-44 ans		10,3		6,6
Intensité de la nuptialité (%)	95,1	97,6	96,1	97,1

Source : À partir des données de l'enquête (ménage) IMMUS, Dakar 1989 et Bamako 1992.

Les résultats ne montrent pas de différence appréciable entre les modèles de primo-nuptialité des deux villes. Les âges moyens au premier mariage sont proches, tant pour les femmes (respectivement 24 ans à Dakar et 23,5 ans à Bamako) que pour les hommes (32 et 31 ans). Ces données montrent que la nuptialité dans ces deux capitales s'écarte du schéma sahélien habituel caractérisé par la précocité des unions féminines. L'âge moyen au premier mariage des femmes dépasse largement 20 ans dans les deux capitales, même si

¹ L'âge moyen au premier mariage a été calculé par la méthode de Hajnal.

l'écart d'âge entre conjoints demeure encore élevé (environ 8 ans). De même que l'âge moyen au premier mariage, les proportions de célibataires parmi les femmes de 20-24 ans et les hommes de 25-29 ans ne diffèrent pas trop ; ce fait dénote donc un retard de calendrier dans les deux villes : plus d'une jeune citadine sur deux se trouve encore célibataire à 20-24 ans à Dakar (57 %) ou à Bamako (51 %). Près de trois hommes sur quatre sont toujours célibataires à 25-29 ans. Mais ce célibat ne se prolonge pas indéfiniment, on rencontre peu de femmes célibataires une fois dépassé l'âge de 35 ans et peu d'hommes demeurent célibataires au-delà de 45 ans. Le calendrier du premier mariage est donc plus tardif dans les deux capitales, mais l'intensité de la nuptialité y demeure élevée, le célibat définitif n'excédant pas les 5 %, tant pour les femmes que pour les hommes : à Bamako, comme à Dakar, si le mariage est plus tardif, il n'est pas pour autant remis en cause.

Les caractéristiques des unions

À partir des seules informations recueillies auprès des enquêtés masculins de plus de 35 ans, on peut comparer certaines caractéristiques réciproques des conjoints. Nous avons retenu seulement deux générations², la plus ancienne comprenant les hommes nés entre 1937 et 1946 à Bamako et entre 1930 et 1944 à Dakar, et la génération intermédiaire, composée des individus nés entre 1947 et 1956 à Bamako et 1945 et 1954 à Dakar.

Le niveau d'instruction des conjoints

À Dakar comme à Bamako, pour la génération la plus âgée, les hommes non scolarisés se marient essentiellement avec une femme elle-même non scolarisée. Chez les individus un peu plus instruits, une forte proportion des hommes de niveau primaire épouse une femme n'ayant pas été à l'école : 62,5 % à Bamako et 79 % à Dakar. Enfin, une forte minorité des hommes ayant suivi des études secondaires épouse également une femme non instruite (40,9 % à Bamako et 35,3 % à Dakar) (tableau 4.2). La proportion d'hommes prenant une épouse non scolarisée diminue pour la génération intermédiaire. À Bamako, un tiers des hommes ayant suivi des études secondaires (ou plus) épousent une femme de même niveau scolaire ; cette proportion atteint 45 % à Dakar. La proportion des

² La plus jeune génération (âgée de 25-34 ans au moment de l'enquête) a été omise de cette analyse, car la plupart de ses membres sont encore célibataires.

Un célibat de crise ?

mariages où les deux conjoints ont le même niveau d'instruction augmente dans les deux capitales, mais sensiblement plus rapidement à Dakar. Cette tendance est due à la progression de la scolarisation dans les générations les plus récentes des deux villes et plus particulièrement dans la population féminine. Même si une minorité de femmes se marie avec un homme ayant un niveau scolaire inférieur au sien, dans l'ensemble il persiste un certain déséquilibre sur le marché matrimonial, en particulier à Bamako, où la scolarisation féminine est loin d'atteindre le même niveau que celui des hommes³.

Tableau 4.2 : La proportion (%) des mariages selon le niveau d'instruction des conjoints par génération, à Bamako et Dakar

	Niveau d'instruction de l'homme	Niveau d'instruction de la femme					
		Génération la plus âgée			Génération intermédiaire		
		Non scolarisé	Primaire	Secondaire et plus	Non scolarisé	Primaire	Secondaire et plus
Bamako	Non scolarisé	88,6	8,6	2,8	77,8	16,7	5,5
	Primaire	62,5	18,8	18,7	55,8	26,5	17,6
	Second. et +	40,9	30,3	28,8	21,8	44,4	33,8
Dakar	Non scolarisé	92,9	6,1	1,0	86,8	11,4	1,8
	Primaire	79,1	16,4	4,5	54,7	37,7	7,6
	Second. et +	35,3	35,3	29,4	19,6	35,3	45,1

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête (biographies) Dakar 1989.

Endogamie ethnique, parenté et migration

Les mariages contractés à l'intérieur d'une même ethnie sont prédominants dans les deux villes, mais bien plus fréquents à Dakar qu'à Bamako (tableau 4.3). C'est surtout dans l'ethnie majoritaire de chaque ville que l'endogamie est la plus forte (Wolof à Dakar et Bambara à Bamako). Cette pratique évolue peu d'une génération à l'autre.

³ Voir chapitre 1.

Par contre, l'évolution d'une génération à l'autre peut être relevée en ce qui concerne le mariage entre personnes apparentées. Ce type d'union tend légèrement à diminuer, mais demeure bien plus fréquent à Dakar où il existe un lien de parenté entre les conjoints pour plus de la moitié des unions, même dans la plus jeune génération (tableau 4.3). Cette proportion est bien plus importante chez les migrants. L'observation selon l'âge d'arrivée en ville marque une nette différence entre les enquêtés nés en ville ou arrivés avant leur douzième anniversaire et ceux arrivés après 12 ans. Les premiers se marient bien plus en dehors de la parenté que les seconds, en particulier à Bamako. Ce type d'union reste donc encore fréquent en ville, et il n'est pas sans influence sur le devenir de l'union comme on le verra ultérieurement⁴.

La distribution des conjointes selon le lieu de résidence avant le mariage varie d'une ville à l'autre : le mariage avec une résidente de la capitale est plus fréquent à Bamako (tableau 4.3). Mais on distingue une différence importante selon l'ancienneté de résidence : les Bamakois ou les Dakarais arrivés en ville avant 12 ans se sont mariés en majorité avec les citadines et ceux arrivés après le douzième anniversaire l'ont plutôt été avec des allochtones.

Le schéma du moment de la primo-nuptialité se ressemble dans les deux villes : l'intensité du mariage reste forte, maintenant son universalité tandis que le calendrier est plus tardif qu'en milieu rural à la fois pour les hommes et pour les femmes. Bien évidemment, le mariage demeure plus précoce chez les femmes que chez les hommes. Le mariage semble réunir des partenaires de plus en plus scolarisés, et cela de façon plus marquée à Dakar qu'à Bamako. En revanche, à Dakar, les épouses sont majoritairement choisies dans l'ethnie de l'époux, et dans une moindre mesure à Bamako. De plus en plus, le mariage se noue entre les citadins arrivés en ville après leur douzième anniversaire et les femmes résidant en ville avant le mariage, le phénomène étant plus fréquent à Bamako. En outre, le choix de l'épouse dans le cercle de la parenté tend à devenir de moins en moins pratiqué dans les deux villes quoiqu'il reste davantage dominant à Dakar qu'à Bamako. Ces résultats laissent apparaître un certain maintien des caractéristiques traditionnelles du mariage beaucoup plus marqué à Dakar qu'à Bamako. On relève cependant une prédominance de la scolarisation des conjoints plus sensible dans la capitale du Sénégal que dans celle du Mali. Est-ce que l'inertie de la pratique traditionnelle est plus forte dans la capitale

⁴ Voir chapitre 5, en ce qui concerne l'influence du lien de parenté sur le divorce et la polygamie.

Un célibat de crise ?

sénégalaise ? Quels sont les facteurs véritables qui agissent dans les "mutations en cours" dans ces villes africaines ? Les résultats de l'analyse biographique confirment-ils ces premières impressions issues de l'analyse transversale ?

Tableau 4.3 : Proportion (%) des unions selon l'endogamie ethnique, le lien de parenté avec l'épouse et le lieu de résidence de la conjointe avant le mariage à Dakar et Bamako

Caractéristiques de la conjointe	Bamako		Dakar	
	Génération la plus âgée	Génération intermédiaire	Génération la plus âgée	Génération intermédiaire
Même ethnie	56,0	53,8	78,8	77,9
Lien de parenté				
- né ou arrivé avant 12 ans	25,0	20,2	52,5	47,9
- arrivé après 12 ans	53,4	48,3	63,2	59,1
Conjointe résidant dans la capitale avant mariage				
- né ou arrivé avant 12 ans	68,3	75,0	54,8	61,1
- arrivé après 12 ans	28,1	36,1	13,2	13,6

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête (biographies) Dakar 1989.

LES FACTEURS DU PREMIER MARIAGE : PRÉSENTATION DES MODÈLES

La méthode d'analyse

Notre objectif, dans cette étude, est de comparer les résultats des analyses du passage du célibat au mariage dans les villes de Dakar et Bamako en interaction avec les changements des caractéristiques professionnelles et résidentielles de l'individu. Pour une telle analyse des biographies, la technique la mieux indiquée est celle de la régression semi-paramétrique à risques proportionnels

de Cox⁵ qui permet de situer les changements, en rapport avec les conditions vécues, à chaque étape du cycle de vie des individus (Courgeau et Lelièvre, 1989).

Dans les modèles étudiés, il s'agit de voir le temps qui s'écoule depuis une date ou un âge de référence donné jusqu'au moment où l'événement étudié survient. Les Dakarais aussi bien que les Bamakois ne se marient que très rarement avant dix-huit ans, alors que les Dakaraises et les Bamakoises peuvent être mariées dès l'âge de douze ans. D'autre part, les données biographiques professionnelles ou résidentielles dont nous disposons ne sont complètes que pour les périodes de résidence dans les deux villes. Cette dernière contrainte pèse sur la constitution des modèles. En ce qui concerne les hommes, nous limitons donc nos analyses à la population présente dans l'une ou l'autre des deux villes à leur dix-huitième anniversaire, et la période observée est celle qui s'écoule entre leur dix-huitième anniversaire et leur premier mariage. L'observation est tronquée en cas de départ de la ville ou si aucun événement n'est encore arrivé à la date de l'enquête. Une démarche équivalente est entreprise pour étudier la population féminine présente dans la capitale concernée au douzième anniversaire et l'on décompte le temps qui s'écoule jusqu'à la date du premier mariage ; le départ de la capitale ou la date de l'enquête sont également considérés comme des troncatures. Seuls les individus dont le célibat se termine par une union sont comptés au numérateur. Les personnes dont l'épisode de célibat se termine autrement que par la formation d'une union (par la migration hors de la capitale ou parce qu'elles étaient encore célibataires au moment de l'enquête) sont comptées au dénominateur pour la durée de leur épisode de célibat mais la fin de leur épisode n'est jamais comptée au numérateur. Cette manière de faire est analogue à celle utilisée pour le calcul des quotients des tables de survie.

Ces troncatures peuvent entraîner un biais de sélection, ce dernier est plus important pour les hommes qui sont plus concernés par l'émigration. La répartition des individus selon le type de troncature rencontré (tableau 4.4) montre que la part des troncatures à la date d'enquête s'accroît avec les générations, et que les hommes sortent bien plus d'observation par émigration à Bamako qu'à Dakar. Il faut donc relativiser nos interprétations, elles ne concernent pas l'ensemble de la population, mais seulement les individus nés ou arrivés jeunes en ville (avant 18 ans pour les hommes, et avant 12 ans pour les

⁵ Voir le chapitre 1 pour la présentation de la méthodologie.

Un célibat de crise ?

femmes), et qui n'ont pas émigré avant leur mariage. Il s'agit donc de la frange de la population urbaine la plus stable.

Tableau 4.4 : Répartition de la population masculine à risque selon le type de troncature à Dakar et à Bamako

	Génération	Mariage	Enquête	Émigration	Total
<i>Sexe masculin</i>					
Dakar	1930-1944	91	0	40	131
	1945-1954	115	16	43	174
	1955-1964	73	128	42	243
Bamako	1937-1946	48	0	41	89
	1947-1956	67	7	63	137
	1957-1966	50	104	60	214
<i>Sexe féminin</i>					
Dakar	1930-1944	53	0	1	54
	1945-1954	66	1	4	71
	1955-1964	65	24	6	95
Bamako	1937-1946	96	0	13	109
	1947-1956	109	5	26	140
	1957-1966	132	39	25	196

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête (biographies) Dakar 1989.

Dans chacune de nos analyses de Cox, nous avons retenu trois modèles. Le premier permet de privilégier l'approche en terme de générations. Le second modèle prend en considération l'ensemble des caractéristiques constantes de l'individu et le dernier modèle intègre en plus les variables variant dans le temps. La comparaison d'un modèle à l'autre permet de mettre en évidence certaines interactions : l'effet d'une variable n'est parfois qu'apparent, il peut masquer l'effet d'une autre variable corrélée avec celle-ci. On l'a vu précédemment, l'âge au premier mariage recule, et l'on cherche à savoir si l'effet de générations ne masque pas simplement l'effet de l'éducation ou de la conjoncture économique. Si c'est le cas, au fur et à mesure de l'intégration de

nouvelles variables dans le modèle, on devrait voir le coefficient concernant les générations se rapprocher de la valeur de référence⁶.

Les variables retenues

Les groupes de générations, ou cohortes de naissance, sont établis à partir de la date de naissance ; nous avons repris les bornes utilisées dans la stratification de l'échantillon. Nous nous attachons au sort de trois groupes de générations dans chaque ville : les générations nées entre 1930 et 1944 (45-59 ans à l'enquête), les générations 1945-1954 (35-44 ans à l'enquête) et les générations 1955-1964 (25-34 ans) à Dakar et celles nées entre 1937 et 1947 (45-54 ans à l'enquête), 1947-1956 (35-44 ans à l'enquête) et les générations 1957-1966 (25-34 ans) à Bamako. Ces trois groupes de générations ont connu des contextes économiques différents lors de leur entrée en union, allant de la période de l'indépendance (années 1960), au ralentissement économique des années 1970 et à la période de crise et d'ajustement des années 1980 (chapitre 1). Dans la suite du texte, nous désignerons ces groupes de générations par le terme génération, et la génération la plus ancienne servira de référence pour nos analyses.

L'âge d'arrivée à Dakar ou à Bamako donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les personnes nées dans la capitale (modalité de référence) et les migrants selon leur âge d'installation. On l'a vu précédemment les hommes arrivés après l'âge de 12 ans semblent avoir un comportement plus "traditionnel" : ils épousent plus souvent une parente, une femme non originaire de la capitale.

L'ethnie de l'individu est celle du père, déclarée à l'enquête. Pour les besoins de l'analyse, nous avons regroupé à Dakar, les Lébou avec les Wolof (l'ethnie dominante et qui servira de référence), et les Toucouleur avec les Peuls. Les Serer, les Mandé et les Diola constituent trois catégories distinctes. La catégorie résiduelle regroupe les autres groupes ethniques, peu nombreux. En outre, pour les femmes, du fait des faibles effectifs concernés, nous avons ajouté les Mandingue et les Diola à la catégorie résiduelle. À Bamako, les Malinké sont regroupés avec les Bambara pour leur similitude linguistique et sociale, et constituent le groupe de référence. Nous avons distingué les Peuls, Soninké,

⁶ C'est-à-dire de 1.

Un célibat de crise ?

Sonraï et Minianka. Les Tamasheq et diverses ethnies à faible effectif constituent la catégorie autre.

Nous utilisons *la religion* déclarée à l'enquête. Nous avons regroupé, à Dakar, les Tidiane, les Mouride, les Layène et les Khadria pour former la catégorie des confréries musulmanes (référence) ; les musulmans hors confrérie et les chrétiens forment les deux autres catégories. À Bamako, l'Islam ne revêt pas cette forme confrérique, et nous avons distingué seulement les musulmans (référence) et les chrétiens, peu nombreux au demeurant.

Le niveau d'instruction est mesuré par la dernière classe fréquentée. Nous avons regroupé les hommes selon qu'ils n'avaient suivi aucune scolarité (catégorie de référence), qu'ils avaient le niveau de l'enseignement primaire (1 à 6 ans de scolarité à Bamako ou 1 à 7 à Dakar), du collège (7 à 9 ans de scolarité à Bamako ou 8 à 10 à Dakar), du lycée, de l'enseignement technique ou de l'enseignement supérieur. Pour les femmes, le niveau d'instruction distingue les non-scolarisées et les scolarisées c'est-à-dire celles qui ont au moins une année de scolarisation.

À cette série de caractéristiques "fixes"⁷ concernant l'individu, viennent s'ajouter plusieurs variables variant au cours du temps. Les enquêtes "Insertion urbaine" ont recueilli des biographies assez exhaustives. Ceci nous permet de traiter l'ordre d'arrivée des enfants, l'activité et le statut de résidence comme des variables indépendantes variant au cours du temps. C'est-à-dire que l'analyse prend en considération l'enchaînement des événements. La variable activité, par exemple, ne donne pas le statut d'activité du moment mais l'évolution de carrière ; un même individu connaît successivement plusieurs activités, et la variable reflète le temps passé dans chaque type d'activité pratiqué par l'individu depuis le début d'observation.

Nous disposons pour les hommes et les femmes, de la liste de tous leurs enfants et de leur date respective de naissance. Longtemps objet de la réprobation sociale, les naissances hors union sont de plus en plus nombreuses, et nous pouvons apprécier leur influence éventuelle sur le rythme du mariage. Nous

⁷ L'éducation a été considérée comme une variable fixe mais à tort, car le prolongement des études au-delà de 20 ans ou la reprise des études après une longue période d'interruption, devraient nous amener à prendre en considération le changement de niveau scolaire au cours du temps.

pouvons ainsi savoir si une *naissance a eu lieu avant le mariage*⁸ de la personne, et voir si, par la suite, il y a ou non-régularisation par le mariage.

Notre découpage distingue pour les hommes *les périodes d'activités* suivantes : salariés de l'administration (référence), salariés du secteur privé, salariés du secteur informel, indépendants du secteur informel, apprentis, étudiants ou chômeurs. Pour les femmes, les distinctions suivantes sont opérées : salariées (référence), indépendantes, apprenties, étudiantes, chômeuses ou inactives.

Le statut d'occupation du logement évolue au cours du temps. Cette variable permet d'évaluer le niveau d'indépendance économique dont peut jouir l'individu : on sera hébergé par son père et/ou sa mère, hébergé par une autre personne, ou encore locataire ou propriétaire de son logement (référence). La proportion de chefs de ménage propriétaires est relativement élevée à Dakar et Bamako mais l'accès à un logement indépendant est de plus en plus tardif⁹.

UN RETARD DE L'ÂGE AU MARIAGE DES HOMMES PLUS SENSIBLE À DAKAR

L'allure des courbes de Kaplan-Meier¹⁰ (figures 4.1 et 4.2) met bien en évidence le recul de l'âge au premier mariage des hommes dans chacune des deux villes. À chaque âge, le niveau de la courbe représente la proportion de la cohorte encore célibataire. Avant le 25^e anniversaire, dans chacune des villes, la proximité des courbes montre que le rythme de sortie du célibat par générations est similaire. Au-delà de cet âge, la génération la plus jeune se démarque nettement des deux plus anciennes dans chacune des villes. Le décalage qu'on observe entre les courbes se résume à celui entre les âges médians (tableau 4.5).

⁸ L'absence de naissance avant le mariage sert de référence.

⁹ Voir les chapitres 6 et 7 consacrés au logement. Par ailleurs, faute de typologie comparable dans les deux villes, nous n'avons pu prendre en considération le type d'habitat dans nos analyses.

¹⁰ Voir chapitre 1.

Un célibat de crise ?

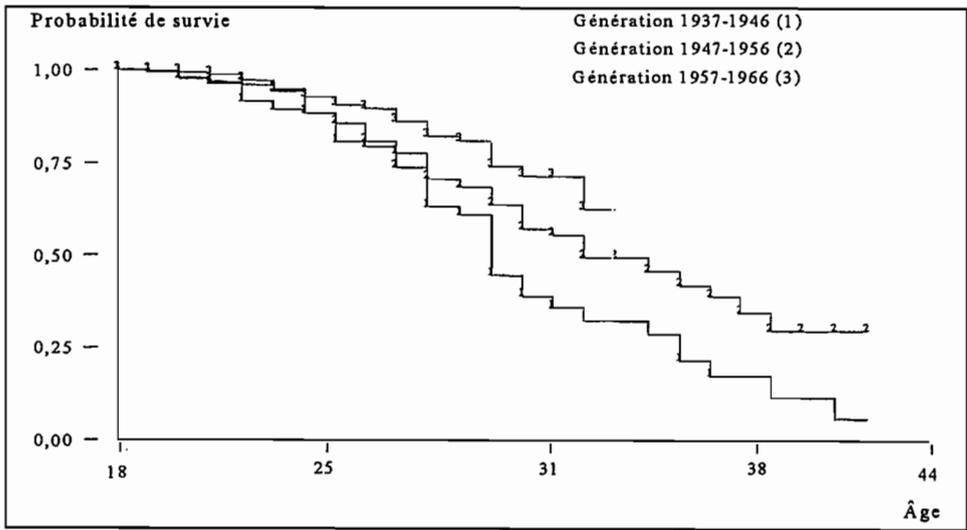


Figure 4.1 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Bamako. Sexe masculin

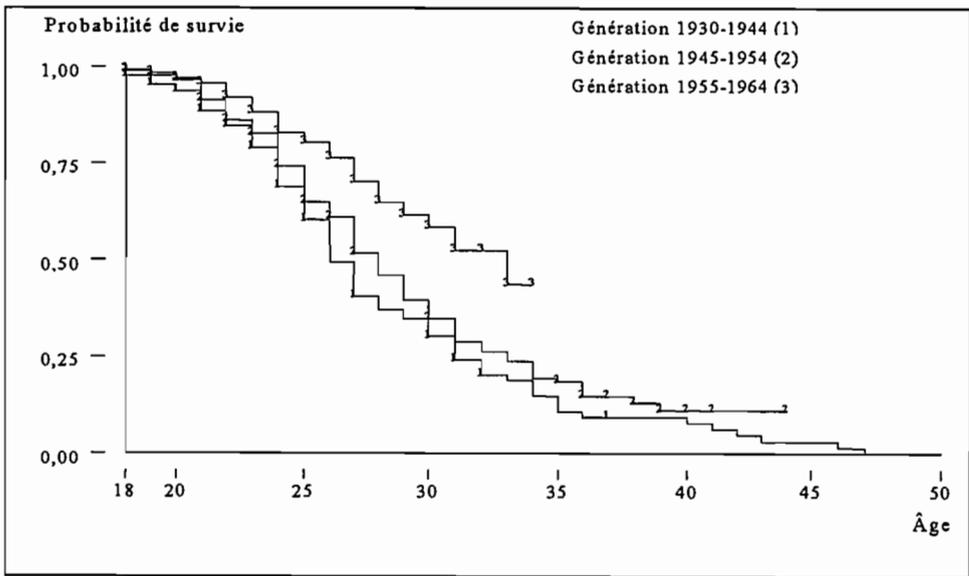


Figure 4.2 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Dakar. Sexe masculin

Trois générations de citadins au Sahel

Il traduit un report du calendrier des premiers mariages de deux ans entre la génération 1930-44 et celle de 1945-54 à Dakar et de 3 ans entre les générations 1937-46 et 1947-56 à Bamako. Le recul de l'âge médian atteint cinq ans entre la génération 1945-54 et la génération 1955-64 à Dakar contre un an seulement entre la génération 1947-56 et celle de 1957-66 à Bamako. Ce constat atteste d'un changement de comportement matrimonial plus profond dans la génération 1955-64 à Dakar que dans celle de 1957-66 à Bamako par rapport à la génération précédente.

Tableau 4.5 : Âge médian des hommes au premier mariage selon la génération de naissance

Génération	Dakar	Bamako
La plus ancienne	26 ans	30 ans
Intermédiaire	28 ans	33 ans
La plus jeune	(33 ans)	(34 ans)

Dans chacune des générations, l'âge médian est plus élevé à Bamako qu'à Dakar. Deux hypothèses : soit le recul de l'âge au mariage a été entamé plus tôt à Bamako, soit autrefois l'âge au mariage était plus tardif dans la société bamakoise¹¹. La différence d'âge médian par génération entre les deux villes est importante. Il est de 4 ans pour la plus ancienne génération, atteint 6 ans pour la génération intermédiaire et est relativement négligeable pour la plus jeune (1 an). On relève donc un mariage plus précoce à Dakar qu'à Bamako sauf pour la dernière génération, où l'on assiste à un rapprochement des âges médians au premier mariage.

L'ampleur du recul de l'âge au premier mariage sur l'ensemble de la période d'observation est bien plus prononcée à Dakar : l'écart d'âge médian au premier mariage entre les générations les plus anciennes et les plus jeunes est de 7 ans à Dakar et seulement 4 ans à Bamako. Comment alors expliquer la précocité et le recul plus important de l'âge au mariage des hommes à Dakar ?

¹¹ Rappelons que nous travaillons sur une sous-population spécifiquement urbaine.

Un célibat de crise ?

Le tableau 4.6 donne les résultats de la régression de Cox sur les données de chacune des deux villes. Trois modèles intégrant de plus en plus de variables ont été présentés pour chaque ville.

Les coefficients dans chacun des modèles 1 confirment le retard de calendrier déjà constaté précédemment. À Dakar aussi bien qu'à Bamako, la différence du rythme d'entrée en première union n'est pas statistiquement significative entre les deux générations intermédiaires alors que pour les hommes de la plus jeune génération, le rythme d'entrée en première union équivaut à la moitié de celui dans la plus ancienne génération (modèles 1). Cette différence ne disparaît pas lorsque l'on contrôle par l'âge d'arrivée dans la capitale, l'ethnie du père, la confession religieuse et le niveau d'instruction (modèles 2), mais toutefois le risque pour la génération la plus jeune diminue légèrement. Le contrôle par l'ensemble des différentes variables retenues (modèles 3) ne modifie pas non plus le résultat mais contribue à activer légèrement le rythme du mariage de la plus jeune génération qui, dans les deux villes, est environ 1,6 fois moins rapide que celui de la plus ancienne génération. Ceci démontre que les caractéristiques retenues n'expliquent pas à elles seules la différence de comportement observée par génération, même si elles ont des effets propres ou des effets résultant de leur interaction sur le mariage. Il existe un effet propre de génération sur lequel nous reviendrons par la suite.

Les migrants des deux villes arrivés avant leur douzième anniversaire semblent avoir adopté le même comportement que les natifs. Ces migrants sont ceux que l'on peut considérer comme "socialisés" dans la ville en raison de leur jeune âge à l'arrivée. On constate qu'il n'y a pas de différence significative entre les Dakarois de naissance et ceux qui sont arrivés à Dakar pendant leur adolescence, alors que les Bamakois arrivés après 12 ans se marient beaucoup plus rapidement que les Bamakois de naissance.

L'appartenance ethnique que l'on peut considérer comme la principale caractéristique culturelle ne se révèle pas déterminante pour l'entrée en première union à Bamako, où le rythme du mariage pour les principales ethnies ne semble pas se distinguer de celui des Bambara. À Dakar, à l'exception des hommes Diola qui se marient deux fois plus rapidement que les Wolof, les autres ethnies rencontrées ne présentent pas de différence de comportement avec les Wolof.

Trois générations de citadins au Sahel

Tableau 4.6 : Les coefficients¹² du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour l'entrée en première union des hommes à Dakar et à Bamako

Variable ¹³	Catégorie		Modèles à Dakar			Modèles à Bamako		
	Dakar	Bamako	1	2	3	1	2	3
Génération (Dakar 1930-44) (Bamako 1937-46)	1945-54	1947-56	0,81	0,95	1,02	0,79	0,85	0,86
	1955-64	1957-66	0,45***	0,54***	0,64**	0,43***	0,45***	0,60***
Âge d'arrivée à Dakar/Bamako (Né à Dakar/Bamako)	Arrivé :							
	- avant 12 ans			1,41*	1,30		1,43	1,38
	- entre 12 et 18 ans			1,18	1,01		2,27***	1,64*
Ethnie du père (Dakar Wolof) (Bamako Bambara)	Peulh	Peulh		1,08	0,90		0,96	0,93
	Mandé	Soninké		0,86	0,94		1,42	1,36
	Serer	Sonraï		0,91	0,87		0,90	1,63
	Diola	Minianka		1,50	2,00*		1,16	0,92
	Autre	Autre		1,35	1,33		1,54*	1,60**
Religion (Dakar confrérie) (Bamako musulman)	Chrétienne			0,38**	0,33**		1,14	1,26
	Autre musulman			0,67*	0,59***			
Niveau d'instruction (non scolarisé)	Primaire			0,66**	0,66**		1,01	0,86
	Collège			0,65**	0,69*		0,91	0,92
	Secondaire et plus			0,62**	0,58**		0,78*	0,96
Naissance d'enfant avant le mariage (Non)	Oui				1,04			2,10***
Période d'activité (Salarié administration)	Privé moderne				0,93			1,34
	Indépendant informel				0,73			0,96
	Salarié de l'informel				0,97			1,40
	Apprentissage				0,29***			0,64
	Étude				0,36***			0,21***
	Chômage				0,22***			0,06***
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par :							
	- des parents				0,65***			0,63**
	- d'autres personnes				0,66**			0,82

Source : À partir des enquêtes "Insertion des migrants en milieu urbain", Dakar 1989 et Bamako 1992.

¹² Ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

¹³ La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Un célibat de crise ?

Les chrétiens à Bamako n'affichent pas de différence significative avec les musulmans alors qu'à Dakar ils se distinguent nettement par un rythme beaucoup plus lent de sortie du célibat.

Le niveau d'instruction ne semble pas avoir d'effet sensible sur le premier mariage à Bamako, alors qu'à Dakar, quel que soit le niveau scolaire atteint, le rythme d'entrée en première union est fortement ralenti pour les personnes instruites. À Bamako, l'influence de la scolarisation semble plus complexe ; en effet si un niveau scolaire secondaire semble réducteur du rythme de mariage (coefficient significatif de 0,78 dans le modèle 2), la prise en considération des périodes d'étude (au modèle 3) montre qu'il n'y a plus d'influence du niveau de scolarisation. C'est la durée des études plus que le niveau atteint, qui contribue au ralentissement du rythme d'entrée en première union des hommes à Bamako. Le niveau d'instruction joue donc un rôle bien plus important à Dakar qu'à Bamako dans les transformations qui affectent le mariage.

Nos hypothèses concernant la régulation *a posteriori* par le mariage de naissances hors union ne se vérifient qu'à Bamako. En effet, devenir père pendant le célibat conduit au mariage deux fois plus rapidement à Bamako. Par contre, à Dakar, les jeunes n'assument pas toujours leurs responsabilités, la paternité hors union n'accuse pas d'effet sensible sur le mariage. À Bamako, les naissances prénuptiales sont traditionnellement censées être régularisées par le mariage lorsqu'elles ne surviennent pas à la suite des fiançailles¹⁴, qui présagent éventuellement le mariage. Pour les deux générations les plus anciennes, il apparaît que les naissances prénuptiales ont malgré tout été précédées par des fiançailles, alors que dans la plus jeune génération, la plupart des naissances hors mariage (les $\frac{3}{4}$) précèdent même les fiançailles. Il est probable que le doublement du rythme de l'entrée en première union soit surestimé par l'importance des naissances après les fiançailles. Les naissances prénuptiales à Bamako, ne sont pas forcément des naissances hors union sauf pour la dernière génération. À Dakar, on constate que plus les générations sont jeunes, plus les naissances prénuptiales sont nombreuses. Dans la génération 1930-1944, 11 % des naissances vivantes à la date de l'enquête sont issues d'une conception prénuptiale. Cette proportion double pratiquement pour la génération suivante (22 %) et triple pour la plus jeune (32 %) (Djiré, 1993). Une proportion de plus

¹⁴ On ne dispose pas de données sur les fiançailles à Dakar.

en plus grande d'hommes jeunes est impliquée dans ce type de naissance (Antoine et Djiré, 1996).

Les périodes d'activité, quel que soit le statut et le secteur, ne présentent pas de différences par rapport à l'entrée en première union des actifs de l'administration publique aussi bien à Bamako qu'à Dakar. La période d'apprentissage n'affecte pas sensiblement le mariage à Bamako et se révèle réductrice du risque de mariage à Dakar. Ce sont les périodes d'étude et surtout celles de chômage qui conduisent à une réduction considérable du rythme de l'entrée en première union dans les deux villes, relativement plus à Bamako qu'à Dakar.

La période d'hébergement par le père ou la mère freine l'entrée en union dans les deux villes. La période d'hébergement par d'autres personnes n'a pas d'effet sensible à Bamako, alors qu'à Dakar elle conduit à un rythme de mariage semblable à celui de la période d'hébergement par le père ou la mère.

Dans les deux villes, les hommes des plus jeunes générations connaissent une entrée en union plus lente, expliquée en partie seulement par les caractéristiques retenues. Le principal facteur du retard d'entrée en première union réside surtout dans le retard d'entrée dans la vie active à Dakar aussi bien qu'à Bamako. L'absence de perspectives professionnelles semble favoriser une certaine atonie du marché matrimonial.

Pour la plus jeune génération, le passage à la majorité et à la maturité est concomitant avec des tensions accrues sur le marché de l'emploi. Le secteur informel qui reste le seul débouché n'est plus à même d'accueillir cet afflux de chômeurs. Pour cette génération dont la plupart des hommes sont à la recherche d'un premier emploi, la période de chômage est la plus défavorable à un mariage rapide. La chance de conclure un mariage pendant une période d'attente d'emploi est 4,5 fois moins rapide que pour les salariés à Dakar, et 16 fois moins à Bamako. Les recrutements dans la fonction publique semblent plus drastiques et les fermetures d'entreprises plus fréquentes à Dakar, et pourtant les effets sur le mariage des hommes des tensions sur le marché de l'emploi se font davantage ressentir à Bamako.

UN EFFET DE GÉNÉRATION PLUS MARQUÉ CHEZ LES FEMMES

Le recul de calendrier du premier mariage des femmes est perceptible dans les différentes générations des deux villes (figures 4.3 et 4.4). De même que chez les hommes, à génération égale, l'âge médian demeure plus précoce à Dakar.

Toutefois, l'évolution de cet âge ne se passe pas de la même manière que chez les hommes. En effet, le décalage d'âge entre les générations successives semble plus régulier à Dakar : 3 ans entre les générations les plus anciennes et 4 ans entre la génération intermédiaire et la plus jeune (tableau 4.7). L'écart d'âge à Bamako entre les générations de femmes est de 7 ans entre les plus anciennes et de 4 ans entre la seconde et la dernière génération. Le changement du rythme d'entrée en union est bien plus marqué à Bamako où l'âge au mariage recule également plus rapidement chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 4.7 : Âge médian des femmes au premier mariage selon la génération de naissance

Génération	Dakar	Bamako
La plus ancienne	16 ans	17 ans
Intermédiaire	19 ans	24 ans
La plus jeune	(23 ans)	(28 ans)

Les coefficients de la régression univariée concernant les générations dans les deux villes permettent de préciser les évolutions du retard de l'âge au mariage des femmes (modèles 1 du tableau 4.8). Dans chacune des villes, on constate un ralentissement du rythme de l'entrée en première union de la plus ancienne à la plus jeune génération. Le risque demeure fortement élevé pour la génération née en 1955-1964 à Dakar alors que le ralentissement se produit dès la génération 1947-1956 à Bamako. Un peu comme pour les hommes, le recul de l'âge au mariage des femmes semble plus progressif à Bamako, alors que le changement de comportement matrimonial semble toucher particulièrement la plus jeune génération à Dakar. Quel que soit le modèle, cette tendance se maintient pour cette génération.

Trois générations de citadins au Sahel

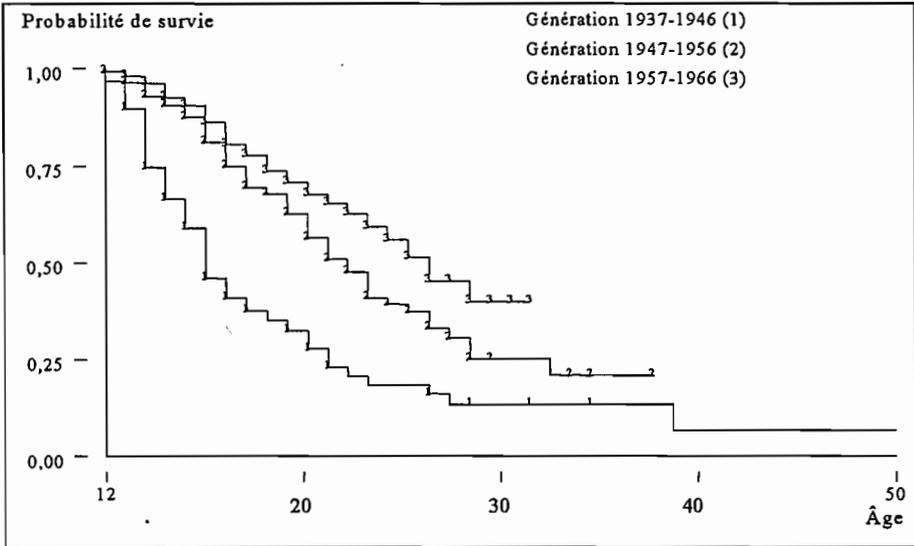


Figure 4.3 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Bamako. Sexe féminin

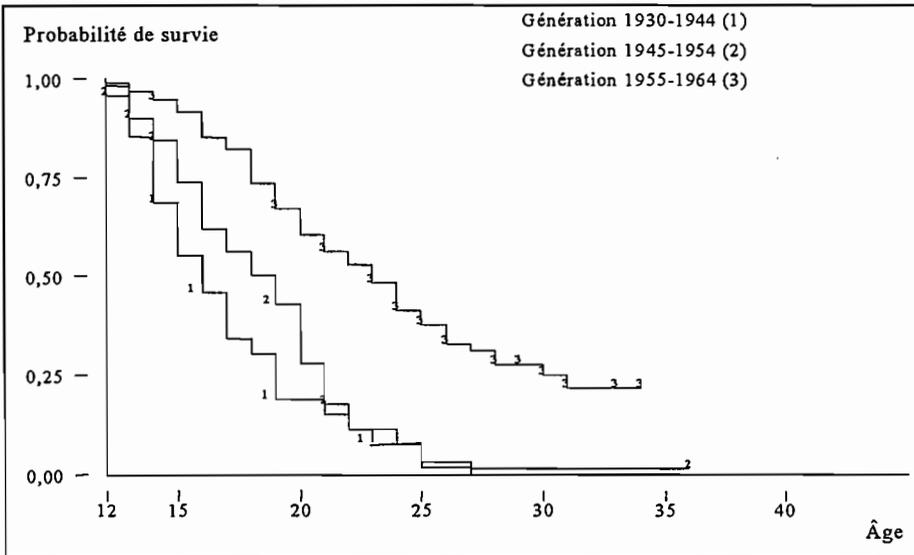


Figure 4.4 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Dakar. Sexe féminin

Un célibat de crise ?

Tableau 4.8 : Les coefficients¹⁵ du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour l'entrée en première union des femmes à Dakar et à Bamako

Variable ¹⁶	Catégorie		Modèles à Dakar			Modèles à Bamako		
	Dakar	Bamako	1	2	3	1	2	3
Génération (Dakar 1930-44) (Bamako 1937-46)	1945-54	1947-56	0,71*	0,85	0,81	0,49***	0,69**	0,71**
	1955-64	1957-66	0,25***	0,33***	0,32***	0,33***	0,46***	0,49***
Âge d'arrivée à Dakar/Bamako (Né Dakar/Bamako)	Arrivé avant 12 ans			1,39	1,23		1,00	0,96
Ethnie du père (Dakar Wolof) (Bamako Bambara)	Peulh	Peulh		1,30	1,48*		1,09	1,02
	Serer	Soninké		1,42	1,34		1,29	0,52**
	Autre	Sonraï		1,64**	1,60**		0,67	0,65
		Minianka Autre					0,81 0,90	0,78 0,89
Religion (Dakar confrérie) (Bamako musulmane)	Chrétienne			0,39*	0,39*		-	-
Niveau d'instruction (non scolarisée)	Scolarisée			0,62***	0,90		0,51***	0,68**
Naissance d'enfants avant le mariage (Non)	Oui				1,12			1,71***
Période d'activité (Salariée)	Chômage				1,02			0,54
	Étude				0,33***			0,20***
	Apprentissage				0,71			0,36
	Informel				1,50			0,47

Source : À partir des enquêtes "Insertion des migrants en milieu urbain", Dakar 1989 et Bamako 1992.

La prise en compte des caractéristiques retenues n'affecte pas la nuptialité des célibataires de la même manière à Dakar qu'à Bamako. Il ressort que ces caractéristiques, notamment l'âge d'arrivée, l'ethnie, la religion et le niveau d'instruction, sont associées à la différence de comportement des femmes de la génération intermédiaire (1945-1954) à Dakar. En effet, cette différence n'est

¹⁵ Ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

¹⁶ La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Trois générations de citadins au Sahel

plus statistiquement significative dès qu'on contrôle ces variables. En revanche, la différence de comportement affichée par les Bamakoises n'est pas modifiée par les variables retenues. C'est-à-dire que ces caractéristiques seules n'expliquent pas le ralentissement du premier mariage pour les plus jeunes générations à Bamako. Toutefois, dans les deux villes, le contrôle par les autres variables maintient un effet qui contribue à relever le rythme d'entrée en première union sans pour autant atteindre celui de la plus ancienne génération.

L'âge d'arrivée à Dakar ou à Bamako ne se révèle pas discriminant pour l'entrée en première union. Les migrantes retenues dans la population à risque ont au plus douze ans à leur arrivée dans la ville. On peut accepter que ces migrantes, "socialisées" en ville, ont tendance à adopter le comportement des Bamakoises ou des Dakaroises de naissance.

Le comportement matrimonial diffère selon l'ethnie de manière plus marquée à Dakar qu'à Bamako. À Dakar, les femmes Peuls affichent un rythme de premier mariage plus accéléré (1,48). Les femmes Serer ne se distinguent pas des Wolof. À Bamako, les femmes Soninké entrent presque deux fois plus lentement en première union que les femmes Bambara. Les autres ethnies n'enregistrent pas de différence notable sur le risque du premier mariage.

Les femmes chrétiennes se marient nettement moins précocement que les musulmanes à Dakar ; elles connaissent un rythme d'entrée en première union trois fois moins rapide que leurs consœurs musulmanes. L'effet de la religion chrétienne est le même pour les hommes que pour les femmes : il accentue le recul de l'âge au mariage.

La scolarisation des femmes réduit le rythme du premier mariage dans les deux villes. Cependant, le contrôle de la période d'activité affecte la perception de cette différence à Dakar. En effet, lorsque l'on prend en considération la durée passée en période d'études, on s'aperçoit que c'est la durée de la scolarisation plus que le niveau scolaire qui freine le mariage des femmes dans la capitale sénégalaise (Antoine, Djiré et Laplante, 1995). Cet effet ne se retrouve pas à Bamako.

Devenir mère avant le mariage n'affecte pas le premier mariage à Dakar. Pourtant, le phénomène est de plus en plus répandu, comme on l'a vu précédemment pour les hommes où les jeunes pères épousent de moins en moins les jeunes mamans. Le fait n'est pas spécifiquement urbain, ainsi à

Un célibat de crise ?

Niakhar, en milieu rural sénégalais, au début des années 1990¹⁷, les naissances en dehors du mariage représentent environ 15 % des naissances (Delaunay, 1994). Par contre, à Bamako, une naissance pré-nuptiale accélère l'entrée en union de 1,71 fois. Dans cette ville, c'est à la suite des fiançailles que les naissances pré-nuptiales surviennent en majorité, tout au moins pour les deux plus anciennes générations (dans trois cas sur quatre). Mais la tendance s'inverse pour la plus jeune génération, le nombre de naissances pré-nuptiales progresse et, dans environ 60 % des cas, ces grossesses ont lieu avant même les fiançailles¹⁸.

En dehors des périodes d'études qui réduisent fortement les chances d'entrée en première union, les autres périodes d'activités n'ont pas d'effet significatif sur le premier mariage des femmes. De même que pour les hommes, dans les deux villes, le rythme d'entrée en union des femmes demeure beaucoup plus lent pour les plus jeunes générations. La caractéristique la plus discriminante à Bamako concernant la première union des femmes est la scolarisation et surtout la durée des études. Toutefois, elle ne suffit pas à expliquer le mariage plus tardif des femmes de la jeune génération. Il faut peut-être rechercher l'explication dans de nouvelles aspirations des jeunes femmes concernant le mariage et le choix du conjoint.

CONCLUSION

Nos analyses, à partir d'observations longitudinales, mettent en évidence une transition de la primo-nuptialité traduite par un retard du calendrier des premiers mariages pour les jeunes générations. Plusieurs variables se sont révélées déterminantes dans le recul de l'âge au mariage, mais pas suffisantes pour expliquer à elles seules le comportement de la génération la plus jeune par rapport à celui de leurs aînés. L'incertitude économique pèse certainement sur les projets matrimoniaux des jeunes générations.

Les effets des différentes caractéristiques ne sont pas identiques pour les femmes ou les hommes. Dans l'ensemble, les modèles retenus s'avèrent plus explicatifs pour les hommes que pour les femmes. Ils font apparaître entre les

¹⁷ Soit 24 % si l'on y ajoute les conceptions pré-nuptiales.

¹⁸ À partir des données de l'enquête biographique de Bamako, 1992.

Trois générations de citadins au Sahel

deux villes des différences de comportements matrimoniaux bien plus importantes chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, l'effet du niveau d'instruction et des périodes d'activité touchent bien plus le mariage des hommes.

La transition de la nuptialité masculine semble plus amorcée à Dakar qu'à Bamako. L'influence de la scolarisation est flagrante à Dakar, ce qui n'est pas encore le cas à Bamako. La crise économique, si l'on s'en tient au manque d'emploi ou de logement, affecte significativement le mariage des hommes dans les deux villes. Devant l'ampleur de la crise, les hommes hésitent à s'engager dans une union. Avec l'amplification de la crise à Dakar, la plus jeune génération est particulièrement affectée, tant sur le plan de la solidarité familiale que sur le plan individuel. Leur adolescence a commencé avec la récession des années 1970 qui s'est accentuée dans la décennie 1980. Leurs aînés, déjà mariés, sont atteints dans leur capacité à soutenir économiquement les plus jeunes (Antoine, Djiré et Laplante, 1995). Une autre étude conduite sur les mêmes données à Bamako, mettait en évidence un effet positif de la mobilité sociale ascendante des hommes sur l'entrée en première union (Marcoux et Piché, 1996). Ce sont les plus jeunes qui voient diminuer leurs chances d'accès à un emploi et donc à un logement indépendant. La prolongation des périodes de chômage, la perspective d'emplois précaires, les difficultés d'accès au logement sont autant d'obstacles à fonder un ménage, et dont la réalité n'échappe pas aux jeunes citadins. La perspective de surmonter ces obstacles conduit à des aspirations nouvelles du couple qui sont difficiles à concrétiser dans le contexte de crise, aussi bien à Dakar qu'à Bamako.

Ce constat permet de présager que le retard de l'âge au mariage des femmes découle peut-être en partie du mariage de plus en plus tardif des hommes. La validation de cette hypothèse nécessite toutefois des investigations plus approfondies. Contrairement aux modèles concernant les hommes, l'analyse des régressions est plus riche d'enseignements pour les Bamakoises que pour les Dakaroises. À Bamako, le ralentissement de l'entrée en union s'opère progressivement d'une génération à l'autre, alors qu'à Dakar, le changement concerne essentiellement la génération la plus jeune. Certains effets sont attendus, ainsi la maternité, conformément aux normes sociales en vigueur accélère encore le mariage à Bamako, alors que ce n'est pas le cas à Dakar, traduisant un relâchement des contraintes sociales dans cette dernière ville. Paradoxalement, d'autres valeurs liées à la modernité jouent davantage à Bamako en ce qui concerne la sortie du célibat féminin. La scolarisation et la

durée des études favorisent une transition de la nuptialité féminine à Bamako. L'activité professionnelle ne semble pas jouer un rôle, mais signalons qu'une étude entreprise à partir des mêmes données, a mis en évidence que l'appauvrissement de la population à Bamako aurait plus touché l'entrée en première union des femmes que celle des hommes (Marcoux et Piché, 1996). Selon leurs résultats, l'effet net de la mobilité sociale descendante conduit à une accélération du mariage chez les Bamakoises, alors qu'elle semblerait la ralentir pour les Bamakois.

Certaines variables n'ont pu être saisies lors des deux enquêtes, comme l'importance des prestations matrimoniales qui, pour certains auteurs, constituent un frein supplémentaire au mariage (Diop, 1987). Toutefois, au stade actuel, il n'est pas erroné de croire que l'aspiration des plus jeunes, si elle tient compte de leurs nouvelles conditions de vie en milieu urbain, est de plus en plus différente de celle de leurs aînés ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989) sont arrivés à un constat analogue pour plusieurs autres pays en développement. L'incertitude face à l'avenir concerne une population qui a parfois des prétentions nouvelles : la conception du couple évolue, les femmes aspirent à un nouveau statut, le besoin de confort grandit. Le décalage s'accroît entre les aspirations et les potentialités économiques individuelles. Certes nous n'avons pas épuisé les différentes caractéristiques pouvant affecter le mariage, mais la différence de comportement entre générations serait-elle l'illustration d'une perception nouvelle de l'avenir par les plus jeunes ?

Bibliographie

- ANTOINE P. et DJIRÉ M., 1996. – *Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar*. – Ouagadougou, AUPELF-UREF/UERD, 18 p. (Secondes journées scientifiques du réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, UERD, Ouagadougou, 13-15 novembre) (à paraître).
- ANTOINE P., DJIRÉ M. et LAPLANTE B., 1995. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, n° 1, p. 95-118.
- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1991. – "More single women in African cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville", *Population English selection*, n°3, p. 149-169.

Trois générations de citoyens au Sahel

- BOYE A.K., 1987. – *La condition juridique et sociale de la femme dans quatre pays du Sahel*. – Bamako, 430 p. (Études et travaux de l'USED, n° 9).
- BOYE A.K., HILL K., ISSACS S. and GORDIS D., 1991. – "Marriage Law and Practice in the Sahel", *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 6, p. 343-349.
- COURGEAU D. et LELIÈVRE E., 1989. – *Analyse démographique des biographies*. – Paris, INED, 268 p.
- DELAUNAY V., 1994. – *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*. – Paris, CEPED, 326 p. (Les Études du CEPED, n° 7).
- DHS-MALI, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali 1987*. – Bamako, CERPOD/DHS, 187 p.
- DHS-SÉNÉGAL, 1988. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986*. – Direction de la Statistique/DHS, 173 p.
- DHS-SÉNÉGAL, 1994. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-1993*. – Direction de la Prévision et de la Statistique/DHS.
- DIOP A.B., 1982. – "Jeunes filles et femmes de Dakar : conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle", *Bulletin de l'IFAN*, T.44, série B.1.2., p. 163-212.
- DIOP N., 1987. – *Structures familiales et fécondité en milieu urbain : le cas de Dakar*. – Paris, EHESS, 105 p. (Mémoire de DEA).
- DJIRÉ M., 1993. – *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar*. – Montréal, Université de Montréal, 110 p. (M.Sc de Démographie).
- DONADJÉ F., 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain/Institut de Démographie, Académia, 222 p.
- FERRY B., 1977. – *Étude de la fécondité à Dakar (Sénégal). Objectifs, méthodologie et résultats*. – Dakar, ORSTOM, 284 p.
- HERTRICH V. et PILON M., 1997. – *Transitions de la nuptialité en Afrique*. – Paris, CEPED, 27 p. (Rapport de recherche, n° 15).

Un célibat de crise ?

- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R. et MEEKERS D., 1988. – "Les caractéristiques et tendances du mariage", in : TABUTIN D. (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247. – Paris, L'Harmattan.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G. and MEEKERS D., 1989. – "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in : LESTHAEGHE R. (ed.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*. – University of California Press, p. 239-337.
- MARCOUX R., 1991. – "Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali", in : Conférence *Femme, Famille et Population*, UEPA, Ouagadougou, vol. 1, p. 350-368.
- MARCOUX R. et PICHÉ V., 1996. – *Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako*. (Communication présentée aux Secondes journées scientifiques du Réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996) (à paraître).
- MBOUP G., 1992. – *Étude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986)*. – Montréal, Université de Montréal. (Collection de thèses et mémoires sur le Sahel, n° 27).
- MCDONALD P., 1985. – "Social organization and nuptiality in developing countries", in : CLELAND J. and HOBcraft J. (eds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. – Oxford, Oxford University Press.
- NATIONS UNIES, 1988. – *First Marriage : Patterns and Determinants*. – New York, Department of International Economic and Social Affairs, ST/ESA/SER/R/76.
- PARKIN D. et NYAMWAYA D., 1987. – *Transformations of African Marriage*. – Manchester University Press, p. 17-34. (International African Seminars New Series, n° 3).
- THIRIAT M.-P., 1996. – *Transition de la nuptialité et mutations socio-économiques au Togo*. – Paris, Département de sociologie et de démographie sociale, Université de Paris X, 350 p. + annexes. (Thèse de doctorat en Démographie).

AU CŒUR DES RELATIONS HOMMES-FEMMES : POLYGAMIE ET DIVORCE

Philippe ANTOINE, Mamadou DJIRÉ et Jeanne NANITELAMIO

La mise en parallèle de l'évolution de la polygamie et du divorce à Dakar et à Bamako, est intéressante à plus d'un titre. Les deux contextes urbains possèdent des éléments qui soulignent leurs différences, tout en ayant à certains égards des traits communs, notamment au plan socio-culturel et religieux. Le contexte urbain dakarois est beaucoup plus "moderne" que celui de Bamako, aussi bien par le cadre bâti que par les modes de vie proposés. À Bamako, les individus vivent davantage au sein de concessions familiales, cette proximité spatiale pouvant se traduire par une plus grande emprise des familles dans la vie individuelle. Dans la vie quotidienne, on note un plus grand "attachement" aux traditions à Bamako qu'à Dakar, ville où la différenciation des modes de vie est plus évidente par exemple dans les relations sociales et les loisirs.

En dépit de ces différences, il faut relever la proximité socio-culturelle et religieuse des deux pays dont Dakar et Bamako sont les capitales. En effet dans les deux pays, à quelques exceptions près, la polygamie était, selon les normes traditionnelles, un régime matrimonial "normal" pour ceux qui pouvaient y accéder. Cette institution repose donc sur un fondement socio-culturel auquel l'Islam est venu, en la réglementant, conférer une légitimité et une caution divine. Dans ces deux pays, prédomine également une représentation similaire du statut et des rôles de la femme dans la société : la dépendance des femmes s'inscrit principalement dans la famille et le ménage avec comme destin premier le

mariage et la maternité. Enfin, d'une manière générale, tant pour les hommes que pour les femmes, la vie individuelle a du mal à s'affirmer dans plusieurs domaines de la vie courante. En ce qui concerne la polygamie et le divorce notamment, le groupe familial garde, avec des nuances, une influence indéniable. Les tentatives d'analyse d'évolution de ces phénomènes doivent s'inscrire sur cette trame socio-culturelle.

Les études concernant la nuptialité en Afrique sont relativement peu nombreuses, mais elles ont permis de comprendre, en ce qui concerne la polygamie, à la fois la dynamique démographique (Pison, 1986 ; Pilon, 1991) et les dynamiques sociales et économiques en jeu (Boserup, 1970 ; Goody, 1973 ; Meillassoux, 1975). L'évolution de la polygamie a également été appréhendée, et contrairement aux idées reçues, le mode de vie urbain ne semble pas incompatible avec cette institution (Clignet, 1987 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989 ; Antoine et Nanitelamio, 1996). La polygamie peut même favoriser de nouvelles répartitions des activités au sein du ménage. Ainsi au Mali, selon Marcoux (1991), les femmes dans les ménages polygames sont plus susceptibles de mener des activités rémunératrices. En ce qui concerne les hommes, ni l'éducation, ni l'activité dans le secteur moderne, ni la religion chrétienne ou même l'ethnie ne semblent affecter la polygamie dans les villes africaines (Clignet, 1975 et 1987). On dispose par contre de moins d'études sur le divorce, en particulier sur la base de l'hypothèse selon laquelle le milieu urbain favoriserait, dans certaines conditions, la rupture d'union.

Polygamie et divorce recouvrent-ils les mêmes réalités dans ces deux contextes urbains ? Nous tenterons de donner des éléments de réponses à cette question en utilisant des données quantitatives et qualitatives qui permettent à la fois d'appréhender les facteurs influençant ces événements, et les perceptions qu'en ont les hommes et les femmes de ces deux villes. Après avoir présenté le contexte de la polygamie et du divorce dans les deux capitales, l'analyse tente de mettre en évidence les principaux facteurs influençant la formation d'une union polygame et la séparation, à l'aide d'une part de l'exploitation des données biographiques quantitatives, mais aussi d'une série d'entretiens approfondis menés ultérieurement, auprès de quelques hommes et femmes à Dakar et Bamako.

LA MOBILITÉ MATRIMONIALE À DAKAR ET À BAMAKO

Le cadre législatif du mariage

La polygamie est reconnue dans la législation moderne, mais dans les deux pays un compromis s'est établi entre les traditions (ne prévoyant pas de limitation du nombre des épouses) et la religion musulmane (limitant le nombre d'épouses à quatre). Le code sénégalais de la famille et le code malien permettent d'opter soit pour le régime de la monogamie, soit pour le régime de la polygamie, dans ce dernier cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses. Au Sénégal, il existe une troisième option qui, dans le cadre de la polygamie, limite le nombre des épouses que le mari peut avoir en même temps. L'option de la monogamie est en principe définitive au Sénégal et ne peut être changée même après un divorce. Cependant la réalité des faits montre que cette option en principe "irrévocable" est souvent contournée lors d'un second mariage religieux, qui a autant de valeur que le mariage civil. Au Mali, le consentement de l'épouse est nécessaire pour devenir polygame. Sur ce point le droit civil rejoint le droit musulman et les pratiques anciennes selon lesquelles la première épouse était étroitement associée au choix de la nouvelle co-épouse. Aujourd'hui, cette disposition légale, censée donner une marge de négociation à l'épouse, soulève d'autres problèmes, car la plupart des femmes n'ont pas toujours les moyens matériels et psychologiques nécessaires pour utiliser cette clause à leur avantage. Ainsi que le souligne une de nos interlocutrices bamakoises : *"Quand il y a remariage, c'est la femme qui est dans le régime monogamique qui souffre. On te propose soit le divorce soit d'accepter. Dans la majorité des cas, elles acceptent parce qu'elles ont déjà beaucoup d'enfants, elles ne sont pas indépendantes économiquement, donc elles sont là, elles sont obligées de se soumettre comme un objet à l'homme..."* (Bamakoise de 31 ans, universitaire, polygame)¹.

La marge de manœuvre dont disposent les femmes dans les deux pays est relativement étroite. Les différents réaménagements législatifs, tout en permettant

¹ Voir dans la partie suivante, la présentation des entretiens dont est issue cette entrevue.

certaines options, sont plutôt favorables à la polygamie. C'est ainsi qu'au Sénégal, comme au Mali, faute pour l'homme de souscrire à l'une des options, le mariage est placé sous le régime de la polygamie.

L'importance démographique de la polygamie

Le Sénégal et le Mali sont toujours cités parmi les pays où la polygamie est très répandue, mais ce ne sont pas les seuls, et d'autres pays africains connaissent une forte proportion d'unions polygamiques comme le Togo par exemple. Parmi les hommes âgés de 55-59 ans, la proportion de polygames était au Sénégal en 1955 (Ministère du Plan, 1962) d'environ 30 % et de 40 % au recensement de 1976 (Direction de la Statistique, 1982) ; elle atteint 45 % en 1989. En 1955, les hommes de 60 ans avaient connu en moyenne 2,6 mariages et comptaient 1,45 épouses en moyenne (Ministère du Plan, 1962). En 1989, le nombre moyen de mariages diminue (2,2), mais le nombre d'épouses encore en union augmente (1,7). Entre 1978 et 1986, la polygamie n'évolue guère pour l'ensemble du Sénégal : 60 % des femmes de plus de 35 ans sont en union polygame.

Au Mali, du côté des hommes, on observe dans l'ensemble un maintien de la polygamie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 1985, la proportion d'hommes de 55-59 ans polygames est de 41 % en milieu rural et 39 % en milieu urbain (Marcoux *et al.*, 1995). Les différences entre les deux milieux sont peu importantes.

L'indice de polygamie, calculé cette fois pour la population féminine, nous permet de montrer, de façon plus nette, l'importance de cette pratique nuptiale au Mali. On constate ainsi qu'au milieu des années 1980, près de la moitié des femmes mariées au Mali l'étaient dans le cadre d'une union polygame. Les différences entre le milieu urbain et le milieu rural paraissent peu importantes alors que les niveaux se maintiennent au cours de la période étudiée. Si nous observons une légère diminution de la proportion de femmes en union polygame en zone urbaine, la polygamie demeure néanmoins encore très répandue. Par exemple, à 30-34 ans, on compte toujours près de la moitié des femmes mariées à des hommes polygames.

Tableau 5.1 : La répartition de la population masculine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar (en pourcentage)

Groupe d'âges	Bamako			Dakar		
	Déjà marié	Polygame	Divorcé	Déjà marié	Polygame	Divorcé
25-29	25	5	1	22	6	6
30-34	59	7	1	53	9	5
35-39	86	12	2	83	14	4
40-44	93	24	2	90	26	3
45-49	96	37	2	96	34	3
50-54	97	42	1	98	43	2
55 et +	99	42	2	96	47	2
Ensemble	45	24	2	44	27	3

Source : À partir des données de l'enquête ménage IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête ménage Dakar, 1989.

Le tableau 5.1 donne la distribution de la population masculine de 25 ans et plus à Bamako et à Dakar en distinguant la proportion d'hommes déjà mariés au moins une fois, la proportion d'hommes en union polygame parmi les hommes déjà mariés, et la proportion de divorcés. L'évolution du phénomène dans les différents groupes d'âges fait ressortir une fréquence de la polygamie progressant avec l'âge. À Bamako et à Dakar, son évolution est régulière et les niveaux par groupes d'âges sont presque identiques. C'est à partir du groupe d'âges de 45-49 ans que le phénomène atteint un peu plus du tiers des hommes. La plus forte proportion d'hommes polygames (presque la moitié des hommes) se rencontre chez les plus de 55 ans à Bamako (42 %) et encore plus à Dakar (47 % des hommes déjà mariés).

Tant à Bamako qu'à Dakar, la polygamie affecte environ un tiers de la population féminine de plus de 20 ans déjà mariée (tableau 5.2). La précocité de l'entrée en union polygame est plus grande pour les femmes que pour les hommes dans les deux villes. Les schémas concernant la proportion de femmes en union polygame ne présentent pas de différences majeures entre les deux villes. La fréquence de la polygamie s'accroît avec l'âge jusqu'au groupe d'âges 40-44 ans où la proportion de femmes en union polygame avoisine la moitié des femmes

Trois générations de citadins au Sahel

déjà mariées, tant à Bamako qu'à Dakar (52 % dans les deux villes). À partir de ce groupe d'âges, la proportion de femmes en union polygame décroît en même temps que la proportion des veuves accuse une forte augmentation dans ces groupes d'âges.

Tableau 5.2 : La répartition de la population féminine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar (en pourcentage)

Groupe d'âges	Bamako			Dakar		
	Déjà mariée	En union polygame	Divorcée	Déjà mariée	En union polygame	Divorcée
20-24	50	21	2	43	21	6
25-29	71	25	2	73	29	10
30-34	87	37	5	88	35	10
35-39	95	42	4	93	42	13
40-44	95	52	3	96	52	7
45-49	96	50	3	97	49	11
50 et +	96	32	3	95	37	6
Ensemble	53	33	3	52	35	8

Source : À partir des données de l'enquête ménage IMMUS, Bamako 1992 et de l'enquête ménage, Dakar 1989.

Trois indicateurs permettent de résumer l'intensité de la polygamie : la proportion de femmes mariées et d'hommes mariés en union polygame ainsi que le nombre moyen d'épouses par homme polygame. Les résultats sont sensiblement voisins (tableau 5.3), la polygamie apparaissant comme à peine plus répandue à Dakar qu'à Bamako.

Nous avons retenu les premières unions contractées dans l'échantillon des femmes de l'enquête biographique afin de disposer du type de première union conclue par les femmes célibataires à Bamako et à Dakar (tableau 5.4). On observe qu'à Bamako, une plus grande proportion de femmes sont entrées en union polygame dès leur premier mariage et ce dans les deux générations. Près du tiers des femmes bamakoises de la génération 1937-1946 se sont retrouvées

Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce

dans un ménage polygame dès leur première union, contre un cinquième seulement de leurs consœurs dakaroises de la génération 1930-1944. On enregistre une légère diminution de l'ampleur du phénomène dans la génération 1947-1956 à Bamako, tandis qu'une légère accentuation se dessine dans la génération suivante (1945-1954) à Dakar.

Tableau 5.3 : Indicateurs de la polygamie

Indicateurs	Dakar	Bamako
Proportion de femmes mariées en union polygame (en %)	66,3	64,2
Proportion de polygames parmi les hommes mariés (en %)	28,1	25,1
Nombre moyen de femmes par homme polygame	2,0	2,0

Source : À partir des données de l'enquête ménage. Dakar 1989 et Bamako, 1992.

Dans l'ensemble, la fréquence de la polygamie demeure plus élevée à Bamako qu'à Dakar. L'évolution de la polygamie au premier mariage dans les différents groupes d'âges est irrégulière et le phénomène demeure plus précoce à Bamako qu'à Dakar, quoique la tendance à la baisse décelée dans les plus jeunes générations soit plus nette à Bamako qu'à Dakar.

Tableau 5.4a : La répartition de la population féminine mariée selon l'âge au premier mariage, le type d'union et la génération, Bamako

Âge au premier mariage	Génération de 1937-1946		Génération de 1947-1956	
	Monogamie	Polygamie	Monogamie	Polygamie
Moins de 15 ans	64,0	36,0	75,0	25,0
15-19 ans	74,2	25,8	72,6	27,4
20-24 ans	70,6	29,4	66,2	33,8
Ensemble	68,6	31,4	71,6	28,4

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) IMMUS, Bamako 1992.

Tableau 5.4b : La répartition de la population féminine mariée selon l'âge au premier mariage, le type d'union, la génération, Dakar

Âge au premier mariage	Génération de 1930-1944		Génération de 1945-1954	
	Monogamie	Polygamie	Monogamie	Polygamie
Moins de 15 ans	81,8	18,2	88,6	11,4
15-19 ans	79,5	20,5	77,3	23,7
20-24 ans	75,0	25,0	71,0	29,0
Ensemble	80,0	20,0	78,0	22,0

Source : À partir des données de l'enquête (biographies) Dakar 1989.

Une dynamique de la rupture des unions encore mal connue

L'évolution de l'instabilité des unions reste assez mal connue. On ignore presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). L'activité professionnelle apparaît comme le facteur le plus important du divorce. Elle est associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible de s'assumer économiquement ainsi que ses enfants lors d'un éventuel divorce (McDonald, 1985 ; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après, le risque de divorce est plus faible, étayant ainsi l'hypothèse de l'insécurité économique comme élément de dissuasion au divorce de ces femmes.

La faiblesse des connaissances sur l'instabilité du mariage dans le Sahel limite les analyses de l'évolution du phénomène au cours du temps. Les données du moment provenant d'une enquête ou d'un recensement laissent croire à une faiblesse de la fréquence des divorces. Au Sénégal, en 1986, la proportion de femmes divorcées est de 3,8 % à 20-24 ans et 5,4 % à 35-39 ans pour diminuer ensuite (DHS Sénégal, 1989). Ces proportions sont sensiblement inférieures en 1992-1993, respectivement 3,5 et 4,7 % (DHS Sénégal, 1994). Au Mali, la proportion de femmes divorcées est bien plus faible, allant de 1,9 % à 20-24 ans à 0,8 % à 45-49 ans en 1986 (DHS Mali, 1989) et dépassant à peine 1 % en 1995 (DHS Mali, 1996). Selon les résultats de l'analyse transversale de nos enquêtes, le divorce concerne moins de 2 % de la population masculine déjà

mariée à Bamako et guère plus à Dakar (3 %) (tableau 5.1), où il touche plus particulièrement les moins de 35 ans. La proportion de femmes divorcées parmi l'ensemble des femmes est bien plus forte à Dakar qu'à Bamako (presque 3 fois plus) et ce, quel que soit le groupe d'âges (tableau 5.2). Le statut de divorcé, à Dakar, concerne plus les femmes que les hommes qui se remarient plus facilement.

Ces proportions masquent l'ampleur du phénomène, le remariage est souvent rapide à la suite d'un divorce. Par exemple en 1955, les femmes âgées de 50-54 ans avaient en moyenne connu 1,71 unions au Sénégal. En 1989, à Dakar le nombre moyen d'unions par femme est de 1,63 (enquête IFAN-ORSTOM). Le divorce semble plus fréquent à Dakar qu'à Bamako ; ainsi pour un homme divorcé, on compte 62 hommes mariés à Bamako contre 30 à Dakar. Ce rapport est de 28 femmes mariées à Bamako contre 10 à Dakar, pour une femme divorcée. La proportion d'hommes divorcés est croissante selon les groupes d'âges jusqu'à 35-39 ans à Dakar et 45-49 ans à Bamako, où elle est maximale. En outre, la proportion de jeunes divorcés est plus élevée à Dakar qu'à Bamako.

La proportion de femmes divorcées est partout supérieure à celle des hommes et est nettement plus élevée à Dakar qu'à Bamako (tableaux 5.1 et 5.2). Pour un homme divorcé, on compte 2,3 femmes divorcées à Bamako contre 3,1 à Dakar, où on relève également 2,8 fois plus de femmes divorcées qu'à Bamako. La proportion de divorcées est en hausse et atteint un niveau maximal à 30-34 ans à Bamako et 35-39 ans à Dakar.

La rupture d'union affecte, semble-t-il, une proportion d'hommes et de femmes plus importante à Dakar qu'à Bamako où l'implication des familles, dans le mariage comme dans le divorce, est plus accentuée. Les pressions familiales pour faire obstacle au divorce sont nombreuses. En fait, le divorce est souvent perçu comme un échec, il représente généralement une rupture entre les familles des deux conjoints. Au Mali, le divorce n'est effectif qu'après de longues interventions des anciens et un accord entre les familles.

Les indicateurs présentés ci-dessus sont avant tout transversaux. Il s'agit là d'indicateurs de l'état du moment, pouvant cacher une importante mobilité matrimoniale. Au Sénégal, par exemple, la probabilité de rupture d'une union par divorce est de 0,3, ce qui signifie que près d'une femme sur trois divorce. La propension à divorcer est bien plus grande chez les femmes qui se sont mariées

après l'âge de 20 ans ; les femmes scolarisées et urbaines sont plus sujettes au divorce (Lo, 1985). Il semble également que l'absence d'enfants durant les premières années de mariage est un facteur qui augmente la probabilité du divorce. Une analyse différentielle de l'instabilité des premières unions des femmes au Sénégal avait fait ressortir l'ethnie, l'urbanisation et l'instruction comme les facteurs socio-économiques les plus discriminants (Charbit, Guèye et Ndiaye, 1985). Le remariage est fréquent : ainsi 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les 5 ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992).

Il convient donc de dépasser l'analyse transversale qui donne sans nul doute une image restreinte de la nuptialité et de déterminer les facteurs économiques et culturels qui influent sur la trajectoire matrimoniale. Les événements matrimoniaux interfèrent vraisemblablement entre eux, la précocité du mariage et le remariage rapide après la dissolution d'une union se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de polygamie. L'arrivée d'une seconde épouse n'est pas toujours acceptée et peut entraîner une rupture d'union. Ainsi, l'évolution des comportements matrimoniaux constitue-t-elle un bon indicateur de l'évolution d'une société. Sur ce plan, il serait intéressant de comparer les évolutions en cours à Dakar et Bamako afin d'en étudier les similitudes ?

L'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Comme on vient de le voir, les études concernant la polygamie se réfèrent à des descriptions transversales. Or les mutations affectant la vie matrimoniale doivent être saisies dans une perspective dynamique, et s'inscrire dans l'ensemble de la trajectoire de l'individu, afin de montrer l'interaction entre ses événements matrimoniaux et l'évolution de sa situation économique et sociale. Disposant pour les hommes, à Bamako et à Dakar, de données rétrospectives biographiques, nous nous proposons à l'aide de ces données d'étudier comment le contexte et les conditions économiques, agissent ou non sur le rythme du divorce ou le passage à la polygamie. En ce qui concerne la vie matrimoniale, l'analyse des biographies permet d'appréhender le premier mariage², le divorce et la

² Voir chapitre précédent.

polygamie, car on dispose de l'enchaînement des événements matrimoniaux. Pour les femmes, nous avons aussi recueilli une biographie matrimoniale, mais qui se prête mal à l'analyse de la polygamie. En effet, pour chaque femme, nous connaissons chacune de ses unions, la situation matrimoniale de son conjoint au moment de l'union, mais nous ne connaissons pas le devenir de la situation matrimoniale du mari (a-t-il une épouse supplémentaire ? Divorce-t-il de l'épouse précédente ?). Cela implique que nous ne pouvons pas suivre la dynamique de la polygamie à partir des données recueillies auprès des femmes.

Pour restituer les dynamiques matrimoniales, il faut connaître la succession des unions et l'enchaînement des éventuelles ruptures. Il faut donc pouvoir dater de façon au moins relative les différents événements matrimoniaux. À Dakar, la chronologie du mariage est établie en fonction de la perception de l'enquêté, alors qu'à Bamako les trois étapes du mariage religieux, coutumier et civil, ont été saisies. Dater précisément le moment de la dissolution des unions est également délicat. Une séparation des conjoints n'est pas toujours définitive ; une réconciliation des conjoints est toujours possible à l'issue de l'intervention des familles. Malgré ces limites, les enquêtés déclarent sans trop de difficultés une date de divorce, permettant d'établir pour chaque enquêté un calendrier présentant l'enchaînement des événements matrimoniaux. L'analyse prend en considération le temps qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus analysés et la date de l'événement observé ou bien la date de sortie de l'observation.

Les variables retenues pour l'analyse des biographies

Deux analyses sont effectuées, l'une concerne l'entrée en polygamie, l'autre la rupture de la première union par divorce. Ce type d'analyse permet de dépasser l'analyse transversale et de prendre en considération les différents états connus par un individu au cours de ses itinéraires résidentiels, professionnels et matrimoniaux. Les résultats obtenus se différencient d'une analyse classique qui ne présenterait que l'aspect statique de la polygamie ou du divorce. Dans le modèle d'analyse retenu, celui de Cox³, on cherche à évaluer l'influence propre des différentes caractéristiques qui vont accélérer ou ralentir le passage à

³ Voir le chapitre introductif.

l'événement étudié. On ne donne pas de proportions mais des probabilités de risque.

La variable dépendante de nos régressions est le risque instantané de devenir polygame pour la première analyse, et de divorcer de sa première épouse pour la seconde. Les mêmes variables explicatives sont retenues, autant que possible, dans les deux analyses.

La première variable retenue concerne les *groupes de générations*, ou cohortes de naissance, qui sont établis à partir de la date de naissance. Comme dans l'analyse concernant le premier mariage, trois groupes de générations d'individus sont pris en considération : ceux appartenant aux générations nées entre 1937 et 1946, les générations 1947-1956 et les générations 1957-1966 pour Bamako, et respectivement 1930-1944, 1945-1954 et 1955-1964 pour Dakar. La plus jeune génération de chacune des villes est peu concernée par les événements matrimoniaux étudiés ici, d'une part du fait du retard de l'âge au mariage⁴ et d'autre part, de l'âge tardif de l'entrée en polygamie.

Une autre variable démographique traduit le calendrier de la première union : *l'âge de l'homme au premier mariage*. Cette variable permet de moduler l'analyse des générations en tenant compte de la variation de l'âge au mariage. Il s'agit de voir si la polygamie ou le divorce varient en fonction d'un mariage plus ou moins tardif. Ces deux variables, génération et âge au premier mariage, servent à introduire le calendrier de la nuptialité dans l'analyse.

Les antécédents familiaux, polygamie ou divorce, sont appréhendés à travers deux informations : le *père était-il polygame* ou le *père a-t-il divorcé* ? Les individus ont-ils tendance à reproduire la situation matrimoniale de leurs parents ?

L'existence d'un *lien de parenté avec la première épouse* est peut-être révélatrice d'un mariage arrangé par la famille. On a vu au chapitre précédent que cette pratique est particulièrement fréquente dans les deux villes et même davantage répandue à Dakar. Cette variable permet de tester si ce type d'union est plus stable.

⁴ Voir chapitre précédent.

Deux *religions* sont distinguées, les musulmans et les chrétiens, ces derniers prônant le mariage unique (la monogamie sans divorce). Mais, les chrétiens constituent une infime partie de la population, en particulier à Bamako.

Le rôle de l'*ethnie* est souvent souligné dans les études concernant la nuptialité, c'est pourquoi nous avons introduit cette variable dans nos analyses. À Dakar, on distingue l'ethnie dominante les Wolof, deux ethnies importantes, les Peuls et les Serer ; aux fins de l'analyse, les autres ethnies sont regroupées. À Bamako, les Bambara constituent l'ethnie dominante ; les Peuls, les Soninké et les Sonraï sont également distingués, et les autres ethnies sont considérées globalement.

L'*âge d'arrivée* dans la capitale donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les hommes nés en ville et les différents types de migrants selon l'ancienneté de résidence.

La dernière classe fréquentée est utilisée comme mesure du *niveau d'instruction*, qui comporte trois modalités : non scolarisés, niveau d'instruction primaire et niveau d'instruction secondaire et plus. Le niveau d'instruction influe fortement sur la dynamique du premier mariage, comme on l'a vu précédemment.

Toutes ces variables qui permettent de caractériser l'individu quel que soit le moment de sa vie, sont dites variables fixes. Mais l'intérêt de l'analyse résulte surtout dans la prise en compte des événements affectant la vie de l'individu. Plusieurs caractéristiques évoluent au cours du temps comme le nombre d'enfants, l'activité, le statut dans le logement. Il s'agit donc de variables indépendantes variant dans le temps, et dans ce cas on peut prendre en considération l'état dans lequel se trouve l'individu à chaque moment du temps.

En ce qui concerne les enfants, on distingue les *enfants nés hors de la première union* (il s'agit des enfants que le mari a pu avoir avec une autre femme en dehors du mariage depuis qu'il est marié avec sa première épouse⁵), les *enfants issus du premier mariage* (dans le cas du divorce) ou l'*absence d'enfants issus du premier mariage* (dans le cas du passage à une union polygamique), la

⁵ On dispose de la liste de tous les enfants du mari et de leurs dates respectives de naissance, ainsi que du moyen d'identifier leur mère. On peut donc replacer les différentes naissances dans la vie matrimoniale du père.

polygamie étant souvent justifiée dans l'opinion courante par la stérilité de la première épouse. La descendance est-elle un gage de stabilité des unions ?

La *période d'activité* retient quatre modalités pour l'analyse de la polygamie : activités qualifiées (cadres et emplois nécessitant des qualifications), activités non qualifiées, chômage, et les périodes d'inactivité (retraite, maladie)⁶. Il s'agit de voir si l'on relève un comportement différentiel des personnes les plus qualifiées.

Le *statut d'occupation du logement* permet une approximation de l'indépendance économique dont jouit à un moment ou à un autre l'individu : il peut être hébergé par son père et sa mère, hébergé par un autre parent ou encore locataire ou propriétaire de son logement.

Plus spécifiquement enfin, dans le cas de l'analyse du divorce, *l'arrivée de la seconde épouse* est prise en compte à partir de la date du second mariage. Cette variable permet de mesurer l'effet de la polygamie sur la rupture éventuelle de la première union. Pour l'étude du divorce à Dakar et à Bamako, nous prenons en compte les épisodes de polygamie recueillis dans la biographie matrimoniale, afin de vérifier en particulier l'hypothèse selon laquelle la venue d'une seconde épouse accélère le départ de la première. Ce mode de traitement des troncatures, permet de tenir compte de toutes les biographies, même celles des jeunes générations, qui sont observées jusqu'à la date d'enquête, et contribuent au calcul des coefficients de la régression.

L'analyse et l'interférence entre les événements matrimoniaux

Pour analyser l'entrée en union polygame des hommes, on prend en considération l'ensemble des hommes depuis la date de leur premier mariage et l'on observe si une transition s'opère ou non vers une union polygamique. La population soumise au risque est composée des hommes en première union qui résident dans la ville étudiée au moment de leur première union ; le temps qui s'écoule est mesuré depuis la date de cette union jusqu'à la date de l'union avec la seconde épouse. L'observation peut être tronquée si la première épouse décède, où si le couple

⁶ Dans le cas de l'analyse du divorce les périodes de chômage et d'inactivité sont regroupées.

divorce. Si l'individu reste toujours monogame la date de troncature est la date de fin d'observation, c'est-à-dire la date de l'enquête.

Tableau 5.5 : Répartition de la population selon le risque d'entrée en union polygamique ou de divorcer selon le type de troncature

Ville	Génération	Analyse de la polygamie			Analyse du divorce			Nombre total individus
		Événement	Enquête	Divorce Veuvage	Événement	Enquête	Veuvage	
Dakar	Gén. 1930	99	82	36	49	160	8	217
	Gén. 1945	49	151	34	44	187	3	234
	Gén. 1955	11	115	11	13	124	-	137
Bamako	Gén. 1937	51	67	17	23	108	4	135
	Gén. 1947	29	155	12	14	180	2	196
	Gén. 1957	4	88	9	1	92	1	101

Le tableau 5.5 donne le nombre d'événements vécus (polygamie) par génération, le nombre de troncatures à la date de l'enquête (les individus sont toujours exposés au risque au moment de l'enquête), et les troncatures par risques concurrents (divorce ou veuvage), étant entendu que si l'individu divorce, il ne peut plus devenir polygame.

De même pour l'étude du divorce, la population soumise au risque est constituée des hommes monogames observés à partir de la date de la première union jusqu'à la date de divorce ou à la date d'enquête si l'individu est toujours en union avec sa première épouse. Le tableau 5.5. récapitule également pour le divorce, le nombre d'événements vécus et les troncatures par enquête ou par veuvage. Si la personne perd son conjoint, il y a troncature, puisque l'événement divorce ne peut plus se produire. L'arrivée éventuelle d'une seconde épouse, par contre, constitue un nouvel événement qui sera analysé comme un facteur pouvant éventuellement favoriser ou non le divorce avec la première épouse.

Les entretiens qualitatifs

L'enquête complémentaire qualitative a été conduite au moyen d'entretiens individuels auprès d'un sous-échantillon de l'enquête biographique. Cinquante-et-un entretiens ont été réalisés à Dakar auprès de 39 femmes et 12 hommes. Les personnes interviewées correspondaient au profil défini au préalable en matière de statut matrimonial, d'activité et de profil migratoire. La même procédure a été suivie à Bamako, mais sur un nombre plus restreint de cas, une quinzaine. Dans les deux villes, il s'agit d'entretiens semi-directifs conduit en langue locale avec l'aide d'un interprète. À Dakar, la grille d'interview comportait plusieurs thèmes dont un consacré au mariage et aux rapports hommes-femmes, constitué d'environ 25 questions. À Bamako, les entretiens portaient spécifiquement sur la vie matrimoniale et les relations de genre. L'ensemble des interviews a été enregistré et par la suite retranscrit en français pour en permettre l'analyse. Dans ce texte, les deux approches, quantitatives et qualitatives, se complètent et se répondent.

LA POLYGAMIE VALORISÉE

Qui sont les hommes polygames ?

Les résultats de l'analyse quantitative à l'aide des régressions semi-paramétriques à risques proportionnels⁷ sont présentés dans trois modèles : le modèle 1 présente seulement l'effet de génération, le modèle 2 prend en compte l'ensemble des variables fixes, enfin le dernier modèle (modèle 3) intègre en plus les variables variant dans le temps. Le tableau 5.6 présente les résultats pour Dakar et le tableau 5.7 ceux concernant Bamako.

L'entrée en union polygame se ralentit plus nettement entre générations à Bamako qu'à Dakar. À Bamako, pour la génération intermédiaire, le rythme d'entrée en union polygame est réduit de moitié (modèles 2 et 3) par rapport à la génération la plus ancienne. Ce ralentissement est encore plus net pour la génération la plus jeune, où le risque est divisé par quatre. Par contre, le ralentissement par

⁷ Voir chapitre 1 pour un exposé des méthodes.

Tableau 5.6 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour la polygamie à Dakar

Variables	Catégories	Modèles à Dakar		
		1	2	3
Génération (1930-1944)	1945-1954	0,76	0,76	0,86
	1955-1964	0,77	0,60	0,71
Père polygame (Non)	Oui		1,39 *	1,47 **
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		1,49 **	1,45 **
Âge au premier mariage (25-29 ans)	15-24 ans		1,04	1,03
	30-34 ans		0,69	0,65 *
	35 ans et plus		0,46 *	0,52
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		1,34	1,00
	Entre 12 et 18 ans		1,18	1,01
	Entre 18 et 24 ans		0,88	0,74
	Après 24 ans		0,84	0,86
Ethnie du conjoint (Wolof)	Poular		0,83	0,98
	Serer		1,22	1,43
	Autre		1,35	0,48
Ethnie de la première épouse (Wolof)	Poular		0,89	0,80
	Serer		1,41	0,30
	Autre		1,12	1,09
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		1,25	1,24
	Secondaire et plus		1,38	1,16
Niveau d'instruction de la première épouse (Non scolarisée)	Primaire		1,10	0,04
	Secondaire et plus		0,54 *	0,46 **
Religion (Musulmane)	Chrétienne		0,28 **	0,21 ***
Nombre d'enfant du 1 ^{er} mariage				0,82
Enfant hors union (Non)	Oui			2,19 ***
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			0,79
	Pas d'activité			0,37 *
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			0,84
	Hébergé par d'autres personnes			1,08

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

Trois générations de citadins au Sahel

Tableau 5.7 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour la polygamie à Bamako

Variables	Catégories	Modèles à Bamako		
		1	2	3
Génération (1937-1946)	1947-1956	0,61 **	0,52 ***	0,53 **
	1957-1966	0,46	0,23 **	0,22 **
Père polygame (Non)	Oui		1,13	1,00
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		1,48	1,36
Âge au premier mariage (25-29)	15-19 ans		2,19	2,87 **
	20-24 ans		1,14	1,23
	30-34 ans		0,64	0,71
	35 ans et plus		0,28 **	0,28 **
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		1,16	1,29
	Entre 12 et 18 ans		1,49	1,45
	Entre 18 et 24 ans		1,01	1,06
Ethnie du conjoint (Bambara)	Peul		1,33	1,18
	Soninké		1,65	1,64
	Sonrai		1,24	0,79
	Autre		1,22	1,10
Ethnie de la première épouse (Bambara)	Peul		0,51 *	0,60
	Soninké		0,46 *	0,50
	Sonrai		0,59	1,12
	Autre		1,28	1,48
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		0,57	0,60
	Secondaire et plus		0,56 **	0,61
Niveau d'instruction de la première épouse (Non scolarisée)	Primaire		1,06	0,90
	Secondaire et plus		0,55	0,41 *
Nombre d'enfant du 1 ^{er} mariage				0,42 **
Enfant hors union (Non)	Oui			1,36 **
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,15
	Pas d'activité			0,20
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			0,98
	Hébergé par d'autres personnes			0,76

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

génération n'est pas aussi marqué à Dakar, où aucun des coefficients n'est significatif. Les différences de comportements par génération notées à Bamako, ne sont pas enregistrées à Dakar, où le modèle polygame semble stabilisé.

À Dakar, le fait d'avoir eu un père polygame accélère l'entrée en union polygame, tandis que ce phénomène de reproduction n'apparaît pas à Bamako, où le comportement du fils est indépendant de celui du père. Des enfants peuvent chercher à reproduire le modèle paternel, comme ils peuvent s'en éloigner. Certains informateurs gardent un mauvais souvenir de leur enfance dans un foyer polygame : les enfants y sont souvent délaissés, en particulier lorsque leur père accorde plus d'attention aux autres épouses qu'à leur mère.

L'existence d'un lien de parenté avec la première épouse favorise à Dakar un second mariage, laissant présumer qu'un mariage imposé peut être suivi d'une union où le libre choix du conjoint a pu s'exercer. En revanche, si les coefficients vont dans le même sens à Bamako, ils ne sont toutefois pas significatifs, marquant peut-être une pratique différente du contrôle exercé par la famille.

Les hommes qui se marient tardivement, deviennent moins rapidement polygames, tant à Dakar qu'à Bamako (modèle 1). Toutefois à Dakar, si on prend en considération les variables variant dans le temps, l'âge élevé au premier mariage n'est plus significatif (modèle 3), ce qui laisse supposer que ce n'est pas tant l'âge tardif au mariage qui freine la polygamie, mais plutôt la situation économique de l'individu. Par contre, à Bamako seulement, un mariage relativement précoce des hommes accélère l'entrée en union polygame : marié jeune, on peut devenir plus rapidement polygame.

On peut penser que les pratiques matrimoniales sont fortement tributaires du niveau de scolarisation des individus. Dans les deux villes lorsque la première épouse a un niveau d'instruction au moins égal au niveau secondaire, le rythme d'entrée en polygamie est réduit de moitié (modèle 3 pour les deux villes), confirmant la réticence des femmes instruites à l'arrivée d'une seconde épouse. Le niveau d'instruction des hommes semble jouer un rôle à Bamako, où les hommes instruits voient leur risque de devenir polygame réduit de moitié (modèle 2). Cependant, lorsque l'on prend en considération les variables variant dans le temps, le coefficient n'est plus significatif. À Dakar, par contre, le niveau d'instruction du mari ne semble jouer aucun rôle dans l'entrée en polygamie.

Dans les deux capitales, apparemment ni l'âge d'arrivée en ville, ni l'ethnie du mari, ni celle de la première épouse n'influent sur l'entrée en polygamie (modèle 3 pour les 2 villes). Notons toutefois qu'à Bamako le modèle 2 montre une entrée plus tardive en polygamie pour les hommes ayant une épouse Peulh ou Soninké par rapport aux Bambara. Cette différence n'est plus significative à partir du moment où l'on prend en considération la descendance ou les enfants hors union.

Plus le nombre d'enfants est élevé, plus le risque de devenir polygame ralentit à Bamako, tandis qu'à Dakar, le nombre d'enfants n'influe pas sur le passage à la polygamie. Par contre, le fait pour le mari d'avoir des enfants en dehors de cette première union (et au cours de l'union) accélère significativement l'arrivée de la seconde épouse, tant à Bamako (1,3 fois plus vite) qu'à Dakar (2,2 fois) (modèles 3). Comme si, le mari anticipait déjà la seconde union.

Le mode de vie citadin semble *a priori* incompatible avec la famille polygame (Gendreau et Gubry, 1988 ; Chojnaka, 1980) ; elle s'y maintient pourtant. Cependant les périodes de non-emploi réduisent fortement l'entrée en union polygame à Dakar (la "chance" de devenir polygame est divisée par 3 dans le modèle 3). La précarité y est un frein sérieux à la polygamie. Des coefficients de même ampleur, mais non significatifs, sont relevés à Bamako, où il ne semble pas y avoir d'effet net du manque d'activité. La précarité n'est peut-être pas vécue de la même façon à Dakar qu'à Bamako, mais on peut également penser que la classification retenue n'est pas assez pertinente dans le cas de Bamako, où les salaires sont relativement modestes, et où, pendant longtemps, les fonctionnaires ont été payés fort irrégulièrement. Une analyse récente (Marcoux et Piché, 1996) menée en adoptant un découpage plus fin des professions met en évidence deux catégories socio-professionnelles présentant des chances plus élevées de devenir polygame : les petits patrons et les travailleurs indépendants employant de la main d'œuvre, c'est-à-dire "*deux groupes dont les modalités d'accumulation ou d'enrichissement s'inscrivent dans une logique d'économie familiale*" (Marcoux et Piché, 1996).

Un certain nombre de caractéristiques démographiques (générations, âge au premier mariage) ou liées à l'environnement familial (père polygame, parenté avec l'épouse) ainsi que le niveau d'éducation de la première épouse influent sur le passage à une union polygame. En revanche, peu de caractéristiques socio-économiques du mari sont discriminantes, laissant supposer qu'à Dakar comme à

Bamako, la plupart des hommes sont "potentiellement" polygames (Antoine et Nanitelamio, 1996). Tous les hommes ne sont pas polygames (environ un sur deux le sera à un moment de sa vie), mais aucun facteur socio-économique ne permet de prévoir qui le sera. Des résultats similaires ont déjà été relevés par d'autres auteurs (Clignet, 1975 ; Timæus et Reynar, 1998) : ni l'éducation du mari, ni l'activité dans le secteur moderne, ou même l'ethnie ne semblent affecter la pratique de la polygamie dans les villes africaines. L'analyse des perceptions des hommes et des femmes apporte-t-elle un autre éclairage ?

Au Sénégal comme au Mali, la polygamie reste valorisée dans les perceptions collectives. Elle est considérée comme un régime tout à fait "normal", contrairement à la monogamie qui a du mal à s'établir, à être crédible et stable. La polygamie joue un rôle important dans les stratégies familiales de contrôle du couple. Lorsque les époux choisissent la monogamie, ils subissent plusieurs pressions de l'entourage. Les femmes qui sont les plus réservées à l'égard de l'institution, ont souvent des attitudes et des comportements ambigus qui renforcent cette institution.

Les femmes résignées

Les critiques les plus audacieuses, tant au Mali qu'au Sénégal, ne préconisent qu'un réaménagement de la polygamie : c'est en substance l'opinion qui prévaut dans la presse, et dans bon nombre de débats publics. Peu de personnes proposent sa suppression. La polygamie est présentée comme inéluctable, "utile" à la société et aux individus. L'opinion courante considère qu'il y a plus de femmes que d'hommes⁸, et dans ces conditions la polygamie permet à chacune de trouver un époux, dans des pays où le mariage reste une "obligation".

Les discours masculins dans les deux villes révèlent que l'option de la monogamie est dans ce contexte un choix rarement définitif, quelles que soient les législations

⁸ Ce qui est à la fois faux et vrai. Si on considère l'ensemble de la population du pays, cette assertion est fautive, car comme dans toute société il y a à peu près autant d'hommes que de femmes. Mais c'est vrai, si on tient compte de la structure par âge et du fait que dans les sociétés africaines les générations successives sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, l'important écart d'âge au mariage permet à l'homme de prendre épouse dans des générations de femmes plus jeunes et plus nombreuses.

en vigueur. Ainsi que le soulignent ces propos d'un petit commerçant ambulancier bamakois de 29 ans, non scolarisé, marié et monogame : *"Une seule femme est plus facile à satisfaire matériellement, en attendant d'avoir plus de moyens pour en épouser une autre. C'est le manque de moyens qui peut obliger un homme à rester monogame"*. Pour les monogames actuels, le choix de la monogamie est considéré comme étant flexible. Ce choix n'est pas irrévocable dans la mesure où le recours à la polygamie est toujours possible et envisagé : si la situation économique change, si l'unique épouse se montre "capricieuse", si l'homme sent son autorité menacée, etc. Pour plusieurs raisons, la menace de la polygamie est présente, y compris parmi ceux qui sont favorables à la monogamie : *"Aujourd'hui, il est préférable de se limiter à une seule épouse pour pouvoir bien la traiter, mais à condition qu'elle soit elle-même de bon caractère"* (commerçant dakarois célibataire de 30 ans).

Les célibataires ne sont pas plus déterminés dans leur choix : *"Je choisirais la polygamie, ou... je ne sais pas, je peux choisir les deux en même temps, bon... je choisirais la monogamie. Pour moi le fait d'aller chercher une femme à marier doit se faire à tête reposée, être sûr qu'on a fait un bon choix et faire comprendre à la femme que le mariage c'est pour la vie. Je crois que comme ça, je n'aurais pas besoin d'aller chercher une deuxième épouse"* (célibataire dakarois, comptable, 26 ans). En fait comme le remarque justement un autre célibataire bamakois, également âgé de 26 ans, animateur de radio : *"dans chaque régime, l'homme n'a rien à perdre. C'est dans le régime polygame que la femme peut souffrir du partage de son mari et des biens avec une autre"*. Dans les deux villes, une mentalité favorable à la polygamie est perceptible même parmi les jeunes encore célibataires. Les hommes pratiquent en quelque sorte une monogamie pour voir, avec une option possible vers la polygamie, quand bien même ils auraient opté au départ pour la monogamie. La pression sur la femme est généralement très forte pour qu'elle accepte le remariage de l'époux, la seule solution qui lui reste étant souvent un divorce qu'elle n'a pas toujours les moyens d'assumer.

Dans les stratégies matrimoniales, la polygamie est un recours toujours possible pour les hommes, quelles qu'en soient les justifications. Parmi celles-ci on relève que la polygamie est envisagée par les hommes comme un moyen de contrôle de la femme, une sanction envers une épouse désobéissante ou peu "respectueuse" selon les normes du mari et des parents de ce dernier. *"La femme monogame ne*

voyant pas de rivale oublie la morale, elle se prend pour une déesse, dépense l'argent du mari sans arrière-pensée" (Bamakois polygame de 39 ans, technicien électronique). Un autre renchérit : *"ce sont les femmes selon les caractères qu'elles ont dans le couple, qui poussent les hommes à rester monogames ou à choisir la polygamie. Le mari d'une mauvaise épouse en épousera toujours une autre qui pourrait être de bon caractère, influencer la première qui du coup se rajuste."* (Bamakois divorcé, 51 ans, tailleur). Ces propos trouvent d'ailleurs un écho dans ceux d'un polygame dakarois, directeur d'école, qui fait remarquer : *"Si vous êtes monogame et que vous vous disputez avec votre femme, où allez-vous trouver la paix ? Il faut sortir. Si maintenant vous êtes polygame, si l'une ne veut pas la paix, l'autre voudra la paix"*. Les justifications de la polygamie, et ses avantages soulignent la différence de statut de l'homme et de la femme dans, et par rapport, à cette institution.

Les femmes quant à elles oscillent entre le rejet de la polygamie, et une approbation "réaliste et résignée". *"Si tu signes la monogamie, ton mari a beaucoup de maîtresses et tu ne le vois plus. Par contre, [dans le cas de] la polygamie, il épouse une autre femme, tu la connais, tu es à l'aise et tu es tranquille."* (Dakaroise, divorcée, secrétaire, 38 ans). On retrouve des propos similaires auprès des Bamakoises : *"Il y a des femmes qui disent que si elles se marient avec un homme qui signe la monogamie avec toi, c'est sûr qu'il va te tromper. Il va avoir des maîtresses qu'il va entretenir, mieux vaut que tu signes la polygamie, si le besoin se pose, s'il veut se marier avec une autre femme qu'il le fasse. Pour les hommes, ils disent que quand tu te maries avec une femme, [si] tu signes la monogamie c'est pas très sûr qu'elle va te satisfaire, tu peux avoir des problèmes ou bien si tu tiens à une femme et que tu signes la monogamie, cette femme là va essayer de te dominer, va essayer de t'écarter de tes parents, donc mieux vaut que tu signes la polygamie, si ça va pas, tu te maries avec une autre."* (Bamakoise mariée monogame, 34 ans, médecin). Les dernières réflexions de cette femme montrent comment les justifications des rapports de domination masculine sont intériorisées.

D'autres sont plus critiques, non pas vis-à-vis de l'institution elle-même, mais plutôt des hommes en général : *"De nos jours, je vais toujours opter pour la polygamie, parce que la monogamie n'est pas adaptée à mon avis aux réalités de nos sociétés. (...) La monogamie tout le monde comprend cela à l'occidentale et nos hommes comme tu le sais n'ont pas laissé le côté*

traditionnel, nos hommes vivent au désir, au plaisir de leur argent, ils n'ont vraiment pas de respect pour les femmes. C'est-à-dire, aujourd'hui si j'ai pas un franc, je dis à tout le monde je veux rester avec une femme, demain quand j'aurais 1 million, 2 millions, la première chose à laquelle un Malien pense c'est de se remarier." (Bamakoise, 31 ans, mariée à un polygame, consultante).

La précarité du choix de la monogamie déjà relevée dans les discours masculins se retrouve dans les propos des femmes. Cependant les stratégies des hommes et des femmes diffèrent en fonction de leur position spécifique. Les hommes se garantissent un moyen de pression, et de sanction. Les femmes essaient de se préparer psychologiquement contre les "mauvaises" surprises en se faisant à l'idée de se voir un jour adjoindre une co-épouse. Certaines préfèrent que leur mari ait plusieurs épouses avec qui elles partagent des responsabilités plutôt que des maîtresses sur lesquelles elles n'auraient aucune prise.

La polygamie comme moyen de contrôle est soulignée par les femmes elles-mêmes qui ont intériorisé des arguments mettant en relief les prérogatives masculines : mise au pas de la femme "récalcitrante", de celle peu respectueuse des parents de l'époux, ou la possibilité pour l'homme de "satisfaire" ses besoins sexuels (bien entendu, la femme ne saurait en avoir ou du moins les afficher). L'homme a des besoins qu'il faut satisfaire impérativement, il n'est pas envisagé qu'il s'abstienne, ou soit chaste pendant un certain temps. De fait, au Mali, les femmes se résignent à tolérer l'adultère du mari.

La conception de la répartition des rôles masculins et féminins est telle qu'il y a peu de passerelles entre les uns et les autres. Il n'est pas envisageable dans cette perspective, pour les hommes et les femmes vivant selon ces principes, qu'un homme puisse en cas d'absence de sa femme, de maladie ou "d'indisponibilité", faire la cuisine ou s'occuper des enfants⁹. La seule solution envisagée à défaut d'un "dépannage" éventuel d'une parente de la femme, c'est d'avoir une ou d'autres femmes.

Ce qui frappe dans les discours féminins dans les deux villes, c'est l'espèce d'aveu d'impuissance qui transparait dans les propos notamment en ce qui concerne l'acceptation de la polygamie. Et ce, en dépit de la législation existante (il est vrai

⁹ La bonne ou l'employée de maison ne peut remplacer la femme, dont elle n'est que le prolongement.

que celle-ci a des limites). La femme semble avoir peu de recours hormis le divorce qui n'est cependant pas toujours à sa portée. Le mariage est une urgence sociale et individuelle acceptée comme telle, dans un environnement où le poids des familles, la précarité économique et la concurrence sexuelle de plus en plus grande amène les femmes à des stratégies dans lesquelles la polygamie joue un rôle important.

Cette apparente résignation ne doit cependant pas occulter les nouveaux comportements et les nouveaux statuts qui ont cours, notamment au sein des couples, ou en dehors des couples. On l'a vu précédemment, de nouvelles aspirations apparaissent dans les jeunes générations : le mariage est plus tardif, de plus en plus de femmes urbaines poursuivent des études, tous ces facteurs favorisant une autonomisation du couple. La multiplicité des frictions entre les beaux-parents et l'épouse peut être perçue comme une volonté d'affirmation, sinon du couple, tout au moins de l'épouse par rapport à ces derniers.

LE DIVORCE, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Davantage de facteurs influent sur le divorce à Dakar

Quatre modèles sont retenus pour l'analyse du divorce. Comme pour la polygamie, un modèle traduit seulement l'effet de génération (modèle 1), le second prend en compte les facteurs fixes, le troisième intègre en plus ceux variant dans le temps. À ces trois modèles s'ajoute un quatrième qui tient compte de l'effet de la polygamie sur le divorce (tableaux 5.8 pour Dakar et 5.9 pour Bamako).

Si on considère les trois premiers modèles, l'analyse statistique des biographies concernant le divorce fait ressortir des résultats plus contrastés à Dakar qu'à Bamako, où les ruptures d'unions sont nettement moins nombreuses. Peu de variables semblent affecter le rythme du divorce à Bamako (modèles 1 à 3) à part l'ethnie du conjoint, les Peuls divorçant deux fois plus rapidement que les Bambara. L'effet de génération manifeste dans le modèle 1, disparaît lorsque l'on prend en compte les autres variables. Ni les périodes d'activité, ni celles concernant l'autonomie résidentielle n'ont d'effet propre sur le divorce. Par contre, la présence d'enfants issus du premier mariage se révèle significativement

réductrice du rythme de divorce. Les enfants sont un stabilisateur du couple. *"Il faut noter que la présence d'enfants dans le mariage pose assez de problèmes aux femmes qui sont obligées de tout accepter de la part de leurs maris pour ne pas quitter les progénitures"* (Bamakois, 29 ans, commerçant, monogame).

À Dakar les facteurs affectant le rythme du divorce sont plus nombreux. Le lien de parenté et le nombre d'enfants ralentissent la séparation avec la première épouse. Le mariage préférentiel se rompt apparemment plus difficilement, alors qu'il semble favoriser la polygamie. Le fait d'avoir des enfants freine la rupture de la première union. Ainsi que le confirme ces propos d'une Dakaroise divorcée : *"Pour mon divorce, je vivais bien avec mon mari, seulement au bout d'un certain temps, on ne s'entendait plus, et j'ai cru qu'il serait mieux de divorcer, sinon quand nous aurions plusieurs enfants, je ne pourrais plus m'en aller. (...) J'ai pensé que du moment que le divorce était aussi légal que le mariage, qu'il valait mieux divorcer."* (Dakaroise divorcée, 32 ans, commerçante).

Les hommes de niveau d'instruction secondaire divorcent plus rapidement que les hommes non scolarisés. En revanche, les femmes plus instruites divorcent moins vite. Une analyse effectuée par ailleurs prenant en compte les niveaux d'instruction croisés de l'homme et de sa première épouse montre qu'un écart trop important dans l'instruction des conjoints accentue le risque de divorce. Lorsque le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus, et que la femme est non scolarisée, ils risquent de divorcer 3 fois plus vite que des conjoints non scolarisés. Il n'y a pas de différence, par contre, entre les autres niveaux d'instruction.

À Dakar, les situations de précarité économique favorisent le divorce. Ainsi, le chômage accélère le risque de divorcer de plus de 3 fois. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage et lorsque sa situation économique se dégrade, l'union se trouve fragilisée. Ce phénomène ne se retrouve apparemment pas à Bamako (tout au moins dans les statistiques), mais on s'est déjà interrogé précédemment sur le sens de la précarité des revenus à Bamako.

Le défaut d'entretien de la femme est une des raisons pouvant déterminer un divorce ainsi que l'illustre les propos suivants : *"Mon mari avait des épouses et ne pouvait plus subvenir à mes besoins, c'est pour ça que j'ai divorcé."* (Dakaroise divorcée, ménagère, 29 ans). Une autre femme divorcée précise : *"J'ai*

Tableau 5.8 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Dakar

Variables	Catégories	Modèles à Dakar			
		1	2	3	4
Génération (1930-1944)	1945-1954	1,17	1,15	1,10	1,15
	1955-1964	1,18	1,02	0,97	1,02
Père divorcé (Non)	Oui		1,26	1,16	1,26
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		0,61 **	0,57 ***	0,54 ***
Âge au premier mariage (25-29 ans)	15-24 ans		1,18	1,07	1,03
	30-34 ans		1,00	0,97	1,02
	35 ans et plus		0,94	0,99	1,07
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		0,68	0,73	0,74
	Entre 12 et 18 ans		0,97	0,93	0,89
	Entre 18 et 24 ans		1,07	1,17	1,14
	Après 24 ans		0,40	1,45	0,43
Ethnie du conjoint (Wolof)	Poular		1,27	1,41	1,49
	Serer		1,32	1,32	1,38
	Autre		0,82	0,87	0,90
Ethnie de la première épouse (Wolof)	Poular		0,58	0,55	0,54
	Serer		0,92	0,88	0,83
	Autre		0,86	0,87	0,77
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		1,25	1,37	1,35
	Secondaire et plus		1,77 **	1,86 **	1,91 **
Niveau d'instruction de la 1 ^{ère} épouse (Non scolarisée)	Primaire		0,90	0,90	0,86
	Secondaire et plus		0,35 ***	0,42 **	0,43 **
Religion (Musulmane)	Chrétienne		0,30	0,31	0,40
Nombre d'enfant du 1 ^{er} mariage				0,69 ***	0,68 ***
Enfant hors union (Non)	Oui			1,27 ***	1,04
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,10	1,11
	Chômage			3,04 ***	3,13 ***
	Pas d'activité			0,00	0,00
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			1,35	1,33
	Hébergé par d'autres personnes			1,32	1,30
Entrée en polygamie (Non)	Oui				3,32 ***

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

Tableau 5.9 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Bamako

Variables	Catégories	Modèles à Bamako			
		1	2	3	4
Génération (1937-1946)	1947-1956	0,77	0,66	0,66	0,74
	1957-1966	2,14 *	1,41	1,47	1,47
Père divorcé (Non)	Oui		1,76	2,21	1,97
Lien de parenté entre conjoints (Non)	Oui		0,73	0,65	0,66
Âge au premier mariage (25-29 ans)	15-24 ans		1,51	1,29	1,44
	30-34 ans		0,58	0,59	0,55
	35 ans et plus		0,32	0,33	0,35
Âge d'arrivée dans la capitale (Né dans la capitale)	Arrivé avant 12 ans		0,38	0,42	0,31 *
	Entre 12 et 18 ans		0,71	0,87	0,68
	Entre 18 et 24 ans		0,93	1,00	0,93
Ethnie du conjoint (Bambara)	Peul		2,01 *	2,11 *	2,13 *
	Soninké		0,58	0,69	0,65
	Sonraï		1,08	0,88	0,82
	Autre		1,45	1,50	1,35
Ethnie de la première épouse (Bambara)	Peul		0,84	0,86	0,80
	Soninké		0,51	0,47	0,44
	Sonraï		2,69	3,57	3,78
	Autre		1,42	1,31	1,24
Niveau d'instruction du mari (Non scolarisé)	Primaire		0,53	0,64	0,68
	Secondaire et plus		0,82	0,88	0,80
Niveau d'instruction de la première épouse (Non scolarisée)	Primaire		0,96	1,01	1,16
	Secondaire et plus		1,31	1,31	1,77
Religion (Musulmane)	Chrétienne		1,87	2,12	2,34
Nombre d'enfant du premier mariage				0,75 ***	0,75 ***
Enfant hors union (Non)	Oui			1,07	0,89
Période d'activité (Secteur moderne)	Secteur informel			1,07	1,05
	Chômage			1,29	1,35
	Pas d'activité			0,57	0,75
Période de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par les parents			1,68	1,68
	Hébergé par d'autres personnes			1,42	1,39
Entrée en polygamie (Non)	Oui				4,15 ***

Note : ce sont les valeurs de $\exp(\beta)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

divorcé deux fois ; le premier divorce, mon mari ne voulait pas travailler, il se couchait du matin au soir, il n'allait nulle part pour tenter sa chance. Il n'y a que moi qui travaillais pour subvenir aux besoins de la famille. (...) Pour le second c'est une affaire de co-épouse qui nous a poussés au divorce". (Dakaroise, 49 ans, divorcée, domestique). En effet, les attentes de rôles à cet égard sont précises : le mari doit entretenir sa femme et ses enfants, la femme doit s'occuper de son ménage, de son mari, des enfants et "si" nécessaire aider le mari. *"Un homme qui a épousé une femme dans les normes de la religion musulmane doit tout faire pour elle. Car avant ce sont ses parents qui faisaient tout pour elle, maintenant c'est le devoir du mari de remplacer les parents"* (Dakaroise, mariée à un polygame, 34 ans, ménagère). Les Dakaroises semblent, en ce qui concerne la prise en charge de leurs dépenses par leur mari, plus "capricieuses" et exigeantes que les Bamakoises. *"Si tu demandes à ton mari d'acheter certaines choses comme les habits, il peut refuser ; alors vous vous disputez et ça peut causer le divorce"* (Dakaroise, mariée à un monogame, 25 ans, ménagère). On ne retrouve pas ces motifs à Bamako. Il faut cependant nuancer ce qui précède en soulignant que les exigences féminines sont de plus en plus tempérées par le contexte de crise, qui entame fortement le modèle idéal de la répartition des charges du ménage prévalant à Dakar.

Le défaut d'entretien de l'épouse n'est pas la seule raison déterminante invoquée pour le divorce, d'autres explications sont également avancées comme la polygamie, l'infidélité, les mauvais traitements, les violences verbales ou physiques. L'influence de la belle-famille tout en étant évoquée n'occupe pas une place aussi importante pour les Dakarois que pour les Bamakois, que ce soit pour les femmes, ou pour les hommes. En effet, les Dakarois contrairement aux Bamakois, ont des raisons plus "sentimentales" de divorcer : manque d'amour, d'entente, de compréhension, infidélité, etc. Les points de sensibilité vis-à-vis du divorce diffèrent dans les deux contextes.

La polygamie, facteur de divorce

À Dakar tout comme à Bamako, l'entrée en union polygame accélère fortement le risque de divorcer de la première épouse (modèle 4). Ce modèle retient l'enchaînement des événements (arrivée d'une seconde épouse et divorce) tels qu'ils sont déclarés par les individus. Cependant notre schéma d'analyse est proche des situations vécues, car bien souvent, la première épouse est mise

devant le fait accompli. Elle n'est parfois prévenue que lorsque le second mariage est déjà célébré. À la suite de ce passage à la polygamie, le divorce peut survenir après une phase d'observation et de conflits. L'ampleur du coefficient (le risque de divorcer augmente de 3,3 fois à Dakar et de 4,15 fois à Bamako) montre que la polygamie entraîne souvent une réaction et une réplique de la première épouse, qui se traduit par le divorce. Il semble que la demande de divorce émane de plus en plus souvent des femmes. Gage-Brandon (1992), en utilisant une méthodologie identique (mais sans variable variant dans le temps), avait conclu que la polygamie était un facteur important de l'instabilité des unions au Nigeria. À Dakar et Bamako, la polygamie apparaît comme le principal facteur de divorce.

Il semble qu'à Dakar l'emprise du groupe familial sur la famille soit, toutes proportions gardées, plus faible qu'à Bamako. L'organisation spatiale et le mode de vie dakarois offrent une plus grande autonomie aux femmes dakaroises divorcées. Celles qui ont les moyens matériels de se prendre en charge assument relativement bien leur statut qui est plus facilement toléré qu'à Bamako, où une certaine rigidité des normes laisse peu d'espace d'expression aux femmes divorcées, ainsi que le confirment ces propos : *"Après mon divorce, je me disais que je n'allais plus me remarier. Mais j'ai trouvé que le mariage est important, et essentiel, il y a trop de contraintes sur la femme célibataire (...). Je souffre énormément depuis mon divorce, mes enfants aussi. Tout le monde me dit que je n'aime pas le mariage, et que je préfère vagabonder. Je suis prête à me remarier, mais j'exigerais une maison séparée de celle de ma co-épouse et des parents de mon mari en cas de polygamie"* (Bamakoise, 25 ans, divorcée d'un mari polygame).

Pour l'instant, le divorce est la seule manifestation de contestation vis-à-vis de la polygamie. C'est une contestation limitée cependant, qui ne remet nullement en cause l'institution elle-même, car il y a en quelque sorte une relation "circulaire" entre le divorce et la polygamie. Les femmes qui divorcent pour cause de polygamie, se retrouvent souvent par la suite dans des ménages polygames. Il s'agit alors généralement d'une polygamie "choisie", et non imposée, vécue selon les intéressées de façon plus sereine.

La polygamie est souvent préconisée et acceptée, comme une solution permettant de "rééquilibrer" les relations dans le couple, plutôt que le divorce. Il est

paradoxal de constater cependant que les familles sont à la fois des éléments de stabilisation et "d'évolution" du couple. Elles peuvent intervenir, pour en modifier les rapports en cas de polygamie par exemple, ou pour le dissoudre. L'immixtion des familles dans la vie du couple est citée comme cause de divorce par les Bamakoises, tandis que pour les hommes interviewés, c'est le non-respect des parents qui conduit au divorce. En effet les sensibilités se cristallisent autour de "mauvais traitements" que l'épouse pourrait infliger aux parents de son époux. *"Des insultes et manquement de respect à l'endroit de mes parents de la part de mon épouse conduisent immédiatement au divorce. Ce sont les plus fortes raisons chez moi ; il y en a d'autres tel le dépassement des normes."* (Bamakois, commerçant, 29 ans, marié, monogame). Le problème reste actuel ainsi que le souligne le dialogue précédent et les propos suivants. *"Moi je divorce dès que mon épouse ne respecte pas mes parents. Il n'y a aucun pardon possible si c'est une insulte à leur endroit : j'ai déjà divorcé deux fois pour les mêmes raisons."* (Bamakois, 45 ans, polygame, maître maçon). Le manque de respect à l'égard du mari et l'infidélité de la femme sont aussi évoqués.

Tout ce qui précède souligne si besoin était, le poids de la famille proche notamment des beaux-parents sur le devenir du couple, particulièrement à Bamako. Le parti pris des hommes en faveur de leurs proches, notamment de la mère, est évident. La femme doit tout faire pour plaire aux parents de l'époux sous peine de se voir adjoindre une co-épouse quand l'homme en a les moyens, ou "d'être divorcée" comme on dit familièrement.

CONCLUSION

Les trajectoires matrimoniales revêtent un certain nombre de caractéristiques communes : recul de l'âge au premier mariage, passage à la polygamie autour de 45 ans. En dehors de ces traits communs, certaines distinctions peuvent être faites entre les deux villes. Elles sont mineures dans le cas de la polygamie : les facteurs démographiques jouent plus à Bamako, les facteurs familiaux et la non-activité prédominent à Dakar. Par contre, en ce qui concerne le divorce, les différences relevées sont plus importantes. La fréquence du divorce est plus élevée à Dakar qu'à Bamako. L'instruction des conjoints, les liens familiaux agissent sur le rythme du divorce. Le chômage du mari est un facteur important du divorce à Dakar, alors que l'influence de cet épisode de la vie professionnelle

n'apparaît pas à Bamako. Le divorce serait, par la plus grande "mobilité" psychologique qu'il implique, un des principaux révélateurs d'une "modernité" plus évidente à Dakar qu'à Bamako.

À Bamako, l'espace laissé par le groupe familial à "l'être ensemble du couple" est si étroit qu'il laisse peu de place aux illusions ou aux rêves. Quand bien même ils existent, il semble en effet que le mariage ou le foyer conjugal ne soit pas le lieu privilégié de leur expression. En revanche, une plus faible proximité familiale semble exister à Dakar relativement à Bamako. La "modernité" du contexte dakarois peut se retrouver dans les comportements à l'égard du divorce, et du mariage : recours plus fréquent à la loi, utilisation plus consciente par les Dakaroises des ressources matrimoniales offertes par le milieu, notamment lorsqu'elles sont plus jeunes. Cette "modernité" peut se retrouver également dans un moindre réalisme dans les attentes vis-à-vis du mariage, celui-ci étant fortement idéalisé, perçu comme la "voie vers le bonheur". Elle peut enfin se traduire, à Dakar, par une plus grande "érotisation" de la vie de couple, et une expression plus ouverte de celle-ci. Au contraire pour les Bamakoises, le mariage est avant tout une voie de passage obligé et indispensable vers le respect, la considération sociale, et la maternité.

Les relations de genre semblent donc plus heurtées à Bamako, avec une âpreté dans le ton, et un réalisme qui tranche visiblement avec une idéologie du mariage au contour et au contenu plus "sentimental" à Dakar.

Bibliographie

- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1996. – "Can polygamy be avoided in Dakar ?", in : SHELDON K. (ed.), *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, p. 129-152. – Westview Press, Boulder.
- BOSERUP E., 1970. – *Women's role in economic development*. – Londres, George Allen and Unwin.
- BURNHAM P., 1987. – "Changing Themes in the Analysis of African Marriage", in : PARKIN D. et NYAMWAYA D. (eds.), *Transformations of African Marriage*, p. 37-54. – Manchester, University Press. (International African Seminars New Series, n° 3).

Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce

- CHARBIT Y., GUEYE L. et NDIAYE S., 1985. – *Nuptialité et fécondité au Sénégal*. – DSS/EMS/IIS/INED. (Travaux et Documents, n° 112).
- CHOJNACKA H., 1980. – "Polygyny and the rate of population growth", *Population Studies*, n° 1, p. 91-107.
- CLIGNET R., 1975. – "Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain : ses effets sur les rôles familiaux", *Psychopathologie Africaine*, vol. XI, n° 2, p. 157-177.
- CLIGNET R., 1987. – "On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie", in : PARKIN D. et NYAMWAYA D. (eds.), *Transformations of African Marriage*, p. 199-209. – Manchester University Press. (International African Seminars New Series, n° 3).
- DHS Mali, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali 1987*. – CERPOD/DHS, 187 p.
- DHS Mali, 1996 – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1995-1996*. – DHS/DNSI, 375 p.
- DHS Sénégal, 1988 – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986*. – Direction de la Statistique/DHS, 173 p.
- DHS Sénégal, 1994. – *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93*. – Direction de la Prévision et de la Statistique/DHS, 284 p.
- GAGE-BRANDON A.J., 1992. – "The Polygyny-Divorce Relationship: A Case Study of Nigeria", *Journal of Marriage and the Family*, n° 54 (May 1992), p. 285-292.
- GENDREAU F. et GUBRY F., 1988. – "La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques", in : *Congrès africain de population*, p. 5.1.1-5.1.18. – Dakar, UIESP.
- GOODY J., 1973. – "Polygyny, economy and the role of Women", in : GOODY J. (ed.), *The character of kinship*, p. 175-190. – Cambridge, CUP.
- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R. et MEEKERS D., 1988. – "Les caractéristiques et tendances du mariage", in : TABUTIN D. (ss la dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247. – Paris, L'Harmattan.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G. et MEEKERS D., 1989. – "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in : LESTHAEGHE R. (ed.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 239-337. – University of California Press.

Trois générations de citadins au Sahel

- LO NDIAYE K., 1985. – "Entrée en union et divorce", in : CHARBIT Y. et al., *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, p. 37-58. – INED. (Travaux et documents, n° 112).
- MARCOUX R., 1991. – "Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali", in : Conférence *Femme, Famille et Population*, vol. 1, p. 350-368. – Ouagadougou, UEPA.
- MARCOUX R., GUEYE M. et KONATÉ M., 1995. – "La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako", in : OUEÐRAOGO D. et PICHÉ V. (ss la dir.), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 117-144. – Paris, Karthala.
- MARCOUX R. et PICHÉ V., 1996. – *Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako*. (Communication présentée aux Secondes journées scientifiques du Réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996) (à paraître).
- MBOUP G., 1992. – *Études des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986)*. – Montréal, Université de Montréal. (Collection de thèses et mémoires sur le Sahel, n° 27).
- MC DONALD P., 1985. – "Social organization and nuptiality in developing countries", in : CLELAND J. and HOBcraft J. (eds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. – Oxford, Oxford University Press.
- MEILLASSOUX C., 1975. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspero.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982. – *Recensement général de la population d'avril 1976, Région du Cap-Vert. Résultats définitifs*. – Dakar, 185 p.
- MINISTÈRE DU PLAN, SERVICE DE LA STATISTIQUE, 1962. – *Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs*. – 143 p.+ annexe.
- PILON M., 1991. – "Contribution à l'analyse de la polygamie", *Étude de la Population Africaine*, n° 5, p. 1-17.
- PISON G., 1986. – "La démographie de la polygamie", *Population*, n° 1, p. 93-122.
- TIMEUS I. and REYNAR A., 1998. – "Polygynists and their wives in Sub-Saharan Africa : an analysis of five Demographic and Health Surveys", *Population Studies*, vol. 52, n° 2, p. 145-162.

SE LOGER

UNE ÉMANCIPATION RÉSIDENTIELLE REMISE EN QUESTION

Richard MARCOUX et Joël TOKINDANG

Bamako et Dakar sont deux villes ayant chacune leur histoire propre, à l'intérieur de deux pays qui ont souvent partagé le même destin depuis plusieurs siècles. Deux villes différentes à bien des égards¹ notamment en ce qui a trait aux tissus urbains. En effet, Dakar avec son centre-ville d'immeubles en hauteur, sa voirie et son réseau routier complexe, ses quartiers aménagés où l'habitat "en dur" prédomine, se distingue nettement de Bamako où les rares immeubles de plus de cinq étages surplombent les nombreuses rues de terre dans le centre-ville et les nombreux quartiers d'habitats spontanés, généralement en banco. Mais ces différences ne doivent toutefois pas masquer certaines similitudes. Les difficultés économiques rencontrées par la majorité des populations de ces deux villes au cours des dernières années pourraient les avoir conduits à développer des stratégies similaires pour surmonter les nombreux obstacles à l'accès au logement.

L'objectif de cette recherche est d'identifier les différences et les similitudes concernant les modalités de l'insertion résidentielle dans les capitales respectives du Mali et du Sénégal. L'insertion résidentielle sera ici saisie par deux indicateurs. Le premier concerne la sortie de l'hébergement. Nous considérons que ce phénomène constitue une étape importante du processus d'émancipation des individus. Dans plusieurs sociétés, cette étape est d'ailleurs

¹ En ce qui concerne les politiques urbaines suivies dans les deux villes, voir le chapitre suivant.

le prélude à la constitution d'un nouveau ménage. Le deuxième événement concerne l'accès à la première propriété. On verra que le marché locatif est très développé dans les deux villes étudiées. L'accès à son propre logement constitue néanmoins un objectif recherché par une large couche de la population. En quittant le marché locatif pour accéder à leur propre maison, certains ménages accepteront, du coup, une réduction de la qualité et du confort de leur habitat et un accès moindre aux services et aux infrastructures urbains (Marcoux, Morin et Ouédraogo, 1995).

Notre étude sera circonscrite à la population masculine. L'insertion résidentielle des femmes se situe dans un cadre relativement différent dans la mesure où peu d'entre elles accèdent à la propriété dans les deux pays étudiés. Lorsqu'elles le font, c'est souvent à la suite du décès du mari. Plusieurs dispositions de la législation en vigueur dans les deux pays concernant le mariage, la tutelle, la procédure d'héritage, le code de la famille, etc. viennent limiter considérablement leur accès à la propriété.

Enfin, les évolutions qu'elles connaissent en terme de statut résidentiel se situent la plupart du temps à l'intérieur du statut d'hébergée : elles sont d'abord hébergées par leur propre famille puis par leur mari. La sortie de l'hébergement est, en ce sens, un événement assez rare pour les femmes. Il apparaît ainsi que les itinéraires des femmes en terme de statut résidentiel se situent davantage dans le cadre familial et ont généralement peu à voir avec le marché foncier ou immobilier. L'étude de l'insertion résidentielle des femmes relève donc d'une problématique spécifique que l'on n'abordera pas dans cette étude.

Dans un premier temps, nous tenterons, d'analyser les facteurs associés à la première sortie de l'hébergement puis, dans un second temps, nous nous intéresserons à l'accès à la propriété résidentielle. Ces analyses seront précédées d'un portrait global des conditions de logement dans chacune des deux villes étudiées, de la méthodologie d'analyse et d'une présentation des variables que nous retiendrons dans les analyses des phénomènes étudiés. On trouvera en appendice une carte de localisation des différents quartiers des deux agglomérations.

LES CONDITIONS DE LOGEMENT À DAKAR ET À BAMAKO AU TOURNANT DES ANNÉES 1990

Examinons d'abord les conditions de l'habitat telles qu'elles se dégagent des enquêtes que nous avons réalisées auprès des ménages, à la fin 1989 à Dakar et au début de l'année 1992 à Bamako. Le tableau 6.1 nous présente quelques informations d'ensemble pour chacune des villes. La croissance urbaine de chacune des deux capitales au cours des dernières années s'étant réalisée principalement en périphérie, nous avons calculé les différents indicateurs en distinguant le centre et la périphérie de chacune des deux villes.

Tableau 6.1 : Quelques indicateurs sur l'habitat et les ménages à Dakar et Bamako

Indicateurs	Dakar			Bamako		
	Centre	Périphérie	Ensemble	Centre	Périphérie	Ensemble
Proportion de ménages						
Propriétaires	41,9 %	57,5 %	48,8 %	42,0 %	48,1 %	46,6 %
Locataires	52,5 %	36,0 %	45,3 %	48,2 %	42,6 %	44,0 %
Hébergés	5,6 %	6,5 %	6,0 %	9,8 %	9,3 %	9,3 %
Proportion de ménages						
ayant électricité	79,1 %	45,7 %	64,5 %	69,6 %	30,3 %	40,2 %
ayant l'eau courante	68,1 %	28,7 %	50,8 %	35,7 %	18,2 %	22,6 %
Nombre de						
personnes/ménage	7,4	9,1	8,1	10,5	8,4	9,0
personnes/concession	13,0	12,6	12,8	19,6	10,9	12,6
ménages/concession	1,7	1,4	1,6	1,9	1,3	1,4

Sources : Données des deux enquêtes ménages Dakar (1989) et Bamako (1992).

Dans l'ensemble, les ménages propriétaires sont les plus nombreux dans chacune des villes mais ce, sans former la majorité des ménages. Le marché locatif est également très important dans les deux villes puisque environ 45 % des ménages s'y trouvent. Les distinctions entre les espaces de chacune des villes font apparaître des proportions plus élevées de propriétaires dans les périphéries ; dans le cas de Pikine, ceux-ci sont d'ailleurs nettement majoritaires puisque près de trois ménages sur cinq sont propriétaires de leur logement.

On ne sera pas étonné de constater par ailleurs que les deux villes présentent des différences importantes en terme de services et d'équipements urbains. Alors que 65 % des ménages disposent de l'électricité à Dakar, cette proportion n'atteint que 40 % à Bamako. Les différences relatives sont encore plus fortes en ce qui a trait aux infrastructures concernant l'alimentation en eau puisque la moitié des ménages dakarois disposent de l'eau courante au domicile alors que cette proportion n'est que de 23 % à Bamako. Les différences entre le centre et la périphérie sont importantes dans les deux villes, les zones centrales étant largement mieux équipées que les zones périphériques.

Enfin, nous avons retenu quelques informations sur les structures démographiques résidentielles. Dans l'ensemble, le nombre de personnes et de ménages par concession est sensiblement le même pour les deux villes ; Bamako comptant toutefois en moyenne une personne supplémentaire par ménage. Ces résultats globaux cachent toutefois des différences internes à chacune des villes. On constate par exemple que les ménages du centre comptent en moyenne deux personnes de moins que ceux de la périphérie à Dakar, alors que c'est l'inverse à Bamako. Le nombre de personnes par concession est pour sa part semblable dans les deux espaces de Dakar alors que les concessions de la zone centrale de Bamako comptent en moyenne près de 20 personnes, soit près du double des concessions de la périphérie.

En résumé, les deux villes, dans leur ensemble, présentent des similitudes ayant trait au statut de résidence et à la composition démographique résidentielle, mais des différences importantes sont relevées quant aux équipements urbains. Les distinctions entre le centre et la périphérie font toutefois apparaître des structures différentes à l'intérieur de l'espace de chacune des villes et également entre elles. Ces indicateurs nous laissent même croire à certaines tendances opposées sur la base desquelles on peut présumer qu'il existe des dynamiques centre-périphérie propres à chacune des villes.

MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE

Les populations étudiées et les variables dépendantes

Le phénomène de changement de statut d'occupation du logement est un phénomène social qui est fortement lié aux conjonctures économiques et dans la

plupart des recherches, les analyses sont surtout faites en fonction du cycle de vie familial (Rossi, 1955 ; Clark et Onaka, 1983). L'utilisation des données longitudinales, sous forme de biographies, est préférable pour bien illustrer l'évolution du phénomène dans le temps.

Par ailleurs, comme nous le soulignons plus tôt, notre recherche ne concerne que les hommes. En fait, il existe une ambiguïté quant à la définition du statut des femmes dans le logement surtout lorsqu'elles sont mariées. Jouissent-elles du même statut que leur époux ou sont-elles considérées comme des personnes dépendantes et par conséquent hébergées ? Dans le premier cas, quelle sera alors la situation dans un ménage polygame où les épouses vivent toutes dans le logement ? Autant d'interrogations qui rendent difficile la prise en compte des femmes dans notre analyse sans une redéfinition préalable de leur statut dans le logement². Les itinéraires résidentiels de la population féminine ne seront donc pas étudiés ici. Les caractéristiques des conjointes des hommes auxquels nous nous intéressons seront toutefois prises en considération, comme nous le verrons plus loin.

Les données dont nous disposons nous renseignent sur les trajectoires résidentielles des individus depuis leur naissance. Si la plupart des États d'Afrique de l'Ouest fixent à 18 ou 20 ans l'âge à la majorité, l'émancipation résidentielle des individus survient d'une manière générale un peu plus tard dans le cycle de vie. Pour l'étude de la sortie de l'état d'hébergé, nous avons néanmoins choisi d'étudier les individus à partir de leur dix-huitième anniversaire afin de bien saisir les événements importants qui ont pu survenir dès l'âge de 18 ans et qui pourront accélérer ou ralentir la sortie de l'hébergement. La variable dépendante étudiée sera donc le temps qui s'écoule entre le dix-huitième anniversaire et la date d'entrée dans un premier logement autonome (location ou propriété). Les cas de troncatures (à droite) concernent les individus qui auront quitté l'une ou l'autre des deux agglomérations (émigration) ou encore ceux qui n'auront toujours pas connu d'autre statut de résidence que celui d'hébergé entre le dix-huitième anniversaire et la date de l'enquête.

² À cet effet, le questionnaire de Bamako a été modifié par rapport à celui de Dakar, afin de mieux prendre en considération, du côté féminin, le statut d'occupation du logement. Fautes de données similaires à Dakar, la comparaison de la mobilité résidentielle ne peut s'effectuer en ce qui concerne les femmes.

Quant à l'accès à la propriété, notre population de référence est constituée des individus qui, à 25 ans, résidaient dans l'une ou l'autre des deux agglomérations sans être propriétaire du logement qu'ils occupaient (hébergé ou locataire). Comme nous pouvons le remarquer plus loin, le phénomène de la mobilité intra-urbaine est fortement lié ou perturbé par l'émigration. Le choix de cet âge nous permet d'exclure moins d'individus de l'analyse et surtout de rendre compte dans nos analyses de l'importance du statut migratoire. La variable dépendante sera conçue comme précédemment c'est-à-dire que nous étudierons la durée écoulée entre le vingt-cinquième anniversaire des hommes et le moment où ils deviennent propriétaire résident³.

Il importe de souligner que compte tenu du caractère exploratoire de notre recherche, nous faisons l'hypothèse que chacun des deux phénomènes étudiés se déploie dans le temps de la même manière pour tous les individus. Nous devons ainsi chercher à expliquer les éventuels écarts qui peuvent exister entre les différents individus. Cette hypothèse de recherche nous conduit à choisir le modèle de régression semi-paramétrique de Cox (Cox, 1972). Cette méthode combine à la fois l'approche des tables d'extinction et celle de la régression⁴. Elle nous permettra d'évaluer la propension des individus à sortir de l'état d'hébergement ou à accéder à la propriété à travers le temps et de prendre en compte un certain nombre de variables indépendantes (explicatives) pouvant influencer les chances des individus de connaître ces transitions. Ces variables seront rendues opératoires sous forme dichotomique ou polydichotomique et chaque fois nous aurons à choisir une catégorie de référence, l'interprétation des résultats se faisant en fonction de cette dernière catégorie.

³ Il est évident qu'une maison peut être la propriété de plus d'une seule personne. Lors de l'enquête réalisée à Bamako, une question concernant la copropriété a été prévue. Dans seulement 55 % de l'ensemble des épisodes de propriété recensés, la personne enquêtée était la seule propriétaire. Ce résultat peut s'expliquer notamment par les ambiguïtés lors des procédures d'héritage à la suite du décès du propriétaire et de la pratique de l'indivision. En l'absence de documents précis concernant les héritiers légaux, différentes personnes pourront se déclarer propriétaires ; le statut de copropriétaire pourrait d'ailleurs permettre de diminuer certaines tensions qui pourraient survenir au sein des familles si elles étaient dans l'obligation d'identifier une seule personne comme propriétaire. Il importe toutefois de souligner que dans le cas qui nous intéresse ici, à savoir la première propriété, 89 % des cas sont le fait de propriétaires uniques. Chez ces primo-propriétaires, 93 % le sont devenus à la suite de l'achat d'un terrain et non par héritage.

⁴ Voir le chapitre 1.

Notre objectif est d'identifier certaines variables qui peuvent accélérer ou ralentir le passage d'un état à un autre. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit premièrement du passage d'hébergé à non-hébergé (la première sortie de l'hébergement) et deuxièmement du passage de non-proprétaire à propriétaire (l'accès à la première propriété). Nous avons ainsi retenu une série de variables communes pour les deux villes, variables qui devraient influencer les deux phénomènes qui nous intéressent. Certaines variables, dites variables fixes, représentent des caractéristiques que les individus avaient avant leur entrée en observation (18 ans pour l'étude de la sortie de l'hébergement et 25 ans pour l'étude de l'accès à la propriété). D'autres caractéristiques peuvent évoluer au cours du temps - variables variant dans le temps - et intervenir aussi dans les processus transitionnels qui nous intéressent. Nous présentons ces variables que nous avons retenues en donnant quelques éléments qui justifient notre choix.

Les variables explicatives fixes

Les cohortes de naissance

Dès le départ, nous avons tiré un échantillon stratifié en fonction de trois cohortes. Il s'agit pour nous d'examiner les processus d'insertion de ces différentes cohortes afin de mieux comprendre les transformations vécues par les populations en traversant des contextes économiques, sociaux et politiques fort différents d'une génération à l'autre. Les plus vieilles générations ont vécu leur enfance et leur jeunesse avant les indépendances alors que la troisième génération retenue est celle qui est née autour du début des années 1960. Ces trois cohortes ont donc traversé certaines étapes majeures de leur vie (l'arrivée à l'âge adulte, l'entrée sur le marché du travail et sur le marché matrimonial, etc.) dans des contextes différents (Ouédraogo et Piché, 1995 ; Antoine *et al.*, 1995). Par exemple, si l'on retient le passage à l'âge adulte (vers 18-20 ans) comme étape importante, les hommes de la génération la plus âgée auront passé ce cap en moyenne vers 1960, ceux de la deuxième génération vers 1970 alors que les membres de la plus jeune génération l'ont atteint vers 1980. Or, par exemple, selon les données de Lecaillon et Morrisson (1986), sur la base d'un indice de 100 en 1970, l'indicateur du pouvoir d'achat des ménages urbains maliens se situait à 175 en 1962 et 80 en 1980. Ceci signifie en fait que la plus jeune génération d'hommes est passée à l'âge adulte dans un contexte où le pouvoir d'achat des ménages représentait moins de la moitié de ce qu'il était lorsque les

Trois générations de citadins au Sahel

membres de la génération la plus âgée de notre échantillon ont franchi cette étape.

Le rang de naissance

Compte tenu des modes d'héritage qui prévalent dans les deux pays, on peut supposer que le rang de naissance des individus joue un rôle important face aux phénomènes que nous étudions (Meillassoux, 1976). Tant au Mali qu'au Sénégal, l'aîné des garçons occupe un rôle central puisqu'il bénéficie d'une certaine autorité auprès de ses frères et sœurs ; c'est lui qui prendra la relève du père dans les décisions familiales au décès de ce dernier. C'est généralement l'aîné des garçons qui également deviendra le propriétaire des biens fonciers et immobilier de la famille (Sinou, 1987). On peut ainsi présumer que les aînés du père se comporteront différemment des autres enfants en ce qui a trait à la sortie de l'hébergement et à l'accès à la propriété, ces deux phénomènes étant intimement liés à la famille. Nous distinguerons donc les individus selon qu'ils sont les aînés de leur père ou non.

L'ethnie

Les principaux groupes ethniques présents dans chacune des villes étudiées se distinguent en terme d'organisation sociale et familiale (Murdoch, 1965). Ces groupes ethniques entretiennent des rapports différents face aux questions foncières et de logement. On peut croire, par exemple, que les rapports aux marchés fonciers seront différents entre les premiers occupants de Dakar, les Lébou, et les nouveaux arrivants tels les Diola. L'ancienneté de certains groupes ethniques à Bamako et à Dakar, leur importance démographique et l'efficacité de leurs réseaux de solidarité, peuvent sûrement influencer la sortie de l'hébergement et l'accès à la propriété. De même, on peut croire que l'attrait pour la propriété d'une parcelle ou d'un logement en milieu urbain sera perçue différemment par les groupes ethniques qui traditionnellement se caractérisent par le nomadisme et les activités pastorales, tels les Peuls, comparativement aux groupes ethniques de traditions sédentaires qui se spécialisent dans les travaux agricoles ou dans le commerce.

Le statut migratoire

Les études que nous avons menées, tant à Dakar qu'à Bamako, montrent que le statut migratoire est déterminant de nombreux processus socio-économiques et

démographiques (Antoine *et al.*, 1995 ; Ouédraogo et Piché, 1995). Les Bamakois et Dakarais de naissance sont probablement les mieux implantés dans chacune des villes. Ils disposent plus souvent d'un réseau familial large qui facilite leur insertion dans les différentes sphères de la vie urbaine. Les individus nés à l'extérieur de chacune des capitales, mais arrivés avant l'âge de 12 ans, sont probablement ceux qui s'apparentent le plus aux natifs. Enfin, ceux qui ont passé leur enfance à l'extérieur des deux villes et qui y ont migré après l'âge de 12 ans pourraient disposer d'un réseau moins large d'accueil et d'entraide et devraient donc sortir plus rapidement de l'hébergement. On peut présumer que ces caractéristiques jouent également sur l'accès à la propriété.

Les variables explicatives variant dans le temps

La localisation

Nous avons vu précédemment que chacune des villes présentait des particularités sur le plan spatial. Le marché locatif est relativement plus important dans les zones centrales de chacune des deux villes alors que l'accès à la propriété est plus abordable à la périphérie, les zones centrales ayant été largement touchées par la spéculation foncière et immobilière (Traoré, 1988 ; Marcoux *et al.*, 1995). Comme le souligne Yattara (1987), à Bamako, certains quittent le marché locatif pour acquérir une parcelle sans eau ni électricité en banlieue à un prix à peu près équivalent à leur loyer annuel dans les quartiers centraux de la ville. Malgré l'absence d'infrastructures urbaines, les habitants de la périphérie disposent de plus d'espace. On peut notamment croire que la forte densité démographique des quartiers du centre constitue une incitation à quitter ces zones (Kamminga *et al.*, 1988 ; Tokindang, 1995).

Les réseaux familiaux d'accueil

Dans les villes africaines, les stratégies résidentielles sont principalement élaborées sur la base des réseaux familiaux (Locoh, 1988 ; Osmont, 1986). Ce phénomène se serait même accentué dans le cas de Dakar au cours des dernières années (Antoine, 1993). L'arrivée en ville se fait habituellement chez un parent qui peut favoriser l'insertion économique du nouvel arrivant. De plus, on pourrait croire que le niveau de proximité familiale entre ce nouveau migrant et la personne qui l'accueille, aura une influence sur sa mobilité, toute chose étant égale par ailleurs. Il est en effet probablement plus facile de demeurer hébergé

chez ses propres parents biologiques que chez un oncle ou une tante, ou encore chez une personne avec laquelle il n'existe pas de lien de sang ou d'alliance. On tentera de vérifier cette hypothèse en distinguant les individus hébergés en fonction du lien de parenté qui les unit à la personne qui les accueille.

La formation de la famille

De nombreuses études montrent, notamment en Amérique du Nord ou en Europe, que la formation de la famille à travers le cycle de vie des ménages est déterminante dans le processus de la mobilité résidentielle intra-urbaine (Rossi, 1955 ; Bonvalet, 1994). Le mariage et l'agrandissement de la famille constituent des événements importants qui favorisent le changement de logement. Les populations étudiées ici sont traditionnellement de type patrilinéaire et virilocal. Ainsi, lors du mariage, la nouvelle épouse ira rejoindre son mari dans le ménage et/ou la concession de la famille de ce dernier. Ce n'est qu'après un certain temps, parfois lors de la venue du premier enfant, que les époux pourront disposer de leur propre unité résidentielle. Il est toutefois évident que le contexte urbain peut bousculer considérablement ce schéma. En effet, si les conditions résidentielles en milieu rural se prêtent bien à la cohabitation de plusieurs générations sur un même espace, la limitation des parcelles en ville et la densification de l'habitat dans les quartiers urbains limitent considérablement la formation de la famille étendue. Nous tenterons donc d'examiner l'effet du mariage et/ou de la naissance d'un enfant sur la sortie de l'hébergement et l'accès à la propriété.

L'activité économique

Les deux processus étudiés s'inscrivent à l'intérieur de l'émancipation individuelle, ce qui suppose une certaine autonomie financière. Cette indépendance peut sûrement s'acquérir en partie via l'insertion économique (Bocquier, 1996). Nous tenterons d'examiner si la participation au marché du travail et les formes qu'elle peut prendre (salarier ou indépendant, secteur formel ou informel) agissent significativement sur les deux processus que nous nous proposons d'étudier. On peut croire en effet que l'incapacité d'obtenir des revenus individuels (chômage, problèmes de santé, études) favorisera le maintien dans l'état d'hébergé. Par ailleurs, certains types d'activités économiques pourront faciliter plus que d'autres l'autonomie résidentielle. La précarité du secteur informel pourrait par exemple être moins favorable à la sortie de l'hébergement que le salariat dans le secteur formel ; ce dernier

pouvant offrir des garanties financières relativement plus stables à moyen terme, soit dans la réalité ou du moins, dans l'imaginaire populaire (Bocquier, 1994).

LA SORTIE DE L'HÉBERGEMENT

Les courbes construites à partir des estimateurs de Kaplan-Meier permettent d'illustrer le calendrier de la sortie de l'hébergement et les différences selon les générations. Les résultats présentés dans la figure 6.1 montrent que dans les deux agglomérations, le phénomène est retardé pour les jeunes générations. Ainsi, 25 % des hommes de la plus vieille génération sont sortis de l'hébergement à 27 ans à Dakar et à 29 ans à Bamako, alors que pour la deuxième génération on n'atteint cette proportion qu'aux âges de 34 ans à Dakar et 32 ans à Bamako. On peut calculer un âge médian seulement pour la génération la plus ancienne : il est respectivement de 33 ans à Dakar et de 38 ans à Bamako. Précisons à titre comparatif que l'âge médian à la sortie de l'hébergement (l'expression "autonomie résidentielle" est parfois utilisée) se situe entre 23 et 26 ans dans les pays occidentaux (Lapierre-Adamcyck *et al.*, 1995 ; Godard et Bloss, 1988). Dans ces pays, les fluctuations entre générations sont généralement dues à la "désinstitutionnalisation" du mariage, à des difficultés économiques liées à l'insertion professionnelle, et au prolongement des études supérieures.

Les résultats des analyses de régression sont pour leur part présentés dans le tableau 6.2. Lorsque l'on ne prend en considération que les variables fixes (modèle 1), on constate que l'appartenance à une génération constitue un facteur très important de la sortie de l'état d'hébergé. À Dakar, comparativement à la vieille génération, par exemple, la deuxième génération et les plus jeunes ont respectivement 42 % et 51 % moins de chance de sortir de cet état. À Bamako, on observe un net ralentissement du calendrier, mais ce résultat n'est significatif que pour la plus jeune génération. La prise en compte des autres variables vient considérablement perturber ce résultat pour Dakar (modèles 2 et 3). En effet, on constate alors que les différences entre générations ne sont plus significatives pour la capitale sénégalaise. En revanche, au Mali, la génération la plus jeune continue à sortir de l'hébergement nettement moins rapidement que la plus vieille et ce, même après avoir effectué un contrôle par les autres variables.

Trois générations de citoyens au Sahel

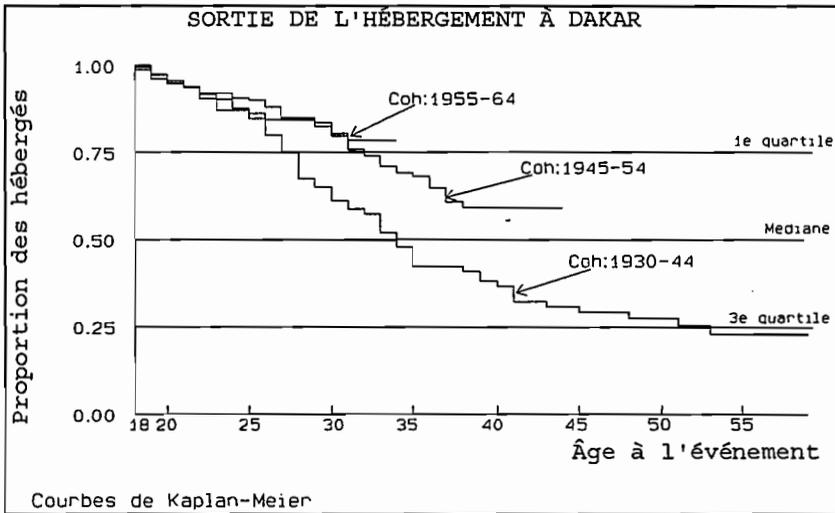
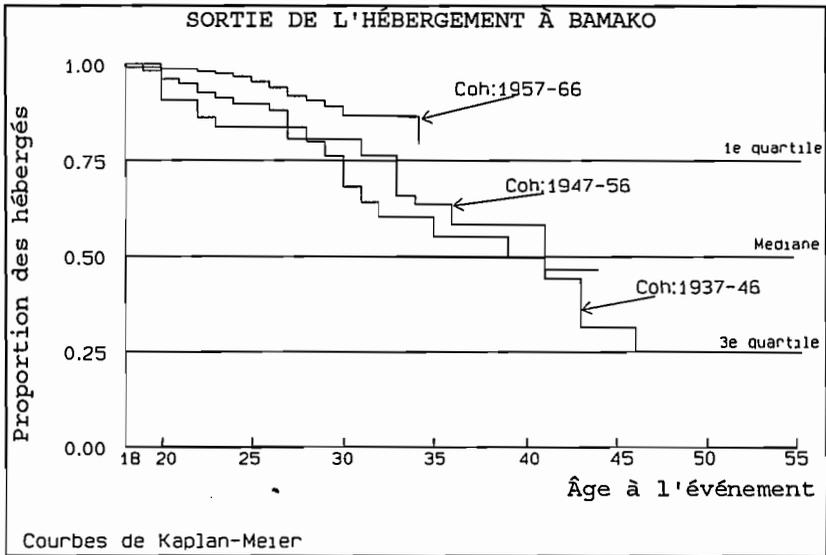


Figure 6.1 : Sortie de l'hébergement après le 18^e anniversaire dans l'agglomération de Dakar et Bamako

Une émancipation résidentielle remise en question

Tableau 6.2 : Coefficients du modèle semi-paramétrique (Cox) pour estimer l'impact des variables socio-économiques sur la première sortie de l'hébergement

Variables	Catégories		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako
Cohorte de naissance (ancienne)	Intermédiaire		0,58***	0,72	0,89	0,65	0,96	0,67
	Jeune		0,49***	0,35***	0,93	0,41**	1,03	0,39**
Rang de naissance (autre rang)	Aîné		1,28	0,86	1,29	1,23	1,39*	1,46
Groupe ethnique (Wolof-Lébou) (Bambara)	Peuls		1,14	-	0,96	-	0,91	-
	Mandé		2,04**	-	1,80*	-	1,63	-
	Serré		1,10	-	0,96	-	1,00	-
	Diola		1,77**	-	1,80**	-	1,54	-
	Autre		1,73**	-	1,48	-	1,29	-
	Malinké			1,17	-	1,43	-	1,27
	Peuls			1,04	-	0,96	-	1,40
Soninké			0,57	-	0,38*	-	0,45	
Autre			1,09	-	1,29	-	1,43	
Localisation (périphérie)	Centre				2,17***	1,10	2,23***	1,18
Réseau (hébergé père-mère)	Hébergé /ascendant				1,78***	3,09***	1,37	1,72
	Hébergé/autre parent				1,31	5,50***	0,91	1,98
	Hébergé/sans lien				1,62	4,59***	1,10	1,26
Famille (sans conjoint)	Conjoint sans enfant				1,68*	1,74	1,62	1,66
	Conjoint + un enfant				1,42	2,25*	1,30	1,77
	Conjoint + 2 enfants et +				0,95	1,47	0,89	1,11
Activité économique (salarié du secteur formel)	Inactif et étudiant				0,30***	0,28**	0,31***	0,26***
	Chômeur				0,29***	0,17*	0,28***	0,22
	Indépendant formel				0,74	5,88***	0,77	6,61***
	Indépendant informel				0,80	0,86	0,76	0,85
	Salarié informel				0,76	0,90	0,73	0,74
	Apprenti				0,46**	0,57	0,43**	0,60
Statut migratoire (natif)	Arrivé avant 12 ans						2,32***	2,76**
	Arrivé après 12 ans						2,18***	8,17***

Note : Les coefficients présentés dans le tableau représentent $[\exp(\beta)]$. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

La catégorie de référence de la variable est inscrite entre parenthèses.

Source : Enquête IFAN/ORSTOM (Dakar, 1989) et Enquête CERPOD/UM (Bamako, 1992).

On observe un phénomène inverse concernant le rang de naissance dans la fratrie du côté paternel. Le modèle 1 indique en effet que le rang de naissance n'induit pas de comportement différentiel significatif. Après avoir intégré l'ensemble des variables retenues, le rang de naissance devient toutefois significatif dans le cas de Dakar : chez les hommes, le fait d'être l'aîné multiplie les chances de sortir de l'hébergement par 1,39 par rapport aux cadets.

Au chapitre de l'ethnicité, si on constate qu'à Bamako les individus vivent indifféremment le phénomène, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, la situation semblerait *a priori* fort différente à Dakar où les Mandé et les Diola sortiraient de l'hébergement nettement plus rapidement que les Wolof. Toutefois, ces ethnies semblent obéir à un schéma migratoire vers Dakar différent, ce que confirme la prise en considération de la variable statut migratoire qui vient rendre non-significatif le résultat concernant ces deux ethnies (modèle 3).

Le modèle 2 permet d'introduire les principales variables explicatives dépendantes du temps. Si la localisation n'a aucun effet sur l'émancipation des individus à Bamako, elle s'avère toutefois nettement déterminante dans l'agglomération dakaroise. En effet, le fait de se retrouver hébergé au centre de Dakar multiplie les chances de sortir de l'hébergement par 2,17 comparativement à l'hébergement en périphérie alors que cette variable n'est absolument pas significative au Mali. Ceci montre bien que les rapports centre-périphérie sont fort différents d'une ville à l'autre.

La proximité familiale entre les hébergés et la personne qui les héberge se révèle déterminante dans le processus d'émancipation des individus et ce, particulièrement à Bamako (modèle 2). En effet, on note que le fait de ne pas être hébergé par les parents directs (père/mère) est un état qui accélère très significativement la sortie de l'hébergement, ce qui n'est pas le cas à Dakar. L'introduction du statut migratoire (modèle 3) rend toutefois les coefficients des variables concernant les réseaux familiaux d'hébergement non-significatifs. Ces coefficients demeurent cependant élevés dans le cas de Bamako. Il en est de même pour la variable résumant les étapes de la constitution d'un noyau familial qui, après la prise en compte du statut migratoire, ne présente pas de résultats significatifs.

La formation de la famille, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, n'accélère pas toujours l'autonomie résidentielle. Dans le modèle 2, le fait de se marier

accélère la sortie de l'hébergement seulement à Dakar. Par contre, l'arrivée d'un premier enfant après le mariage favorise l'autonomisation résidentielle exclusivement à Bamako. Ces facteurs ne jouent pas lorsque l'on prend en considération le statut migratoire (modèle 3).

Comme nous l'avions prévu, l'activité économique des individus a un effet important sur la sortie de l'hébergement. À Dakar, les salariés du secteur informel et les indépendants (tous secteurs confondus) ont le même comportement que les salariés du secteur formel. Par contre, à Bamako, le fait d'être un indépendant du secteur formel augmente de 6 fois les chances de sortir de l'état d'hébergement par rapport à la situation de salarié du secteur formel. Les indépendants du secteur formel sont en fait de grands commerçants ou des professionnels exerçant certaines professions libérales (avocats, notaires, etc.). Dans les deux villes, les périodes d'inactivité, d'études ou encore d'apprentissage, ralentissent considérablement la sortie de l'hébergement, deux ou trois fois plus lente dans ces cas-là. Il importe de souligner que les deux modalités retenues pour le secteur informel n'induisent, dans les deux villes, aucun effet significatif sur la sortie de l'hébergement comparativement à la catégorie de référence, le salariat formel. D'une manière générale, à l'exception des travailleurs indépendants du secteur formel, on observe les mêmes tendances à Dakar qu'à Bamako.

Le modèle 3 nous permet de vérifier notre hypothèse sur la socialisation urbaine des individus quant à leur émancipation résidentielle. Dans les deux agglomérations, on constate un fait important : le fait d'être non-natif de la ville est un facteur qui favorise nettement l'autonomie résidentielle. En effet, la rapidité avec laquelle les hommes sortent de l'hébergement est de deux à trois fois plus importante chez les migrants que chez les natifs de Bamako ou de Dakar. En comparant les modèles 2 et 3, on observe que la prise en compte de cette variable migratoire affecte davantage les résultats des variables qui concernent le réseau d'hébergement et la constitution des familles. On peut ainsi penser que dans les deux agglomérations, ceux qui sont les plus souvent hébergés par les parents directs sont les natifs de la ville alors que les non-natifs migrent généralement sans les parents. Ces migrants se retrouvent pour l'essentiel dans d'autres réseaux d'hébergement et sont, de ce fait, plus fréquemment préoccupés par la constitution de leur propre famille. Nous avons déjà pu observer pour Bamako (Marcoux *et al.*, 1995) de même qu'à Dakar (Antoine *et al.*, 1995) que les non-natifs ont tendance à se marier plus tôt que les natifs.

L'ACCÈS À LA PREMIÈRE PROPRIÉTÉ

Examinons maintenant les résultats que nous obtenons concernant l'accès à la première propriété. Nous présentons à nouveau les résultats à partir des courbes de Kaplan-Meier (figure 6.2). Les deux graphiques permettent de distinguer le calendrier de l'accès à la propriété pour chacune des trois générations. L'événement étudié étant relativement tardif, les courbes concernant la génération la plus jeune de chaque ville présentent des pentes nulles qui indiquent que les individus de ces générations n'avaient pour ainsi dire pas connu l'accès à la propriété au moment des enquêtes. Les résultats obtenus pour les deux autres générations sont toutefois plus probants. On observe que le phénomène de l'accès à la propriété est plus tardif à Dakar qu'à Bamako : en effet, la moitié des hommes de la plus vieille génération a accédé à une première propriété à l'âge de 46 ans à Bamako et à 50 ans à Dakar. Dans les deux villes, la génération suivante accède beaucoup plus tardivement à la propriété, mais le phénomène reste légèrement plus précoce pour les Bamakois.

Les résultats obtenus à partir des analyses de régression (modèle de Cox) confirment ces résultats et indiquent que dans les deux villes, le phénomène est nettement ralenti pour les deux générations les plus jeunes (tableau 6.3). À Dakar, la plus jeune génération aurait en fait eu une probabilité pratiquement nulle de devenir propriétaire. Contrairement à ce que nous aurions cru, le rang de naissance n'a aucun effet sur l'accès à la propriété : sur ce plan, les aînés ne se distinguent pas de leurs cadets.

Concernant la dimension ethnique, on constate que les Peuls seraient nettement moins enclins à la propriété à Bamako. Comme nous le soulignons plus tôt, il est possible que, pour ces populations traditionnellement pastorales, la ville n'est qu'un transit et qu'elles préfèrent investir plutôt dans les secteurs liés à leurs activités de transhumance plutôt que dans le symbole de la sédentarité de la propriété résidentielle. Le groupe "autres ethnies" présente également des résultats similaires à Dakar. Peut-être s'agit-il de membres de minorités ethniques pour lesquels la ville n'est qu'un projet à court terme et qui préfèrent investir dans d'autres secteurs (ex. : les Maures dans le commerce, les Cap-Verdiens dans les services de l'informel (petits métiers)).

Une émancipation résidentielle remise en question

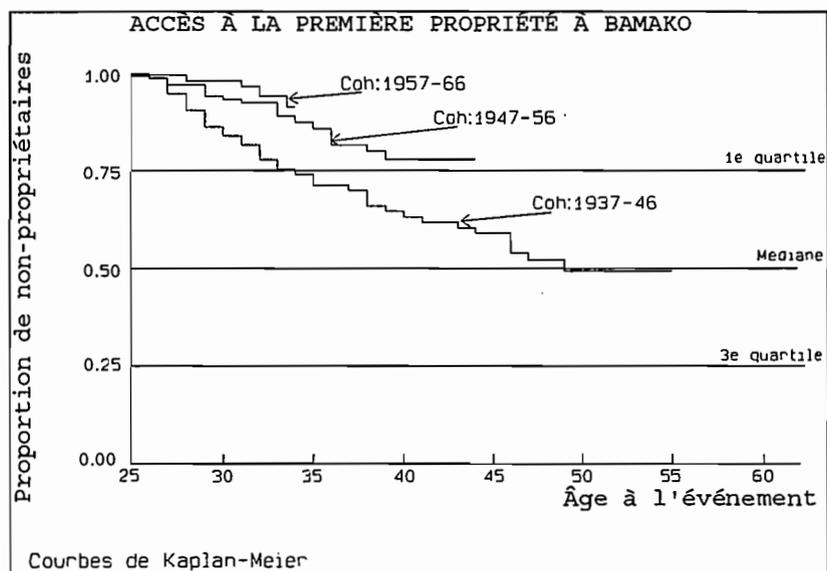
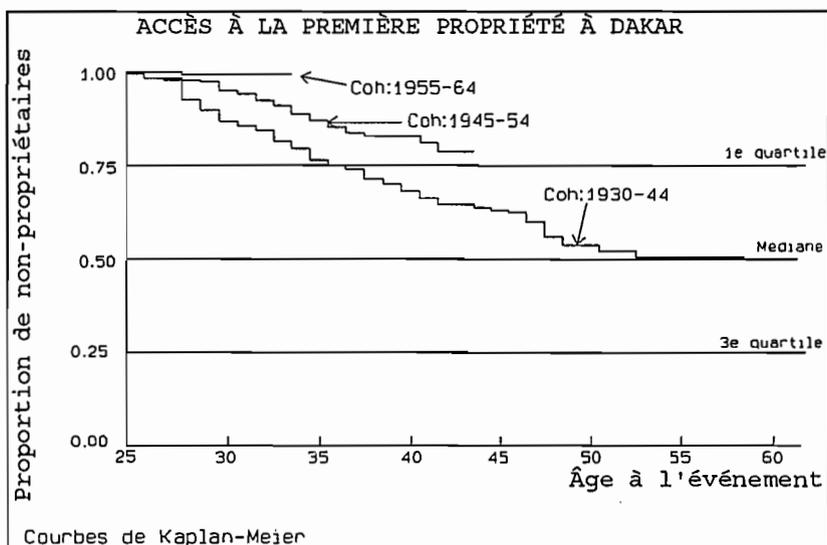


Figure 6.2 : Accès à la première propriété résidentielle dans l'agglomération de Dakar et de Bamako des hommes (observés à partir du 25^e anniversaire)

Alors que les variables de localisation et de réseaux familiaux d'hébergement n'ont pas d'effets significatifs sur l'accès à la propriété, les résultats obtenus concernant la variable constitution de la famille sont particulièrement intéressants. À Dakar, le fait d'être en union et l'augmentation de la descendance accélèrent l'accès à la propriété alors qu'à Bamako, seule l'augmentation de la descendance agit de façon significative. Ce ne serait qu'avec l'arrivée d'un enfant que le projet d'accès à la propriété prendrait forme à Bamako. On pourrait sûrement faire un parallèle avec le fait que le mariage n'est réellement réussi au Mali que lorsque qu'il se traduit en descendance. Le schéma observé à Dakar se rapprocherait beaucoup plus de ce que l'on observe en Occident où le départ du noyau familial est rendu nécessaire, s'il n'est pas déjà fait, lors du mariage.

Les résultats obtenus concernant l'activité économique viennent à nouveau confirmer certaines de nos hypothèses. Les périodes d'inactivité et de chômage viennent en effet réduire considérablement les chances d'accéder à une première propriété. Seules les périodes de travail dans le secteur formel et à titre d'indépendant augmentent les probabilités de devenir propriétaire. Il importe de souligner que les travailleurs du secteur informel, qu'ils soient salariés ou indépendants, n'ont pas moins de chance de devenir propriétaires que les salariés du secteur formel. Ce résultat pourrait signifier soit que la précarité supposée du secteur informel aurait été exagérée, soit que les salariés du secteur formel n'ont finalement pas plus de moyens de devenir propriétaires que les travailleurs de l'informel. Une dernière explication pourrait être que les avantages obtenus en matière de logement par certains actifs du secteur formel (accès au logement à loyer modique notamment) incitent moins ces derniers à accéder à la propriété.

Enfin, les résultats du modèle 3 indiquent que les hommes arrivés après l'âge de 12 ans à Bamako accéderaient à la propriété significativement deux fois plus rapidement que les natifs de la capitale malienne, ce qui ne serait pas le cas à Dakar, où la variable concernant le statut migratoire n'a aucun effet significatif sur le phénomène étudié.

Tableau 6.3 : Coefficients du modèle semi-paramétrique (Cox) pour estimer l'impact des variables socio-économiques sur l'accès à la première propriété

Variables	Catégories		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako	Dakar	Bamako
Cohorte de naissance (ancienne)	Intermédiaire		0,54***	0,48***	0,56**	0,46***	0,57**	0,48**
	Jeune		0,04***	0,22***	0,05***	0,38***	0,05***	0,40*
Rang de naissance (autre rang)	Aîné		0,69	0,67	0,72	0,76	0,73	0,73
Groupe ethnique (Wolof-Lébou)	Peuls		0,84	-	0,82	-	0,77	-
	Mandé		0,93	-	1,00	-	1,00	-
	Serré		0,78	-	0,79	-	0,73	-
	Diola		0,36	-	0,34	-	0,31	-
	Autre		0,43*	-	0,37**	-	0,38**	-
	(Bambara)	Malinké		-	0,67	-	0,77	-
Peuls		-	0,15**	-	0,20**	-	0,23*	
Soninké		-	0,95	-	0,79	-	0,90	
Autre		-	1,34	-	1,11	-	1,16	
Localisation (périphérie)	Centre		0,95	0,98	0,98	0,97		
Réseau (locataire)	Hébergé/père mère				0,81	0,35***	0,98	0,57
	Hébergé/ascendant				0,99	0,94	0,97	0,96
	Hébergé/autre parent				0,73	0,47	1,05	0,43
	Hébergé/sans lien				0,85	1,22	0,82	1,18
Famille (sans conjoint)	Conjoint sans enfant				2,57**	1,15	2,56**	1,08
	Conjoint + un enfant				2,66**	2,64**	2,65**	2,49*
	Conjoint + 2 enfants et +				3,38***	5,47***	3,30***	5,08**
Activité économique (salarié du secteur formel)	Inactif et étudiant				0,28	0,55	0,29	0,60
	Chômeur				0,00***	0,37	0,00***	0,39
	Indépendant formel				2,63**	2,98**	2,66**	2,81**
	Indépendant informel				0,94	0,66	0,95	0,63
	Salarié informel				0,82	0,77	0,81	0,71
Statut migratoire (natif)	Apprenti				1,24	1,00	1,23	1,06
	Arrivé avant 12 ans						1,73	0,57
	Arrivé après 12 ans						1,41	2,14**

Note : Les coefficients présentés dans le tableau représentent $[\exp(\beta)]$. Le symbole *** indique que la valeur est significative au seuil de 1 %, ** au seuil de 5 % et * au seuil de 10 %.

La catégorie de référence de la variable est inscrite entre parenthèses.

Source : Enquête IFAN/ORSTOM (Dakar, 1989) et Enquête CERPOD/UM (Bamako, 1992).

CONCLUSION

L'objectif de cette recherche était de cerner les spécificités et les similitudes qui existent dans les processus d'insertion résidentielle entre chacune des deux capitales étudiées. En ce qui a trait aux spécificités, nous avons pu observer que la sortie de l'hébergement était plus tardive à Bamako qu'à Dakar mais que l'accès à la première propriété se produisait plus tôt dans la vie des Bamakois que dans celle des Dakarois. On peut donc croire que davantage de Bamakois passent directement du statut d'hébergé à celui de propriétaire. Le marché locatif serait alors moins important dans les itinéraires résidentiels des Bamakois, ce qui expliquerait notamment le fait que la proportion de ménages hébergés est de 50 % plus importante à Bamako qu'à Dakar, tel que le montrent les données transversales présentées au début de ce texte.

L'une des particularités observée dans les modèles retenus est sûrement l'effet de la variable localisation à Dakar. Nous avons en effet souligné que le fait d'être hébergé dans le centre de la ville accélérât considérablement la sortie de l'hébergement. Les fortes densités d'occupation dans les logements des quartiers du centre font en sorte que les réseaux d'hébergement peuvent offrir un gîte qui ne peut être que temporaire, alors qu'il est sûrement plus facile de prolonger la période d'hébergement dans les quartiers périphériques moins denses. Par contre, ce phénomène concerne peu Bamako : son centre ville se caractérise par une organisation résidentielle où la cohabitation de nombreuses personnes demeure possible. Le nombre élevé de résidents dans les concessions du centre-ville conforte cette hypothèse. Comme nous le soulignons plus tôt, le centre et la périphérie occuperaient des rôles fort différents dans les processus de sortie de l'hébergement dans chacune des capitales.

Si on retient les deux principales étapes de la constitution d'un noyau familial, le mariage dans un premier temps et la naissance d'un premier enfant dans un second temps, il semble que la première accélère l'accès à la propriété à Dakar alors qu'à Bamako, le projet d'acquisition d'une résidence se concrétiserait significativement après la naissance d'un premier enfant. Le schéma sénégalais se rapprocherait davantage de ce que l'on observe en Occident. Au Mali, le processus qui semble se dessiner s'inscrit plutôt dans d'un schéma typiquement mandé (Malinké, Bambara, etc.), très bien décrit notamment par Cissé (1970)

où le mariage est suivi d'une période de cohabitation de la nouvelle mariée dans sa belle-famille. Ce n'est qu'à partir de la venue du premier enfant que l'union est, pour ainsi dire, complétée ou réussie.

Par ailleurs, nous avons pu observer que les migrants "tardifs" (ceux qui ont migré à Bamako entre 12 et 25 ans) accédaient significativement plus rapidement à la propriété. Il est fort possible qu'en l'absence de réseaux familiaux ou autres leur permettant d'être hébergés, ces individus soient indirectement contraints à acquérir une propriété. Il serait peut-être intéressant d'examiner les conditions d'habitat de ces individus.

Examinons maintenant les similitudes entre les deux villes telles qu'elles ressortent de nos analyses. L'hypothèse posée concernant les activités économiques s'est avérée fort juste. En effet, dans les deux villes et pour les deux phénomènes étudiés, les périodes d'absence sur le marché du travail (inactivité, études et chômage) ralentissent fortement - et la plupart du temps de façon significative - la sortie de l'hébergement et l'accès à la propriété. Il faut toutefois signaler qu'à l'exception des activités à titre d'indépendant dans le secteur formel, aucun des autres statuts d'emploi n'influence de façon significative les deux phénomènes étudiés. En d'autres termes, le fait d'être dans le secteur informel, soit comme salarié soit comme indépendant, ne ralentirait pas la sortie de l'hébergement ou l'accès à la propriété, comme nous l'avions supposé. Ce résultat pourrait s'expliquer en partie par les pertes de pouvoir d'achat très importantes auxquelles ont dû faire face les salariés au cours des deux dernières décennies.

Enfin, nous devons souligner que dans les deux villes, les jeunes générations ont connu un ralentissement important dans le calendrier d'accès à la propriété et ce, même après avoir contrôlé par les autres variables. Ce phénomène de ralentissement est également significatif pour la sortie de l'hébergement chez la plus jeune génération à Bamako. Nous aurions pourtant cru qu'en rendant compte de la précarité, notamment à l'aide de la variable sur l'activité économique, nous aurions ainsi fait disparaître l'effet de génération. Or, il n'en est rien. Il semblerait en fait que l'accès à des emplois considérés comme étant plus stables ne soit pas une garantie suffisante permettant de se lancer dans l'achat d'une propriété. Ce résultat pourrait aussi être un indicateur de changements importants du marché immobilier, l'augmentation des coûts obligeant les plus jeunes à retarder leur projet d'acquisition d'un logement.

Bibliographie

- ANTOINE P., 1993. – "Croissance urbaine et insertion des migrants dans les villes africaines", in : *Des langues et des villes*, p. 49-66. – Paris, ACCT. (Collection Langues et développement).
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- BOCQUIER P., 1994. – "Emploi et insertion à Dakar", in : CHARBIT Y. et NDIAYE S. (éds.), *La population du Sénégal*, p. 521-536. – Paris, CERPAA/Division de la Prévision et de la statistique du Sénégal.
- BOCQUIER P., 1996. – *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. – Paris, IFAN-ORSTOM, 312 p. (Collection Études et thèses).
- BONVALET C. (ss la dir.), 1994. – *Logement, mobilité et populations urbaines*. – Paris, Éditions du CNRS, 135 p.
- CISSÉ D., 1970. – *Structures Malinké de Kita*. – Bamako, Éditions populaires, 351 p.
- CLARK W.A. et ONAKA J., 1983. – "Life cycle and housing adjustment as explanation of residential mobility", *Urban Studies*, vol. 20, n° 1.
- COX D., 1972. – "Regression models and life tables", *Journal of royal statistical society*, B34, p. 187-220.
- GODARD F. et BLOSS T., 1988. – "La décohabitation des jeunes", in : BONVALET C. et MERLIN P. (éds.), *Transformation de la famille et habitat*, p. 31-55. – Paris, INED. (Travaux et Documents, n° 120).
- KAMMINGA E., VAN LEEUWE L., MAURÉT R. et SIDIBÉ Z., 1988. – *Bamako et Ségou : une étude du milieu urbain au Mali*. – Bamako, L'Association néerlandaise d'assistance au développement, SNV, 152 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK É., LE BOURDAIS C. et LEHRHAUPT K., 1995. – "Le départ du foyer parental des jeunes canadiens nés entre 1921 et 1960", *Population*, vol. 50, n° 4-5, p. 1111-1136.
- LECAILLON J. et MORRISSON C., 1986. – *Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Mali, 1960-1983*. – Paris, OCDE/Centre de développement, 187 p.

Une émancipation résidentielle remise en question

- LOCOH T., 1988. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages", *Congrès africain de population. Dakar, 1988*, vol. 2, p. 5.2.17-5.2.42. – Dakar, UIESP.
- MARCOUX R., MORIN R. et OUÉDRAOGO D., avec la collaboration de GINGRAS L., 1995. – "L'insertion résidentielle à Bamako", in : OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (ss la dir.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, p. 75-106. – Paris, Karthala.
- MARCOUX R., MORIN R., GINGRAS L. et OUÉDRAOGO D., 1996. – "Habiter à Bamako : conditions de logement et réponses des ménages dans une ville sahélienne", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, n° 109, p. 5-28.
- MEILLASSOUX C., 1976. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, Maspero, 253 p.
- MURDOCH G.P., 1967. – "Ethnographic Atlas : a summary", *Ethnology*, n° 1, p. 109-193.
- OSMONT A., 1987. – "Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise", in : LE BRIS E., OSMONT A., MARIE A. et SINOÛ A. (éds), *Famille et résidence dans les villes africaines, Dakar, Bamako, Saint-Louis et Lomé*, p. 115-175. – Paris, L'Harmattan.
- OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds), 1995. – *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala, 205 p.
- RONDEAU C., GINGRAS L., KONATÉ M. K. et MARCOUX R., 1996. – "Propriétaires ou hébergés ? À propos des difficultés à saisir le statut résidentiel à Bamako", *Revue canadienne des études africaines*, vol. 30, n° 3, p. 409-423.
- ROSSI P.H., 1955 (1980) (2ème édition). – *Why families move*. – London, Sage.
- SINOÛ A., 1987. – "Habiter à Bamako et à Saint-Louis du Sénégal", in : LE BRIS E., OSMONT A., MARIE A. et SINOÛ A. (éds), *Famille et résidence dans les villes africaines, Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, p. 71-114. – Paris, L'Harmattan.
- TOKINDANG J., 1995. – *Mobilité et insertion résidentielle à Dakar*. – Montréal, Département de démographie, Université de Montréal. (Thèse de Ph. D. de démographie, octobre 1995).
- TRAORÉ S., 1988. – "Problématique de l'habitat spontané au Mali", *Jamana*, n° 17, janvier-février, p. 33-40.
- YATTARA M. S., 1987. – "Bamako. La question du logement", *Famille et développement*, n° 45 (juin 1987), p. 53-65.

POLITIQUES D'HABITAT ET RÉSEAUX SOCIAUX D'ACCÈS AU LOGEMENT

Abdou Salam FALL et Chantal RONDEAU

Dans ce chapitre, nous nous proposons de comparer les réseaux sociaux d'accès au logement dans les deux capitales, Dakar et Bamako, en prenant en compte les dispositifs foncier et urbanistique en tant que facteurs structurants.

Pour analyser l'évolution de la demande en logements et les réseaux d'accès, il est important de faire un bilan de la politique d'habitat en s'intéressant au rôle des institutions internationales et nationales de financement de l'habitat. Les deux villes n'ont pas les mêmes contraintes de site et les conditions de peuplement sont différentes. À la différence de Bamako qui s'étend sur une superficie à extension large, Dakar est une presqu'île, entourée sur trois côtés par l'océan, la seule possibilité d'extension spatiale étant vers l'est. Or, là également le goulot de Rufisque limite fortement les flux journaliers, rendant dès lors les déplacements particulièrement difficiles entre Dakar et sa grande périphérie. Le site naturel du district de Bamako est moins contraignant : il offre une superficie intéressante et ses réserves potentielles étaient encore en 1992 de 6 000 hectares (S.N.L.M., 1993a), sans compter tous les villages environnants des cercles voisins potentiellement intégrables à la périphérie. À la même date, seul un dixième des terres, soit 800 ha, restaient disponibles à Dakar selon le Président de la communauté urbaine, Mamadou Diop, qui estime que dans dix ans la capitale aura épuisé ses réserves foncières (JAE, n°153, 1992).

La densité du district de Bamako de 40 habitants à l'hectare, contre 327 pour Dakar, dénote selon un document officiel "*l'absence quasi totale de maîtrise foncière à Bamako*" (S.N.L.M., 1993a). L'habitat spontané abrite aujourd'hui environ 48 220 ménages, soit 55 % des ménages bamakois, alors que ce taux n'était que de 5,5 % en 1965 (S.N.L.M., 1993a, p. 120). À Dakar, "*environ 30 % de la population est concentrée dans des quartiers irréguliers et on estime que chaque année, 60 % des nouvelles constructions de l'agglomération sont spontanées et réalisées sans autorisation*" (AFVP, 1995)¹.

Les situations diffèrent fortement. C'est pourquoi il est utile de connaître les politiques suivies dans le domaine de l'habitat et de voir en quels termes se posent les problèmes de l'accès au logement. Le contexte économique, juridique, administratif et social permet alors de mieux comprendre la mise en place et le recours aux réseaux sociaux ainsi que leur efficacité.

LES LIMITES DES POLITIQUES DE L'HABITAT

Dakar : de l'habitat planifié aux incitations à l'initiative privée

Au Sénégal, l'État a été très interventionniste, jusqu'au début des années 1980 où une rupture s'est opérée dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les institutions d'habitat social et les modes de financement. Trois périodes peuvent être distinguées.

L'habitat planifié fortement subventionné dans le contexte d'une réforme foncière contestée (1960-1973)

Dans les premières années qui suivent l'indépendance (entre 1960 et 1973), le soutien financier de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) à la Société immobilière du Cap-Vert (SICAP) et à l'Office des habitats à loyer modéré (OHLM) a privilégié l'habitat planifié. La CCCE contribuait pour 75 % du coût des constructions des programmes de location simple et pour 40 % de ceux en location-vente. Par des actions ponctuelles, l'État assurait la viabilisation des terrains tandis que la Banque nationale de développement du Sénégal

¹ Voir en appendice les cartes de localisation des différents quartiers.

(BNDS) offrait des crédits pour compléter l'apport de la CCCE. L'écart entre l'offre et la demande était peu important, car les coûts de construction n'étaient pas particulièrement élevés à l'époque. Pour réaliser l'habitat planifié, l'État faisait déguerpir les occupants irréguliers des quartiers en faveur des sociétés immobilières. Ainsi, les couches populaires se sont retrouvées progressivement éloignées des cités résidentielles.

Des contraintes législatives restreignait l'accès aux terres "villageoises" environnantes. En effet, la loi du 17 juin 1964 sur le domaine national ne reconnaît pas les droits fonciers traditionnels comme droits de propriété. La communauté autochtone Lébou, se prétendant propriétaire d'une bonne partie des terres dans la région de Dakar, est la première à se sentir lésée et à contester le bien-fondé de cette loi "d'inspiration française". Cependant le Président Senghor n'a jamais accepté de négocier avec cette communauté, et les Lébou attendront l'avènement d'Abdou Diouf en 1981 pour le convaincre d'entreprendre cette révision.

Les sociétés nationales d'habitat font le difficile apprentissage des taux d'intérêt bancaire élevés tandis que l'État explore des solutions non immobilières (1974-1979)

Le retrait de la CCCE ouvre une seconde période de 1974 à 1979. Les deux sociétés, la SICAP et l'OHLM, ont recours à leurs fonds propres et aux crédits des banques locales. Mais, les taux offerts par ces dernières sont sans commune mesure avec les taux avantageux qu'offrait la CCCE et sont peu favorables à l'abaissement des coûts de construction.

Le gouvernement incite à l'auto-construction. Avec le soutien de la Banque Mondiale, il lance le programme des "parcelles assainies" en faveur des couches sociales à revenus faibles. Dans ce cadre, 10 500 parcelles ont été aménagées et attribuées à Dakar. Le financement de la Banque Mondiale est évalué à 5,5 milliards de FCFA pour cette opération à caractère social. Démarré en 1973, le programme des parcelles assainies devait être bouclé en 1981. Déjà en janvier 1981 les acquéreurs réclamaient des parcelles pour les équipements collectifs et commerciaux.

Cette période reste donc marquée par l'hésitation contrairement à la précédente caractérisée par une option offensive hardie. Les signes avant-coureurs de la

crise du financement de l'habitat social commençaient dès lors à pointer à l'horizon.

L'État multiplie les incitations en faveur de l'habitat pour pallier l'essoufflement des sociétés nationales : 1980-1994

La troisième période s'ouvre avec l'application des plans d'ajustement structurel à la fin des années 1970 et au début des années 1980. L'État sénégalais prend alors une série de mesures. On peut noter parmi les plus importantes : la création en 1979 de la Banque sénégalaise de l'habitat (BHS), l'incitation à la promotion immobilière privée et au développement des coopératives d'habitat, et la création en 1981 de la Société des habitations modernes (HAMO) spécialisée dans la construction de logements en série par le système de préfabrication de panneaux en béton armé².

Dès les premières années de mise en œuvre du plan d'ajustement structurel, les responsables de l'État indiquent que "*la construction de logement ne sera pas sacrifiée*". Pour cela, la Banque de l'Habitat est mise à contribution en finançant 1 000 logements économiques et 500 parcelles assainies (Soleil du 10 août 1980). Ces prévisions s'inscrivent dans le cadre d'un programme minimum, car l'habitat est jugé par la Banque mondiale comme étant parmi les secteurs non productifs n'ayant pas la priorité des crédits.

Le gouvernement constate les limites de l'habitat planifié et surtout les difficultés de financement des sociétés comme la SICAP et la SN-HLM qui sont soumises à des plans de restructuration. Le déficit de la SICAP atteint 2,25 milliards de francs CFA. Ce déficit est révélateur du ralentissement de la réalisation de l'habitat planifié que tente de combler un crédit de la BHS d'un montant de 2,5 milliards avoisinant le déficit en question. Dans le même temps, l'association des locataires de la SICAP soupçonne cette société de vouloir combler son déficit budgétaire à leurs dépens en procédant à une augmentation de 11 % des loyers. Après d'âpres négociations, le Ministre concède une augmentation unique de 5 %. Mais surtout, l'association obtient également la décision de la SICAP de

² En octobre 1994, 2 000 logements avaient été réalisés depuis la création, soit 9 programmes d'un coût global d'environ 10 milliards de FCFA.

transformer désormais les contrats en location simple ayant plus de 15 ans d'ancienneté en contrat de location-vente.

La BHS est également appelée à jouer un rôle pivot dans la nouvelle politique du gouvernement en faisant participer les ménages à la mobilisation de l'épargne pour le logement. La BHS semble butter sur deux obstacles : l'importance de l'apport personnel exigé au client et le taux d'intérêt bancaire élevé (entre 9 et 11 %).

Le conseil des ministres ayant noté "*une surenchère qui ne profite qu'aux spéculateurs, auteurs de hausses illicites, profitant de la crise du logement et souvent impunis*", l'Assemblée Nationale adopte, en juin 1981, le nouveau projet de loi réprimant la hausse illicite du loyer des locaux à usage d'habitation. Cependant ces dispositions resteront sans effet sur la spéculation locative. La faiblesse des mécanismes de réaction de la société civile n'est pas de nature à asseoir des contre-pouvoirs pour la défense des intérêts des consommateurs.

D'autres mesures d'accompagnement sont prises sur le plan institutionnel pour favoriser une approche participative des ménages dakarois à la solution du logement comme la création, par exemple, au sein du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat du Bureau d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat Social (BAHSO) dont la mission est d'assister les groupements socioprofessionnels dans la réalisation de leurs programmes de parcelles viabilisées.

Les coopératives d'habitat social apparaissent comme la nouvelle alternative pour les couches moyennes et les petits épargnants salariés du secteur privé et de la fonction publique. En 1991, 200 coopératives regroupant 50 000 adhérents sont recensées. C'est plus de 5 milliards de francs CFA qui sont ainsi mobilisés dans les banques de la place. En juin 1991, les coopératives d'habitat avaient réalisé, avec le soutien de la BHS, de multiples projets³. En 1994 l'hebdomadaire *Le Témoin* fait état de 250 coopératives agréées dont 150 ont fourni une épargne supérieure à 7 milliards de francs CFA pour l'habitat. L'intérêt des coopératives d'habitat réside dans l'économie d'échelle. Il s'y ajoute leur caractère incitatif dans les milieux professionnels où se développe une véritable synergie fondée sur une

³ 14 projets de 1 024 logements et 80 parcelles viabilisées pour un coût global de 4 milliards de francs CFA, ainsi que 1 190 parcelles dans la banlieue de Dakar pour 1 milliard de francs CFA.

solidarité rendue nécessaire par la similarité de conditions des coopérateurs. Le contrôle du groupe sur l'individu trouve une base de légitimité sociale. Le partage du cadre professionnel constitue une base sécuritaire pour chacun des coopérateurs, l'adhésion va alors de soi. Au plan matériel, les droits d'enregistrement passent de 15 % à 1 %. De même dans le cas de mutations des parcelles, le coopérateur bénéficie d'une réduction du taux de 5 % et d'un allègement de la procédure.

La création du fonds mutuel de garantie pour l'habitat social s'inscrit dans l'optique de limiter les problèmes de disparité entre le coût du logement et les revenus. L'action de l'État se résume désormais à une incitation des opérateurs privés et des ménages, à la construction de logements, à la promotion de parcelles viabilisées, à la dotation en faveur des communes et à la restructuration voire la régularisation des quartiers spontanés. Les localités importantes se voient dotées de plans directeurs d'urbanisme.

Bamako : des réformes plutôt tardives

La politique institutionnelle de l'habitat à Bamako se caractérise par la nette insuffisance des lots distribués par l'État et par le faible nombre de logements construits. Comme dans le cas de Dakar, il est possible de discerner plusieurs périodes depuis l'indépendance dans l'histoire de l'habitat.

Amorce d'une politique rigoureuse de l'habitat : 1960-1968

La première période correspond au régime socialiste de Modibo Keita qui se termine en 1968 par un coup d'État militaire. Ce régime conserve les lois coloniales concernant la terre et celle de 1959 qui donne la possibilité à l'État "*de s'attribuer n'importe quel terrain, objet d'un droit coutumier*" (Roche-gude, 1982, p. 145). C'est un régime autoritaire qui ajoute de nouvelles lois visant "*à un renforcement de la mainmise de l'État sur les terres*" (MFC, 1994, p. 2). Modibo Keita n'oublie pas les locataires. Des décrets en 1967 portent sur les "*modalités de fixation des loyers plafonds des maisons à usage d'habitation*", ce qui était avant-gardiste à l'époque pour le Sahel. Par ailleurs, il cherche à réduire la demande de logements urbains en freinant l'exode rural.

On considère généralement que durant le régime socialiste, il y a eu une intervention organisée de l'État dans le secteur du logement. Il en est différemment de la période suivante, celle du régime militaire, qui correspond à des lotissements désordonnés et insuffisants et à une augmentation prodigieuse du "spontané".

Désengagement de l'État et "gâchis foncier" : 1968-1978

On peut diviser la période du régime militaire en deux parties : celle de 1968 à 1978, et celle de 1978 à 1991 (du début du Projet urbain du Mali à la chute de Moussa Traoré). *"La première (1968-1978) s'est caractérisée par le désengagement de l'État quant à l'intervention directe dans la promotion de l'habitat, le manque de volonté politique de la part de l'État, la décrépitude des institutions mises en place entre 1960 et 1968 ainsi que des réformes faites pendant cette période"* (S.N.L.M., 1993a, p. 13-14).

Ainsi, par exemple, la SEMA (Société d'Équipement du Mali) fondée dès 1961, ne va réaliser que 1 500 logements de 1960 à 1992 attribués sous forme de location-vente (S.N.L.M., 1993a, p. 13). Le Fonds National du Logement (FNL) créé en 1967 devait pour sa part financer des programmes de logement en partie grâce à une taxe sur le logement. Le FNL a eu beaucoup de difficultés à la percevoir (S.N.L.M., 1993a, p. 102). Le bilan est très décevant : la grande majorité des investissements du FNL a été destinée à des locataires riches et solvables (Dulucq et Goerg, 1989, p. 109).

Ceci est d'autant plus grave que la sécheresse de 1973-1974 va contribuer à l'augmentation de la population de la capitale. La physionomie du tissu urbain change. La spéculation foncière prend de l'importance ainsi que les constructions sans autorisation. *"Le problème de logement se posait donc avec acuité et on enregistrait, à la fin de l'année 1976, 45 000 demandes de terrain"* (Traoré, 1988, p. 127). L'habitat "spontané" logeait 5,5 % des ménages en 1965 et 21,5 % de la population en 1976 (S.N.L.M., 1993a, p. 76-120).

Projet Urbain du Mali sous la direction de la Banque Mondiale : 1978-1991

À partir de 1978, on assiste à une tentative de redressement de la situation avec le premier Projet Urbain du Mali, suivi en 1986 d'un second Projet Urbain. La

politique urbaine du Mali est financée à partir de cette date par la Banque Mondiale, sur prêts à long terme de 20 ans. On vise, dit-on, la mise en œuvre d'un habitat adapté au plus grand nombre. Un lotissement de 4 000 parcelles est effectué à Magnambougou, y compris la réhabilitation du quartier "spontané"⁴.

En 1981, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la DNUC est adopté par le gouvernement. Il vise entre autres à interdire les lotissements illégaux et la spéculation foncière et à créer une banque immobilière. Seule la BDM va jouer un rôle jusqu'à sa privatisation, dans le financement du logement mais le nombre de prêts est réduit⁵ comparativement à Dakar.

Du côté juridique, le régime militaire ébauche le début d'une réforme foncière⁶ qui va poser "*le principe, jamais formulé aussi nettement, que toutes les terres non immatriculées appartiennent à l'État*" (MFC, 1994, p. 3). Ce principe sera conservé dans le Code Domanial et Foncier promulgué en 1986.

À partir de 1984, donc plus tardivement qu'au Sénégal, le Mali doit se soumettre au plan d'austérité du FMI et au Programme d'ajustement structurel. La même année, le franc malien est remplacé par le franc CFA. C'est pourtant dans ce contexte que "*les urbanistes imposent à tout lotisseur un dossier précis de montage technique et financier pour chaque opération requérant l'approbation du conseil des ministres*" (Bertrand, 1994, p. 21). Les décrets de 1985 et 1986 stipulent pour leur part que tout lotissement doit être viabilisé au préalable. Ces contraintes vont contribuer à en diminuer le nombre.

Le pourcentage de propriétaires qui était d'environ 70 % en 1965 n'a cessé de diminuer jusqu'en 1987. Faut-il s'en étonner devant la faiblesse des investissements de l'État et la montée du coût de la vie ? En 1976, la proportion de propriétaires était de 66 %, elle est passé à 55,6 % en 1983 (DPU, 1984a, p. 11.111) (DPU, 1984b, p. 55) et à 45,5 % en 1987 (RGPHM, 1987), bien

⁴ Cependant jusqu'à maintenant, Magnambougou est loin d'être totalement viabilisé (en l'électricité et en eau) bien que les terrains aient été achetés avec cette garantie, y compris ceux acquis avec des titres fonciers.

⁵ Environ 2 200 prêts entre 1980 et 1987, pour un montant global de 2,3 milliards de francs CFA (S.N.L.M., 1993a, p. 101).

⁶ Loi 82-122 du 4 février 1982.

qu'une bonne partie de la population habite maintenant dans les quartiers dits "spontanés" où les propriétaires sont, dit-on, plus nombreux. L'habitat "spontané" représentait 30,5 % de la population en 1983 et 39,4 % en 1987 (S.N.L.M., 1993a, p. 76).

Une période d'hésitation et non de révolution : 1991-1994

La dernière période correspond au renversement de Moussa Traoré et à l'établissement du gouvernement de transition suivi de l'élection d'Alpha Konaré à la Présidence de la République. Durant la transition, de nombreux projets ont été ébauchés, mais aucun n'a abouti. Dans l'ensemble, c'est la même politique urbaine qui prévaut. On suit en principe le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako de la DNUC, révisé en 1990. On souhaite diminuer les procédures administratives. Ainsi, on va reprendre l'idée d'interdire la vente par l'État de lettres d'attribution et de permis d'occuper pour les terrains d'habitation. L'État n'accordera dorénavant qu'un titre foncier.

La pression des organismes étrangers en particulier de la Banque mondiale est toujours très importante sous la Troisième République. On remarque de la part du gouvernement une volonté politique plus importante de faciliter les procédures administratives et de réaliser les programmes. L'importance accordée à l'ACI qui fonctionne grâce à des prêts de la Banque mondiale et dont la clientèle est constituée majoritairement de gens aisés, indique qu'il n'est pas sûr que la Troisième République veuille remédier à l'inégale répartition des patrimoines fonciers. D'après Bertrand (1994, p. 312), "*le Mali gère une contradiction croissante sans la dépasser. Ses fondements ne sont pas ébranlés ; seuls ses excès trop manifestes sont jugulés*". Pour combien de temps encore ?

Les disparités de l'habitat des deux capitales tiennent à des dispositifs institutionnels différents

À Dakar, l'habitat planifié a entraîné le développement de quartiers relativement homogènes du point de vue des catégories sociales et du bâti. Les couches aisées se sont réservé les quartiers de Fann, Point E, Fenêtre Mermoz, Almadies, etc. Une partie de l'habitat planifié est à la portée de la tranche supérieure des couches socio-économiques moyennes qui se sont établies dans les logements SICAP et HLM. Les lotissements destinés à l'auto-construction sont devenus les

quartiers populaires de Grand-Dakar, Ben Tali, Khar Yalla, Grand Yoff, etc. La politique des parcelles assainies initiée par la Banque Mondiale a renforcé cette homogénéité, en permettant aux faibles revenus d'accéder à l'auto-construction. La frange supérieure des couches moyennes, les commerçants, les émigrés etc., ont racheté les parcelles pour y ériger des maisons à étages qui rompent avec la ghettoïsation voulue des parcelles assainies. Certains anciens locataires de la SICAP, en particulier les chefs de ménages de taille importante, revendent souvent leur maison acquise par location-vente auprès de la SICAP ou de la SNHLM pour s'installer dans les parcelles assainies. Cette stratégie montre l'inadaptation des maisons SICAP aux ménages dakarois de taille importante. C'est aussi la confirmation que c'est à un âge avancé que l'on accède à la véritable propriété.

Il en est tout autrement à Bamako. Par exemple, à l'Hippodrome, le quartier le plus riche de Bamako, les lotissements ont été réalisés entre 1968 et 1978 "sans normes de planification aucune" (S.N.L.M., 1993a, p. 14). Dans de nombreux quartiers cohabitent des citadins de couches sociales différentes y compris dans plusieurs quartiers "spontanés" (Rondeau, 1994). Les coopératives d'habitat social n'existent pas. L'insuffisance des moyens d'investissement public est remarquable. Au Mali, la Troisième République a reçu un héritage très lourd. Néanmoins depuis 1978, la Banque Mondiale exerce une pression considérable et s'avère de plus en plus exigeante.

À Dakar, les promoteurs immobiliers privés, quoique occupant une part encore faible du marché du logement, tentent activement de relever le défi de la pérennité de leur entreprise ; tandis qu'à Bamako, les rares implications du secteur privé dans la construction de logements en grand nombre se sont avérées décevantes, comme le confirme l'expérience de la société immobilière privée Faso Kanu (1985-1992) qui n'a pas réussi à construire les 1 522 logements attendus. Après avoir douté des capacités des promoteurs privés, l'État sénégalais prévoit désormais de leur accorder 45 % du programme de 2 000 logements économiques qu'il entend réaliser annuellement à Dakar afin de résorber son déficit en logements tandis que les coopératives prendront en charge 25 % du marché pour ne laisser aux promoteurs publics que 30 % de ce programme (Gingras, 1994).

La politique institutionnelle de l'habitat à Bamako se caractérise par la nette insuffisance des lots distribués par l'État et par le faible nombre de logements

construits par son intermédiaire. Les bas prix officiels et la pénurie de lots ont favorisé la spéculation foncière (Rondeau, 1994). Avant 1992, l'utilisation de réseaux sociaux était absolument indispensable pour se procurer une parcelle auprès de l'État. Depuis les ventes aux enchères et l'augmentation par décret du prix au mètre carré, ce sont essentiellement les ressources financières des demandeurs qui permettent l'obtention d'un terrain auprès de l'État. Comme le souligne Gapyisi (1989?, p. 45 et 49), la prolifération des quartiers spontanés est due au fait que les ménages ne parviennent pas à accéder à des parcelles viabilisées. L'insuffisance des terrains viabilisés est la conséquence de réglementations et de pratiques inappropriées. Cela empêche un accès foncier aisé pour les ménages. À Bamako, la réalisation légale d'un lotissement demande environ 7 ans, depuis la phase de régularisation foncière à celle de l'attribution de la parcelle. Cette durée est quasi nulle dans la filière coutumière (S.N.L.M, 1993a, p.124).

À Dakar, c'est l'importance de l'habitat planifié qui a le plus contribué à freiner l'expansion de l'habitat spontané. Malgré l'ancienneté des programmes d'habitat planifié et des institutions qui en ont la charge (la SICAP existe depuis 1952 et depuis 1959, l'OHLM, devenue la SNHLM), force est de reconnaître que l'offre est loin de satisfaire la demande. Le précédent ministre de l'Urbanisme et de l'habitat au Sénégal n'a pu cacher son amertume quand il déclara : "*Voyez la SICAP ou la SNHLM qui sont des sociétés en place depuis plus de trente ans : elles n'ont pas construit plus de 30 000 logements*" (J.A.E, 1991). Il existe des institutions spécialisées pour gérer l'habitat à Dakar. Mais l'environnement économique et la fiscalité ne sont pas favorables à une politique d'habitat populaire. Il faut relever le fait que l'Assemblée Nationale a adopté le 25 novembre 1981 une loi de réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'habitat social qui est passée de 20 à 7%. Les sociétés d'habitat sont maintenant prises au piège de l'inflation galopante. Les taux d'intérêt bancaire sont particulièrement élevés. Ainsi, les techniciens du ministère de l'Urbanisme estiment qu'une réduction du coût de l'habitat ne peut dépasser 20%. Le déficit en habitat planifié est reconnu par les autorités qui constatent avec amertume que la SICAP et l'OHLM, qui doivent construire entre 1 200 et 1 500 logements par an chacun, n'ont pu fournir qu'environ 500 logements par an en moyenne (Le Soleil, 29 juin 1981).

Le succès de l'habitat planifié conféré au Sénégal est donc mitigé. Selon le Conseil interministériel sur l'Habitat du 11 août 1993, l'offre est de 6 500 logements par an pendant que la demande passe à 25 000 unités par an à l'échelle du pays. L'hebdomadaire *Le Témoin* d'octobre 1994 relève qu'à Dakar, la demande de logements nouveaux est estimée à 12 000 unités par an, dont la moitié s'implante à la périphérie de la zone urbanisée, sur de nouveaux sites non aménagés préalablement.

La prolifération de l'habitat spontané révélatrice des limites des plans d'urbanisme

À Bamako, l'augmentation de la superficie du cadre bâti et particulièrement de l'habitat spontané correspond à une stratégie d'insertion urbaine (Rondeau, 1994). Les ménages investissent dans le spontané parce qu'ils n'ont pas le choix, soit qu'ils n'ont pas l'argent ou qu'ils ne maîtrisent pas les réseaux sociaux nécessaires pour accéder à la propriété dans le formel ou encore, parce qu'ils veulent diversifier leurs investissements immobiliers. L'habitat spontané est majoritaire à Bamako (55 % des ménages), ce qui n'est pas le cas à Dakar (20 % des ménages). Les bas prix officiels et la pénurie de lots ont favorisé la spéculation foncière (Rondeau, 1994).

La densité du district de Bamako de 40 habitants à l'hectare dénote selon un document officiel "l'absence quasi totale de maîtrise foncière" (S.N.L.M., 1993a, p. 124). La comparaison de la situation foncière des deux capitales révèle que l'exode rural ne constitue pas le facteur déterminant pour expliquer l'importance de l'habitat "spontané" à Bamako puisque depuis le milieu des années 1970 les rythmes d'urbanisation à Dakar sont comparables à ceux de Bamako. En fait, c'est la mobilité intra-urbaine qui aurait largement contribué à la croissance de la périphérie bamakoise (Marcoux *et al.*, 1994, p. 94).

Les Dakarais semblent chercher davantage à officialiser leurs transactions foncières y compris dans le spontané que les Bamakois. La proportion des espaces bâtis immatriculés et protégés par un droit foncier est beaucoup plus importante à Dakar qu'à Bamako. Le permis d'occuper est interprété par une majorité de Bamakois comme une propriété foncière à part entière. Dans le spontané, 55 % des propriétaires n'ont pas de papier et 45 % ont une simple attestation donnée par l'ancien propriétaire (S.N.L.M., 1993a, p. 84). À Bamako,

le poids de la tradition orale est encore très important : donner sa parole est toujours un acte très significatif. Par contre à Dakar, il n'est pas rare de rencontrer dans les quartiers spontanés, des détenteurs de permis d'occuper et même de titre foncier. Lors de la réhabilitation du quartier spontané de Dalifort, on a constaté que 60 % des terrains étaient déjà immatriculés (Osmont, 1993).

La proportion de chefs de ménage propriétaires à Bamako (47 %) (Ouédraogo et Piché, 1995) avoisine celle de l'agglomération de Dakar (49 %) (Antoine *et al.*, 1995). Plusieurs facteurs permettent de comprendre la proportion presque identique de propriétaires dans les deux capitales. À Bamako, le coût très élevé des matériaux comme le ciment, l'absence de programmes variés pour la construction de logements et d'une Banque de l'Habitat sont des handicaps sérieux. Ils n'influencent pas, semble-t-il, la proportion du nombre de propriétaires car les terrains sont cependant bien moins coûteux qu'à Dakar et en bonne partie dans le spontané. Les propriétaires sont donc plus nombreux dans ces quartiers, d'autant qu'une bonne proportion des habitations sont construites en semi-dur et en banco, ce qui est inconcevable à Dakar.

À Bamako, les trajectoires d'acquisition foncière sont très variées. Être propriétaire est un signe d'insertion sociale mais pas nécessairement de richesse. Il est encore possible de construire comme au village et de se procurer une parcelle à un coût raisonnable dans les quartiers périphériques. La preuve en est qu'un certain nombre de propriétaires dans le spontané reçoivent un lot dans une zone de recasement, au moment de la réhabilitation de leur quartier. Leur stratégie sera de vendre et de partir ailleurs (à l'extérieur de Bamako ou dans un autre quartier spontané). Face à ces nombreuses contraintes, des réseaux sociaux se développent dans les deux villes. Leur architecture et leurs composantes diffèrent parfois d'une ville à l'autre, surtout en ce qui concerne les modes d'accès aux parcelles à construire.

L'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX D'ACCÈS AU LOGEMENT

Au Sahel, les relations personnelles sont importantes pour assurer la cohérence de l'existence de chacun. Elles imprègnent tous les aspects de la vie des individus.

La question de l'insertion résidentielle des Bamakois et des Dakarois et de l'appropriation foncière n'y font pas exception.

Les réseaux sociaux en constituent la base. Dans un texte percutant sur les cultures politiques, Martin (1991, p. 163-164) définit ainsi les réseaux : "*Sous le terme générique de réseau, on envisage des groupements sans règles explicites ni frontières fixes, mis en mouvement dans une conjoncture particulière. Ils traversent les partis et les syndicats, les associations et les coopératives, non sans tenter d'en contrôler les structures. Les réseaux cherchent à mobiliser les soutiens en faisant jouer les solidarités d'origine au profit d'intérêts essentiellement trans-tribaux, et utilisent fréquemment des mécanismes clientélistes qui transcendent les oppositions de classe. Ils peuvent également être constitués à partir de structures religieuses (telles les confréries musulmanes au Sénégal)*".

Les réseaux jettent des passerelles entre le politique et l'économique. Bien qu'il existe différents types de réseaux, certains plus formels que d'autres, on s'accorde généralement pour en souligner la fluidité. "*Les réseaux sont des rapports sociaux activés, ils sont des construits sociaux informels, des relais sociaux non institutionnels car même s'il arrive qu'ils soient mis à contribution pour satisfaire des besoins relativement permanents (ce qui est rare), il y a des niveaux de complexification perpétuelle qui modifient constamment ce qu'ils donnent à voir quand on cherche à les identifier*" (Fall, 1991, p. 38). Dans le cas de l'appropriation foncière, les réseaux ne sont pas souvent visibles, bien que chacun soit très conscient de leur réalité. "*Né cherche pas l'argent, cherche plutôt des personnes*" (Ndione, 1992, p. 21). Ces paroles exprimées par des Dakaroises expriment très bien l'importance vitale des réseaux sociaux dans la vie des Sahéliens. À Bamako, une de nos informatrices, chef de ménage, femme indigente, explique ainsi l'origine de sa situation "d'orpheline sociale" qui l'handicape beaucoup : élevée en milieu rural par une grand-mère un peu marginale, elle n'a pas appris à "socialiser". Elle est venue dans la capitale avec son mari, qui est décédé peu de temps après. Elle ne peut compter sur personne, à l'exception d'une voisine qui lui donne de temps en temps de la nourriture.

Il existe une relation étroite entre l'argent et les réseaux. Les fractions de la population les plus démunies en capital économique le sont également en capital social (Vuarin, 1993, p. 301). "*Disposer d'un vaste réseau suppose une intense*

activité d'assistance aux cérémonies de ses membres, ce qui implique de lourdes dépenses, et donc un certain niveau de revenu ; il y a un net parallélisme entre niveau de revenu, taille du réseau (ainsi que richesse de ses membres), et efficacité de ce type de 'couverture sociale'. La conclusion est claire : les personnes aisées sont bien entourées et bien 'protégées', les pauvres le sont très mal, car ils ne peuvent compter que sur des réseaux étroits et peu fortunés, incapables de mobiliser à l'improviste une somme importante" (Vuarin, 1993, p. 312-313).

Ceci est juste, toutefois il est nécessaire de nuancer et de préciser dans quel ordre s'opère la relation entre l'argent et les réseaux. Un certain nombre de Bamakois pauvres ont obtenu des parcelles de l'État qu'ils se sont hâtés de revendre n'ayant même pas l'argent pour payer la lettre d'attribution et encore moins pour bâtir une maison. D'autres, légèrement plus aisés, ont gardé le terrain et ont construit petit à petit en banco. À Bamako, il est officiellement prévu d'accorder des parcelles à des cas sociaux (vieux chefs de ménage avec beaucoup de dépendants et toujours en location, veuves avec des enfants dans la même situation, et du temps de Modibo Keita à des handicapés). Comment se fait le choix des personnes démunies à qui l'on attribue une parcelle ? Ce sont les relations personnelles qu'ils entretiennent avec par exemple des parents (au sens africain du terme) qui les favorisent. Les réseaux transcendent les classes sociales. Un pauvre peut faire appel à un parent influent et bien placé, un géomètre par exemple, pour l'aider. *"L'investissement dans les réseaux familiaux reste indispensable. [...] C'est un passage quasi obligé pour investir d'autres réseaux"* (Fall, 1994, p. 296).

L'analyse des réseaux sociaux est conduite différemment pour chacune des deux capitales, non pas à cause de certaines spécificités de chaque ville, mais plutôt parce que l'étude sur Bamako porte exclusivement sur les réseaux d'accès à la propriété. À Bamako, nous avons trouvé pertinent de distinguer les réseaux selon les catégories de filière concernant l'achat de terrains d'habitation. Les réseaux utilisés ne sont pas les mêmes selon que l'on désire se procurer un terrain auprès de l'État ou dans le "spontané". À Dakar, nous avons identifié les réseaux familiaux, professionnels, politiques, etc. et tenté de voir leur utilité selon les différents besoins : accès à la propriété, à la colocation ou la location et à l'hébergement.

Trois générations de citadins au Sahel

À Dakar, l'étude des réseaux d'accès au logement par la combinaison des approches quantitative et qualitative a été envisagée dès la conception du protocole de recherche sur l'insertion urbaine. À Bamako, l'étude qualitative a été effectuée 18 mois après la réalisation de l'enquête biographique⁷, et portait sur les stratégies d'insertion résidentielle.

Dans les deux cas, un sous-échantillon a été constitué :

- À Dakar, à partir des 1 550 biographies, 60 personnes ont fait l'objet d'entretiens-récits de vie. Elles ont été sélectionnées sur l'ensemble de l'agglomération grâce à l'exploitation du questionnaire quantitatif, à partir d'indicateurs de recours à des intermédiaires pour l'accès au logement. Il s'en est suivi des travaux de monographie de l'habitat dans différents quartiers de Dakar en particulier à Grand-Yoff, Khar-Yalla, HLM Montagne, Médina Gounas.
- À Bamako une enquête avec questionnaire comportant de nombreuses questions ouvertes a concerné 78 chefs de ménage et leur épouse ou l'une de leurs épouses en cas de polygamie. Trois quartiers différents (Niarela, Lafiabougou et Niamakoro) ont été retenus pour cette investigation, qui a concerné 44 propriétaires, 24 locataires et 10 hébergés. Les propriétaires sont volontairement sur-représentés, car l'étude voulait en particulier saisir les modalités de l'appropriation foncière. Durant la même période, des entrevues semi-dirigées ont été effectuées⁸ auprès de vingt-cinq acteurs sociaux (des hauts fonctionnaires aux simples citoyens).

⁷ Cette étude n'avait pas été prévue dès l'origine du programme à Bamako, ce qui explique le décalage de temps entre les deux enquêtes. Le but était d'approfondir l'analyse quantitative des stratégies d'insertion résidentielle des individus et des ménages en tenant compte des statuts d'occupation (hébergés, locataires, propriétaires) et des types de quartier.

⁸ Cette recherche de terrain a été complétée et alimentée par une abondante documentation tant à Dakar qu'à Bamako. Une revue de la presse nationale sénégalaise relative à l'habitat et couvrant la période 1980-1994 a été effectuée (Fall, 1995). À Bamako, de nombreux documents ont été consultés : documents officiels, thèses, mémoires. Un dossier de presse sur l'habitat à Bamako de 126 articles a été constitué, et l'enregistrement d'une série de trois émissions de radio (ORTM) sur la cité a été réalisé.

À Dakar, l'efficacité des réseaux tient à la combinaison des registres politiques et religieux

À Dakar, l'approche privilégie le caractère transversal des types de connexion mettant à contribution différents acteurs et mobilisant à la fois plusieurs registres sociaux. Ainsi, à l'origine de la médiation des responsables politiques locaux auprès de l'administration pour plaider la cause des occupants irréguliers dans les quartiers périphériques, il y a le besoin à peine caché de ne pas perdre sa clientèle électorale. Rappelons que les quartiers dits flottants ou irréguliers sont pour la plupart rattachés administrativement et politiquement au quartier ancien le plus proche sur le plan géographique.

Durant les années 1950 et au début des années 1960, les commerçants et affairistes libano-syriens ont racheté auprès des Français propriétaires terriens à Dakar de nombreuses terres inoccupées sous la forme d'un placement financier. Ces terrains ont été revendus au fur et à mesure que les populations ont occupé les nouveaux quartiers. Ils ont souvent collaboré avec les Lébou de Dakar, se protégeant mutuellement. Ils ont de fait joué un rôle de pionnier sur l'essentiel des fronts d'extension dans l'agglomération de Dakar. Ainsi, de grandes superficies avec titre foncier sont mises à la vente par parcelle ou demi-parcelle pour les petits épargnants. À Darou Rahmane dans le quartier Grand-Yoff, un conflit foncier a menacé plusieurs occupants d'expropriation y compris ceux qui avaient mis en valeur les terrains acquis par vente. En 1955, les mille propriétaires identifiés ont acheté leur parcelle auprès de l'agence immobilière Fretier, qui agissant par procuration pour le compte de propriétaires fonciers lébou, paracheva cette transaction foncière en plaçant l'acte notarié sous scellé chez le notaire Lat Senghor. Le terrain appartenait à Bourgi et à des Lébou dont Alassane Ndiaye, Mamadou Ndoye et Mbagne Fali Seck. Selon le journal *Jaay Doole Bi* du 25 novembre 1981, "*c'est feu Kalidou Sy, ancien planton à la Cour d'appel de Dakar et responsable de la coopérative d'achat de terrains de l'association des anciens ressortissants de Baye Gaïdé qui a réalisé toutes les transactions foncières à l'époque avec tous les vendeurs lébou. Ces diverses transactions se sont faites par le biais de sociétés immobilières telles que Fretier et Cie ou par le biais de notaires tels Moustapha Thiam*". Il s'agit de vente dont le paiement est étalé sur plusieurs années. Il arrive que les occupants restent longtemps sans payer les annuités. Les poursuites judiciaires qui en résultent tournent souvent autour de la contestation du reliquat. Par exemple,

Trois générations de citoyens au Sahel

dans le même quartier, un des propriétaires lébou réclamait quatre millions alors que les occupants organisés estimaient qu'ils ne lui devaient que 200 000 FCFA. Le tribunal tranchera en faveur du propriétaire lébou en obligeant les occupants à payer 2 millions. Ce sont des terrains qu'ils occupaient depuis 10, 15 voire 20 ans. L'un d'entre eux, Pierre G. déclare : *"J'occupe deux parcelles jumelées depuis vingt ans. J'ai acheté auprès de M. Fretier à son bureau même. Je n'ai pas encore obtenu de titre foncier mais j'ai pu obtenir une autorisation de construire. J'ai investi tous mes biens pour pouvoir construire. J'ai toujours travaillé pour cela. Alors, vouloir m'exproprier, c'est me tuer"*.

Le témoignage d'un des habitants de Grand-Yoff résume bien les modes de recours à des médiateurs : *"Nous avons saisi des marabouts dont Abdoul Lahat (le khalif général des mourides). Nous avons pris des avocats et les payons au moyen des cotisations des personnes concernées. Nous avons adressé une lettre à Mamadou Diop, ministre de la Santé et responsable politique de Grand-Yoff. Il nous a demandé de rester chez nous et a dit que tout va s'arranger. Quant à nous, nous travaillons à renforcer notre unité"*.

Tous les registres sociaux sont convoqués (du marabout au responsable politique en passant par la voie légale du recours à des avocats) dans le processus de médiation et de défense afin d'obtenir satisfaction. De part et d'autre, du côté des occupants comme du côté des propriétaires fonciers, la négociation est de mise car l'ancienneté des transactions, la disparition de certains acteurs, l'association des procédures formelles et informelles, les logiques clientélistes qui se chevauchent sont autant de facteurs d'incertitudes sur lesquels chacune des parties peut fonder une légitimité pour sa défense. Souvent l'épreuve de force précède la négociation : il faut menacer, rendre les rapports conflictuels, intenter un procès.

Les liens politiques sont parmi les plus sollicités. Un des chefs de quartier populaire à Xaar Yalla témoigne : *"Nous avons su exploiter la forte politisation du quartier. Nous avons une association dite d'entraide. Pour satisfaire les difficultés d'approvisionnement en eau, nous avons pris contact avec un responsable du parti au pouvoir. Il travaillait à la Présidence. Personne parmi nous ne connaissait exactement sa fonction mais ce qui était sûr, c'est qu'il était proche du Président. C'est ainsi que quelques temps après, nous avons bénéficié de l'approvisionnement en eau"*. Un autre chef de quartier estime que

sa collaboration est indispensable pour tout achat de maison ou de parcelle dans son quartier. *"J'ai un camarade qui me facilite les recherches pour les papiers de la maison en question. Si c'est un terrain à problème, je sais comment m'y prendre. J'ai mes protecteurs qui à leur tour ont besoin de moi dans la vie du parti"*.

Pour convoquer le lien politique, il est nécessaire de le légitimer. C'est pourquoi, l'association d'entraide est mise à contribution dans un processus où l'ascension sociale est médiatisée par le groupe d'appartenance, soit optionnel, soit originel. Le rôle de coordination ou de porte-parole est conféré au chef de quartier qui, à son tour, mobilise un camarade présumé influent auprès du pouvoir central. Le chef de quartier assure un rôle d'intermédiaire entre les services administratifs : police, préfecture, tribunal et les habitants du quartier. C'est lui qui délivre les certificats de résidence. Il exerce, par la proximité, un contrôle social sur les résidents de son quartier, notamment sur les chefs de ménages qui pour pouvoir revendiquer l'appartenance à un quartier, doivent avoir été identifiés par le chef de quartier. Les délégués de quartier sont des agents recruteurs du parti au pouvoir. Ils sont aussi sollicités pour les grandes mobilisations du parti-État.

La législation est davantage contournée quand les intérêts sont plutôt politiques. La notion de "magouille" est aussi employée, mais moins qu'à Bamako. Les procédés sont pourtant similaires mais personne ne trouve intérêt à les dénoncer. Chacun doit rechercher un protecteur. Sy (1991) écrit à propos de Pikine : *"Beaucoup d'insuffisances sont notées pour faire respecter les règles prescrites et les lois votées en matière d'urbanisme et d'habitat. C'est ainsi que certains fonctionnaires n'hésitent pas à promettre à des propriétaires illégaux des documents authentiques leur permettant de s'établir ou de construire sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. Ceux chargés de contrôler certaines zones, illégalement investies, ferment les yeux lorsque cadeaux et autres pots de vin sont offerts ou lorsqu'il y a une pression politique venue d'en haut ou une demande de faveur d'un grand marabout etc."*. Les relais utilisés pour neutraliser ou s'allier les agents chargés du contrôle de l'exécution des lois sont nombreux et les genres relationnels mobilisés sont diversifiés.

Il convient d'approfondir le rôle joué par les réseaux politiques dans l'occupation de quartiers spontanés. Les réseaux religieux confrériques ont probablement constitué un réel blocage dans l'application des politiques de déguerpissement des

Trois générations de citadins au Sahel

occupants irréguliers. En somme, ces réseaux constituent des leviers importants de contrôle social sur les acteurs urbains. Durant les années 1990, le gouvernement sénégalais, confronté à l'instabilité politique, a joué l'apaisement sur le front de l'habitat social en rejetant le déguerpissement des occupants illégaux. Le ministre de l'Urbanisme et de l'habitat, Amath Dansokho, en a fait son principal défi avec sa formule devenue populaire : *"il est impératif de substituer l'intelligence de l'homme à la force du bulldozer"* (Le Témoin, octobre 1994).

Pour se protéger de la loi, bénéficiant de certains avantages non déclarés, le recours aux réseaux politiques et religieux est sans doute le plus éprouvé. Dans ce domaine, l'administration laisse faire et les protégés bénéficient de leur silence complice. La procédure de traitement des dossiers fonciers litigieux est allongée sciemment. Certaines fois, les dossiers sont retirés du circuit et classés dans les archives pour échapper à la vigilance d'autres responsables administratifs non impliqués. Les auteurs de ces manœuvres ne sont guère passibles de sanction du fait de leur surcharge de travail. Le temps joue alors à la faveur des protégés qui peuvent mettre en valeur leur parcelle, construire leur maison ou même leur immeuble comme l'avoue le ministre de l'Urbanisme et de l'habitat, montrant ainsi son incapacité à agir sur tout le système clientéliste : *"Voyez ce qui s'est passé à Yoff, à proximité de l'aéroport international de Dakar, des tours ont été construites. Il peut y avoir, un jour, une catastrophe aérienne à cause de ces constructions. Tout le monde a assisté à ces réalisations immobilières. Y compris tous les officiels. On a laissé construire. Aujourd'hui, on nous dit de détruire ces bâtiments. Cela représente quand même un investissement de 2 milliards de francs CFA. C'est la loi du fait accompli partout à Dakar"* (Ministère de l'Urbanisme, 1993). Le responsable politique ou le marabout seront toujours là en cas de complication pour plaider non coupable et demander l'indulgence des magistrats.

Le recours à de tels réseaux dépend donc du statut et de la position sociale de l'intéressé. Ces réseaux sont inégalitaires et cloisonnés, ils sont inaccessibles à un tiers du fait de leur opacité. Ils sont structurés non pas autour de la solidarité mais plutôt autour de l'intérêt. Les besoins communautaires ne sont pas pris en charge ; il faut les taire pour satisfaire ses ambitions. Le ministre de l'Urbanisme et de l'habitat du Sénégal le reconnaît quand il avoue encore : *"Mais le problème que nous rencontrons, c'est qu'il y a un grand déficit de respect de la loi. Il y a*

trop d'anarchie. Il y a trop de gens qui violent la loi. C'est le cas des spéculateurs fonciers. Et notre volonté est d'y mettre fin. En tant que ministre, je signe des circulaires, des autorisations de construire. Mais pour le reste, c'est l'ensemble de l'État qui doit se mobiliser afin de faire respecter les règles votées par l'Assemblée Nationale".

Les traditions de clientélisme au Sénégal datent de plusieurs dizaines d'années. Les malversations ne sont jamais punies. Cette situation est facilitée par le fait que la loi sur le domaine national se superpose avec le droit coutumier. Il se développe un droit foncier intermédiaire puisant dans les deux types de gestion. La loi sur le domaine national est perçue comme étant autoritaire dans son essence. Ceux qui sont chargés de la mettre en application sont obligés, par souci de réalisme, de tolérer l'expression du droit coutumier qui ne souffre pas de légitimation sociale. Les procédés sont plus accessibles et plus adaptés à la culture populaire orale où les premiers venus dans une zone servent de mémoire collective du fait de leur position naturelle de témoins des transactions foncières.

Le recours à la courte échelle reste une pratique courante même quand les attributions doivent se faire selon une procédure officielle. Nombre d'observateurs notent que les plus hauts responsables au sein de l'État agissent avec la complicité des agents afin de servir plutôt leurs protégés. Le journal *Jaay Doolé Bi* a pu écrire sans faire l'objet d'aucun démenti ce qui suit en mai 1980 dans son édition sur le logement : "*À la direction des HLM comme de la SICAP, un véritable trafic, connu de tous les Sénégalais s'opère pour l'acquisition des villas. Avant chaque session d'attribution, les jeux sont déjà faits. Des quotas sont accordés au ministre pour ses protégés, au directeur pour ses collaborateurs, aux notables pour leurs alliés*".

L'administration ne bénéficie pas d'un préjugé favorable pour gérer de manière neutre les conflits qui éclatent concernant les transactions foncières. Son autorité est menacée par le pouvoir prétendu des grands protecteurs au travers de leur rôle de médiation comme les marabouts, Khalifes généraux des confréries religieuses. Prenons l'exemple du différend qui oppose les habitants de Diamalaye, dans la proche banlieue de Dakar, et un promoteur immobilier à propos de la mise en valeur de la corniche attenante à la cité Diamalaye. En dépit de la réunion d'arbitrage tenue sans succès entre les deux parties avec les responsables du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat, la conquête du soutien

du marabout de la zone, le Khalif général des Layènes. L'hebdomadaire *Le Témoin* du 26 Avril 1994 écrit : "*Les deux parties sont sûres d'une chose : celui qui obtient le soutien du marabout a plus de chance de gagner la bataille*".

Mais les agents de l'administration gardent une marge de manœuvre importante liée en particulier à l'absence de système centralisé permettant de contrôler l'ensemble des transactions foncières. Le journal SOPI les appelle les "nouveaux maîtres de la terre" faisant ainsi allusion au pouvoir, naguère géré par les Lébou et autres lamanes, dont dispose désormais les agents de l'État à la faveur de la loi sur le domaine national. Le même journal dans son édition du 19 janvier 1990 relève avec force : "*À Grand-Médine, des agents administratifs, bien imprégnés du plan d'aménagement, ont constitué un réseau de courtiers, véritables gang impuni, pour vendre des espaces retenus comme places publiques*".

Le développement rapide des coopératives d'habitat laisse penser à l'émergence de réseaux sociaux dans les milieux professionnels en réponse à l'opacité des filières administratives. Si l'identification de tels réseaux ne posent pas de problème, il n'en est pas ainsi dans la communauté informelle des courtiers et affairistes non accrédités dont l'influence demeure remarquable en ce qui concerne la gestion du logement dans les villes sahéliennes. Ces réseaux occupent l'espace libre laissé par les sociétés immobilières qui n'ont pas réussi à offrir des services bon marché dans le contexte d'une agglomération urbaine dont les différents fronts d'extension sont en chantier permanent.

Pour acquérir une parcelle à Pikine, il n'est pas besoin de faire appel à un notaire ; la seule présence des trois parties distinctes est requise : le propriétaire du terrain ou son mandataire, l'acquéreur et ses témoins (2 à 3 personnes) et le délégué de quartier (qui souvent fait partie des témoins). Selon Sy (1991), la démarche est la suivante :

- trouver un terrain à vendre par l'intermédiaire d'un démarcheur, ou par soi-même ;
- contacter le chef de quartier qui vérifie que le terrain proposé à la vente n'est pas revendiqué par quelqu'un ;
- les deux parties sont convoquées chez le chef de quartier avec leurs témoins ; un acte de vente est alors délivré à l'acquéreur avec le cachet du chef de quartier à côté de la signature des deux parties (rappelons que le chef de quartier est une autorité reconnue par

l'État). Un cadeau lui est remis pour l'arbitrage. Ce cadeau est d'environ 5 000 F CFA, parfois plus ;

- les deux parties vont à la mairie, à la police ou à la gendarmerie pour certifier conformes les signatures.

Le responsable des Affaires techniques de la mairie nous explique que c'est une façon d'éviter les multi-ventes ; il est fréquent en effet de voir une même parcelle vendue plusieurs fois. Le chef de quartier joue un rôle important dans ce droit intermédiaire. Ainsi, confirme Sy : *"Certains chefs de quartier sans scrupules vendent également des terrains inoccupés ou en friche appartenant à des propriétaires absents ou immatriculés au nom de l'État"*. Ce phénomène est en effet observé par plusieurs analystes qui montrent que les chefs de quartiers, spéculateurs fonciers de fait, profitent des errements et silences de l'administration centrale. Tall (1994) corrobore cela lorsqu'il écrit : *"Témoignage capital dans les opérations de transactions foncières et dans les litiges fonciers, le chef de quartier est aujourd'hui un des principaux vendeurs de terrains. Informateur de choix sur le marché foncier, il a profité de cette connaissance des demandeurs de parcelles pour s'ériger en vendeur"*.

On peut prendre des exemples de fonctionnement de réseaux moins souterrains, notamment ceux qui se développent par l'entremise du mouvement associatif dans les quartiers, et qui sont particulièrement actifs pour l'accès à la location ou la colocation. Les liens de type amical, familial et professionnel véhiculent des informations dans ce domaine, car le marché du logement se développe en entretenant des cloisons étanches et peu explicites. L'offre étant faible, la politique de marketing des sociétés immobilières est peu incitative. Les sociétés et les opérateurs économiques immobiliers sont soupçonnés de fonctionner selon la recommandation des clients par des tiers influents et informés. Les enjeux sont trop importants pour que les filières soient impersonnalisées. Les sociétés privées immobilières sont de traditions récentes, et leur longévité hasardeuse. L'investissement immobilier est considéré comme décisif pour les chefs de ménage. La prise de risque est donc limitée. Les clients ont besoin de recueillir des conseils d'amis ou de parents ayant une expérience de la filière logement. La communication interpersonnelle demeure efficace pour orienter les choix.

La transmission de patrimoine ne concerne qu'une partie négligeable de la population, et l'accès au logement nécessite la sollicitation d'autres voies.

Cependant pour être un acteur efficient dans un réseau, il faut avoir soi-même une position privilégiée d'intercesseurs, un statut professionnel ou social permettant le retour de l'ascenseur aux protecteurs. On le voit, ce statut social, politique ou économique ne peut s'acquérir qu'au cours du temps et n'est donc pas à la portée des jeunes générations au début de leur processus d'insertion. Le cas de M. L. est assez révélateur de ces mécanismes. M. L. est gendarme depuis plus de 22 ans. Il a servi à Tambacounda pendant dix ans avant de demander une affectation pour Dakar. À son arrivée à Dakar, il habitait la caserne. Un an après, il a pu avoir un terrain grâce à son ami et collègue. Deux ans plus tard, il commença la construction. Par la suite, il loua la maison pendant huit ans et à sa retraite, il quitta le camp pour rejoindre sa maison où il vit avec ses deux épouses et ses quinze enfants.

Compte tenu de la garantie que constitue la valeur du patrimoine bâti, les immigrants sénégalais installés dans les pays du Nord et à l'étranger en général investissent une part de leur épargne dans l'habitat sous la forme de logements mis en location. Les mécanismes de ces relations à distance avec le pays d'origine sont importants à comprendre. Du fait de l'inaccessibilité de l'habitat social pour les travailleurs du secteur informel et des non-salariés, les immigrés acquièrent en deuxième main des terrains à la périphérie de la ville où ils réalisent dans des délais relativement courts des constructions en dur (Tall, 1994). Notons que dans le cas où l'individu investit un capital financier pour le faire fructifier, ou entreprend des travaux de construction, nous avons observé une nette option d'évitement du recours aux liens familiaux.

Auparavant, les immigrés qui souhaitaient investir leur épargne dans leur pays d'origine soit sous forme d'unité économique productive, soit dans la construction de maisons pouvaient naturellement compter sur un proche parent (frère, oncle, neveu, père, etc.) pour gérer leurs intérêts à Dakar. L'argent était envoyé à celui-ci, et selon le cas, il contrôlait les travaux généralement confiés à un entrepreneur ou à des tâcherons, ou alors, il surveillait les comptes et mouvements financiers. Cependant l'expérience de mise à contribution d'un membre de la famille a rarement été concluante. En effet, compte tenu des difficultés de survie, nombre de personnes abusent de la confiance dont elles jouissent. Les conflits éventuels de détournement de fonds sont étouffés ou gérés à l'amiable par le jeu du contrôle social exercé par la famille. La distanciation vis-à-vis des personnes apparentées devient nécessaire pour certains investisseurs, dans le cadre de la gestion du

patrimoine privé. Ainsi, le recours à des personnes sans lien de parenté ni d'alliance est fréquent. Il permet de développer des rapports neutres fondés sur des bases contractuelles explicites. La médiation des courtiers qui sont maintenant organisés au sein d'une association à Dakar s'impose donc de plus en plus pour gérer leurs intérêts à leur place. Famille et affaires immobilières ne font pas toujours bon ménage ni à Dakar, ni à Bamako d'ailleurs.

Cependant, les réseaux ethniques prennent le relais du groupe familial restreint en particulier par l'investissement intensif que des communautés ethniques constituées d'immigrés font dans différents quartiers. Tall (1994) note qu'à grand Yoff, 60 % des émigrés propriétaires de parcelles sont Mandjack tandis que Toucouleur et Soninké constituent 80 % des migrants investisseurs dans deux quartiers : Médina et Grand-Dakar.

L'informalité des réseaux repose sur le fait qu'ils traversent les groupes et les institutions sociales tout en les dépassant. En fournissant un espace de réciprocité, d'échange, de dons et d'assistance, ils constituent un palliatif à la crise. Cependant, compte tenu de la sélectivité des procédés de soutien, de plus en plus de personnes se retrouvent marginalisées dans leur communauté, et le rétrécissement de leur capital social accroît leur vulnérabilité.

La course d'obstacles pour devenir propriétaire à Bamako

À Bamako, les trajectoires d'acquisition foncière sont très variées. Être propriétaire est un signe d'insertion sociale. "*La terre ne ment pas*", dit-on à Bamako. "*L'obsession du citoyen à acquérir sa parcelle familiale, condition minimale de toute réussite en ville*" est frappante (Bertrand, 1988, p. 83). Les femmes sont également de plus en plus intéressées à se procurer un terrain pour elles-mêmes et leurs enfants. Les Maliens à l'étranger doivent également construire à Bamako pour héberger leurs parents, "*un bon fils doit se comporter ainsi*". Dans les années 1960, d'après nos enquêtes, les gens étaient moins conscients qu'aujourd'hui de l'importance de construire, bien que l'accès à la propriété était alors plus facile (Marcoux *et al.*, 1995). Ainsi, on a assisté à une augmentation très nette de l'intérêt à devenir propriétaire, avec une difficulté de plus en plus grande à y parvenir surtout de façon dite légale.

Les Bamakois seraient plus motivés de nos jours que les Dakarois à acquérir rapidement un terrain. Les raisons en sont multiples : la demande est très diversifiée (chefs de ménage, jeunes, femmes, émigrés, petits et grands spéculateurs) ; c'est un investissement (une façon de placer son argent car l'on ne fait pas confiance aux banques et on espère la réhabilitation des quartiers "spontanés") ; c'est culturellement une preuve de sérieux aux yeux des aînés, en particulier dans le cas des jeunes et des émigrés ; la difficulté est de plus en plus grande pour les locataires de vivre en centre-ville (promiscuité, querelles fréquentes entre les membres de la concession, prix élevé des loyers), etc. En 1986, il en coûtait en moyenne 20 000 FCFA de loyer mensuel, à Bamako-Coura en centre-ville, pour une maison en dur (2 pièces plus véranda) (Koné, 1986, p. 19), alors qu'on pouvait se procurer un terrain dans un quartier périphérique pour un prix équivalent à six mois de loyer (il est vrai loin du centre-ville et en zone "spontanée").

L'augmentation de la superficie du cadre bâti et particulièrement de l'habitat "spontané" correspond à une stratégie d'insertion urbaine des Bamakois et Bamakoises (Rondeau, 1994a). Ils vont dans le "spontané" parce qu'ils n'ont pas le choix, n'ayant pas accès aux réseaux sociaux nécessaires, ou voulant diversifier leur stock de propriétés. À Bamako, on peut identifier trois filières différentes d'accès à l'achat de terrain d'habitation : la filière étatique, la filière privée des terrains lotis par l'État et la filière privée des terrains non encore lotis par l'État.

Avant 1992, l'utilisation de réseaux sociaux était souvent indispensable pour se procurer une parcelle auprès de l'État. Depuis les ventes aux enchères et le décret du 9 avril 1992 augmentant le prix au mètre carré, les ressources financières des demandeurs priment pour obtenir un terrain auprès de l'État. Le prix du mètre carré des terrains urbains dans les lotissements ordinaires est passé de 225 FCFA à 1 000 FCFA (terrain nu) et celui des lotissements dits résidentiels de 750 FCFA à 5 000 FCFA (S.N.L.M., 1993b, p. 264).

Il n'existe à notre connaissance aucune estimation précise à Bamako de l'ensemble des lots distribués par l'État depuis 1960. Faut-il s'en étonner étant donné que plusieurs instances administratives peuvent attribuer des parcelles. On peut faire une demande au Gouvernorat de la capitale, au Projet urbain et maintenant à l'ACI, à la mairie des six communes, sans compter la direction du

cercle de Kati sur les marges du district et le Gouvernorat de la région de Koulikoro. On peut également se procurer une location-vente auprès de la SEMA. Depuis 1992, elle est devenue une société mixte à gestion privée (l'État n'a plus que 20 % du capital).

Moins de la moitié des lots vendus par l'État ont encore leur propriétaire d'origine. D'après le Gouvernorat de Bamako, de 50 à 60 % des parcelles attribuées sont revendues par leur propriétaire. Selon la direction nationale d'Urbanisme et de construction, "60 % des parcelles loties sont l'objet de spéculation" (Kamminga *et al.*, 1988, p. 22). La seconde filière est donc très active, grâce surtout à la spéculation foncière. Cependant, elle concerne peu les concessions des vieux quartiers, où 87 % des chefs de ménage disent avoir obtenu la concession par héritage ou par don (S.N.L.M., 1993a, p. 84).

Les conditions officielles pour obtenir un terrain de l'État ont peu varié depuis les années 1960. Il s'agit de fournir certaines pièces d'état civil, une attestation sur l'honneur de non-possession de lot pour habitation dans le district de Bamako, et la preuve que l'on a payé les trois dernières années d'impôt (cette dernière exigence a varié au fil des administrations et des fonctionnaires). La carte du parti était une condition officieuse à l'époque du parti unique. Dans la lettre d'attribution, il est spécifié que le terrain est à usage familial et qu'il est défendu de le vendre ou de le céder sans autorisation administrative. Le propriétaire a ordinairement deux ans pour commencer la construction et cinq ans pour la terminer. Il n'obtiendra en principe son "permis d'occuper" que si sa concession répond à certains critères concernant l'habitat. On peut aussi se procurer un titre foncier mais son montant est plus important et peu de Bamakois en possèdent.

Jusqu'à maintenant les demandes sont très nombreuses. D'après le Gouvernorat, en mars 1991, 20 000 demandes attendaient ; certaines depuis très longtemps. Environ 5 000 demandes parviennent chaque année au Gouvernorat, mais plusieurs reviennent périodiquement.

Aucune analyse récente n'existe pour Bamako à partir de l'étude des formulaires de demandeurs de lots. Bertrand (1990) a procédé à cet examen pour trois villes secondaires du Mali, et *a priori* on peut penser que ses conclusions concernent aussi Bamako. "Les listes municipales de demandeurs montrent une grande diversité d'origines et d'activités, qui suggère que toutes les composantes de la société urbaine malienne aspirent à l'acquisition de parcelles de manière

presque obsessionnelle. Pas un citadin n'est indifférent au marché foncier, car la cour résidentielle constitue à la fois une valeur d'usage et la garantie d'une reconnaissance sociale en ville : elle assure à la fois la possibilité de tirer des revenus locatifs d'un bâtiment, le prestige de recevoir ses 'étrangers', la fierté de loger ses dépendants. [...] Ce n'est plus la faim de terre qui différencie les Maliens, mais plutôt leurs stratégies résidentielles (construire, louer ou revendre, s'implanter, se décongestionner ou diversifier son assise géographique) et les filières employées pour les mettre en œuvre" (Bertrand, 1990, p. 212).

Intéressons-nous maintenant aux stratégies de ceux et celles qui parviennent à leurs fins. Il est de notoriété publique à Bamako, qu'il ne suffit pas de remplir toutes les conditions déjà énumérées, pour obtenir un jour son terrain. Que faut-il de plus ? Nos informateurs retiennent le mot français "magouille". Elle est à leurs yeux souvent nécessaire. Ces "magouilles" revêtent diverses formes allant de la constitution de faux administratifs à l'attribution d'une parcelle à des non-ayant-droit ou en dehors des procédures officielles, etc. (Bertrand, 1993, p. 132). Les demandeurs de lots peuvent de leur côté utiliser parfois des prête-noms ou donner une commission importante à un ou plusieurs fonctionnaires (le montant d'après nos enquêtes est très variable, on peut aussi très bien donner un "gros pourboire" sans rien recevoir et perdre son argent).

Le trafic d'influence revêt donc une certaine importance utilisant l'usurpation de titres et de falsification de documents. Bon nombre de Bamakois doivent utiliser ces réseaux pour obtenir un terrain auprès de l'État. Plusieurs instances administratives participent au lotissement et à l'attribution de terrains, ce qui augmente le nombre possible d'intermédiaires. Les agents de l'État sont "les mieux à même de connaître les procédures administratives en vigueur, d'anticiper les projets d'urbanisme, de profiter des influences nécessaires et de surmonter la "longue course d'obstacles" - l'expression revient sur toutes les lèvres - à laquelle s'apparente une acquisition. Les premiers spécialistes de l'appropriation foncière ont été, dès l'époque coloniale, les géomètres. Chargés du lotissement des quartiers nouveaux, ils savaient garder par devers eux certaines des parcelles les mieux situées et en faire profiter leurs proches. [...] Ils sont aujourd'hui concurrencés par les hauts fonctionnaires et les hommes politiques dont ils dépendent" (Bayart, 1989, p. 113). Piermay (1992, p. 261-262) en arrive à la même conclusion : "Dans les pratiques d'acquisition du sol,

les intermédiaires les plus talentueux sont logiquement les géomètres. Interprètes des textes dans leur application sur le terrain, ils savent utiliser leur connaissance du milieu, leurs relations, les imprécisions de la loi, les déficiences de la pratique administrative". Il ajoute : "L'homme politique est un intermédiaire important. De ses nombreux contacts, il tire une information étendue. [...] Plus discret que le géomètre, l'homme politique est le principal médiateur de la ville africaine" (Piermay, 1992, p. 263).

Dans le cas de ceux qui recevaient régulièrement des lots à l'époque de la Deuxième République, il est évident que leurs alliances étaient politiques et s'inséraient dans des relations clientélistes. *"Les hauts fonctionnaires de l'État (médecins, anciens ambassadeurs, contrôleurs d'État, officiers de l'armée et des services paramilitaires), les grands commerçants, les inspecteurs des services des domaines peuvent par la facilité qui leur a été offerte par le régime en place payer plusieurs lots" (Mamoudou, 1987, p. 32).* Pour les petits spéculateurs et ceux à la recherche d'une seule parcelle, le réseau des condisciples appelés "promotionnaires" semble le plus performant. *Les "promotionnaires sont ces hommes de même âge connus sur les bancs de la même école, ou dans toute autre situation d'apprentissage" (Vuarin, 1989, p. 39).* Les liens tissés entre eux au cours de nombreuses années, en particulier chez les pensionnaires incitent les membres de ce réseau à s'entraider. Le "promotionnaire" indiquera à son ami, si lui-même ne joue pas un rôle direct dans le foncier, les agents de l'État qu'il doit payer pour obtenir une parcelle. Il servira d'intermédiaire en vérifiant la fiabilité de ces agents dans le processus complexe d'attribution des parcelles. *"Plus que les travailleurs des autres secteurs d'emploi, ceux de l'administration, à cause des relations interprofessionnelles et des amitiés de promotion tissées depuis l'école, ont, non seulement la facilité à constituer leurs dossiers, à introduire et faire enregistrer leurs demandes, mais aussi la possibilité de suivre ces demandes en gardant le contact dans les milieux administratifs responsables de la distribution des lots" (Keita, 1978, p. 273).*

Évidemment, les agents de l'État et les membres des commissions d'attribution intervenant dans le foncier se privilégient d'abord eux-mêmes. Ce qui ne veut pas dire qu'il est facile pour tout fonctionnaire d'obtenir une parcelle. Au contraire, la place dans la hiérarchie, le ministère où l'on travaille, les réseaux professionnels et politiques que l'on développe et l'argent dont on dispose comptent beaucoup

dans ses chances d'obtenir une parcelle. Certains fonctionnaires se refusent également à donner des commissions. Il est remarquable de voir comment la terre à Bamako est devenue une monnaie d'échange. Il existe une formule de rétribution compensatoire de lots pour ses alliés politiques. Le gouvernement de la transition ne s'est pas comporté autrement quand il a attribué officiellement des lots d'habitation à ses collaborateurs pour les remercier.

Les acteurs économiques pour leur part n'agissent pas différemment (Rondeau, 1994b). Le FMI lui-même proposait au gouvernement malien lors des négociations de novembre 1993, "*le paiement en nature (en lot à usage d'habitation) des arriérés d'avancement des fonctionnaires*" (*Les échos*, 3/12/1993, p. 5). D'après des enquêtés, les commerçants peuvent s'avérer des intermédiaires intéressants, étant donné qu'ils entretiennent avec certains fonctionnaires des relations d'affaires. Les commerçants interviennent généralement pour eux-mêmes et leurs alliés immédiats.

Actuellement la lutte du gouvernement contre les fraudeurs amène les commerçants à manifester dans la rue. Ceci n'empêche pas cependant les relations personnelles entre fonctionnaires et commerçants. Ces derniers payent les bureaucrates et les politiciens pour les services rendus. La faiblesse des salaires à Bamako rend cette façon de faire généralement efficace. Un informateur a résumé ainsi la situation : "*Tu gères des millions et tu gagnes seulement 50 000 FCFA par mois*".

Dans le cas de Bamako, il ne serait pas exact de s'imaginer que les réseaux familiaux sont les plus efficaces pour acquérir un terrain auprès de l'État. D'une part, le service entre parents n'est ordinairement pas accompagné d'une somme d'argent. D'autre part, étant donné les dissensions fréquentes dans les familles, il est plus prudent de recourir également et en même temps à d'autres réseaux pour obtenir sa parcelle de l'État. Le parent peut en effet laisser traîner les démarches.

Les conditions spécifiques exigées pour l'achat de lots auprès de l'État s'expliquent par les bas prix et par le fait que l'État, du moins en principe, veuille permettre à un maximum de chefs de ménage d'accéder à la propriété. Il faut donc des critères de sélection qui ne reposent pas exclusivement sur les ressources financières. Il en est autrement dans le cas des ventes aux enchères où le seul critère est l'argent. L'ACI promet la transparence et des terrains viabilisés,

mais pour cela il faut déboursier beaucoup. Dans ce cas, l'argent compte davantage que l'accès aux réseaux sociaux.

La difficulté d'accès à la filière étatique refoule vers la filière privée la majorité de ceux qui veulent acquérir un terrain loti, du moins avant 1992. Ce ne sont pas les prix des parcelles de l'État, ni ordinairement les conditions spécifiques officielles qui expliquent cela. C'est la pénurie de lots et la difficulté d'accès aux réseaux sociaux nécessaires à la réussite de la trajectoire purement administrative qui les dirigent vers la seconde filière. Certains refusent également de verser des commissions.

Ce sont généralement ceux qui ont les moyens financiers et qui veulent absolument un terrain loti qui recourent à la filière privée de terrains lotis par l'État. Les autres doivent se contenter du "spontané". Depuis 1992, on peut penser que cette filière est moins active car les gens qui veulent construire et qui disposent des moyens de payer doivent acheter par l'intermédiaire de l'ACI. Les "démarcheurs" et les notaires jouent un rôle relativement important dans cette filière. Les "démarcheurs" sont des agents immobiliers "informels" qui s'occupent également de location. Ils disposent d'un vaste réseau dans tout Bamako. Peu sont scolarisés et les transactions s'effectuent en bambara.

D'après nos enquêtes, les clients des démarcheurs veulent acheter le plus souvent des terrains lotis et construits, du moins partiellement. Ce sont généralement des personnes instruites. Les prix demandés varient entre 4 et 20 millions de francs CFA mais en moyenne, ils affirment vendre plus de logements à 4 millions qu'à 15 ou 20 millions. Il est fréquent surtout pour les grosses ventes, que plusieurs personnes (jusqu'à 10) y compris plusieurs démarcheurs professionnels se partagent la commission (environ 5 % du prix de vente). On va généralement chez le notaire pour officialiser l'acte.

Qui passe par les démarcheurs pour vendre ? Tous les informateurs sont unanimes pour affirmer que ce sont le plus souvent des propriétaires qui désirent dissimuler leur nécessité de vendre. Beaucoup sont en affaires, mais sont en pleine crise financière ou très endettés et se voient donc obliger de vendre. Des gens qui ont obtenu des lots de l'État peuvent passer par les démarcheurs pour rester incognito. Les démarcheurs jouent un rôle important comme intermédiaires dans le processus de spéculation. Ceux qui veulent vendre ont souvent un besoin urgent d'argent. Les démarcheurs savent trouver la personne disposée à acheter

provisoirement la parcelle et à payer comptant. En retour, ils promettent au nouveau propriétaire de lui trouver un très bon acheteur pour cette propriété. Il pourra ainsi faire fructifier son avoir. Le temps ne compte pas pour celui qui veut capitaliser. Ainsi un terrain bradé à 5 millions par le premier propriétaire pourra être revendu par le second à 10 millions, quelques temps plus tard, grâce aux démarcheurs. Tout le monde y trouve son compte. Évidemment tout cela ne peut être possible sans une pénurie de parcelles loties à Bamako, la présence d'une élite en mesure d'acheter des terrains à plusieurs millions et celle de propriétaires acculés à vendre.

Les transactions foncières importantes passent toujours par le notaire. De nombreux Bamakois pensent ainsi qu'ils seront protégés. Un notaire honnête doit écrire dans le contrat "*que les deux parties reconnaissent qu'il faut l'accord de l'administration pour que cette transaction soit valable*". Il n'est pas rare qu'un nouveau propriétaire découvre par la suite l'existence d'un second propriétaire de "son" terrain.

Pour ceux qui ne recourent pas aux démarcheurs, les réseaux d'information sont utiles pour accéder au marché du secteur foncier privé. Les vendeurs occasionnels en parlent aux membres de leurs différents réseaux : l'information est recueillie selon des circonstances diverses. Mais, si l'on doit remettre de l'argent à des intermédiaires pour faciliter la transaction, le recours aux réseaux familiaux est dans ce cas peu fréquent. La principale raison évoquée par nos informateurs est la suivante : "*Tu ne peux traîner un parent en cour*".

Par contre, les réseaux amicaux, celui des *grins*⁹ par exemple, forment des réseaux d'information et d'entraide importants. Ce sont les hommes relativement jeunes qui les fréquentent, mais certains sont mixtes. Des femmes célibataires en sont membres, car "*une femme mariée n'a pas sa place dans un grin*". Ceux des vieux quartiers jouent un rôle plus important semble-t-il dans les réseaux de solidarité que ceux des quartiers récents. Les réseaux amicaux sont valables pour toutes les filières. Parmi les amis, on peut distinguer : les personnes de confiance (*lemineyasira*) à qui on peut demander un service sans tout dévoiler, l'ami plus proche (*jigi*), celui sur qui on peut porter son espoir et enfin l'ami intime (*teri*) à

⁹ Les *grins* sont des regroupements de plusieurs personnes qui se réunissent pour boire le thé et discuter de leurs problèmes (Maiga, 1986).

qui l'on peut tout dire. Il "*peut aussi aider à résoudre un problème matériel en introduisant son ami auprès de ses propres jigiw*".

Enfin certains réseaux sont privilégiés pour l'acquisition d'un terrain dans le "spontané" et lors de la réhabilitation du quartier. Il est rare que des terrains n'aient pas de propriétaire, même s'ils sont accidentés, marécageux ou d'accès difficile. Ainsi, même les terrains de recasement (ceux réservés pour la réhabilitation) sont vendus. Les personnes intéressées à vendre dans le "spontané" sont nombreuses. Ce sont des propriétaires d'un champ d'assez vaste dimension (cultivateur, éleveur, etc.). À l'annonce du lotissement probable de cet espace par les autorités, ils se dépêchent de vendre car ils n'auront droit qu'à une seule parcelle dans le prochain lotissement. Les chefs "coutumiers" sont également concernés, étant en principe les descendants des fondateurs du village ou des premiers habitants de la zone. Auparavant, ils distribuaient des lots pour un franc, dix cauris, dix noix de colas et un poulet. De nos jours, c'est très différent. Certains n'ont même plus de parcelles à offrir, ils ont déjà tout vendu depuis longtemps. Des particuliers interviennent aussi. Ils veulent vendre parce qu'ils ont besoin d'argent et on compte souvent parmi ceux-ci les petits spéculateurs. Certains divisent leur parcelle en deux ou d'autres ont deux ou trois terrains qu'ils vendent petit à petit.

De leur côté les spéculateurs achètent des terrains, parfois de grandes surfaces pour les revendre au bon moment. Ils sont fonctionnaires, commerçants, parents d'un coutumier, etc. Les bureaucrates peuvent bénéficier de plusieurs lots à peu de frais car ils sont souvent ceux "*qui s'occupent de certains papiers administratifs dont les chefs du droit coutumier ont besoin (acte de naissance, carte d'identité...)*" (Mamoudou, 1987, p. 34). Ils peuvent revendre ces lots à des prix deux à trois fois supérieurs au prix d'achat. Vuarin (1991, p. 33) mentionne que des "personnes privées" disposant de moyens politiques ou économiques achètent de vastes terrains auprès des chefs coutumiers ou rachètent des parcelles à d'autres propriétaires, et "*organisent des lotissements sauvages*". Ils attribuent ensuite ces parcelles sur un mode spéculatif. À l'annonce de la réhabilitation du quartier, les prix s'envolent et bon nombre de spéculateurs en profitent pour vendre. Il faut préciser que la période entre l'annonce et la réhabilitation peut couvrir plusieurs années.

Les relations avec des chefs coutumiers ou des habitants du quartier aident à trouver une occasion d'acheter. Il existe une grande disparité entre les prix et les dimensions des terrains d'un même quartier "spontané". Les différences dans le montant dit-on "*dépendent de la tête de l'acheteur et de la conjoncture que traverse le vendeur*" (D. Keita, 1983, p. 17) mais également de la structure morphologique du sol sur lequel repose la parcelle, de la proximité d'une voie de communication, etc. Les réseaux dont peut disposer l'acheteur aident aussi à comprendre le prix proposé. Les spéculateurs pour leur part peuvent être membres "*des réseaux multiprofessionnels organisés en vue des acquisitions foncières illégales*" (M. Keita, 1978, p. 286). Voici la description de l'un de ces réseaux dénoncé par l'administrateur délégué du district de Bamako dans un rapport en 1971 : "*Des réunions clandestines se faisaient au niveau des villages, dont le contrôle échappait à la municipalité. Ces réunions qui groupaient des agents administratifs (commis), des techniciens (topographes), des commerçants, des ouvriers (maçons, menuisiers, ferrailleurs, des manœuvres), ont permis de mettre toute une organisation en place, destinée à couvrir la spéculation*" (cité par M. Keita, 1978, p. 287).

Ensuite les topographes effectuaient un lotissement sommaire susceptible d'être peu changé, si le plan de réhabilitation venait à se réaliser. Les maçons et les manœuvres construisaient. Et une fois les concessions terminées, les fonctionnaires vendaient des carnets de famille à des citadins désireux d'acheter auprès du chef de village. D'après M. Keita (1978, p. 288), "*le cercle profondément mêlé à l'encouragement de tout ce système [était] la mère couveuse de la situation*".

Les réseaux sont précieux lors de la réhabilitation d'un quartier. Qui ne sera pas obligé de déménager dans une zone de recasement ? Comment faire pour ne pas perdre son ou ses terrains surtout quand on est déjà multipropriétaire et qu'au moment de la réhabilitation, on ne peut recevoir qu'un seul terrain (et encore, à condition de ne pas être déjà propriétaire dans un quartier loti). Le conducteur de bulldozer, le géomètre, l'urbaniste peuvent-ils se permettre de casser la concession d'un ami, d'un parent ? Cet aspect social est très important au Mali. La restructuration d'un quartier amène obligatoirement beaucoup de négociations et de tractations. C'est pourquoi dit-on, celle du quartier de Bankoni (le plus important quartier de Bamako avec ses 100 000 habitants) a tellement tardé. Il

était en effet difficile de faire déménager des marabouts et commerçants importants.

CONCLUSION

Nous pensons avoir démontré combien l'utilisation de réseaux est importante à Bamako, dans l'obtention d'un terrain en particulier auprès de l'État, du moins jusqu'en 1992. Il est fort probable que la pratique des réseaux sociaux ait été plus importante à Bamako qu'à Dakar, étant donné le nombre limité de parcelles distribuées par l'État et l'importance de la demande locale. Dans les deux agglomérations, les réseaux profitent des dysfonctionnements au sein des institutions et même les encouragent. Il en sera peut-être autrement dans l'avenir, dans le domaine de l'appropriation foncière, si un État de droit réussit à s'implanter au Mali, ce qui n'est pas assuré. Évidemment la comparaison de cette capitale avec Dakar laisse penser que l'alternative du contrôle quasi total de l'État sur les terres¹⁰ n'est pas non plus viable car l'imposant dispositif institutionnel n'a point éradiqué le mal vivre et la marginalisation des couches moyennes et pauvres condamnées à rester d'éternels locataires d'habitations sans confort.

Les réseaux d'accès à la propriété sont autant sollicités que la spéculation foncière est active. Cette spéculation semble également être plus importante à Bamako qu'à Dakar. En 1989, "un titre provisoire acheté 100 000 à 320 000 FCFA (sans titre foncier) peut se revendre de un à trois millions" (Vieillard-Baron, 1989, p. 34). Nous avons déjà vu, à Bamako, qu'au moins 50 % des parcelles attribuées par l'État sont revendues par leur propriétaire.

À Dakar, paradoxalement, la persistance de facteurs structurels demeure un handicap majeur expliquant le décalage entre la demande et l'offre en habitat social. Parmi ces facteurs, on peut citer entre autres : l'exclusion des non-salariés et personnes sans revenus permanents du circuit officiel d'habitat social, la lourdeur des procédures de régulation urbanistique, la coordination des différents intervenants, l'insuffisance des terres viabilisées, l'accroissement du champ de l'habitat irrégulier qui couvre 30 % des surfaces occupées, les coûts élevés des

¹⁰ Au Sénégal, seuls 2 % des terres habitées appartiennent à des particuliers (Sall, Ndiaye et Sané, 1995).

matériaux de construction qui ont doublé et parfois triplé depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. Le marché du logement connaît une segmentation. C'est ainsi que les jeunes générations ont de plus en plus de difficultés à accéder à un logement¹¹.

Une telle situation entraîne des dysfonctionnements et un manque de maîtrise de nombreux facteurs facilitant l'émergence et le développement de réseaux sociaux en marge et/ou à l'opposé des institutions d'habitat. C'est ainsi que des techniciens de l'État reconnaissent que les effets de la mobilisation par les acteurs urbains de registres sociaux sont perturbateurs mais constituent des palliatifs de la crise du logement à Dakar. Ils écrivent en effet : "... grâce à la forte politisation des rapports sociaux induite par l'insécurité foncière, certaines parcelles ont pu être raccordées à l'eau, à l'électricité voire au réseau téléphonique... ". De même indépendamment des "métissages" qui peuvent avoir lieu entre droit moderne et pratiques "illégales", on peut observer des situations très variées : blocage du processus de construction sur une parcelle immatriculée quand apparaissent des contraintes administratives contradictoires ; l'application partielle de la législation, faute pour le propriétaire de disposer de moyens suffisants, entraîne le rejet de la demande de lotissement ; des lotissements de terrains non immatriculés ont pu être légalisés par les autorités ; certains lotissements illégaux sont viabilisés avant les lotissements réalisés selon les règles. De telles pratiques légitiment de fait les multiples formes de médiation et la densité des réseaux qui sont désormais des mécanismes dont la maîtrise reste le principal défi des planificateurs et gestionnaires des villes sahéliennes.

Bibliographie

ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Dakar, ORSTOM-IFAN-CEPED, 209 p.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRÈS (AFVP), 1995. – *Le Projet Médina Fass Mbao*. – 4 p. multigr.

BAYART J.-F., 1989. – *L'État en Afrique, la politique du ventre*. – Paris, Fayard, 439 p.

¹¹ Voir chapitre 5.

Politiques d'habitat et réseaux sociaux d'accès au logement

- BERTRAND M., 1988. – "Des politiques nationales aux pratiques locales : la question foncière à Sikasso (Mali)", *L'Espace géographique*, n° 2, p. 81-94.
- BERTRAND M., 1990. – *Question foncière et villes secondaires au Mali : les communes méridionales de Sikasso, Koutiala et Bougouni*. – Université de Paris X-Nanterre, 668 p. (Thèse de doctorat).
- BERTRAND M., 1993. – "Viabilisations urbaines et mobilisation des épargnes résidentielles au Mali", in : JAGLIN S. et DUBRESSON A. (ss la dir.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire décentralisations en questions*, p. 127-142. – Paris, Karthala.
- BERTRAND M., 1994. – *La question foncière dans les villes du Mali Marchés et patrimoines*. – Paris, Karthala, 326 p.
- BERTRAND M., 1995. – "Bamako d'une république à l'autre", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 66, p. 40-51.
- CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (CNUEH-Habitat), 1993a. – "Stratégie nationale du logement au Mali (S.N.L.M.)", in : République du Mali, *Situation actuelle du logement au Mali*. – Nairobi, 219 p.
- CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (CNUEH-Habitat), 1993b. – "Stratégie nationale du logement au Mali (S.N.L.M.)", in : République du Mali, *Rapport provisoire sur la politique nationale du logement au Mali*, p. 195-269. – Nairobi.
- CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1993c. – "Stratégie nationale du logement au Mali (S.N.L.M.)", in : République du Mali, *Les grands axes de la stratégie nationale du logement au Mali*. – 43 p.
- COOPÉRATION FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN, 1992. – *Évaluation des politiques et programmes urbains au Sénégal*. – 139 p.
- DIAKITÉ D. et BINTOU S., 1987. – *Bamako, fleur des savanes (la ville hier et aujourd'hui)*. – Gouvernorat du district de Bamako, 55 p.
- DIRECTION DU PROJET URBAIN (DPU), 1984a. – *Programmation décennale des investissements. Étude du développement urbain de Bamako. Rapport phase 1*. – Bamako, Banque mondiale/Groupe Huit/BCEOM/SNED, 231 p.
- DIRECTION DU PROJET URBAIN (DPU), 1984b. – *Programme décennal des investissements. Étude du développement urbain de Bamako. Rapport socio-économique*. – Bamako, Banque mondiale/Groupe Huit/Bceom/SNED, 91 p.

Trois générations de citadins au Sahel

- DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION (DNUC), 1990. – *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako et environs (1ère révision)*. – DNUC, 79 p.
- DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE (DNSI), République du Mali, 1990. – *Recensement général de la population et de l'habitat (du 1er au 14 avril 1987), Tome 8, District de Bamako : Population-Économie-Habitat*. – Bureau central de recensement.
- DULUCQ S. et GOERG O., 1989. – *Les investissements publics dans les villes africaines (1930-1985). Habitat et transport*. – Paris, L'Harmattan, 222 p.
- FALL A.S., 1991. – "Le local ou le cosmopolite : quel terrain d'étude des réseaux de sociabilité en ville ?", in : *Pratiques sociales et travail en milieu urbain*, p. 35-49. – ORSTOM. (Les cahiers de l'ORSTOM, n° 16).
- FALL A.S., 1994. – "Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans des réseaux sociaux ?", in : JACOB J.-P. et LAVIGNE-DELVILLE P. (ss la dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, p. 293-303. – Paris, Karthala.
- FALL A.S., 1995. – *Revue de presse sur l'habitat au Sénégal : 1980-1994*. – IFAN/ORSTOM, 6 vol., 1400 p.
- GAPYISI E., 1989. – *Le défi urbain en Afrique*. – Paris, L'Harmattan.
- GINGRAS L., 1994. – *L'Habitat en Afrique de l'Ouest francophone et au Mali : Politiques et pratiques en matière foncière et de logement. Synthèse*. – Montréal, INRS-Urbanisation.
- KAMMINGA E. et al., 1988. – *Bamako et Ségou : une étude du milieu urbain au Mali*. – Bamako, Association néerlandaise d'assistance au développement, 152 p.
- KEITA D., 1983. – *Contribution à l'étude géographique des quartiers spontanés : Fadjuigula-Djoumanzana*. (Mémoire de fin d'études en géographie).
- KEITA M., 1978. – *Croissance urbaine au Mali et appropriation de l'espace d'habitation (une étude sur la ville de Bamako)*. – Nanterre, Université de Paris X, 417 p. (Thèse de doctorat de sociologie).
- KONÉ A. B., 1986. – *Une politique d'aménagement d'un quartier spontané du district de Bamako Samé*. (Mémoire de fin d'études en géographie).

Politiques d'habitat et réseaux sociaux d'accès au logement

- LE TÉMOIN, 1994. – *Journée mondiale de l'habitat. Gestion et développement des établissements humains. Comment améliorer le cadre de vie familial ?*, Édition spéciale, Octobre 1994, 56 p.
- MAÏGA I., 1986. – *Les fonctions psycho-sociales du "grin" en tant que structure de transition entre tradition et modernité*. (Mémoire de fin d'étude, ENSUP).
- MAMOUDOU S., 1987. – *La spéculation foncière et immobilière dans le district de Bamako de 1970 à 1985*. (Mémoire de fin d'études en philosophie, ENSUP).
- MARCOUX R., MORIN R., OUÉDRAOGO D. et GINGRAS L., 1995. – "L'insertion résidentielle à Bamako", in : OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds), *L'insertion urbaine à Bamako*, p. 81-116. – Paris, Karthala.
- MARTIN D.-C., 1991. – "Les cultures politiques", in : COULON C. et MARTIN D.-C. (ss la dir.), *Les Afriques politiques*, p. 157-171. – Paris, La Découverte.
- MINISTÈRE DE L'URBANISME , DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE, 1986. – *Plan directeur d'urbanisme de Dakar 2001, Rapport justificatif*. – BCEOM, SONED Afrique, 255 p.
- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, 1984. – *Habitat, urbanisme et aménagement du territoire, Contribution à la problématique de la gestion de l'espace et des établissements humains sénégalais*. – Dakar. (Document provisoire par A. SOW).
- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, 1985. – *Conseil interministériel, séance du 21 février 1985 consacré à l'habitat social*. – Dakar. (Rapport présenté par H. SAKHO, ministre de l'Urbanisme et de l'habitat).
- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, 1993. – *Conseil interministériel du 11 août 1993 consacré à l'habitat*. – Dakar. (Rapport présenté par A. DANSOKHO, ministre de l'Urbanisme et de l'habitat).
- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1984. – *Éléments pour l'étude de faisabilité d'un fonds roulant de l'habitat*. – Dakar (projet SEN/82/005).
- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE, 1989. – *Les P.D.U et le développement local*. – 281 p. (Actes du séminaire à Fatick du 1er au 10 juin).

Trois générations de citoyens au Sahel

- MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT (MCUL), 1993. – *Cahier des charges et règlement d'opérations pour le programme spécial "Sauvons notre quartier"*. – Bamako.
- MINISTÈRE DES FINANCES ET DU COMMERCE (MFC), 1994. – *Séminaire national sur le code domanial et foncier*. – Direction nationale des impôts, République du Mali, plusieurs documents.
- NADJI M. R., 1987. – *La politique de promotion de l'habitat social à Dakar*. – Dakar, CESTI, Université Cheikh-Anta Diop, 41 p.
- NDIONE E. S., 1992. – *Le don et le recours ressorts de l'économie urbaine*. – Dakar, Enda-Éditions.
- OSMONT A., 1993. – "La régularisation foncière à Dalifort (Dakar, Sénégal) ou comment se passer des communes", in : JAGLIN S. et DUBRESSON A., *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, p. 47-66. – Paris, Karthala.
- OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds.), 1995. – *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala, 206 p.
- PIERMAY Pierre, 1992. – "Géomètres, 'commissionnaires' et hommes politiques dans les villes d'Afrique centrale, médiateurs et prédateurs de la société", in : HAUBERT M. (ss la dir), *État et société dans le Tiers-Monde de la modernisation à la démocratisation ?*, p. 259-266. – Paris, Publications de la Sorbonne.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1987. – *Code domanial et foncier*, Loi no 86-91/AN-RM portant code domanial et foncier. – Bamako, 103 p.
- ROCHEGUDE A., 1982. – "L'expérience malienne", in : E. LE BRIS (ss la dir) et al., *Enjeux fonciers en Afrique noire*, p. 141-148. – Paris, ORSTOM/Karthala.
- RONDEAU C., 1994a. – "L'appropriation foncière informelle à Bamako : une stratégie d'insertion urbaine pour les uns et d'accumulation foncière pour les autres", in : BODSON P. et ROY P.-M. (ss la dir.), *Actes du colloque Méthodologies de collecte de données auprès du secteur informel dans les pays en développement*. – Montréal, UQAM, 36 p.
- RONDEAU C., 1994b. – *Dossier de presse sur l'habitat à Bamako*, Villes et Développement (Groupe interuniversitaire de Montréal), mars 1994, 189 p.
- SALL S., NDIAYE S. et SANE L., 1995. – *Gestion foncière urbaine. Politiques de régularisation et développement local en Afrique et dans les États arabes. Étude de cas : Sénégal*. – Abidjan, 21-24 mars 1995, 48 p.

Politiques d'habitat et réseaux sociaux d'accès au logement

- SY M., 1991. – "Le droit foncier intermédiaire et la croissance urbaine dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le cas de Pikine irrégulier", in : LE BRIS E. et al., *Contribution à la connaissance d'un droit foncier intermédiaire dans les villes d'Afrique de l'Ouest*, p.105-161. – Paris, ORSTOM.
- TALL M., 1994. – "Les investissements immobiliers des migrants internationaux à Dakar", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, décembre 1994.
- TRAORÉ A. B., 1988. – "Appropriation et aménagement de l'espace : le cas de Bamako (1908-1985)", in : COQUERY-VIDROVITCH C. (ss la dir), *Processus d'urbanisation en Afrique*, tome 1, p. 119-134. – Paris, L'Harmattan.
- VIELLARD-BARON H., 1989. – "Principes d'aménagement et superposition des droits fonciers", *Études foncières*, n° 43, p. 32-35.
- VUARIN R., 1989. – *Les formes "communes" de l'entraide à Bamako*. – Paris, Centre d'études comparatives sur le développement, 61 p. (Texte de recherche n° 8).
- VUARIN R., 1991. – "Solidarités, parenté et urbanisation à Bamako choix des unités d'enquêtes", *Études maliennes*, n° 45, p. 23-43.
- VUARIN R., 1993. – "Quelles solidarités sociales peut-on mobiliser pour faire face au coût de la maladie ?", in : BRUNET-JAILLY J. (ss la dir), *Se soigner au Mali. Une contribution des sciences sociales*, p. 299-316. – Paris, Karthala/ORSTOM.

CONCLUSION

L'INSERTION URBAINE : IMPLICATIONS THÉORIQUES ET POLITIQUES

Philippe ANTOINE, Dieudonné OUÉDRAOGO et Victor PICHE

La réalisation des enquêtes sur l'insertion urbaine à Dakar et à Bamako est partie d'un constat de quelques chercheurs concernant l'absence d'études approfondies sur l'insertion urbaine des migrants en Afrique dans un contexte d'urbanisation rapide. Assez vite, il est apparu que le questionnement dépassait les migrants et concernait l'ensemble de la population urbaine. Les ressources urbaines, comme le travail ou le logement, se raréfient et leurs conditions d'accès évoluent. Les travaux présentés ici visent deux objectifs scientifiques précis : rendre compte des conditions de vie des citadins et de leurs stratégies d'insertion en milieu urbain et examiner les relations existant entre les variables démographiques et les paramètres sociaux et économiques dans le cadre de ces stratégies d'insertion. Ils s'inscrivent donc dans une problématique générale : dans une situation d'aggravation de la crise économique ayant conduit à la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel, comment les conditions et les modalités de l'insertion urbaine ont-elles évolué et quels sont les facteurs qui facilitent ou au contraire entravent l'insertion ?

L'analyse comparée des résultats des enquêtes réalisées dans les deux capitales sahéliennes, l'une côtière (Dakar), l'autre de l'intérieur du continent (Bamako), objet du présent ouvrage collectif, constitue de ce point de vue une étape

marquante pour l'amélioration des connaissances sur les stratégies d'insertion urbaine, en Afrique de l'Ouest tout au moins. Non seulement elle marque une avancée significative dans la connaissance de la situation spécifique de ces deux grandes métropoles ouest-africaines, mais le choix méthodologique opéré ouvre également la voie du dépassement de l'analyse monographique ayant prévalu jusqu'ici, pour l'exploration d'une meilleure compréhension des transitions urbaines en Afrique¹.

L'insertion urbaine constitue un enjeu pour toutes les personnes qui résident en ville, qu'elles soient migrantes ou natives, jeunes ou moins jeunes. Cet enjeu tourne autour de trois dimensions majeures, trois modalités d'insertion qui sont au cœur de la dynamique urbaine, à savoir l'accès à l'emploi, la possibilité de constituer une famille et de trouver un lieu autonome d'habitation. Travail, famille et logement, voilà les trois pôles étudiés tout au long de l'ouvrage. Avec les données biographiques utilisées ici, nous avons privilégié les facteurs individuels tout en les situant dans le temps, en tenant compte de l'expérience de trois générations.

Quelles leçons tirer des analyses présentées dans les chapitres précédents ? D'un côté, il se dégage un processus général d'insertion urbaine qui caractérise les deux villes. Ce processus s'articule autour de deux pôles dominants : l'accès au travail et l'instruction. En effet, l'accès au travail joue un rôle central dans le processus d'insertion. Que ce soit pour le mariage ou le logement, l'activité économique s'avère toujours déterminante. En général, les activités précaires (e.g. chômage, apprentissage) rendent plus difficiles la constitution d'une famille et l'occupation d'un logement indépendant. L'instruction est le facteur dominant de l'insertion économique et matrimoniale : c'est elle qui donne accès aux meilleurs emplois (e.g. secteur formel) et qui explique les différences dans les comportements matrimoniaux. Ainsi, l'effet de l'instruction s'exprime par le ralentissement de l'entrée en union et, pour les hommes mariés à des épouses instruites, par le ralentissement de la polygamie. De plus, l'instruction médiatise la relation entre migration et emploi : les différences entre migrants et non-

¹ Deux enquêtes similaires viennent d'être réalisées par l'IFORD à Yaoundé (Cameroun) et par MADIO à Antananarivo (Madagascar). Deux études sont en cours de préparation à Lomé (Togo) et à Ouagadougou (Burkina Faso).

migrants s'expliqueraient essentiellement par l'accès différentiel à l'école car à instruction égale les migrants s'en sortent aussi bien, voire mieux, que les natifs.

D'un autre côté, il est clair qu'à ce processus général se superposent des processus spécifiques liés au contexte des deux villes. Nos analyses ont permis d'en dégager trois. Premièrement, en ce qui concerne l'intégration économique, la variable statut migratoire n'a pas le même effet à Dakar qu'à Bamako. À Dakar, les données transversales montrent peu de différences entre les migrants et non-migrants. En longitudinal par contre, à instruction égale, ce sont les migrants qui ont le moins de chance de se retrouver dans l'informel. À Bamako, selon les données transversales, le lien entre migration et emploi est partout présent : par exemple, il y a davantage de migrants que de non-migrants dans l'informel et dans le statut d'indépendant. En longitudinal par contre, le niveau d'instruction annule en quelque sorte l'effet du statut migratoire. Si les migrants se retrouvent davantage dans le secteur informel que les non-migrants, c'est essentiellement à cause de leur plus faible niveau d'instruction. La différence entre Dakar et Bamako à ce sujet relève probablement du marché du travail qui à Dakar est plus développé et plus diversifié qu'il ne l'est à Bamako où domine l'informel. On peut supposer alors que le marché du travail dakarois attirerait davantage les migrants les plus dynamiques, c'est-à-dire ceux qui par la mobilité elle-même auraient acquis un bagage d'expériences, qui au-delà de l'instruction, les avantage sur le marché du travail. À Bamako, la mobilité en soi ne semble pas constituer un atout supplémentaire par rapport à l'instruction. Se pourrait-il que le stade plus avancé du développement urbain au Sénégal implique une expérience migratoire productrice de savoir-faire spécifique ? Ou à l'inverse, la main-d'œuvre bamakoise qualifiée serait-elle captée par le marché du travail au niveau international (en Côte d'Ivoire plus particulièrement) ?

Deuxièmement, la dynamique matrimoniale présente des différences intéressantes entre Dakar et Bamako, surtout en ce qui concerne le rôle de la famille. On l'a vu, le poids des variables familiales est beaucoup plus important à Bamako qu'à Dakar, en particulier en ce qui concerne le divorce. Le couple, la femme surtout, se trouve davantage sous l'emprise de la parenté et de la famille élargie. Ce contrôle social constitue un élément de la stabilité des unions, mais aussi un facteur de résignation encore plus grand à Bamako qu'à Dakar. Mais au-delà de ces différences sociales, il faut souligner combien à Dakar la crise sur le marché

de l'emploi a eu un effet accélérateur indéniable de la dissolution des couples : la précarité économique est un des principaux facteurs de divorce.

Troisièmement, l'insertion résidentielle est fortement reliée aux contextes spatial et culturel spécifiques aux deux villes. L'itinéraire résidentiel est très dépendant des politiques d'habitat mises en place et en ce domaine, l'État sénégalais a été bien plus interventionniste que l'État malien, entraînant par ailleurs une segmentation du marché du logement par catégories sociales plus importante à Dakar. La dynamique centre-périphérie joue à Dakar mais pas à Bamako (à Dakar, le fait d'être hébergé dans la zone centre de la ville accélérerait considérablement la sortie de l'hébergement). Cela pourrait être le résultat des politiques de logement qui à Bamako, contrairement à Dakar, n'auraient pas rendu disponibles suffisamment de terrains pour favoriser l'extension en périphérie. Cependant, l'articulation "cycle familial" et "cycle résidentiel" n'est pas différente en ce qui concerne l'accès au logement : paradoxalement, mariage et venue d'un enfant ne constituent plus pour les jeunes générations un facteur poussant à devenir locataire de son propre logement. Par contre pour l'accès à la propriété le mariage semble être un facteur d'accélération à l'accès à la propriété alors qu'à Bamako, ce ne serait qu'après la naissance d'un premier enfant que le projet d'acquisition d'une résidence se concrétiserait significativement.

D'une certaine façon, les deux villes appartiennent à un même environnement historique et font face aux mêmes contraintes. Les processus d'insertion possèdent de nombreux traits communs : importance du secteur informel, recul de l'âge au mariage, importance de la polygamie, sortie tardive de l'hébergement. Par ailleurs, l'histoire spécifique des deux villes permet d'entrevoir des différences importantes, surtout en ce qui concerne l'effet de la crise des années 1980 sur les jeunes générations. Par exemple les répercussions de la crise sur le chômage sont probablement plus importantes à Dakar qu'à Bamako. La rigidité du marché de l'emploi à Dakar, du fait de la préférence accordée à un emploi moderne, conduit plus de jeunes à différer leur entrée en activité dans l'attente d'un emploi correspondant à leur souhait. Par contre, l'étroitesse du secteur moderne à Bamako, et donc l'éventuel ralentissement de son activité, entraînerait moins de répercussions à ce niveau. De plus, en ce qui concerne la situation de l'emploi à Dakar, les travaux de Bocquier ont déjà montré que si la crise a affecté les entreprises modernes plus que le reste de l'économie urbaine, il n'y a pas eu de transfert immédiat des emplois vers le secteur informel. Compte tenu du contexte

bamakois, la crise n'aura pas les mêmes effets sur la situation de l'emploi. En effet, le secteur moderne et en particulier le secteur public et parapublic y est beaucoup moins développé qu'à Dakar de sorte que les conséquences de la crise y seront moins prononcées. De plus, le passage du secteur moderne vers le secteur informel risque d'être peu présent à Bamako d'autant plus que les salariés du secteur public et parapublic ont depuis longtemps développé des stratégies combinant activités salariées et informelles.

Au-delà des différences, les similitudes et les traits communs aux deux villes frappent davantage l'observateur. Si, concernant l'emploi, certaines différences entre Dakar et Bamako sont importantes, les mécanismes fondamentaux d'accès à l'emploi dans le secteur formel sont identiques dans les deux villes, et la scolarisation et la formation jouent un rôle majeur dans l'accès à la filière "moderne". Le passage d'une filière d'emploi à l'autre est quasi inexistant dans les deux villes et cette étanchéité va à l'encontre des objectifs des PAS, qui tablaient sur une reconversion des salariés du secteur moderne vers le secteur informel. La situation du mariage et celle du logement sont largement comparables sur certains aspects. Dans les deux villes, on assiste à un retard de l'âge au mariage et de l'âge d'entrée en polygamie, retards dus en grande partie aux difficultés économiques liées à la crise de l'emploi. Dans le cas du logement, même si le chef de ménage ne prend pas toujours en charge l'ensemble du ménage, il assure le logement et c'est déjà beaucoup dans des villes où le coût du logement est relativement important. La prééminence des chefs de ménage âgés parmi les propriétaires entretient l'illusion d'une situation moins tendue sur le marché immobilier que sur le marché du travail. Outre la densification progressive des logements, l'augmentation de la taille des ménages résulterait surtout d'un départ plus tardif des jeunes du logement des parents. Le système de la grande concession familiale qui se reproduit en ville amoindrirait ainsi les tensions sur le marché immobilier.

Enfin, la crise des années 1980 qui a touché le Sénégal et le Mali, parce qu'elle revêt des caractéristiques similaires (désengagement de l'État, resserrement du secteur public d'emploi, etc.) a durement frappé les jeunes générations de Dakar et de Bamako. Il est remarquable de constater que les jeunes générations de ces deux villes ont expérimenté des difficultés semblables : recul de l'âge au mariage, ralentissement de la sortie d'hébergement et de l'accès à la propriété, entrée retardée sur le marché du travail, moindre accès aux emplois du secteur formel,

davantage à leur compte dans le secteur formel ou apprentis et salariés dans l'informel. Au-delà des qualifications (facteurs de capital humain), au-delà des origines sociales et géographiques (statut migratoire), les jeunes générations sont systématiquement défavorisées par rapport à leurs aînés.

Être jeune aujourd'hui à Dakar et à Bamako ne signifie pas la même chose qu'avoir été jeune dans les années 1950 ou 1960. La crise actuelle montre que le changement n'est pas nécessairement linéaire et que des stratégies éprouvées de mobilité socio-économique peuvent rapidement devenir inopérantes. Ainsi l'autonomie résidentielle est fortement tributaire de l'accès à l'emploi. La crise perpétue et accroît la dépendance des jeunes envers les aînés. Dans ce contexte de raréfaction de l'emploi et du logement, la charge des chefs de ménages devient plus lourde, contrastant avec la faiblesse des revenus et des ressources. Les indications tirées de l'enquête biographique permettent de retracer les évolutions sur une trentaine d'années. La plupart indiquent que l'accentuation des difficultés économiques au cours des années 1980 a eu des conséquences directes sur la constitution des ménages à travers le retard de l'âge au mariage et de l'émancipation résidentielle. La formation de plus en plus tardive de nouveaux ménages accroît de façon substantielle la taille des ménages existant. L'ajustement à des conditions économiques de plus en plus sévères s'opère par un repli sur la cellule familiale qui tend à s'agrandir : trois, voire quatre générations vivent sous le même toit. L'analyse des biographies confirme que, toutes choses égales par ailleurs, les changements mis en évidence résultent en grande partie des blocages sur le marché de l'emploi, et qu'ils s'opèrent indépendamment des effets de structure (élévation du niveau d'instruction, composition selon l'origine géographique ou ethnique, évolution des mentalités, etc.). Un des présupposés sous-tendant les plans d'ajustement structurel était que la libéralisation de l'activité économique et le désengagement de l'État s'accompagneraient d'un ajustement sur le marché de l'emploi en faveur du secteur informel et des PME-PMI. Nos analyses montrent au contraire une certaine rigidité qui a conduit à un accroissement sans précédent du chômage à Dakar et dans une moindre mesure à Bamako. Les plus de 45 ans, appartenant à la génération qui déjà, dans les années 1960, faisait vivre ses parents est encore aujourd'hui celle qui a la charge des personnes du ménage. Dans l'ensemble, on l'a vu, cette génération a gardé un emploi et possède souvent une parcelle et un logement. L'assistance qu'ils apportent aux plus jeunes masque les effets les plus criants des programmes

d'ajustement, et en occulte certainement la portée et les répercussions sur le quotidien des populations urbaines.

Les résultats obtenus constituent aussi une invite à une relecture minutieuse permettant de rendre certains d'entre eux fonctionnels en vue d'éclairer les choix stratégiques et opérationnels des différents acteurs de la planification et de la gestion urbaine (municipalités, ONG, États, partenaires du développement, etc.). À ce titre, quatre dimensions politiques méritent d'être soulignées.

Sur le plan de l'insertion économique, on l'a vu, environ un tiers seulement des employés travaillent dans le secteur formel et la proportion des chômeurs est beaucoup plus faible que cette situation ne le suggère (17 % à Dakar et 13 % à Bamako). L'emploi dans le secteur formel est de moins en moins accessible dans la mesure où seulement respectivement 22 % et 19 % des personnes âgées de 25 à 34 ans y sont employés à Dakar et à Bamako contre 48 % et 35 % des personnes âgées de 45 à 54 ans. En fait, la majorité des habitants de Dakar et surtout de Bamako vivent de plus en plus des activités du secteur non formel qui est prédominant dans ces deux villes. Il s'ensuit le paradoxe suivant : pendant que le secteur non formel prend de l'ampleur et fait vivre la plupart des citadins, on observe que celui-ci suscite peu d'actions tendant à le promouvoir.

Devrait-on continuer à laisser ce secteur à lui-même ou plutôt s'y appuyer dans le cadre d'une nouvelle conception pour un développement urbain endogène ? La mondialisation et ses principes de restructuration économique par le haut ne condamnent-ils pas ce secteur à l'intégration de sa petite partie supérieure dans le formel et à la disparition progressive de ses composantes essentielles actuelles ?

Quelles en seront les conséquences politiques et économiques ? Il est à craindre dans ces conditions que les programmes de lutte contre la pauvreté urbaine aient peu de succès : même les services sociaux de base seront certes rendus disponibles mais ils seront difficilement accessibles à tous avec notamment le nouveau système de recouvrement des coûts de ces services (soins de santé primaires, éducation de base, eau potable, etc.) et des réformes en cours (décentralisation, privatisation etc.).

Deuxièmement, s'agissant de l'insertion sociale, deux constats, apparemment contradictoires selon la logique des "modernisations", peuvent être faits : d'une part, le recul attendu de l'âge au premier mariage (report de deux ans entre la

Trois générations de citadins au Sahel

génération 1930-1944 et celle de 1945-1954 à Dakar et de trois ans entre la génération 1937-1946 et 1947-1956 à Bamako) essentiellement dû à la dégradation des conditions économiques et aux progrès enregistrés dans la scolarisation, des filles en particulier ; d'autre part, la persistance moins attendue du caractère universel du mariage et surtout de la polygamie à Bamako mais aussi à Dakar pourtant bien plus touchée, semble-t-il, par la culture occidentale. Entre 40 et 44 ans près de la moitié des femmes, tant à Dakar qu'à Bamako, vivent en union polygamique et environ un tiers des hommes mariés sont polygames.

Deux implications de ces résultats viennent à l'esprit :

- la nécessité de "gérer" un marché sexuel croissant ne se superposant plus, comme par le passé, au marché matrimonial, notamment en termes de gestion de la sexualité et de la santé sexuelle des adolescents et des jeunes dans un contexte d'extension des MST/Sida ;
- et la prise en compte de la proportion élevée des ménages polygames dans les politiques de logement et de codification des rapports entre les membres de la famille (code de la famille).

De ce point de vue, les récents programmes relatifs à la santé de la reproduction des jeunes devraient être particulièrement renforcés en milieu urbain. Par ailleurs, les politiques d'habitat social pourraient s'inspirer de l'organisation et de la gestion du cadre bâti habituellement pratiquées en régime polygamique dans les plans de lotissement et l'aménagement des logements pour tenir compte de tous les profils matrimoniaux des ménages urbains.

Troisièmement, s'agissant des réseaux sociaux et de leurs implications dans les stratégies d'insertion, il apparaît que ceux-ci sont "structurés non autour de la solidarité mais plutôt autour de l'intérêt". La solidarité africaine serait ainsi plus intéressée qu'on ne le pense généralement, mais elle exige au moins la réciprocité et ne suggère pas, de ce point de vue, l'accomplissement d'actes gratuits auxquels on a longtemps essayé de la confiner. L'individu ne tirerait plus profit de cette solidarité lorsqu'il n'a plus rien à échanger. Les actions engagées par les municipalités et leurs partenaires dans les différents domaines sociaux devraient tenir compte de cette réalité.

L'hypothèse centrale des travaux de recherche semble avoir été assez bien confirmée. À l'échelle macro, l'insertion dépend des opportunités créées par les politiques de développement urbain mises en place : assez forte présence étatique et municipale à Dakar ; laisser-aller ou laissez-faire à Bamako. Mais si les caractéristiques propres aux individus (sexe, âge, niveau d'éducation, etc.) jouent à l'échelle micro sur les possibilités d'exploitation de ces opportunités, l'appartenance ou non de ceux-ci aux dits réseaux influe sur leurs chances d'accès aux opportunités d'emploi, de logement, etc.

Enfin, en ce qui concerne l'insertion résidentielle, un résultat majeur mériterait d'être sérieusement pris en compte sur le plan politique : la prépondérance croissante du marché foncier locatif sur le marché foncier constructif (appropriation foncière). Si près de la moitié des ménages sont propriétaires (49 % à Dakar et 47 % à Bamako), on observe que l'accès à la propriété foncière est de plus en plus difficile. À Dakar, par exemple, la jeune génération (personnes nées entre 1955 et 1964) a une probabilité quasi nulle d'y accéder. Ainsi, dans le cadre des efforts fournis par les municipalités dans les lotissements et les diverses stratégies de promotion du logement, une priorité devrait désormais être accordée au marché locatif : réglementation des frais de location ; gestion des rapports propriétaires-locataires et de la coexistence dans les parcelles de logements en accès à la propriété et de logements locatifs ; développement de la "culture de la vie en appartement" et de la cogestion de ce type d'immeuble ; promotion du système de la location-vente avec une plus forte implication des mutuelles et du secteur privé ; adaptation des logements sociaux au contexte du mariage de plus en plus tardif et de la persistance de la polygamie, etc. La contribution du secteur privé pourra en particulier permettre de trouver une solution à un problème fondamental mis en évidence par les enquêtes : l'inaccessibilité de l'habitat social de la filière étatique pour les travailleurs du secteur non formel et les non salariés (mais aussi les migrants) qui pourtant se sont révélés avoir autant de chances que ceux du secteur formel dans la filière privée de la location ou de l'appropriation foncière.

En fait, des stratégies devraient être développées afin de permettre aux employés et indépendants du secteur non formel (plus de la moitié des travailleurs) d'accéder à l'habitat social de ladite filière étatique : création de mutuelles ; garantie collective pour les charges immobilières. La décentralisation en cours

visant le renforcement de l'emprise politique des municipalités sur les villes devra favoriser les actions en la matière.

Outre ces quatre dimensions politiques, d'autres résultats plus généraux des enquêtes de Dakar et Bamako méritent d'être mis en évidence : le poids relativement faible de certaines variables socioculturelles (religion, ethnie) et du statut migratoire (migrant, non migrant) comme variables discriminatoires en matière d'insertion urbaine. Si l'éducation se révèle être un facteur clé pour expliquer l'accès à l'emploi dans le secteur formel, l'ethnie et la religion semblent n'y exercer aucune influence. Peut-être ces résultats seraient-ils plus nuancés en ce qui concerne l'accès aux emplois du secteur non formel ?

Qu'il s'agisse du recul de l'âge au premier mariage, de la sortie de l'hébergement ou de l'accès à la propriété foncière, ni la religion, ni l'ethnie n'ont une influence significative. Par contre, la prévalence de la polygamie (dont la place est légitimée par la prépondérance de l'Islam dans les deux villes) n'est pas sensible aux activités économiques même si elle l'est vis-à-vis de l'éducation.

L'analyse comparée des conditions et des modalités d'insertion des non-migrants (natifs) et des migrants (non-natifs) donne des résultats assez inattendus pourrait-on dire. Les migrants ne sont pas désavantagés dans l'accès aux emplois du secteur formel. En outre, les non-natifs sortent plus rapidement de la situation d'hébergement en matière d'insertion résidentielle ; et les migrants "tardifs" accèdent aussi plus rapidement à la propriété foncière. En revanche, dans les changements de comportements matrimoniaux en termes de recul de l'âge au premier mariage des hommes et des femmes, il n'y a pas de différence significative entre natifs et non-natifs arrivés en ville avant leur douzième anniversaire.

Même si les analyses présentées dans cet ouvrage ne traitent pas explicitement de la question, un constat pourrait semble-t-il être fait. Les villes de Bamako et surtout de Dakar sont en phase de stabilisation : "les nouveaux migrants" relativement moins nombreux sont en quelque sorte noyés dans la masse des natifs et des "anciens migrants" déjà socialisés par la ville et qui vivent pleinement leur citadinité. Toute analyse comparée du différentiel de l'insertion urbaine des non-natifs et des natifs, dans ce cas, n'a véritablement plus de signification réelle. Mais ne pourrait-on pas partir des données collectées pour estimer le seuil de durée de la présence urbaine à partir duquel le migrant épouse

les comportements dominants de son milieu d'accueil en fonction d'un certain nombre de variables pertinentes qui, agrégées, seraient au départ discriminatoires selon le statut migratoire des individus ? Les résultats des enquêtes de Dakar et de Bamako donnent quelques indications sur ces variables ; il conviendrait seulement de les tester dans le cadre d'une étude exploratoire : accès au premier emploi ; sortie de l'hébergement, etc.

Ainsi on pourrait, en plus des projections démographiques habituelles faites alors en fonction d'hypothèses réalistes sur la croissance de la population urbaine, élaborer des données fiables et appropriées susceptibles d'éclairer les choix stratégiques et opérationnels des acteurs de la planification et de la gestion urbaine. Ceci permettrait en effet non seulement de mieux apprécier la demande des services sociaux (logement, emploi, santé, etc.) et de mieux prévoir son évolution mais également d'adapter l'offre à cette demande.

Les réformes en cours (décentralisation, privatisation, partage des coûts des services, etc.) appuyées par les programmes de lutte contre la pauvreté rendent cette approche tout à fait pertinente et fort opportune. Aussi mettent-elles en évidence l'intérêt que suscitent les enquêtes effectuées à Dakar et à Bamako et surtout la nécessité de faire en sorte que leurs résultats soient traduits en actions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie des citadins, en particulier des groupes défavorisés (jeunes, femmes, pauvres).

PUBLICATIONS CONCERNANT LES ENQUÊTES INSERTION À DAKAR ET À BAMAKO

Ouvrages

- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*. – Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- BOCQUIER P., 1996. – *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. – Paris, IFAN-ORSTOM, 312 p. (Collection Études et thèses).
- BOCQUIER P., 1996. – *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*. – Paris, CEPED, 208 p. (Les Documents et Manuels du CEPED, n° 4).
- OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V. (éds), 1995. – *L'insertion urbaine à Bamako*. – Paris, Karthala, 205 p.

Articles et chapitres d'ouvrages

- ANTOINE P., 1993. – "Croissance urbaine et insertion des migrants dans les villes africaines", in : *Des langues et des villes*, p. 49-66. – Paris, ACCT. (Collection Langues et développement).
- ANTOINE P., 1994. – "Structures familiales, cycle de vie et crise économique à Dakar", in : KOFFI NGUESSAN, GUILLAUME A., VIMARD P. et ZANOU B. (éds.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*, p. 169-191. – Paris, ORSTOM Éditions. (Séminaire international ENSEA-ORSTOM).

Trois générations de citadins au Sahel

- ANTOINE P., 1997. – "L'approche biographique de la nuptialité, application aux données africaines", in : CASELLI G., VALLIN J. et WUNSCH G. (ss la dir.), *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques. Vol.1*, p. 1-27. – Rome/Paris/Louvain, Dipartimento di Scienze Demografiche/INED/Département des sciences de la population et du développement, 318 p. (Séminaire de San Miniato, 17-19 décembre 1997).
- ANTOINE P. et BOCQUIER P., 1992. – "Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis réalisable avec l'approche anthropologique", *Cahiers Québécois de Démographie*, vol. 21, n° 2, p. 7-27.
- ANTOINE P. et BOCQUIER P., 1995. – "Le temps et l'analyse des biographies", in : VALLIN J. (éd.), *Clins d'œil à l'Afrique et à Michel François*, p. 157-166. – Paris, CEPED, 244 p. (Les Documents et Manuels du CEPED, n° 2).
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M. et NANITELAMIO J., 1995. – "Étude de l'insertion urbaine à Dakar", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La Ville à Guichets fermés ?, Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 13-25. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S. et NANITELAMIO J., 1995. – "L'insertion urbaine à Dakar", *Orstom actualités*, n°48, p. 15-22.
- ANTOINE P. et DJIRÉ M., 1996. – *Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar*. – 18 p. (Secondes journées scientifiques du réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPSELF-UREF, UERD, Ouagadougou, 13-15 novembre.) (à paraître)
- ANTOINE P., DJIRÉ M. et LAPLANTE B., 1995. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, n° 1, p. 95-118.
- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1995. – "Can polygamy be avoided in Dakar ?", in : SHELDON K. (ed.), *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, p. 129-152. – Westview Press, Boulder. (Repris en français sous le titre "Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?", Les Dossiers du CEPED n°32, Paris).
- ANTOINE P. et PICHÉ V., 1994. – "L'insertion urbaine à Bamako et Dakar : les jeunes vivent la crise, leurs aînés la supportent", *Pop Sahel*, n° 21, p. 48-52.
- BARBARY O., 1994. – "Dakar et la Sénégambie. Évolution d'un espace migratoire transnational", in : M.C. DIOP (dir.), *Le Sénégal et ses voisins*, p. 142-163. (Série Sociétés-Espaces-Temps).

- BOCQUIER P., 1994. – "Emploi et insertion à Dakar", in : CHARBIT Y. et NDIAYE S. (éds.), *La population du Sénégal*, p. 521-536. – Paris, Division de la Prévision et de la Statistique du Sénégal - CERPAA.
- BOCQUIER P., 1995. – "L'insertion professionnelle des jeunes à Dakar", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 118-149. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- BOCQUIER P. et NANITELAMIO J., 1991. – "Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar", in : *Actes de la conférence Femme, famille et population*, vol 1 : communications sollicitées, p. 369-386. – UEPA, Ouagadougou. (Burkina Faso, 24-29 avril 1991).
- DJIRÉ M., 1994. – "Dynamique du mariage à Dakar : le revenu fait hésiter les hommes", *Popsahel*, n° 21, p. 52-54.
- FALL A.S., 1991. – "Une autre "famille"? Les réseaux féminins de voisinage en ville", in : *Actes de la conférence Femme, famille et population*, vol. 2, p. 54-68. – UEPA, Ouagadougou. (Burkina Faso, 24-29 avril 1991).
- FALL A.S., 1994. – "Et si l'insertion passait par l'investissement dans des réseaux sociaux ? Réseaux formels et informels de solidarité et de dépendance dans les quartiers de Dakar", in : JACOB J.-P. et LAVIGNE-DELVILLE P. (ss la dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, p. 293-303. – Karthala.
- FALL A.S., 1995. – "Relations à distance des migrants et réseaux d'insertion à Dakar", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 257-275. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- FALL A.S., 1998. – "Migrants'long distance relationships and social networks in Dakar", in : *Environment and Urbanization*, vol 10, n° 1, avril 1998 : *Beyond the rural-urban divide*, p. 135-145.
- GUISSÉ Y.M., 1995. – "Travail salarié et insertion urbaine à Dakar-Pikine", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 155-166. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- MARCOUX R., 1995. – "Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali", in : LANGE M.-F. et MARTIN J.-Y. (éds.), *Les stratégies éducatives en Afrique Subsaharienne*, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 31, n° 3, ORSTOM, Paris, p. 655-674.

Trois générations de citadins au Sahel

- MARCOUX R., KONATÉ M. K., KOUAMÉ A., OUÉDRAOGO D. et PICHÉ V., 1995. – "L'insertion urbaine à Bamako : présentation de la recherche et de la méthodologie de l'enquête", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 27-37. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- MARCOUX R., MORIN R., GINGRAS L. et OUÉDRAOGO D., 1996. – "Habiter à Bamako : conditions de logement et réponses des ménages dans une ville sahélienne", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, n° 109, p. 5-28.
- MARCOUX R. et PICHÉ V., 1996. – *Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako*. – 21 p. (Communication présentée aux Secondes journées scientifiques du Réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996) (à paraître).
- NANTELAMIO J., 1995. – "Insertion urbaine et représentations des statuts féminins", in : ANTOINE P. et DIOP A.B. (ss la dir.), *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, p. 277-288. – Dakar, IFAN/ORSTOM.
- RONDEAU C., GINGRAS L., KONATÉ M.K. et MARCOUX R., 1996. – "Propriétaires ou hébergés ? À propos des difficultés à saisir le statut résidentiel à Bamako", *Revue canadienne des études africaines*.
- TOKINDANG J., 1996. – *Ménage et crise du logement à Dakar*. – 23 p. (Communication présentée aux Secondes journées scientifiques du Réseau démographie, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996) (à paraître).

Thèses de doctorat

- BÂ A., 1995. – *Migration et santé des populations à Bamako (Mali)*. – Département de démographie, Université de Montréal.
- BOCQUIER P., 1992. – *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. – Faculté des Lettres, Université de Paris V, 349 p + annexes.
- FALL A.S., 1991. – *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*. – Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 280 p. et 420 p. + annexes.
- MARIKO S., 1996. – *L'accès au premier emploi à Bamako*. – Département de démographie, Université de Montréal.

TOKINDANG J., 1995. – *Mobilité et insertion résidentielle à Dakar.* – Département de démographie, Université de Montréal.

Mémoires de M.Sc. ou DEA

DICKO D.A., 1995. – *Étude de la qualité des données relatives à l'estimation de la mortalité infanto-juvénile selon l'enquête "Insertion des migrants en milieu urbain au Sahel", Bamako 1992.* – Département de démographie, Université de Montréal.

DJIRÉ M., 1993. – *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal).* – Département de démographie, Université de Montréal, 118 p + annexes.

KANTIÉBO M., 1995. – *Mesure et analyse des facteurs de l'activité économique des femmes à Bamako.* – Département de démographie, Université de Montréal.

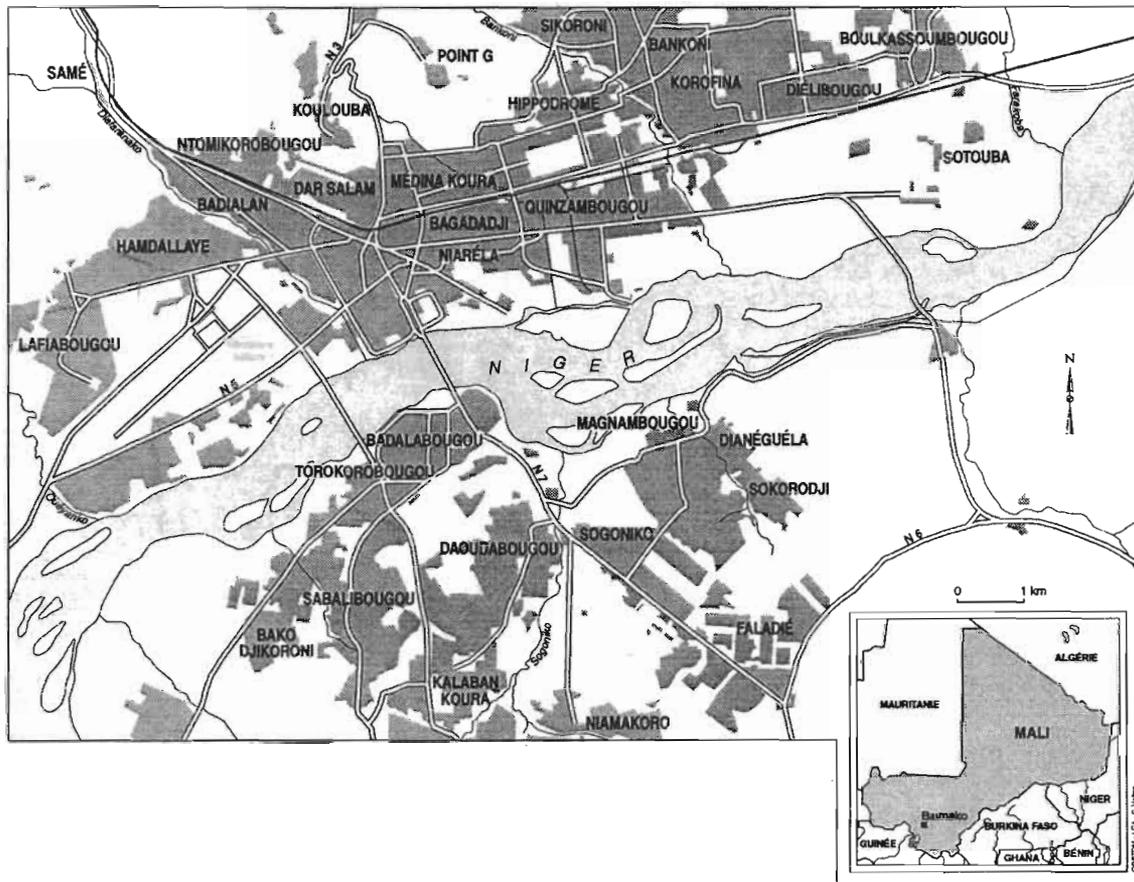
LE JEUNE G., 1997. – *Le travail des jeunes filles à Bamako.* – Institut des Sciences Politiques.

SISSOKO F., 1995. – *La mobilité résidentielle intra-urbaine à Bamako.* – Département de démographie, Université de Montréal.

SOULEY S., 1995. – *Les formes d'organisation familiale en milieu urbain africain : le cas de Bamako au Mali.* – Département de démographie, Université de Montréal.

SPRINGER S., 1995. – *Les enfants confiés à Dakar. Une analyse secondaire des données.* – Institut d'Études Démographiques, Université Bordeaux IV.

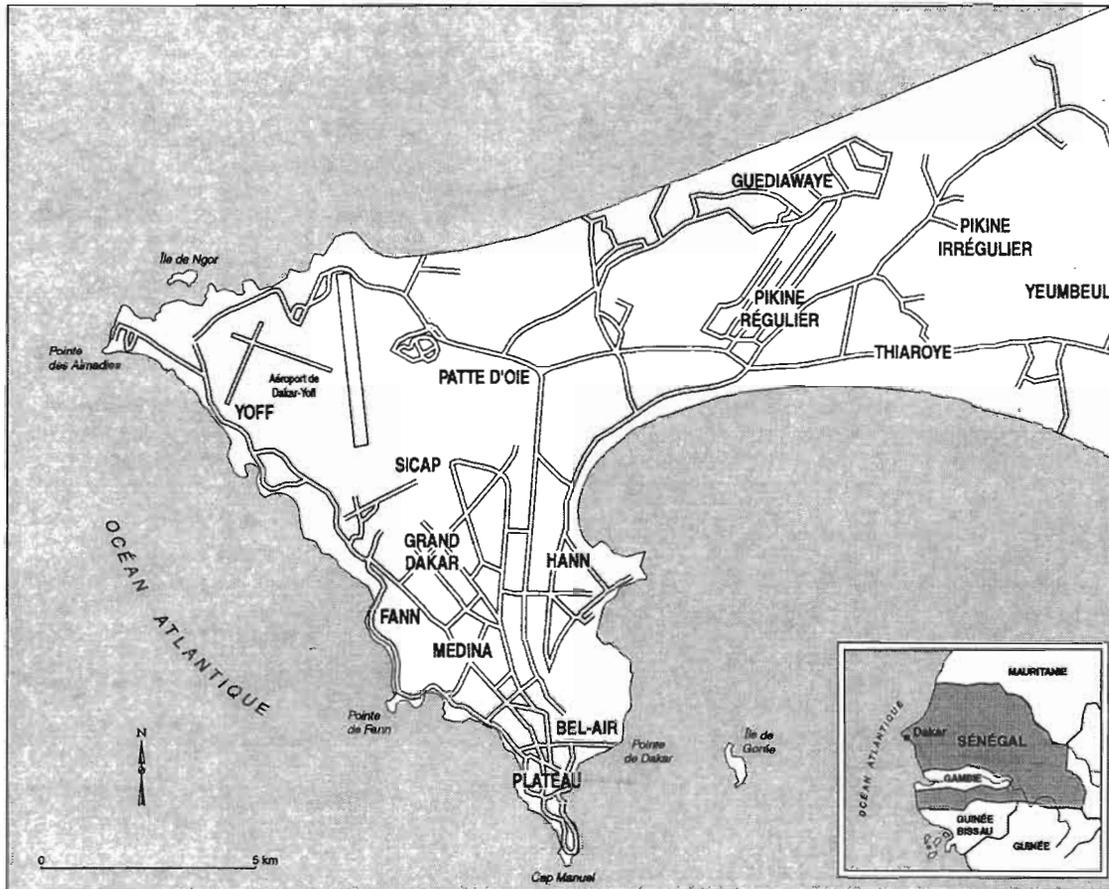
APPENDICE



Trois générations de citoyens au Sahel

Carte A.1 : Bamako

(Source : Laboratoire de cartographie appliquée – ORSTOM)



Carte A.2 : Dakar

(Source : Laboratoire de cartographie appliquée – ORSTOM)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : La part de Dakar et Bamako dans la population urbaine.....	14
Tableau 1.2 : Distribution du rang des villes selon la taille (en milliers)	14
Tableau 1.3 : Évolution des effectifs de population des agglomérations de Dakar et Bamako depuis le début du siècle	16
Tableau 1.4 : Flux internes entre milieux durant les années 1988-1992 (individus de plus de 15 ans)	19
Tableau 1.5 : Répartition de la population selon le sexe, le niveau d'instruction et la génération	22
Tableau 1.6 : Répartition des effectifs enquêtés par sexe et par génération pour les deux enquêtes.....	33
Tableau 2.1 : Répartition de la population masculine de Dakar (1989) et Bamako (1992) selon la participation à l'activité et le chômage (en %).....	55
Tableau 2.2 : L'occupation des hommes selon le secteur d'emploi, le statut migratoire et la génération, Dakar (1989) et Bamako (1992)	56
Tableau 2.3 : Répartition des hommes occupés dans les activités informelles en 1989 à Dakar et en 1992 à Bamako, selon le statut dans l'activité, le statut migratoire et la génération.....	57
Tableau 2.4 : Répartition des hommes occupés dans les emplois du secteur formel en 1989 à Dakar et en 1992 à Bamako selon le statut dans l'activité, le statut migratoire et la génération	58
Tableau 2.5 : Répartition selon le statut d'activité des hommes présents à l'âge de 12 ans lors de leur premier emploi selon les générations, à Dakar et Bamako	61
Tableau 2.6 : Répartition selon le statut d'activité des migrants lors du premier emploi selon les générations, hommes seulement, Dakar et Bamako.....	61

Trois générations de citadins au Sahel

Tableau 2.7 : Rapports de chance associés à l'accès au premier emploi dans le secteur informel à Dakar et Bamako. Hommes, 25 à 54 ans seulement ...	67
Tableau 3.1 : Répartition en pourcentage des activités économiques principales des hommes, par groupe d'âges, au moment des enquêtes de Dakar et Bamako (données provenant des questionnaires biographiques)...	83
Tableau 3.2 : Répartition en pourcentage des activités économiques principales, par âge et sexe, au moment des enquêtes (données provenant des questionnaires ménages).....	85
Tableau 3.3 : Statistiques descriptives sur l'accès des hommes à un travail salarié dans le secteur formel pour les résidents des villes âgés de 15 ans et plus par génération, pour Dakar et Bamako	87
Tableau 3.4 : Résultats des régressions à risques de Cox : l'accès à un premier emploi salarié dans le secteur formel à Dakar et Bamako	89
Tableau 3.5 : Activités des migrants six mois après leur première arrivée en ville, à l'âge de 15 ans ou plus, par type de migration.....	94
Tableau 4.1 : Les indicateurs de la nuptialité du moment	121
Tableau 4.2 : La proportion (%) des mariages selon le niveau d'instruction des conjoints par génération, à Bamako et Dakar	123
Tableau 4.3 : Proportion (%) des unions selon l'endogamie ethnique, le lien de parenté avec l'épouse et le lieu de résidence de la conjointe avant le mariage à Dakar et Bamako	125
Tableau 4.4 : Répartition de la population masculine à risque selon le type de troncature à Dakar et Bamako.....	127
Tableau 4.5 : Âge médian des hommes au premier mariage selon la génération de naissance	132
Tableau 4.6 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour l'entrée en première union des hommes à Dakar et Bamako.....	134
Tableau 4.7 : Âge médian des femmes au premier mariage selon la génération de naissance	137

Liste des tableaux

Tableau 4.8 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour l'entrée en première union des femmes à Dakar et à Bamako	139
Tableau 5.1 : La répartition de la population masculine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar.....	151
Tableau 5.2 : La répartition de la population féminine selon la situation matrimoniale et le groupe d'âges à Bamako et à Dakar.....	152
Tableau 5.3 : Indicateurs de la polygamie	153
Tableau 5.4a : La répartition de la population féminine mariée selon l'âge au premier mariage, le type d'union et la génération, Bamako.....	153
Tableau 5.4b : La répartition de la population féminine mariée selon l'âge au premier mariage, le type d'union et la génération, Dakar	154
Tableau 5.5 : Répartition de la population selon le risque d'entrée en union polygamique ou de divorcer selon le type de troncature	161
Tableau 5.6 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour la polygamie à Dakar.....	163
Tableau 5.7 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour la polygamie à Bamako	164
Tableau 5.8 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Dakar	173
Tableau 5.9 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox pour le divorce à Bamako	174
Tableau 6.1 : Quelques indicateurs sur l'habitat et les ménages à Dakar et Bamako.....	185
Tableau 6.2 : Coefficients du modèle semi-paramétrique (Cox) pour estimer l'impact des variables socio-économiques sur la première sortie de l'hébergement	195
Tableau 6.3 : Coefficients du modèle semi-paramétrique (Cox) pour estimer l'impact des variables socio-économiques sur l'accès à la première propriété.....	201

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Schéma d'analyse des processus d'insertion urbaine	31
Figure 2.1 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes présents à 12 ans à Dakar et Bamako	62
Figure 2.2 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes migrants à Dakar et Bamako	63
Figure 2.3 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes présents à 12 ans à Dakar et Bamako, selon la génération	64
Figure 2.4 : Temps mis pour accéder à un premier emploi chez les hommes migrants à Dakar et Bamako, selon la génération	65
Figure 3.1 : Diagramme de Lexis représentant l'effet combiné de l'âge et de la période pour l'accès à l'emploi formel à Dakar	101
Figure 3.2 : Diagramme de Lexis représentant l'effet combiné de l'âge et de la période pour l'accès à l'emploi formel à Bamako	102
Figure 4.1 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Bamako. Sexe masculin.....	131
Figure 4.2 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Dakar. Sexe masculin ..	131
Figure 4.3 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Bamako. Sexe féminin.	138
Figure 4.4 : Courbe de survie à l'état de célibataire à Dakar. Sexe féminin	138
Figure 6.1 : Sortie de l'hébergement après le 18 ^e anniversaire dans l'agglomération de Dakar et Bamako	194
Figure 6.2 : Accès à la première propriété résidentielle dans l'agglomération de Dakar et de Bamako des hommes (observés à partir du 25 ^e anniversaire).....	199
Carte A.1 : Bamako.....	270
Carte A.2 : Dakar	271

SOMMAIRE

LES AUTEURS	III
PRÉFACE	
<i>par Abdoulaye Bara DIOP</i>	1
CHAPITRE 1 – L'INSERTION À DAKAR ET À BAMAKO : UNE COMPARAISON DES ITINÉRAIRES	
<i>par Philippe ANTOINE et Victor PICHÉ</i>	11
DAKAR ET BAMAKO : SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES	12
Le Sénégal plus urbanisé que le Mali	13
Deux villes marquées par l'histoire.....	14
Une croissance démographique qui tend à se ralentir dans les deux villes	16
La scolarisation progresse légèrement dans les deux capitales	20
Crise et pauvreté à Dakar et Bamako.....	22
LA PROBLÉMATIQUE ET LES HYPOTHÈSES COMPARATIVES	28
LES DONNÉES BIOGRAPHIQUES	32
Le recueil des biographies.....	32
Techniques d'analyse des biographies.....	35
LE PLAN DE L'OUVRAGE	39

PARTIE I – TRAVAILLER

CHAPITRE 2 – MIGRER, UN ATOUT POUR L'EMPLOI ?	
<i>par Victor PICHÉ et Lucie GINGRAS</i>	47
MIGRATIONS ET EMPLOI	48

MÉTHODOLOGIE	53
UN BREF SURVOL DE LA SITUATION DE L'EMPLOI MASCULIN À DAKAR ET À BAMAKO	54
ACCÈS AU PREMIER EMPLOI : UNE ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE DES HOMMES	60
NIVEAU D'INSTRUCTION ET EFFET DE GÉNÉRATION.....	66
CONCLUSIONS.....	68
 CHAPITRE 3 – L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE	
<i>par Philippe BOCQUIER et Thomas LEGRAND</i>	<i>77</i>
DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE	79
LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE.....	82
UN ACCÈS AU SECTEUR MODERNE DE PLUS EN PLUS TARDIF	86
ANALYSE MULTIVARIÉE	88
Une surprenante rapidité d'intégration des migrants sur le marché du travail urbain.....	91
Les entreprises formelles valorisent avant tout la réussite scolaire	94
Une filière d'accès au secteur formel très cloisonnée	95
Les origines socio-culturelles ont un effet marginal sur le marché de l'emploi formel.....	98
Un effet de période plus fort à Dakar qu'à Bamako.....	99
DES PROCESSUS D'ACCÈS À L'EMPLOI REMARQUABLEMENT PROCHES DANS LES DEUX VILLES.....	103
CONCLUSION.....	105
Annexe - Effet de sélection par la migration et effets d'âges et de périodes	112

PARTIE II – SE MARIER

CHAPITRE 4 – UN CÉLIBAT DE CRISE ?

<i>par Philippe ANTOINE et Mamadou DJIRÉ</i>	117
LE PREMIER MARIAGE AU SÉNÉGAL ET AU MALI.....	118
Un recul de l'âge au mariage en Afrique.....	118
Le mariage au Sénégal et au Mali.....	119
Les caractéristiques des unions.....	122
LES FACTEURS DU PREMIER MARIAGE : PRÉSENTATION DES MODÈLES.....	125
La méthode d'analyse.....	125
Les variables retenues.....	128
UN RETARD DE L'ÂGE AU MARIAGE DES HOMMES PLUS SENSIBLE À DAKAR.....	130
UN EFFET DE GÉNÉRATION PLUS MARQUÉ CHEZ LES FEMMES.....	137
CONCLUSION.....	141

**CHAPITRE 5 – AU CŒUR DES RELATIONS HOMMES-FEMMES :
POLYGAMIE ET DIVORCE**

<i>par Philippe ANTOINE, Mamadou DJIRÉ et Jeanne NANITELAMIO</i>	147
LA MOBILITÉ MATRIMONIALE À DAKAR ET À BAMAKO.....	149
Le cadre législatif du mariage.....	149
L'importance démographique de la polygamie.....	150
Une dynamique de la rupture des unions encore mal connue.....	154
L'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES.....	156
Les variables retenues pour l'analyse des biographies.....	157
L'analyse et l'interférence entre les événements matrimoniaux.....	160
Les entretiens qualitatifs.....	162
LA POLYGAMIE VALORISÉE.....	162
Qui sont les hommes polygames ?.....	162
Les femmes résignées.....	167

LE DIVORCE, UNE AFFAIRE DE FAMILLE	171
Davantage de facteurs influent sur le divorce à Dakar	171
La polygamie, facteur de divorce	175
CONCLUSION	177

PARTIE III – SE LOGER

CHAPITRE 6 – UNE ÉMANCIPATION RÉSIDENTIELLE REMISE EN QUESTION

<i>par Richard MARCOUX et Joël TOKINDANG</i>	183
LES CONDITIONS DE LOGEMENT À DAKAR ET À BAMAKO AU TOURNANT DES ANNÉES 1990	185
MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE	186
Les populations étudiées et les variables dépendantes	186
Les variables explicatives fixes	189
Les variables explicatives variant dans le temps	191
LA SORTIE DE L'HÉBERGEMENT	193
L'ACCÈS À LA PREMIÈRE PROPRIÉTÉ	198
CONCLUSION	202

CHAPITRE 7 – POLITIQUES D'HABITAT ET RÉSEAUX SOCIAUX D'ACCÈS AU LOGEMENT

<i>par Abdou Salam FALL et Chantal RONDEAU</i>	207
LES LIMITES DES POLITIQUES DE L'HABITAT	208
Dakar : de l'habitat planifié aux incitations à l'initiative privée	208
Bamako : des réformes plutôt tardives	212
Les disparités de l'habitat des deux capitales tiennent à des dispositifs institutionnels différents	215
La prolifération de l'habitat spontané révélatrice des limites des plans d'urbanisme	218

Sommaire

L'ANALYSE DES RÉSEAUX SOCIAUX D'ACCÈS AU LOGEMENT	219
À Dakar, l'efficacité des réseaux tient à la combinaison des registres politiques et religieux.....	223
La course d'obstacles pour devenir propriétaire à Bamako	231
CONCLUSION.....	241

CONCLUSION

**CHAPITRE 8 – L'INSERTION URBAINE : IMPLICATIONS
THÉORIQUES ET POLITIQUES**

<i>par Philippe ANTOINE, Dieudonné OUÉDRAOGO et Victor PICHÉ.....</i>	251
---	-----

PUBLICATIONS CONCERNANT LES ENQUÊTES INSERTION À DAKAR ET À BAMAKO	263
---	-----

APPENDICE	269
------------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX	273
---------------------------------	-----

LISTE DES FIGURES ET DES CARTES.....	276
---	-----

MISE EN PAGES FOURNIE

Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'imprimeur : 35814 - Dépôt légal : décembre 1998 - *Imprimé en U.E.*

TROIS GÉNÉRATIONS DE CITADINS AU SAHEL

La crise que traverse la plupart des pays africains depuis la fin des années 1970 a de nombreuses répercussions sur les conditions de vie des populations, en particulier urbaines : chômage, baisse des revenus, dégradation de l'habitat et des équipements, etc. Cette crise affecte notamment les processus d'insertion à Dakar et à Bamako. En effet, l'insertion urbaine constitue un enjeu majeur pour toutes les personnes qui résident en ville, qu'elles soient migrantes ou natives, jeunes ou moins jeunes. Cet enjeu tourne autour de trois dimensions qui sont au cœur de la dynamique urbaine, à savoir accéder à un emploi, constituer une famille et trouver un logement.

Emploi, mariage et logement sont étudiés, tout au long de l'ouvrage, à l'aide de données biographiques collectées dans ces deux capitales. Ce travail comparatif met en évidence les changements qui s'opèrent au cours du temps pour trois générations de citadins. Depuis les années 1960, jusqu'au début des années 1990, cette synthèse retrace ainsi plus de trente ans d'évolution des comportements sociaux à Dakar et à Bamako.

Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif de plusieurs chercheurs appartenant à différentes institutions : Philippe Antoine, Philippe Bocquier (ORSTOM/CEPED, Paris), Abdoulaye Bara Diop, Abdou Salam Fall, Jeanne Nanitelamio (IFAN, Dakar), Mamadou Djiré, Dieudonné Ouédraogo, Joël Tokindang (CERPOD, Bamako), Lucie Gingras, Thomas LeGrand, Victor Piché (Département de Démographie, Université de Montréal), Richard Marcoux (Département de Sociologie, Université Laval, Québec), et Chantal Rondeau (Département de Sciences politiques, Université du Québec à Montréal).



9 782738 472748

ISBN : 2-7384-7274-5